This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

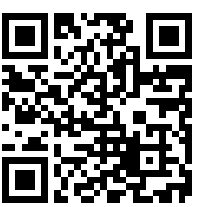

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

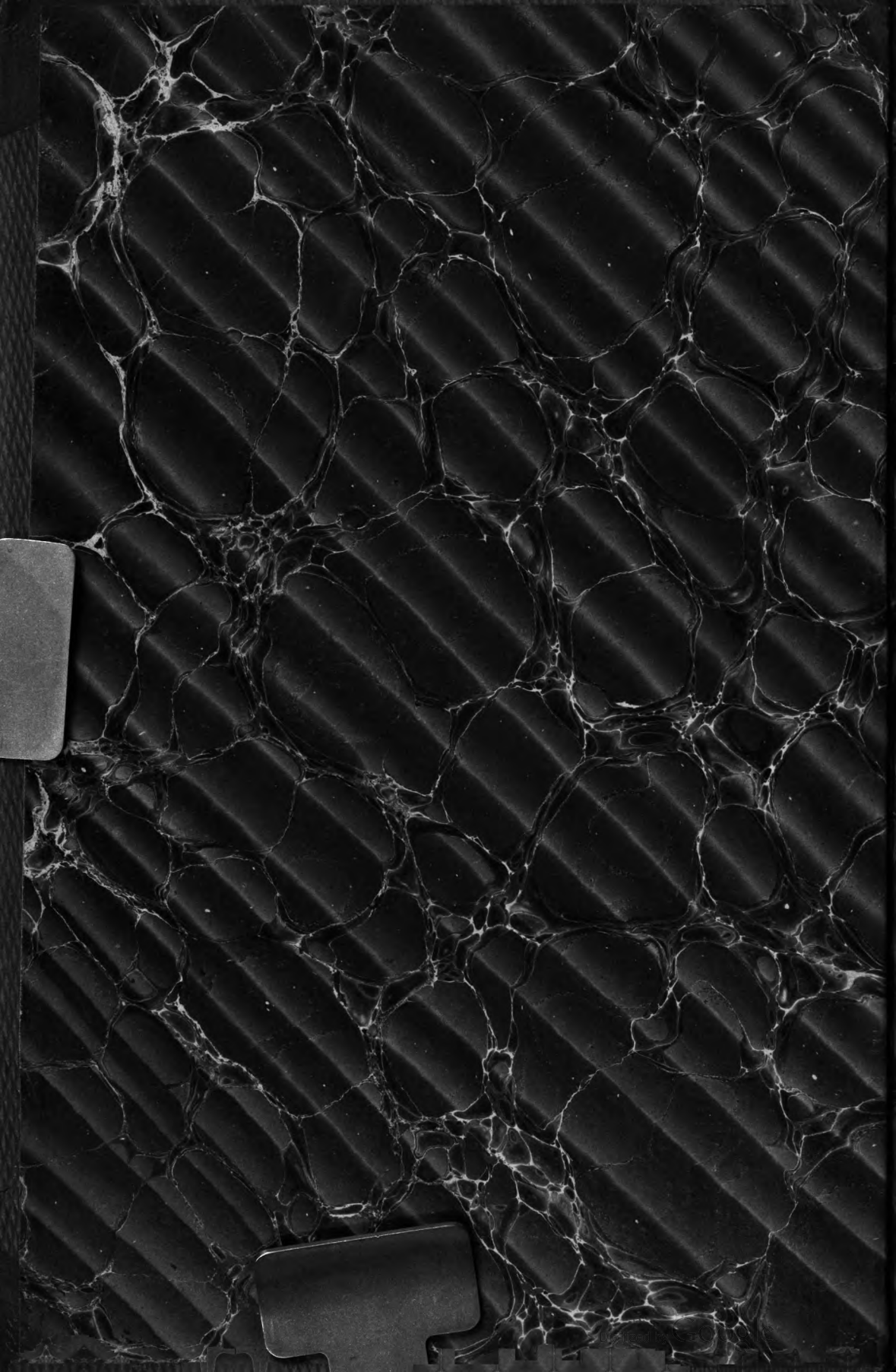

Digitized by Google

J 45-99.

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

II.e SÉRIE.

TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1853 — 1854.

MONS,
IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

M. DCCC. LIV.

Koninklijke Bibliotheek te Luik.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1853-1854.

VINGT-UNIÈME ANNIVERSAIRE.

Le 17 avril 1854.

La Société s'assemble solennellement en la Salle des Concerts de la ville de Mons, à 11 heures précises du matin.

M.r le *Vice-Président* Le Tellier est au fauteuil; sont aussi présents : M.rs Hippolyte Rousselle, *Vice-Président;* Lambert, *Secrétaire-Général;* Nève, *Trésorier;* Descamps, *Questeur;* Evariste Gautier, Félix Isaac, A. Marsigny, Victor Misson, Albert Toilliez, A. Van Ysendyck et Camille Wins, *Membres effectifs;* M.r Arthur Dinaux, *Membre correspondant* et M.r Goffint-Delrue, *Secrétaire.*

Monsieur le Gouverneur de la province, M.r le Greffier

Digitized by Google

provincial et d'autres autorités ou notabilités assistent à la cérémonie.

M.r le Président ayant déclaré la séance ouverte, la Société Lyrique exécute un morceau de chant qui est vivement applaudi.

Alors, M.r le Vice-Président Rousselle prononce le discours d'ouverture; son sujet est : l'*Histoire de la Charité à Mons.*

La Société Lyrique chante encore, avec le même ensemble, un second morceau.

M.r le Secrétaire Goffint-Delrue lit le rapport sur les travaux de la Société pendant le temps qui s'est écoulé depuis le dernier anniversaire.

Ensuite, M.r Le Tellier communique à l'assemblée deux morceaux que M.r le Baron De Stassart espérait pouvoir venir lire lui-même, si une indisposition ne l'en avait empêché. — Ce sont : une Notice biographie sur *Jacques Fariaux,* Vicomte de Maulde, né à Mons et une Fable intitulée : *Le Coursier réformé,* dédiée à M.r le général Baron Pétiet.

M.r Camille Wins donne lecture d'une pièce de vers, *le Chant du Laboureur* par M.r Antoine Clesse, retenu à l'étranger.

Puis, M.r Marsigny lit une Poésie de sa composition : *la Fin d'une Tempête.*

Digitized by Google

M.r Lambert, Secrétaire-Général, fait part à la compagnie de certaines circonstances scientifiques et de ses rapports avec la Société Smithsonienne lors du voyage qu'il vient d'accomplir si heureusement aux États-Unis d'Amérique.

La parole est donnée au Secrétaire-Général intérimaire, M.r Goffint-Delrue, pour le rapport sur les concours.

Arrivé à la question relative à la Coqueluche, M.r le Secrétaire s'arrête et M.r le Président proclame lauréat M.r le docteur Vrancken, d'Anvers, qui a fait connaître l'impossibilité dans laquelle il se trouve de venir recevoir sa médaille, ainsi qu'il se proposait de le faire.

Après cela, M.r Goffint donne communication de l'avis de la Commission spéciale sur le mémoire concernant l'anémomètre; et M.r le Président proclame lauréat M.r Montigny, professeur de physique à l'Athénée royal de Namur, présent à la réunion et qui est prié de s'approcher pour recevoir la médaille de vermeil, des mains de M.r le Président qui le félicite sur son beau succès.

Enfin M.r Le Tellier fait distribuer le 1.er volume de la seconde série des publications de la Société, dont un exemplaire est offert à M.r le Gouverneur, aux autorités présentes, ainsi qu'au lauréat, et il déclare la séance levée.

Digitized by Google

L'assemblée se sépare pour se réunir immédiatement en un banquet auquel elle convie le lauréat et les membres étrangers présents à la solennité.

Le Vice-Président ff. de Président,
A. LE TELLIER.

Le Secrétaire,
J.-F. GOFFINT-DELRUE.

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE.

DE LA CHARITÉ A MONS.

MESSIEURS,

Si, malgré le sentiment de ma faiblesse, j'ose prendre aujourd'hui la parole dans cette enceinte, devant cet auditoire d'élite, je ne fais qu'obéir à notre règlement qui impose à vos Vice-Présidents l'obligation de prononcer, alternativement avec le Président, le discours d'ouverture de vos séances anniversaires.

En accomplissant ce devoir dont je comprends l'honneur, mais dont j'apprécie aussi toutes les difficultés; en me rappelant surtout de quelle manière brillante cette tâche a été remplie avant moi, je ne puis me défendre d'une impression de défiance en mes forces et d'une émotion que j'aurais de la peine à vaincre si je ne comptais sur l'extrême bienveillance à laquelle vous m'avez habitué.

Digitized by Google

Entre les sujets qui ont particulièrement sollicité mon attention, il en est un qui m'a paru digne d'être traité devant vous; si je l'ai choisi, c'est qu'il se rattache à des questions qui n'ont pas cessé, depuis plusieurs années, de faire l'objet de vos préoccupations, et à la solution desquelles plusieurs de nos collègues ont consacré leur talent et leurs veilles; à des questions qui sont, en quelque sorte, à l'ordre du jour de la civilisation moderne. Je veux parler de la Bienfaisance, cette noble inspiration de l'homme, qui s'appelait, dans les sociétés antiques, l'humanité, la pitié, la miséricorde, et qui, depuis le christianisme, a pris le nom de charité.

« Pour exprimer cette vertu, dit Chateaubriand, la religion ne s'est servie ni du mot *amour*, qui n'est pas assez sévère, ni de celui d'*amitié*, qui se perd au tombeau, ni de celui de *pitié*, trop voisin de l'orgueil, mais elle a trouvé l'expression *charitas* (grâce et joie), qui renferme les trois premières, et qui tient en même temps à quelque chose de céleste. »

Vous n'attendez pas de moi, qu'embrassant la question dans ses termes généraux, j'entreprenne de vous décrire toute la splendeur des doctrines et des œuvres de la charité. Je veux, la renfermant dans un cadre plus étroit, l'examiner à un point de vue moins vasteet plus conforme à mes goûts, qui me portent à étudier, avec une sorte de prédilection, l'histoire de notre belle province et celle de notre chère ville de Mons.

Je me bornerai donc à vous apporter ici un feuillet détaché du livre de l'humanité, et à mettre sous vos yeux une des plus belles pages de nos annales, une esquisse rapidement crayonnée de l'histoire de la charité à Mons.

Il est encore une autre considération qui m'a guidé dans le choix de ce sujet. Je me suis souvent demandé, en regrettant que nous manquions d'une bonne histoire locale, à quelle cause il fallait attribuer l'insuccès des auteurs qui ont essayé, jusqu'à présent, de retracer les fastes Montois. Cependant, j'ai hâte de le dire, ce n'est ni le zèle dans le travail, ni la conscience dans les recherches, ni le patriotisme qui leur ont fait défaut, c'est plutôt la méthode et la conception d'un plan convenable.

Digitized by Google

L'histoire d'une ville comme la nôtre devrait, ce me semble, être écrite non pas, ainsi que l'a fait De Boussu, en suivant l'ordre chronologique des faits, ce qui ne présente le plus souvent qu'une aride nomenclature d'évènements sans importance ou qui n'ont aucun lien entre eux, mais en adoptant de grandes divisions qui permissent de coordonner, de réunir en un seul faisceau la série des faits qui se rattachent à chacune des branches de l'arbre historique.

De cette manière on ferait passer successivement et sans confusion, sous les yeux du lecteur, l'histoire politique et administrative, l'histoire religieuse, l'histoire judiciaire, l'histoire artistique, littéraire et scientifique, l'histoire industrielle et commerciale. Tous ces matériaux épars, rassemblés et mis en œuvre, serviraient à construire l'édifice complet de notre histoire locale.

Qu'il me soit permis, Messieurs, en soumettant ce plan à votre approbation, de vous convier à travailler tous ensemble à son exécution. J'apporte aujourd'hui, pour ma part, une modeste pierre à ce monument.

Il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé de discuter les questions théoriques que soulève de nos jours le redoutable problème de la misère. Laissons aux esprits hardis qui, sondant l'abîme du paupérisme, ont cherché le remède à cette plaie sociale, la responsabilité de leurs divers systèmes, et bornons-nous à les indiquer.

Dans le siècle dernier, les *encyclopédistes* ont avec une impitoyable et décourageante logique, je ne dirai pas seulement mis en question, mais nié, en principe, l'utilité des établissements de charité.

Puis sont venus les *économistes* de l'école d'Adam Smits, qui n'ont vu dans ces institutions qu'un encouragement à l'imprévoyance et à la paresse, un obstacle à la création des richesses par son unique agent, l'activité humaine.

Malthus et ses adeptes allèrent plus loin encore : poussant, jusque dans ses dernières conséquences une doctrine désespérante

Digitized by Google

que la philanthropie condamne, ils ont attribué à la bienfaisance l'augmentation toujours croissante de la population indigente, et ils sont arrivés à conclure que le meilleur moyen de supprimer le paupérisme, c'est de supprimer la charité.

Une opinion économique plus morale, plus sage, plus pratique, s'est fait jour depuis. Sismondi la professa le premier : elle admet et proclame la nécessité des établissements charitables, sans toutefois méconnaître les abus qu'ils peuvent présenter ; mais elle abandonne à de prévoyantes mesures d'organisation le soin de les atténuer, sinon de les détruire.

Enfin les écrivains *socialistes* considèrent la charité comme une digue impuissante à contenir le flot toujours montant du paupérisme, et ils trouvent la cause de la misère dans la constitution même de la société.

Tels sont les différents systèmes qui ont partagé et qui partagent encore les philosophes, les économistes et les hommes d'État.

S'il m'était permis de me prononcer dans ce conflit d'opinions, je dirais que si, au fond de la condition humaine, il existe des infirmités physiques et morales résultant des inégalités naturelles que Dieu a mises entre les hommes, la charité, quels que soient le mode et la forme qu'elle adopte pour son action, sera toujours, par cela même, une vertu nécessaire dans la société, puisqu'elle procure, sinon un remède héroïque, du moins un palliatif efficace à la souffrance et à la misère.

Les limites assignées à ce discours m'interdisent de remonter aux origines de l'histoire de la Bienfaisance et de mettre sous vos yeux le tableau de ses magnifiques annales.

Je ne vous dirai donc pas ce qu'était la Bienfaisance chez les peuples de l'antiquité dont les mœurs et l'organisation sociale, les vertus hospitalières, l'état de la famille, l'existence de l'esclavage, la constitution de la propriété, rendaient en quelque sorte inutiles les établissements de charité. Il suffit de rappeler ici que l'usage de l'hospitalité remonte à la formation des sociétés de l'Orient, c'est-à-dire au berceau du genre humain.

Mais lorsque le Christ apparaît, apportant au monde la sublime

Digitized by Google

doctrine de la fraternité et de la charité, et que la civilisation antique, toute fondée sur l'esclavage, fait place à une civilisation appuyée sur la liberté, une nouvelle ère s'ouvre pour l'humanité, et avec elle le mode d'exercice de la Bienfaisance va recevoir une complète transformation. A mesure que les institutions de l'antiquité se décomposent et disparaissent, que l'affranchissement des esclaves accroit le nombre des citoyens pauvres, qu'au patronage succède l'individualisme, la nécessité de créer des établissements hospitaliers se présente comme une conséquence de la révolution sociale qui s'opère.

Parlerai-je maintenant des principes et des règles de l'ancienne législation sur la charité? Quelque envie que j'en aie, je ne puis entreprendre cette tâche qui nous mènerait trop loin. Je dirai toutefois que l'administration de la Bienfaisance resta longtemps confiée au clergé, mais que des abus qui appelèrent le blâme des conciles, notamment de celui de Vienne au commencement du XIV.e siècle, et de celui de Trente au XVI.e, firent enlever aux clercs et confier à des laïques, sous la double surveillance du pouvoir civil et de l'autorité religieuse, la gestion des établissements de charité.

Mais je m'aperçois qu'il est temps d'abandonner les considérations générales et d'entrer dans la spécialité de mon sujet.

L'histoire de la charité à Mons, comme dans toutes les villes de la chrétienté, peut se diviser en trois époques.

L'aumône individuelle, c'est-à-dire la distribution des secours à domicile, est le caractère distinctif de la première.

La deuxième se revèle par la centralisation des secours et la création des hôpitaux et des hospices.

La troisième, qui est la nôtre, se manifeste par une généreuse tendance à l'amélioration des classes souffrantes par des institutions que j'appellerai préventives, car elles sont plutôt de l'ordre moral et intellectuel que de l'ordre physique et matériel.

Dans les premiers âges de la charité, l'Église prenait soin de tous les pauvres, mais on n'entendait par pauvres que ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de pourvoir par le travail à leur

Digitized by Google

subsistance. On appliquait à cette bonne œuvre le quart du trésor de l'Église qu'alimentaient le produit des aumônes, des collectes, des dîmes obligatoires, des offrandes aux sacrifices religieux et enfin le revenu des biens du clergé.

Quoique volontaire de sa nature, l'aumône produisait des fruits abondants, mais les offrandes les plus considérables se faisaient dans l'église, à deux points de l'office divin, qui, en commémoration de ce pieux usage, ont conservé les noms de collecte et d'offertoire.

A la tête de l'administration de la charité se trouvait l'évêque qui en dirigeait, qui en surveillait l'action, mais sans y prendre une part directe. Il avait pour agents les diacres, les sous-diacres, les acolytes, qui étaient spécialement chargés de la distribution des secours à domicile, tandis que les secours hospitaliers étaient accordés dans les monastères.

Telle était l'organisation de la charité pendant la première période de son histoire.

Maintenant nous allons voir l'action de la bienfaisance privée, se mêlant à celle du clergé dans l'œuvre de l'assistance publique, fonder, à l'intervention de l'autorité civile, nos premières institutions charitables et hospitalières.

Destinée principalement à la distribution des secours à domicile et formée par la réunion d'un grand nombre de donations particulières, la fondation de la *Grande Aumône des Pauvres* qu'administraient des intendants spéciaux, sous la haute surveillance ou la *superintendance* de la magistrature locale, est, selon toute apparence, la plus ancienne manifestation de la charité privée dans notre ville.

A défaut de pouvoir citer le nom du fondateur de cette grande Aumônerie, transcrivons ici ceux des deux premiers bienfaiteurs connus *Sacholon-Wautrequin* et *Nicolas Leleux*, curé de St.-Nicolas, dont les libéralités remontent à 1273 et 1290 (A)*.

* Voir les notes à la suite de ce discours.—Indépendamment des sources et des auteurs cités, il est à remarquer que les éléments historiques et

Digitized by Google

Outre les revenus de la Grande Aumône affectés aux secours domiciliaires, il existe pour le même service d'abondantes ressources léguées par un grand nombre de personnes charitables. C'est le produit de ces diverses donations, dont la plus ancienne faite par Jean De Behault et Jeanne Pitou, son épouse, date du 25 février 1528, qui constitue aujourd'hui la dotation du bureau de Bienfaisance (B).

Il faut maintenant remonter au XII.e siècle pour trouver les traces de la transformation que subit dans le Hainaut le mode d'exercice de la charité, par la création des hospices et des hôpitaux.

J'aurais désiré vous parler de l'origine de tous les établissements hospitaliers créés à cette époque sur presque tous les points de notre ancien comté, mais c'eût été abuser des moments que vous voulez bien m'accorder. Et d'ailleurs, comme la charité, à raison de la similitude des besoins et de la conformité de son but, a dû nécessairement adopter des procédés uniformes d'action, il suffit de suivre sa marche dans une de nos villes pour avoir une idée générale de son histoire dans le reste de notre province.

D'après les plus anciens souvenirs historiques conservés dans nos annales, le premier hôpital établi à Mons fut l'*Hôpital de Notre-Dame* que fonda Jean Canart (C), et le second l'*Hôpital des Douze Apôtres* (D).

L'*Hôpital de St.-Nicolas* fut le troisième, et, si la date de son origine nous est restée inconnue comme celle des deux premiers, il est du moins certain qu'elle peut être reportée au commencement du XII.e siècle, puisque le pape Lucius III en fait mention dans sa bulle du 18 février 1181, qui confirme les priviléges de l'église de St.-Germain.

Une fille de Baudouin VI, dit de Constantinople, la comtesse

statistiques de ce travail ont été principalement puisés dans un document administratif sur l'origine et la situation des fondations charitables de Mons, rédigé en 1822 par M.r Charles Rousselle, et qui repose aux archives communales de cette ville.

Digitized by Google

Jeanne, fut la principale bienfaitrice de cet établissement qu'elle dota avec générosité, en l'année 1225 (E).

Un quatrième hôpital pour les malades, qui portait le nom de son fondateur *Jean Vilain*, occupait, en 1295, l'emplacement de notre hôtel-de-ville actuel (F).

Au XI.e et au XII.e siècle, la charité chrétienne fut tout particulièrement excitée par l'apparition de deux fléaux qui ravagèrent l'Europe : l'épidémie connue sous le nom de *feu St.-Antoine* ou *mal des ardents* et la lèpre que les croisés rapportaient du levant. Alors s'élevèrent de tous côtés des léproseries et des maladreries. C'est à cette époque que l'*Hôpital de St.-Lazare* ou de *St.-Ladre* fut créé, selon toute probabilité, par la sollicitude des échevins et du conseil de ville, dans un faubourg qui en a conservé le nom.

La comtesse Jeanne qui, durant l'emprisonnement de son mari, le comte Ferrand, se livrait à toute espèce d'œuvres de piété, doit encore être considérée comme une des plus généreuses protectrices de cet établissement qu'elle dota, en 1216, avec beaucoup de libéralité (G).

N'oublions pas de citer dans cette énumération des hôpitaux de Mons, l'*Hôpital des pestiférés*, construit en 1638 aux frais du trésor communal (H), l'*Hôpital de l'Enfant Jésus*, fondé le 28 janvier 1678 par Agnès-Marie Bouzeau, dame de Lambrechies et l'*Hôpital royal*, destiné au traitement des soldats blessés ou malades, qui prit naissance pendant l'occupation française, en 1703 (I).

Quant à l'hospice général pour les pauvres malades qu'on nomme aujourd'hui l'*Hôpital civil*, il s'est formé par la réunion des anciens hôpitaux détruits ou supprimés (K).

Après les croisades l'hospitalité monastique n'étant plus suffisante pour loger les pélerins, il devint nécessaire de les placer dans des asiles spéciaux.

Le 21 juin 1389, Jean des Allemands, fils naturel de l'empereur Louis IV de Bavière et oncle du duc Albert, comte de Hainaut, donne, conjointement avec sa femme Mehault de Wolnehost, son hôtel de la rue de Bertaimont, pour ériger, en faveur des pau-

Digitized by Google

vres pélerins, l'*Hôpital de St.-Julien* auquel il affecte une dotation spéciale.

En 1451, le Magistrat annexe à cet établissement, aux frais du trésor communal, l'*Hospice des pauvres aliénés de Mons* (L).

Un second asile pour les pélerins s'ouvrit plus tard dans notre ville. Au mois de septembre 1403, plusieurs montois notables, qui avaient fait le voyage de St.-Jacques-en-Galice, fondèrent, sous l'invocation de ce saint, une chapelle et un hospice pour recueillir les pauvres passants et spécialement ceux qui avaient entrepris le pélerinage à St.-Jacques (M).

A côté des établissements hospitaliers pour les malades et les pélerins, nous allons voir s'élever successivement des asiles spéciaux pour la vieillesse, pour les enfants trouvés et abandonnés, pour les orphelins, pour les pauvres prêtres, pour les veuves, en un mot pour toutes les catégories de misères.

C'est dans un enclos, appartenant au chapitre de S.te-Waudru et qu'on appelait le *Cantimpret*, que fut érigé au commencement du XIII.e siècle le premier refuge pour la vieillesse, dont nos annales fassent mention; il est connu sous le nom de *Béguinage* ou hospice des vieilles femmes dites *Béguines*.

L'honneur de cette fondation appartient encore à une fille de Baudouin de Constantinople, la sœur de la comtesse Jeanne, Marguerite de Flandres et de Hainaut, laquelle, avec la participation de Nicolas Le Retray, prévôt des églises de Mons, dota généreusement cet hospice (N).

En 1296, Jean Taye ou Le Taye, chapelain perpétuel de la chapelle de S.t-Adrien à S.te-Waudru, crée un hospice pour soigner et entretenir cinq vieilles femmes infirmes (O).

Quelque temps après, en 1300, Isabelle de Houppelinnes, chanoinesse de S.te-Waudru, établit, en faveur de huit pauvres veuves ou filles avancées en âge, la Maison du Béguinage de St.-Germain, qui a retenu le nom de sa fondatrice (P).

Nicolas de Houdeng, seigneur d'Espinois, agissant avec le prieur du Val des Écoliers de Mons, comme exécuteurs-testamen-

Digitized by Google

taires du chevalier Jean le Fagnois, institue, en 1515, l'*Hospice des vieilles femmes* dit *des kanquennes*, et donne pour l'établir, outre un revenu en biens fonds, l'hôtel qu'il occupait dans la rue du Haut-Bois (Q).

Deux chanoines de S.t-Germain, Jean-Gérard Vilain et Jean Milcamps, sont les deux plus anciens bienfaiteurs connus de l'*Hospice des vieillards* dit *des Chartriers*. On ne connait ni le nom du fondateur, ni l'époque de la fondation de cet hospice qui existait déjà en 1494 et qui portait alors le titre de *Bassin des pauvres Chartriers*, c'est-à-dire des personnes tombées en *chartre* (R).

Le 29 août 1679, François Jonart, conseiller ecclésiastique de la cour souveraine du Hainaut, secondant les intentions de Gérard Buzeau, curé du Béguinage, fait l'acquisition de trois maisons, pour servir de *refuge aux pauvres et anciens prêtres* (S).

Enfin, Marie Chizaire, dame de Haine-St.-Pierre, veuve de Jean De la Houssière, conseiller du Roi en la Cour souveraine du Hainaut, crée, le 19 août 1680, l'*Hospice des Dames veuves*, qui a conservé le nom de *la Houssière*.

Ici s'arrête la série des établissements de bienfaisance ouverts à la vieillesse.

Je vais maintenant vous faire passer en revue les institutions de charité favorables à l'enfance.

En première ligne on voit apparaître ces monuments de la prévoyante sollicitude de nos pères pour le perfectionnement moral des classes souffrantes, ces nombreuses écoles laïques ou religieuses, ouvertes gratuitement aux enfants pauvres pour chaque sexe, pour chaque âge, pour chaque vocation, et ces fondations de bourses d'études qui permettent aux sujets les plus distingués d'aller développer leurs aptitudes dans les établissements d'instruction supérieure (T).

Au XIII.e siècle déjà, l'existence d'une école des pauvres nous est attestée par le testament de Nicolas Leleux, curé de St.-Nicolas à Mons, qui lègue à la Grande Aumône, le jour de la St.-Martin 1290, un revenu en biens fonds, dont le quart doit être appliqué aux besoins de l'*École des pauvres*.

Digitized by Google

Louise de Bouzanton, veuve en premières noces de Jean de Hornu, seigneur de Courcelles et en secondes de Philippe Dujardin, receveur des États, achète, en 1562, l'hôtel de Bavière afin d'y établir un *Hospice pour les pauvres orphelins* (u).

Entraînés par l'exemple de St.-Vincent-de-Paul dont les œuvres charitables avaient si fortement ému tous les esprits au commencement du XVII.e siècle, le prêtre François Michel et sa sœur, Jeanne Michel, conçoivent la généreuse pensée d'ouvrir un asile à l'enfance abandonnée et donnent à la Grande Aumône la somme nécessaire pour l'acquisition de l'hôtel des seigneurs de Hyon, où s'établit *l'Hospice du St.-Esprit* destiné à l'entretien et à l'éducation des enfants trouvés et abandonnés de la ville de Mons (v).

François et Jeanne Michel fondent encore, en 1720, un refuge pour vingt-quatre jeunes filles de Mons, âgées de dix à dix-huit ans et nées de parents honnêtes et pauvres. Cet établissement que Jeanne de Hurge favorisa de ses bienfaits et qu'on appela *Hospice des filles d'Erquennes*, après qu'un prêtre de ce nom en eut augmenté la dotation, dut être réuni à celui des Orphelins, à cause des pertes assez considérables que fit éprouver à ces deux maisons hospitalières, l'application des principes nouveaux consacrés par les lois de la révolution française.

Comme complément à ce large système de secours organisé par la Bienfaisance, on songea à mettre un terme aux exactions et à l'usure des Juifs et des Lombards. C'est dans ce but que, en 1618, sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, on organisa en Belgique les Monts-de-Piété, institution décriée de nos jours, mais dont l'utilité serait incontestable, si, largement dotés par la charité privée, ces établissements pouvaient prêter sur gages à des conditions moins onéreuses que celles d'aujourd'hui.

Le *Mont-de-Piété* de Mons fut établi, en 1624, dans les vastes bâtiments de l'hôtel d'Enghien acheté à cet effet, et qu'il occupe encore (w).

Parlerai-je maintenant de cette association au-dessus de toute éloge, la *Confrérie de la miséricorde* qui, en 1699, se forma à Mons sous la protection de Henri-Ernest de Ligne? Quelle noble

Digitized by Google

et touchante mission que celle de ces hommes de dévoûment, qui se cotisent pour racheter la liberté des débiteurs honnêtes et malheureux; de ces courageux apôtres de la charité, dont le vêtement noir apparaît comme un signe de rédemption, jusqu'au chevet du condamné que la justice humaine va frapper, partout enfin où il y a des souffrances à soulager, de pénibles services à rendre, de douloureuses fonctions à remplir.

Dans son ingénieuse prévoyance, la charité ne pouvait oublier d'ouvrir un refuge au Repentir. Aussi, voyons-nous le Magistrat de Mons ériger, en 1717, la Maison de correction dite *Tuchthuys*, dans le but d'arrêter les progrès de la dépravation des mœurs. Cet établissement est remplacé aujourd'hui par l'asile des filles du *Bon Pasteur* (x).

Telles sont les œuvres de la philanthropie de nos pères pendant les deux premières époques de l'histoire de la charité à Mons. Ils nous ont légué des établissements hospitaliers pour toutes les souffrances, des asiles tutélaires pour toutes les faiblesses, des ressources abondantes pour tous les dénûments. C'est à leur bienfaisance que nous devons l'important revenu de nos établissements de charité, qui s'élève aujourd'hui à plus de quatre cent mille francs (y).

Honneur et respect à ces bienfaiteurs de notre ville, dont nous avons été demander les noms presque oubliés aux documents inédits de nos archives, afin de les graver dans la mémoire de nos concitoyens et de les signaler à la reconnaissance publique!

Triste et incontestable vérité: l'Histoire qui semble se complaire à inscrire dans ses annales les noms retentissants des princes ou des guerriers, est presque toujours muette sur l'existence modeste mais providentielle des bienfaiteurs de l'humanité!

Une pierre sépulcrale dans une église, un document enfoui dans la poussière des greffes, voilà ce qui reste, le plus souvent, pour perpétuer le souvenir des généreux protecteurs du pauvre. Il serait beau que la ville de Mons, donnant le signal d'une salutaire protestation contre cette indifférence ou cette ingratitude, inscrivît au frontispice de tous ses monuments hospitaliers les

Digitized by Google

noms de leurs fondateurs, et ouvrît dans son Musée une galerie destinée aux bienfaiteurs de la cité! Glorifier les nobles actions n'est-ce pas en encourager la pratique?

Il me reste à vous parler des œuvres charitables de notre époque.

Un des traits les plus saillants de la philanthropie du XIX.e siècle, est une ardente sollicitude et une émulation générale pour améliorer le sort des classes souffrantes, par des institutions, non plus, comme autrefois, d'un ordre défensif et matériel mais d'un ordre préventif et moral.

Aux générations qui nous ont précédés l'honneur d'avoir fondé les hôpitaux, les hospices dont les pauvres de notre temps recueillent encore le bienfait; à la nôtre le mérite d'avoir entrepris la tâche plus difficile de prévenir la misère.

Au commencement de ce siècle le problème du paupérisme occupa la pensée de Napoléon: ce grand législateur crut, en décrétant, le 5 juillet 1808, l'érection d'un dépôt de mendicité dans chaque département, avoir décrété en même temps l'extinction de la mendicité; mais les résultats n'ont pas répondu aux prévisions de son génie. C'est l'année suivante, en 1809, que fut établi, dans l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame, le *Dépôt de Mendicité* de Mons.

A l'exception de la Maison des *Incurables* dont la création est de date récente, mais dont la dotation est ancienne, puisqu'elle se compose de revenus provenant de la Grande Aumône, aucun nouvel hospice ne s'est ouvert à Mons pendant le XIX.e siècle (z).

Au contraire, nous allons voir les institutions de prévoyance se multiplier avec une rare activité.

Une association de Dames bienfaisantes fonde, en 1830, la *Société de charité maternelle* et crée, cinq ans après, une *École de couture* pour apprendre un métier aux filles de la classe indigente.

L'*Atelier des jeunes dentellières* s'était établi aussi dans le même but, en 1835, grâce à la munificence d'un ange de charité, Louise-Marie d'Orléans, notre reine à jamais regrettable, et avec

Digitized by Google

le concours de l'administration locale et du Bureau de Bienfaide Mons.

La même année, une *Caisse d'épargnes*, cette création du génie de Wilberforce, est organisée par les soins de l'administration des hospices et devient une utile annexe du Mont-de-Piété.

Destinées à réunir par l'esprit d'association les Membres de la classe ouvrière que l'émancipation du travail au siècle dernier et la suppression des corporations d'arts et métiers avaient rejetés dans l'isolement et l'individualisme, les sociétés de secours mutuels, ces institutions prévoyantes de la sagesse de notre époque, ne pouvaient manquer d'éveiller la sollicitude de la charité privée et de s'attirer la protection des pouvoirs publics.

La première institution de ce genre, la Caisse de secours pour les ouvriers sans travail, les pauvres honteux et les victimes de calamités imprévues, connue sous le titre d'*Association philanthropique*, s'est formée le 1.er mars 1835. La même année, une *Caisse de prévoyance* pour les ouvriers de la ville de Mons, en cas de maladie ou d'incapacité momentanée de travail, s'est aussi organisée; puis se sont établies successivement: le 8 janvier 1845, la *Société des jeunes Économes;* le premier septembre 1848, la *Société d'épargnes pour achat de provisions d'hiver;* au mois de janvier 1849, la *Société de St.-François Régis* pour la conversion du concubinage en mariage civil et religieux et la légitimation des enfants naturels; enfin le 30 décembre de la même année, la *Société de St.-Vincent-de-Paul* qui a pour but non-seulement le soulagement des misères matérielles, mais encore la régénération morale du pauvre.

Parmi les préservatifs de la misère, le plus incontestablement efficace, nous l'avons déjà dit, c'est l'amélioration morale du pauvre par l'instruction et l'éducation. Cette vérité n'a jamais été mieux comprise que de nos jours. Aussi depuis un demi-siècle tous les efforts de la philanthropie intelligente se sont-ils portés vers cette fin. La charité publique et la charité privée ont rivalisé de zèle pour rendre les écoles accessibles à tous les enfants de la classe indigente, et il est permis de le dire, avec une légitime

Digitized by Google

fierté, il n'est peut-être pas de villes en Belgique, où les besoins de l'instruction soient satisfaits dans une mesure aussi large qu'à Mons.

A côté des écoles créées et entretenues par l'État, la Province, la Commune, et par les associations religieuses ; à côté des écoles gardiennes dont la première a été ouverte à Mons le premier juin 1841, nous avons vu s'élever deux établissements d'instruction, l'un pour les garçons, dirigé par les frères de la doctrine chrétienne et doté principalement par la fondation d'Anne-Marie Burnéau, veuve de l'avocat Rogier, l'autre pour les filles, fondé, en 1838, par feu M.r Laveine, doyen de S.te-Élisabeth et dont les ressources sont dues en grande partie à la libéralité de feu M.r Emmanuel Mauroy et de Madame Henriette Claus, son épouse.

Ainsi donc, le champ de l'humanité n'est resté en friche, ni dans le passé ni dans le présent ; chaque génération y a tracé un profond sillon et y a confié la moisson de charité que le pauvre récolte encore aujourd'hui.

Cependant nous avons entendu naguères, nous entendons encore tous les jours, des hommes aveuglés ou coupables murmurer contre la société ; à les croire, il n'y aurait dans ce monde ni sollicitude ni pitié pour les malheureux. Gardons-nous de le méconnaître, il existe d'innombrables misères que la bienfaisance, tout active et prévoyante que soit son action, ne parvient pas toujours à soulager ; mais n'est-ce pas là une des fatales nécessités de la condition humaine, et Dieu, dans ses desseins providentiels, n'a-t-il pas voulu placer le remède à côté du mal, la charité à côté de la pauvreté ?

Et quel temps ont-ils choisi pour proférer leurs blasphèmes, ces calomniateurs de l'humanité ? Y eut-il à aucune époque une émulation de sollicitude plus grande qu'aujourd'hui pour améliorer le sort du peuple ? La voix de la charité a-t-elle jamais parlé avec plus d'empire ? Est-il un sujet qui exerce plus fortement que le problème du paupérisme, les méditations du philosophe, de l'administrateur et de l'homme d'État ?

N'est-il pas vrai que s'il y a quelque chose à craindre, c'est plutôt l'excès que l'insuffisance des efforts de la générosité

Digitized by Google

individuelle, laquelle, manquant de centre d'action et abandonnée à l'ardeur de son zèle, n'est que trop souvent exposée à des surprises et à des erreurs?

Au milieu d'un hiver dont les rigueurs inaccoutumées dans nos climats s'accroissaient encore des calamités d'une crise alimentaire et des périls d'une conflagration politique imminente, triple fléau que Dieu semble avoir envoyé dans ces derniers temps, comme pour confondre les contempteurs de la société, ne nous a-t-il pas été donné d'assister à un grand et consolant spectacle? De quels nobles élans du cœur, de quelle ardente rivalité de bienfaisance, n'avons-nous pas été les témoins? Pour induire aux bonnes actions, on eut recours à tous les expédients, à tous les prétextes, à tous les stratagèmes d'une philanthropie ingénieuse. Collectes, souscriptions, loteries, tous les modes de l'appel à la charité furent épuisés, et chacun apporta, dans la mesure de ses moyens, son tribut volontaire au soulagement de l'indigence. Ce fut un magnifique entraînement!

Est-ce à dire que nous prétendions que notre époque ait trouvé la solution du problème de la misère? Non, sans doute. La charité, on l'a dit avant nous, partage le sort commun de tout ce qui est humain: sa condition, c'est l'imperfection, sa loi, c'est le progrès. Il reste à l'humanité une immense carrière à parcourir.

Héritière des vertus charitables du passé, que la société actuelle continue à déployer son dévoûment, à exercer sa vigilance pour la protection, l'intérêt et le bien-être de chacun de ses membres, et, après avoir fait sa part dans l'œuvre de fraternité commencée il y a dix-huit siècles, elle léguera aux générations futures le souvenir de son intelligente charité, comme un des titres d'honneur de la civilisation moderne!

HIP. ROUSSELLE.

Mons, 17 avril 1854.

Digitized by Google

NOTES.

(A) Parmi les autres bienfaiteurs de la grande Aumône on cite:

Bouzeau, Jean, prêtre.
De Boulers, Jean-Baudouin, seigneur de Virelles.
De Craene, Henriette.
De Haye, Marie.
Dehon, Jean.
Durand, Isabelle-Thérèse.
François, Séverin, seigu.r de Semeries, prêtre.
Maës, Zacharie, doyen de Ste.-Élisabeth.
Malapert, Michel, seigneur de la Buissière.
Petit, Louis, seigneur de Bourbeck, greffier du grand baillage.

(B) Le bureau de Bienfaisance de Mons, institué en exécution de la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796), est chargé de l'administration des secours à domicile; il possède un revenu de 125,000 francs environ, provenant de 86 donations ou testaments dont voici les auteurs:

Anseau, Anne.
Anseau, Auguste.
Anseau.
Aupaix, André.
Baudry, Louise-Henriette.
Berlemont, Marie.
Biens, Jean.
Blomendal, Martin.
Boël, le conseiller.
Bourgueille, Adrien.
Bouzeau, Jean.
Brassart, Jeanne.
Briché, Marie-Christine.
Brihaye, Anne, v.e Stiévenart.
Brunet, Jeanne, v.e Save.
Burnéau, v.e Rogier.
Chizaire, Anne.
Debehault de Meroq, Thérèse.
Debehault, Jean.
Deblois d'Arondeau.
Dehon, le doyen.
Delens, Antoine.
Delporte, Jean.
Demelun, Marie.
Depret, Quintin.
De Schellaert, Brigitte.
Dessus-le-Moustier.
Dethuin, Dominique.
Druart, Isabeau.
Druart, Jean.
Druart, Jean, de Bauffe.
Dubelloy, Herman.
Dubelloy, Ferdinand.
Dulongcourtil, Louis.
Dumont, doyen de Ste-Waudru.
Dupresseux, Michel-Godefroid.
Durand, Marguerite.
Foucart, Thomas et Dlle.
Fourneau, Victoire.
Gaultier, Marie-Marguerite.
Ghodemart, A.-F.
Godefroid, Philippe-Antoine.
Godin, Julien.
Heldewier, Jeanne.
Jacquin, Marie, v.e Gaillez.
Jaubert, Jean-Baptiste.
Jonnart.
Laigneau, Philippe-Alexis.
Lambert, Pierre.
Leduc, Jean.
Legros, Sébastien.
Lejosne, Marguerite
Leroy, Catherine.
Letin, v.e Louis Dumont.
Levoet, v.e Baudouin Laurent.
Loiseau, Jean-Chrysostôme.
Loth, Jean.
Maillet, le curé.
Malapert, François.
Maldonade, Françoise.
Manesse, Jacques.
Maréchal, Gabriel.
Maubreucq, Gaspard
Monsennire, Henri.
Noël, Jean-Baptiste.
Patoul, Jean-Charles.
Petit, Louis.
Petit, Marguerite.
Recq, Pierre.
Robette, Antoine.
Raulet, le conseiller.
Salmière d'Hainin.
Tahon, Gaspard.
Trivière, François.
Vivier, Catherine-Isabelle.
Wéry, Marie.

Digitized by Google

(c) Cet hôpital, bâti en dehors de l'enceinte de la ville, près de l'ancienne église de Bertaimont tombée en 1817 dans les fortifications de la place de Mons, fut brûlé en 1395, lors du terrible incendie qui réduisit en cendres presque tout ce quartier de la ville. Son revenu a servi à augmenter la dotation de l'hôpital de St.-Nicolas.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. II, p. 318.—De Boussu, Histoire de Mons, pp. 57 et 118.

(d) Cet hôpital était, comme le précédent, situé en dehors des murs de la ville, entre la porte d'Havré et la commune d'Hyon, près du *grand étang* qui prit alors le nom d'*étang des douze apôtres*. Il servait au logement et au traitement de douze pauvres malades. Lors de sa suppression, son revenu a été employé à accroître les ressources de l'hôpital de St.-Nicolas.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. I, p. 22; t. II, p. 318.—De Boussu, Histoire de Mons, pp. 48 et 56.

(e) L'hôpital de St.-Nicolas, avant d'être transféré, au commencement du XIX.e siècle, dans les bâtiments de l'abbaye supprimée du Val-des-Écoliers, occupait dans la rue d'Havré, près de l'église à laquelle il a donné son nom, le terrain sur lequel on a bâti depuis quelques années la maison n.° 103 de cette rue et la maison n.° 17 de la rue de la Biche.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. II, p. 317.— De Boussu, Histoire de Mons, pp. 48 et 56.—Hossart, Histoire du Hainaut, t. I, p. 413.

(f) En 1322, les échevins de Mons obtinrent du comte Guillaume la permission d'ériger la maison de paix sur l'emplacement de l'hôpital Jean Vilain, devenu inutile. C'est en 1440, et suivant Vinchant en 1438, que fut bâti l'hôtel-de-ville actuel dans le but de venir en aide à la classe laborieuse qui souffrait cruellement de la famine. — Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. IV, p. 172. — De Boussu, Histoire de Mons, pp. 97 et 147.— Le petit tableau de la ville de Mons, p. 83.

(g) L'administration de cet hôpital était confiée à la Magistrature locale; mais à la suite d'un conflit auquel mit fin une ordonnance de la comtesse Jeanne, du mois de juillet 1215, le chapelain de St.-Calixte, qu'on nommait le chapelain du comte, fut appelé à y prendre part.

Vers l'an 1300, Baudry de Rochefort, seigneur de Frameries, chevalier de l'ordre de Malte et de la commanderie du Temple qui existait dans cette commune, dota aussi cette maison hospitalière.

Lorsque le fléau de la lèpre disparut de nos contrées, cet hôpital fut supprimé en 1668 et son revenu ajouté à celui de l'hôpital de St.-Nicolas.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. II, p. 308; t.VI, p. 27.—De Boussu, Histoire de Mons, p. 54.— Delewarde, Histoire du Hainaut, t. III, p. 425. — Hossart, Histoire du Hainaut, t. I, p. 413.

(h) L'hôpital des pestiférés était situé hors de la porte de la guérite, près du fort St.-Pierre.—De Boussu, Histoire de Mons, p. 280.

Digitized by Google

(I) L'hôpital royal, qui porte aujourd'hui le nom d'hôpital militaire, fut construit par Vauban, en exécution d'un décret du 12 août 1702, entériné par le conseil souverain du Hainaut le 30 avril 1703. Il fut doté en partie avec le revenu des hôpitaux de St.-Jacques, de St.-Lazare et avec les biens de plusieurs fondations et confréries établies à Mons.—De Boussu, Histoire de Mons, p. 322. — Le petit tableau de la ville de Mons, p. 80.

(K) Régi par l'administration des hospices, l'hôpital civil a reçu en 1821 son organisation actuelle. Aux noms des bienfaiteurs connus dont la liste a été donnée, à propos de l'origine des hôpitaux particuliers dont les ressources réunies forment aujourd'hui le revenu de cet établissement, il faut ajouter ceux de :

Amand, Anne.
Amand, Philippe, prêtre.
Auquier, Thérèse, religieuse.
Bernier, Louis.
Beugnies, Nicolas.
Blanchart, Augustine, mère de
Bonhomme, Jacques. [l'hôpital.
Bonin, Gérard.
Bosquier, le capitaine.
Bouzeau, prêtre.
Broviau, Jacques.
Buisseret, Marie-Philippe.
Caniot, Nicolas, curé de St.-Ni-
Catoire, la demoiselle. [colas.
Charlez, Nicaise.
Cocque, Jeanne, veuve Valentin Gemberghe.
Corbault, Henri, seigneur de Hamelle.
Craveau, Marie, religieuse.
De Beugnies, Élie.
De Boussu, v.e du conseiller.
De Bouzanton, Louise, veuve de M. Dujardin.
De Brias, Jean.
De Clerbois, Philippe.
Decraene, Henriette.
De Gracis, Bazile.
De Hastin, Michel et dame Delafontaine, son épouse.
De Heest, Jean.
De Heest, Jeanne.
De Hyon, la dame.
De Maurage.
De Semeries.
Descamps, Catherine, religieuse.
Descamps, Jacques.
Desmarquette, Anne, veuve de François Priche.
Destray, Jacques.
Devergnies, Françoise, veuve de Gilles Vinchant.
De Wacque, Thérèse.
Doige, Nicolas.
Druart, Isabeau,
Dulongcourtil, Louis.
Dumaisnil, Louise, sœur grise.
Dumont de Holdre.
Dumoulin, Catherine.
Felleries.
Franeau, Anne.
Franeau, Jacqueline, veuve de Philippe Delabarre.
Franeau, Yolande, v.e de Gilles Pothier, seigneur de Dour.
Franeau, Yolande, v.e Dulandas.
Galistin, Gabriel.
Ghislain, Quintin.
Gilet, Marguerite.
Goubille, Charles.
Grart, Florent, dit Delattre.
Hallez, Marie, v.e Cousin.
Hennon, François.
Jacquin, Marie, veuve de Jean Gaillez.
Jouveniau, Jeanne, religieuse.
Lebrun, Hélène, v.e de Charles d'Ottignies.
Lecomte, Marie.
Leduc, le Conseiller.
Lefebvre, Louise.
Legrand, Anne, mère de l'hôpital
Lemye, Jeanne, v.e de Jacques Bouille.
Lewaitte, Charles, chanoine de Cambrai.
Lison, Jeanne, religieuse.
Longin, Roland, écuyer et son épouse Anne Discart.
Mabille, Agnès.
Maës, Zacharie, doyen de Ste.-Élisabeth.
Mainsent, le conseiller.
Malapert, Charles.
Malapert, François.
Malapert, Hélène.
Masselot, Marie, veuve de Nicolas Biens.
Michel, François, prêtre et sa sœur Jeanne.
Molin, Catherine.
Prevost, Jacques, seigneur de Leval.
Prevost, Jeanne, mère de l'hôpi-
Pureur, Jeanne, religieuse. [tal.
Raul, Anne,
Santine, la demoiselle et Laurent François.
Sebille, Anne.
Sigault, Anne, religieuse.
Taimont, Philippote.
Tordeur, Catherine.
Vanderbeken.
Vergnies, Jeanne.
Vinchant, Claire, v.e de Jean Le-
Vinchant, François. [boucq.
Wiseanée, Marie, veuve de Jean Toubeau.

Digitized by Google

(L) Cet hospice occupait le terrain sur lequel ont été construites les maisons portant aujourd'hui les N.os 16, 18, 20 et 22 de la rue de Bertaimont. Son revenu s'est accru en 1395 par la réunion de la moitié des biens de l'hôpital Notre-Dame qu'avait fondé Jean Canart, et, plus tard, par les libéralités de Marie Jouveneau, et de Jean Fiché dit Toussaint qui fit bâtir, en 1431, le dortoir et la chapelle. Aujourd'hui qu'il n'existe plus d'hospice pour les pèlerins et que la caisse communale pourvoit aux frais de route des voyageurs indigents, le revenu de cette fondation, administré par la commission des hospices, sert exclusivement à l'entretien des fous indigents de la ville.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. I, p. 83; t. III, p. 284. —Delewarde, Histoire du Hainaut, t. IV, p. 267. — De Boussu, Histoire de Mons, p. 115. — Rapport sur les antiquités de Mons, édit. des Bibliophiles belges, p. 10. — Le petit tableau de la ville de Mons, p. 82.

(M) Cet hospice, dont les bâtiments furent achevés en 1408, fut établi, en la rue de Nimy, sur le terrain où l'on a bâti l'hôtel de M. Fl. Honnorez. D'après des mémoires tirés des archives de Ste.-Waudru, on pourrait croire, dit De Boussu, que les confrères n'ont fait que s'établir dans cette chapelle qui était déjà bâtie en la rue de Nimy et que Baudouin V, comte de Hainaut, avait fondée en 1195.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. III, p. 335. — Delewarde, Histoire du Hainaut, t. IV, p. 301. — De Boussu, Histoire de Mons, p. 120.

(N) Cet établissement hospitalier, placé sous la juridiction du chapitre de Ste.-Waudru, et dont le revenu fut augmenté par une dotation que lui fit, en 1270, Helwis de Landrecies, recluse de Cantimpret, ne reçut qu'en 1279 son règlement d'organisation.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. II, pp. 335 et 365; t. III, p. 239; t. VI, pp. 30, 40 et 97.—Delewarde, Histoire du Hainaut, t. IV, p. 173. — De Boussu, Histoire de Mons, pp. 64 et 105.— Hossart, Histoire du Hainaut, t. II, pp. 27 et 366.—Petit tableau de la ville de Mons, p. 43.—Félix Hachez, Le Béguinage de Mons, *passim*.—Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837, p. 33.

(O) Cet hospice occupait l'emplacement de la propriété de MM. Huart frères, en face de l'Athénée, et de la maison N.o 6 de la rue de la Petite Guirlande. Il fut, en 1470, confié à la direction des Sœurs grises, dont le couvent était contigu, et, en 1678, il fut remplacé par l'*Hôpital de l'Enfant Jésus*. Son revenu est aujourd'hui affecté à l'hospice des vieilles femmes dit *des Kanquennes*.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. I, pp. 79 et 87; t. III, p. 40; t. IV, p. 346; t. VI, p. 66.— De Boussu, Histoire de Mons, pp. 85 et 155.—Hossart, Histoire du Hainaut, t. II, p. 73.—Rapport sur les antiquités de Mons, p. 10.

(P) Cet établissement qui existe encore aujourd'hui dans son local primitif, rue des Sars, compte parmi ses nombreux bienfaiteurs quatre chanoines de St.-Germain, Pierre et Jean Fainieau, Jean De Braine et Louis Bughin.

Digitized by Google

—De Boussu, Histoire de Mons, p. 84.—Hossart, Histoire du Hainaut, t. II, p. 73.—Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837, p. 34.

(q) La partie de la rue du Haut-Bois, où se trouvait situé l'hôtel de Nicolas de Houdeng, a pris de lui le nom de rue de Houdain, qu'on devrait écrire Houdeng. C'est sur l'emplacement de cet hôtel que furent établis l'hospice des Kanquennes actuel et le collége de Houdain, aujourd'hui la caserne du St.-Esprit.

L'administration de cet hospice appartenait, en vertu des lettres mêmes d'institution, aux échevins, au conseil de ville de Mons et au prieur du Val des Écoliers. Le revenu de cette fondation s'est accru par les libéralités de Tristan, seigneur de Grisuel et par la réunion des biens de l'hôpital Jean Taye ou Le Taye.—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. III, p. 90; t. VI, pp. 81 et 88.—Delewarde, Histoire du Hainaut, t. IV, p. 130.—De Boussu, Histoire de Mons, p. 90.— Hossart, Histoire du Hainaut, t. II, p. 105.— Rapport sur les Antiquités de Mons, édit. des Bibliophiles belges, p. 10. —Le petit tableau de la ville de Mons, p. 82.—Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837, p. 32.

(r) Tomber en *chartre*, c'est-à-dire en état de langueur et d'infirmités.

Parmi les autres bienfaiteurs de cette maison on cite :

Amand, Philippe, prêtre.
Buisseret, Jeanne.
Cavée, Marie, directrice.
De Bouxanton, Jean, seigneur de Quiévrain.
De Busignies, Nicolas, seign.r de Haulchin et Marie Dupuy, son épouse.
De Croy, Dorothée.
D'Espiennes, Philippote, fille de la congrégation de Notre-Dame.
De Gorger, Anne.
De Labarre, Marie, dame de Maurage.
De Noyelles, Françoise, chanoinesse de Ste.-Waudru.
Druart, Isabeau, veuve Jean De Behault.
Dumont, Guillaume, seigneur d'Audignies, conseiller du roi et Agnès De Busignies, son épouse.
Franeau, Catherine-Françoise, v.e Franeau, seigneur de Bouchault.
Franeau, Marguerite, v.e François Pottier, seign.r de Doulkerke.
Franeau, Yolande, v.e N. Pottier, seigneur de Dour.
François, Quintin et Judith Moineau.
Ghislain, Quintin.
Hardembourg, Pierre et Jean-Charles Patoul.
Jacquin, Michel, v.e Quintin Ghislain.
Jonart, Joachim, médecin.
Labarre, Catherine, v.e Galopin.
Landas, la v.e Nicolas.
Lemye, Jeanne, v.e Jacques Bouille.
Maës, Zacharie.
Mainsent, Jean, doyen de St.-Germain.
Mainsent, Séverin, prêtre, conseiller ecclésiastique en la cour de Mons.
Malapert, François.
Malapert, Marie-Madeleine.
Trahegnies, le doyen.
Vanderburch, François, archevêque de Cambrai.
Vergniés, Jeanne, veuve Laveries.
Warnotte, Nicolas, doyen de Leuze.

—Vinchant, édit. des Bibliophiles belges, t. V, p. 257.—De Boussu, Histoire de Mons p. 149.—Le petit tableau de la ville de Mons, p. 44.—Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837, p. 36.

(s) Ces maisons étaient situées près du pont du Béguinage; Jean Jonart, chanoine de Tournai, augmenta d'une manière notable, en 1683, le revenu

Digitized by Google

de la fondation faite par son frère.—De Boussu, Histoire de Mons, p. 304 — Le petit tableau de la ville de Mons, p. 82.

(t) Voici les noms des fondateurs de ces bourses d'études:

Baudry-Buterne, chanoine, à Aix-la-Chapelle.
Bizeau, Jean, le chanoine.
Boël, Jean, conseiller, à Mons.
Bonhomme, Jean, chanoine de St.-Germain.
Bourdeau.
Bourgeois, Hubert, curé de Ste.-Élisabeth, à Valenciennes.
Bourgueille, Adrien.
De Halstein, Michel.
Delcourt, Jean.
Ducochet, le doyen.
Dutrieux, Jean-Baptiste.
Godin, Antoinette, v.e Delahaize.
Goubille, Nicolas, chanoine de Cambrai.
Honnorez, Augustin (les héritiers).
Lefebvre.
Legrand-Gossart et Corbisier.
Lettin, Magdeleine, de Mons.
Manesse, Jacques.
Mayers, Adrien, de Mons.
Petit, Louis, greffier du grand baillage de Mons.
Wins, Paul-Antoine-Hermand, curé de Ste.-Élisabeth, à Mons.

(u) Le revenu de cet hospice s'est accru par les dotations de:

Dardennes, François.
De Busignies, Agnès, v.e du conseiller Dumont.
De Crécy, Anne, religieuse, nièce de Louise de Bouzanton.
De Hastaing, Michel.
De Jauche de Hastaing, chanoinesse de Ste.-Waudru.
De Lamotte.
De Preumonteau, Hubert-Laurent, prêtre.
Dessus-le-Moustier, Jean.
Devillerval, chanoinesse de Ste.-Waudru.
Dubuisson, Jean, prêtre.
Durand, Isabelle-Thérèse.
François, Séverin, seign.r de Sémeries, prêtre.
Ghislain, Quintin.
Jouveneau, Jacqueline.
Maës, Zacharie, doyen de Ste.-Élisabeth, à Mons.
Noël, Chrétienne, v.e Nicolas Devergnies.

— De Boussu, Histoire de Mons, p. 194. — Histoire abrégée de la Bonne maison des pauvres Orphelins de Mons, *passim*. — Rapport sur les antiquités de Mons, édit. des Bibliophiles belges, p. 16.—Le petit tableau de la ville de Mons, p. 81. — Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837, p. 35.

(v) Les autres bienfaiteurs de cette institution sont:

Boudry, Nicolas.
Daumeries, Noël.
De Boulers, Jean-Baudouin.
De Haulchin, Pierre, prêtre.
Houzeau, la veuve.
Lemye, Jeanne, veuve Jacques Bouille.
Rousseau, Jean-François et sa sœur.

—De Boussu, Histoire de Mons, p. 304. — Archives communales de Mons, rapport de M.r Charles Rousselle sur la *Grande Aumône*, du 6 mai 1836.— Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837, p. 41.

(w) Wenceslas Coberger, surintendant général des Monts-de-Piété en Belgique, a donné le plan d'organisation de celui de Mons. C'est l'archevêque de Cambrai, François Van der Burch, qui, le 20 avril 1623, a posé la première pierre des travaux d'appropriation de cet établissement.—Vinchant,

Digitized by Google

édit. des Bibliophiles belges, t. V, p. 390.—De Boussu, Histoire de Mons, p. 262.—Le petit tableau de la ville de Mons, p. 57.

(x) La partie de la caserne Chizaire où fut placée primitivement cette maison de repentir, ayant dû, en 1743, servir au logement des troupes, cet hospice fut transféré dans un autre bâtiment de la rue du Rivage, où il subsista jusqu'en 1846, époque à laquelle il fut établi dans le local qu'il occupe aujourd'hui, rue de la Petite Guirlande.

Les bienfaiteurs de cette institution sont M.mes N. Delandas, veuve Leduc, Marie-Thérèse Petit et Jean-Barthélemi Vinct.

L'hospice du Bon Pasteur est dirigé, depuis le 23 septembre 1839, par les filles de l'institut de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, et entretenu principalement avec les revenus de la fondation de la *Tuchthuys*, régie par l'administration des hospices civils.—Le petit tableau de la ville de Mons, p. 83. — Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1837-1846.

(y) Le revenu des hospices était en 1852 de 286,791 fr. 22 c. et celui du bureau de Bienfaisance de 124,348 fr. 70 c.— Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1853, pp. 17 et 24.

(z) L'hospice des Incurables, établi sur l'emplacement de l'ancien hôtel des princes de Ligne, rue de la Grosse Pomme, a été inauguré le 21 novembre 1841. Il est régi par les sœurs de la charité du chanoine Triest, sous la surveillance d'une commission mixte de cinq membres, composée du bourgmestre de la ville de Mons, comme président, de deux membres de la commission administrative des hospices civils et deux du bureau de Bienfaisance. — Rapport sur l'administration de la ville de Mons, 1842, p. 18.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Vous ne publiez point encore les procès-verbaux de vos séances ordinaires, comme le font beaucoup d'académies; vous avez nécessairement voulu que le Rapport-général annuel y suppléât; mon devoir est donc de narrer, le plus succintement et le plus exactement possible, les faits et circonstances de toute nature qui entreraient dans vos Bulletins. Vous l'avez ainsi entendu, parce que vous avez compris les devoirs impérieux qui naissent entre tous les travailleurs du domaine de la science; nous nous devons, et aux autres corps littéraires, la communication sans réserve de notre mode de procéder et de nos travaux académiques.

Le champ des explorations est infini; pour le fouiller avec fruit, il faut le concours de l'humanité tout entière; il faut la

Digitized by Google

division et la subdivision du travail ; et, quelque faible que soit le contingent de chacun, il devient la propriété générale. De là, la publicité forcée des observations et des découvertes.

C'est ainsi que la science humaine procédait dans les âges où il s'agissait de dissiper les ténèbres ; c'est ainsi qu'elle procède dans toutes ses phases de progrès ; c'est ainsi qu'elle procédera jusqu'à son apogée nouvelle. Au point de vue de leur indispensable utilité, les spécialités sont toutes également importantes, sont toutes également dignes d'être cultivées ; une seule d'entre elles faisant défaut, laisserait l'édifice incomplet.

Les corps savants apportent à l'association humaine le concours de toutes les spécialités ; ils s'appliquent plus particulièrement à coordonner le travail universel, à encourager les efforts particuliers, à appeler les communications, à les juger, à les récompenser, à les publier, à les communiquer au monde.

Les Sociétés qui publient leurs bulletins mensuels y transcrivent tout ce qui concerne les intérêts matériels, financiers et moraux ; les discussions orales même, sur tous les sujets ; les rapports et les décisions ; les présentations et les admissions de membres ; les réceptions d'œuvres et d'ouvrages adressés en échange ou en hommage ; tout ce qui concerne le régime intérieur, etc... C'est qu'en effet, la vie d'une compagnie savante est toute publique ; c'est qu'il y a un enseignement, un devoir accompli, dans tout fait d'exécution qu'elle pose ; c'est qu'en tout, il y a des matières, et jusqu'à des fautes commises à signaler, le progrès à imiter, l'école à éviter, le succès à obtenir.

Chacun de vous, je le sais, chers Collègues, a le sentiment intime de l'utilité du concours qu'il apporte à la chose commune ; chacun de vous a le courage de son opinion et l'abnégation dans la communication de ses travaux ; aussi n'ai-je pas eu l'intention de vous rappeler à des devoirs sociaux et humanitaires que vous comprenez si bien et que vous pratiquez avec un grand dévouement : j'ai voulu simplement justifier la forme et le fond de ce rapport et vous montrer que je crois comprendre l'esprit de la prescription de vos statuts à ce propos.

Digitized by Google

Veuillez m'accorder quelques instants d'attention, avec cette bienveillance qui vous anime toujours.

Différentes circonstances ont retardé vos travaux et notre séance publique; cependant votre temps a été parfaitement employé, vos publications en font foi; vous allez en juger. Mais avant de les énumérer je crois devoir vous rappeler de bien tristes souvenirs. La mort est venue frapper plusieurs fois au seuil de notre Société et a enlevé à notre collaboration et à notre amitié, trois enfants de la cité montoise; Messieurs :

Grart d'Affignies, Major de cavalerie, pensionné, homme de tant d'esprit;

De le court, Victor, Président du tribunal civil de première instance de Bruxelles, linguiste profond qui, se vouant à l'étude des origines de notre pays, réunissait de nombreux matériaux et se proposait de publier le fruit de ses recherches, aujourd'hui presqu'entièrement perdues pour nous;

Et M.r Plétain, que vous connaissez tous, dont nos regrets entourent la mémoire. Toujours sur la brèche pour défendre les principes si chers à l'homme de cœur et à l'homme charitable. L'un de nos Vices-Présidents a prononcé son éloge funèbre que le prochain volume de nos publications fera paraître.

— Mais si ces vides que la mort a faits autour de nous, sont désolants, si ces pertes sont douloureuses, ne nous décourageons pas, la royauté de la science ne peut périr, les vides se comblent, les pertes s'effacent.

Depuis le 13 juin 1852, vous avez reçu dans votre sein quatre membres effectifs; MM.

Demoulin, Gaspard, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à Mons;

Gautier, Evariste, Avocat, Homme de Lettres, à Mons;

Everaert, Xavier, Docteur en Médecine, en Chirurgie et en Accouchements, à Frameries, de l'École de Médecine de Paris, fondateur d'un établissement orthopédique;

Isaac, Félix, Avocat, Homme de Lettres, à Charleroi.

Digitized by Google

La Société ne se borne pas au cercle d'amateurs de la science qui l'entourent dans la province, elle appelle à elle tout homme belge ou étranger qui s'est fait connaître par ses productions; ce foyer de lumières vient s'ajouter à celui de la Société, et y produit cette émulation sans laquelle il n'y a pas d'œuvre durable.

Votre Société a admis comme *Membres correspondants belges;*

MM.

Houzeau, Jean-Charles, Montois, Homme de Lettres, à Paris;

Frison, Barthélemi, Tournaisien, auteur de la Statue d'Orlande de Lassus, à Paris;

Gendebien, Jules, Avocat, Professeur agrégé à l'Université libre, à Bruxelles;

De Koninck, Louis, Professeur de Chimie et de Paléontologie, à l'université de Liége;

Westendorp, Gérard, Médecin militaire, à Ostende;

Selys-Longchamps, (le Baron Edmond de) Membre de l'Académie royale de Bruxelles, Naturaliste, à Liége;

Borgnet, Jules, Archiviste de l'État, à Namur;

Beauffort (le Comte Amédée de), Inspecteur-général des Beaux-Arts du royaume, à Bruxelles;

Van Berchem, Docteur en Médecine, à Willebroeck, Président de la Société de Médecine pratique de la province d'Anvers;

Crocq, Jean, Docteur en Médecine, à Bruxelles, Membre de l'Académie royale de Médecine de la même ville;

Van Maldeghem, Eugène, et

Van Maldeghem, Evariste, frères, Compositeurs, en collaboration, de Musique sacrée, à Bruxelles;

Bender, J., Directeur de la Musique royale des Guides, et Compositeur de Musique, à Bruxelles.

Digitized by Google

Membres correspondants étrangers;

MM.

ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en Médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris;

HÉRICOURT (le Comte Achmet d'), Littérateur et Archéologue, Président de la Société d'Arras;

GUILLORY, aîné, Homme de Lettres, Président de la Société d'Angers;

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le Baron Jean-César), Membre de l'Institut de France, Archéologue, à Castel-Sarrazin;

GRELLOIS, Eugène, Archéologue et Homme de Lettres, à Metz en Lorraine.

Si les rapports entre les individus sont si utiles à la science, ceux entre les corps savants atteignent un but encore plus prospère, aussi la Société actuelle fait ses efforts pour nouer et continuer ses relations avec les autres Compagnies savantes, tant du pays que de l'étranger; par l'échange de ses productions avec celles de ces Sociétés, nous voyons les progrès de l'esprit humain.

A côté des Sociétés il est des réunions remarquables de talents, tantôt jeunes, tantôt consommés, qui s'essaient aux luttes dans d'autres publications : je veux parler des ouvrages périodiques. Nous n'avons pas négligé d'établir des rapports avec elles.

Le catalogue des ouvrages qui enrichissent notre bibliothèque, et que l'on a coutume de faire paraître dans les publications annuelles indiquera les Sociétés, les publications périodiques et les auteurs qui nous ont envoyé leurs œuvres.

On regrettait vivement pour les réunions des Commissions et les séances mensuelles de la Société des locaux convenables. Aujourd'hui, grâce à l'Administration communale, qui saisit toutes les occasions de venir en aide à notre Compagnie, deux salles de l'Hôtel de Ville ont été affectées à ces réunions. Mais l'appropriation et l'ornementation manquaient: M.r Valère Wins,

Digitized by Google

mettant au service de ses Collègues, et ses talents et son obligeance, a su produire pour les réunions des Commissions une salle simple et de bon goût, et pour les séances mensuelles un salon d'architecture gothique, où toutes les parties, par leur harmonie, présentent un ensemble sévère et imposant. Lorsque l'ameublement en bois de chêne, conçu dans le style du salon sera terminé, la Société des Sciences n'aura rien à envier sous ce rapport aux plus grandes villes du royaume.

Votre activité sociale ressentit immédiatement l'influence de cet établissement.

Elle s'exerça d'abord sur vos bases constitutives : votre réglement fut modifié en quelques points et réimprimé, avec les modifications que vous aviez étudiées avec soin et que vous aviez délibérées, en suivant toutes les formalités prescrites par vos statuts. C'est ainsi que vous remplacerez la Commission secrète des publications par une autre composée de sept membres, nommée au scrutin secret, mais dont le résultat est proclamé.

— Puis vint l'application; ainsi vous décidiez la réimpression annuelle de la liste des membres de la Société; vous ordonniez l'envoi à chacun de vos Collègues effectifs ou correspondants, comme aux Sociétés correspondantes, d'un exemplaire de ce réglement et du tableau des Sociétaires, afin qu'ils connussent les obligations qui leur incombent à chacun de ces titres; vous sollicitiez, par une circulaire, vos Collègues à redoubler de zèle, en leur manifestant le désir de voir les Sociétaires aborder des sujets nouveaux et traiter plus particulièrement des questions d'utilité pratique, d'un intérêt local et provincial.

Vous leviez également le doute qui avait été soulevé sur l'application de l'article 7 de vos statuts en décidant, pour ce qui concerne ses Associés artistes, sculpteurs ou peintres, que l'envoi d'ouvrages, à l'exposition triennale de Mons, serait considéré comme satisfactoire au prescrit de cet article.

Certes, Messieurs et chers Collègues, vous avez la conviction de ne pas avoir perdu de vue un seul instant la mission que vous avez acceptée. Vos programmes en témoignent assez haut, soit en

Digitized by Google

ce qui concerne la série de questions que vous posez directement vous mêmes, soit en ce qui concerne celles que, sur votre demande, le gouvernement et la province vous adressent. L'unité de vues de ces questions ne laisse pas de doute que ces administrations comprennent et approuvent l'utilité de votre mission provinciale.

Depuis longtemps, vous préludez à réveiller l'idée de l'érection d'une statue à la grande gloire de Baudoin VI comte de Hainaut, empereur de Constantinople, qui prit la croix avec tous ses chevaliers hennnuyers dans l'église de S.te-Waudru.

Lors de vos premières sollicitations pour décider l'érection de la statue d'Orlande de Lassus, vous indiquiez l'emplacement de celle-ci, au centre du Parc de la ville, en soutenant énergiquement que la Grand'Place attendait celle de Baudouin VI que le gouvernement est décidé à accorder à la ville capitale du Hainaut. Vous avez donc, le 7 juillet 1853, par adjonction à votre programme 1852-1853, posé la question suivante : « ELOQUENCE. *Eloge de Baudouin VI, comte de Hainaut, empereur de Constantinople.* » Vous avez fait annoncer cette question, et le rapport de votre secrétaire général intérimaire vous a rendu compte du mémoire que vous avez reçu en réponse.

Depuis longtemps vous aviez remis en mémoire et fait célébrer la gloire musicale montoise d'Orlande de Lassus, le prince des musiciens de son temps. Le succès a couronné vos efforts et votre constance. Sa statue est sur son piédestal, là où vous avez demandé qu'elle fût élevée.

L'espace de temps qui s'est écoulé et qui comprend les faits qui font l'objet de l'examen de mon rapport est précisement celui qui a vu s'accomplir vos plus grands efforts, le déploiement de toutes les spécialités intelligentes que votre sein renferme, et auxquelles la ville, la province et le gouvernement ont fait un appel presqu'exclusif à l'effet de mettre la main à cette œuvre imposante.

Vous avez nommé une Commission composée de MM. Camille Wins, Benoît Quinet et Antoine Clesse, et vous l'avez chargée de vous présenter un rapport sur la part que votre compagnie a prise aux derniers événements qui ont amené l'érection de cette statue

Digitized by Google

et son inauguration. Ce rapport fut rédigé par M.r Camille Wins, qui avait représenté votre Société dans la Commission principale officielle, sous la présidence de M.r Amédée comte de Beauffort, aujourd'hui membre correspondant, Inspecteur général des Beaux-Arts en Belgique, représentant le gouvernement ; votre vice-président M.r Hippolyte Rousselle représentait la province, et M.r le baron Alfred De Hérissem, Echevin, la ville de Mons.

Ce rapport fut approuvé, il contient en annexes, les discours prononcés lors de l'inauguration, par M.r le baron de Hérissem, organe de la commission du monument, par M.r D. Dethuin, Bourgmestre de la ville de Mons, et par M.r Louis Troye, Gouverneur du Hainaut. Il a fallu, dit ce haut fonctionnaire, « que des » esprits ardents et laborieux vinssent rappeler, qu'il y a plus » de trois siècles, Mons vit naître dans ses murs un homme qui » devint l'émule de Palestrina.

« Orlande de Lassus, ajouta M.r le Bourgmestre Dethuin, plus » connu dans notre pays sous le nom de Roland Delattre, mais » auquel on ne peut se refuser à restituer son vrai nom, depuis » que la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres » du Hainaut s'est livrée à ce sujet, à de minutieuses investiga- » tions, Orlande de Lassus, naquit à Mons, en 1520.

Plus loin, M.r le Bourgmestre ajoute : « nous devons comme » administrateur de la cité, adresser publiquement l'expression » de notre reconnaissance aux Sociétés et aux autorités qui ont » prêté leur concours actif à l'œuvre que nous inaugurons :

« A la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres « du Hainaut. »

« Depuis longtemps, rapportait M.r le Baron De Hérissem, « au nom de la Commission du monument, un Corps savant, la « Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut donnait « aussi à cette pensée, l'autorité de sa parole, l'appui de sa « haute, de sa *légitime* influence. »

Le rapport de votre Commission, outre les faits, contient aussi la poésie, que notre collègue M.r Benoît Quinet lut pendant la cérémonie, à la gloire du célèbre musicien, et les trois cou-

Digitized by Google

plets adressés, par notre chansonnier populaire et Collègue, M.r Antoine Clesse, à M.r Frison, auteur de la statue.

Ces circonstances donnent à l'expression de gratitude que nos magistrats ont adressée à votre Société une haute portée, toute décisive; elle peint la confiance méritée qu'ils ont dans le dévouement, dans les connaissances de notre compagnie : qu'ils reçoivent ici l'assurance de notre concours empressé à tout ce qui pourra être glorieux et utile à la belle province de Hainaut et en particulier, à notre bonne ville de Mons.

Vous aviez mis au concours une symphonie destinée à être exécutée pendant les cérémonies de l'inauguration. Vous avez nommé une Commission dont les rapports que M.r Bender, devenu votre Collègue correspondant, adopta, accordaient la mention honorable avec la médaille en argent, mais votre récompense ne trouva plus qu'une veuve dans le besoin,— aussi vous convertîtes la médaille en une somme de même valeur; et vous fîtes une collecte entre vous pour majorer ce secours; vous fîtes faire toutes les copies de la partition, et la ville la fit exécuter dans le concert donné par elle pendant les fêtes de l'inauguration.

Enfin vous décerniez, avec un élan si légitime au moment de son triomphe, le titre de membre de la Société, à M.r Barthélemy Frison, auteur de la Statue, enfant de Tournai, enfant de la province, enfant du pays, comme le disait notre chansonnier M.r Clesse, dans les charmants couplets dédiés à l'artiste vainqueur.

Il est donc vrai, Messieurs, et chers Collègues. Vos désirs et vos efforts réels tendent constamment vers les intérêts provinciaux alors qu'ils considèrent le chef-lieu de chacun de ses trois arrondissements, pris collectivement, pris séparément; et que dans les cérémonies comme celle-ci, qui est plus particulièrement le fait de la ville de Mons, capitale, vous vous trouvez heureux de rencontrer parmi les concurrents un enfant de Tournai, se montrant le plus méritant, et qui exécute son œuvre avec autant de talent que l'a fait M.r Frison.

Vos membres rivalisent de zèle pour alimenter vos publica-

Digitized by Google

tions. M.r Wins, votre honorable président, à l'occasion d'un petit volume d'une grande rareté, intitulé : Traité des sections du cône considéré dans le solide, par Jean-François Lepoivre, attirait, dans une brochure fort intéressante, l'attention des mathématiciens sur cette œuvre vraiment savante de notre concitoyen, et rappelait que M. Quetelet, l'un de nos vice-présidents, si digne d'apprécier ce travail, avait déjà écrit sur ce géomètre une notice pleine d'intérêt, insérée dans nos Mémoires.

L'examen d'un autre volume *rarissime*, retrouvé à la bibliothèque de notre ville, dû à Jean Gillet, recteur du collége de Houdain, à Mons, qui le fit paraître sous le titre de : Éléments de la langue latine; entraînait encore notre président à développer le tableau de l'enseignement de la langue latine, dans notre cité, pendant la première moitié du 16.me siècle.

M.r l'abbé Michot, dans une étude qu'il intitule : *Causerie*, et qui cache la profondeur sous la modestie du titre, nous entretient de l'instinct des plantes.

Notre collègue énumère bon nombre de phénomènes curieux constatés et admis par la science. Il les groupe, au point de vue d'une théorie qui démontre, selon lui, que les végétaux obéissent à une loi générale, surtout dans la recherche des éléments de leur nutrition, et ce, d'une manière si instinctive, qu'il ne peut se refuser à reconnaître dans ce phénomène un principe vital qu'il appelle *instinct;* qu'il définit : un mouvement indépendant de la réflexion, que la nature a donné aux animaux et aux végétaux, pour leur faire connaître et rechercher ce qui leur est bon et éviter ce qui leur est nuisible.

L'étude de la géologie, qui a acquis aujourd'hui une si grande importance, ne pouvait manquer d'attirer les investigations. M.r le capitaine Lehon, membre correspondant, retrace, dans un opuscule aussi vif qu'amusant, les découvertes curieuses dues aux dernières recherches des savants.

M.r le capitaine Cornu, membre correspondant, soumet à l'appréciation de la Société un travail sur la propriété des inventions et sur l'assainissement. Le rapporteur de la commission nommée

Digitized by Google

pour examiner l'ouvrage de M. Cornu, pense que la question sur la propriété n'a pas été résolue, et que le procédé d'assainissement exposé par M. Cornu, n'est que l'application d'une théorie bien connue. Cependant, au point de vue de l'auteur, son travail excitant la curiosité, des remerciements sont votés pour la communication qui en a été faite à la Société, qui engage notre collègue à continuer ses efforts pour étendre ses procédés d'assainissments à d'autres ateliers, et à seconder les vues philanthropiques du gouvernement sur l'hygiène des classes laborieuses.

Notre concitoyen, M.r Houzeau, membre correspondant, vous adresse deux notices; la première *sur la Géographie positive du Hainaut* qui paraîtra dans nos Mémoires. La seconde sur l'*Origine du nom Belge* est renvoyée à la commission des impressions.

M.r Hip. Rousselle, l'un de vos vice-présidents, continue la lecture de sa *Bibliographie montoise* qui permet d'espérer qu'il ne laissera pas même à glaner à ceux qui viendraient traiter après lui le même sujet.

Votre Président demande que la Compagnie donne son avis sur la possibilité et l'utilité majeure qu'il y aurait, d'après les idées consignées par M. J.-O. Ward, Esq.r, dans une brochure intitulée : *Moyen de créer des sources artificielles d'eau pure pour Bruxelles et d'autres grandes villes, d'après un nouveau procédé*, Bruxelles, 1853, d'amener du camp de Casteau dans notre ville, une eau potable, savonneuse, propre à tous les usages domestiques et qui servirait en outre à nettoyer les rues et à raffraîchir l'air dans les grandes chaleurs. Une Commission a été nommée pour étudier la question, s'assurer des avantages et des moyens de mettre à exécution ce projet, qui pourrait rendre d'immenses services à la population, en même temps qu'il finirait par créer une ressource financière au trésor communal.

M.r Guibal, l'un de vos collègues résidants, qui a doté la ville d'une nouvelle industrie, désire que la Société fasse un examen au point de vue théorique, d'un modèle qu'il a exécuté chez lui et pour lequel il a obtenu un subside du gouvernement, une machine d'extraction de son invention, rendant inutile l'emploi de câbles,

Digitized by Google

permettant en conséquence d'élever de profondeurs indéfinies, de grands fardeaux.

On attend le rapport de la commission qui n'a suspendu son travail que par des circonstances particulières qui cesseront plus tard.

Vous avez aussi reçu de M.r Meugy, ingénieur à Paris, membre correspondant, un mémoire curieux sur *l'explosion d'un cylindre sécheur*, mais le phénomène dont il s'y agissait ayant déjà été l'objet de remarques dans une revue publiée, le réglement n'en permettait pas l'impression dans nos publications.

Il vous est parvenu en février 1854, une symphonie à grand orchestre pour le concours ouvert à l'occasion de l'inauguration d'Orlande de Lassus. Mais son arrivée tardive ne vous permit pas d'en faire l'appréciation sans un désir exprimé par l'auteur, vous l'avez invité par la voie des journaux à déclarer son intention.

MM. Warlomont, de Tournai et Guille, de notre ville, qui n'appartiennent point à notre compagnie, vous ont adressé des notices historiques. Vous n'avez pas cru que les sujets traités pussent entrer dans vos mémoires.

On entend dire partout que la matérialité de notre époque a tué la poésie : et cependant nous voyons quantité de talents mûrir, et grand nombre de jeunes gens publiant avec succès leurs impressions dans cette langue chérie des dieux. Pour nous en tenir à notre Société, ne pouvons-nous pas citer avec orgueil les chansons et autres poésies de M.r Antoine Clesse qui nous a donné cette année *Les Titans* et *Les Bords de la Meuse ;* les poésies d'un tour si léger et si spirituel de M.r Léon Paulet, si plein de cœur dans son *Ode à Avrisseau.* Dans l'*Essor de l'Ame*, M.r Marsigny fait preuve de sentiments droits et élevés, unis à une poésie bien sentie.

Le poète a dit : *Rien de ce qui concerne l'humanité ne m'est étranger*; votre Société dit : rien de ce qui concerne les arts, les sciences et les lettres ne m'est indifférent : c'est cette pensée qui vous a dirigés dans la souscription, quelque modeste qu'elle soit, que vous avez donnée pour aider aux études de peinture en Italie, de l'un de nos jeunes concitoyens, M. Bourlard, qui donne tant d'espérances.

Digitized by Google

Vous avez aussi pris la résolution de composer un médailler comprenant les médailles frappées à l'effigie et en l'honneur de vos membres effectifs ou correspondants, et de réunir, comme dans un musée, pour orner vos salons, les bustes de vos collègues.

Vous avez exceptionnellement souscrit, c'était un devoir pieux, à la médaille commémorative de notre très regrettée Reine.

M.r le Comte Arrivabène, président de la commission du congrès hygiénique, membre correspondant, vous a gratifiés d'un exemplaire de la médaille frappée en l'honneur de M.r Rogier, notre bien honorable correspondant, par le congrès hygiénique où notre collègue, M.r le professeur Victor Van den Broeck nous a si bien représentés. — Vous devez à M.r Camille Wins, la médaille battue a l'occasion du banquet offert à notre digne correspondant, M.r le baron Seutin, par le corps des médecins belges.

M.r le Ministre de la Justice vous a envoyé trois médailles que le gouvernement a fait faire et représentant les prisons de Huy, de Verviers et de Charleroi : vous l'avez remercié de sa sollicitude.

Enfin vous avez placé, à votre usage, l'exemplaire de la carte géologique que votre correspondant, M.r Dumont, auteur de ce beau travail, a sollicité pour vous, et dont M.r le Ministre de l'intérieur a bien voulu vous faire don.

Notre belle province est l'une des plus riches et par suite l'une des plus intéressées au progrès des sciences, des arts et des lettres; notre Société, s'est chargée de l'aiguillonner, et de lui donner la direction. Pour arriver au but qu'elle s'est tracé, ses ressources financières sont-elles au niveau des services qu'elle rend et que l'on attend d'elle ?

Malgré le concours de l'état et de la province, il est souvent impossible de faire face aux besoins impérieux de toute nature auxquels il faut satisfaire, aussi nourrissons - nous l'espoir que les subsides annuels qui nous sont alloués seront augmentés; nous fondons cet espoir sur l'intérêt que portent à notre mission l'état et la province.

Je vous ai tracé un tableau rapide et succint des travaux de la Société. Toutes les branches des connaissances humaines sont

Digitized by Google

cultivées avec amour et nous voyons avec une bien vive satisfaction l'élan qui anime les membres de votre Compagnie dans les recherches spéciales et dans la réunion des matériaux qui serviront à élever un jour un édifice imposant et solide. Tous nos efforts, toutes nos idées convergeant vers un même point, feront, nous n'en doutons pas, naître par des intelligences d'élite, de ces œuvres qui font époque dans la science, illustrent un siècle et jettent un éclat immortel sur une Société.

En voyant le présent, ayons foi en l'avenir, dirigés par l'ardeur de la science, guidés par des vues utiles et morales, nous aurons atteint notre but quand nous aurons mérité la reconnaissance des lettres et du public, notre unique ambition.

Le Secrétaire,

GOFFINT-DELRUE.

Digitized by Google

Parmi ses travaux, la Société a adopté un cérémonial à observer lors du décès d'un de ses Membres; ces dispositions font désormais partie des réglements intérieurs de la Compagnie.

Digitized by Google

CÉRÉMONIAL

LORS

DU DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉGLEMENT

DU CÉRÉMONIAL A SUIVRE

LORS DU DÉCÈS

D'UN DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES.

1.° Aussitôt que la Société aura connaissance du décès d'un de ses membres résidents, M.r le Bibliothécaire-Archiviste la convoquera pour assister aux funérailles;

2.° Si le défunt faisait partie du Bureau, *la Société se rendra en corps à la maison mortuaire* pour se joindre au cortège. Dans les autres cas, il sera nommé, aux mêmes fins, par le Bureau ou par le Président au besoin, une députation de sept membres au moins, auxquels pourront s'adjoindre tous les collègues qui voudraient en faire partie. Autant que possible, le costume sera noir;

Digitized by Google

3.° Les Sociétaires se placeront aux obsèques, à la suite de la famille;

4.° Ils se rendront, après la cérémonie, dans des voitures commandées à cet effet par M.r le Président des Questeurs, jusqu'au cimetière où il sera prononcé quelques paroles à la mémoire du défunt. Si celui-ci était membre du Bureau, le discours sera prononcé par le Président, et, à son défaut, par l'un des Vice-Présidents; dans les autres cas, par un ami du membre décédé ou par l'un des Secrétaires;

5.° Tout discours à prononcer, en cette circonstance, au nom de la Société, devra être préalablement soumis à l'approbation du Bureau qui sera convoqué à cette fin, la veille à 6 heures du soir, au local des conférences;

6.° S'il n'est pas fait de notice nécrologique spéciale, les paroles prononcées sur la tombe du défunt pourront en tenir lieu et alors elles seront insérées dans les Publications ordinaires de la Société. En tout cas, l'une de ces deux choses aura lieu;

7.° Après toutes les cérémonies religieuses, une lettre de condoléance sera adressée à la famille, par le Bureau, si le défunt en faisait partie, sinon, par le Président et le Secrétaire;

8.° Il est réservé au bureau de décider quand il y aura lieu d'appliquer les dispositions du présent réglement au cas de décès d'un membre effectif non résidant ou d'un correspondant.

Digitized by Google

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Vous ne publiez point encore les procès-verbaux de vos séances ordinaires, comme le font beaucoup d'académies; vous avez nécessairement voulu que le Rapport-général annuel y suppléât; mon devoir est donc de narrer, le plus succintement et le plus exactement possible, les faits et circonstances de toute nature qui entreraient dans vos Bulletins. Vous l'avez ainsi entendu, parce que vous avez compris les devoirs impérieux qui naissent entre tous les travailleurs du domaine de la science; nous nous devons, et aux autres corps littéraires, la communication sans réserve de notre mode de procéder et de nos travaux académiques.

Le champ des explorations est infini; pour le fouiller avec fruit, il faut le concours de l'humanité tout entière; il faut la

Digitized by Google

division et la subdivision du travail; et, quelque faible que soit le contingent de chacun, il devient la propriété générale. De là, la publicité forcée des observations et des découvertes.

C'est ainsi que la science humaine procédait dans les âges où il s'agissait de dissiper les ténèbres; c'est ainsi qu'elle procède dans toutes ses phases de progrès; c'est ainsi qu'elle procédera jusqu'à son apogée nouvelle. Au point de vue de leur indispensable utilité, les spécialités sont toutes également importantes, sont toutes également dignes d'être cultivées; une seule d'entre elles faisant défaut, laisserait l'édifice incomplet.

Les corps savants apportent à l'association humaine le concours de toutes les spécialités; ils s'appliquent plus particulièrement à coordonner le travail universel, à encourager les efforts particuliers, à appeler les communications, à les juger, à les récompenser, à les publier, à les communiquer au monde.

Les Sociétés qui publient leurs bulletins mensuels y transcrivent tout ce qui concerne les intérêts matériels, financiers et moraux; les discussions orales même, sur tous les sujets; les rapports et les décisions; les présentations et les admissions de membres; les réceptions d'œuvres et d'ouvrages adressés en échange ou en hommage; tout ce qui concerne le régime intérieur, etc... C'est qu'en effet, la vie d'une compagnie savante est toute publique; c'est qu'il y a un enseignement, un devoir accompli, dans tout fait d'exécution qu'elle pose; c'est qu'en tout, il y a des matières, et jusqu'à des fautes commises à signaler, le progrès à imiter, l'école à éviter, le succès à obtenir.

Chacun de vous, je le sais, chers Collègues, a le sentiment intime de l'utilité du concours qu'il apporte à la chose commune; chacun de vous a le courage de son opinion et l'abnégation dans la communication de ses travaux; aussi n'ai-je pas eu l'intention de vous rappeler à des devoirs sociaux et humanitaires que vous comprenez si bien et que vous pratiquez avec un grand dévouement: j'ai voulu simplement justifier la forme et le fond de ce rapport et vous montrer que je crois comprendre l'esprit de la prescription de vos statuts à ce propos.

Digitized by Google

Veuillez m'accorder quelques instants d'attention, avec cette bienveillance qui vous anime toujours.

Différentes circonstances ont retardé vos travaux et notre séance publique; cependant votre temps a été parfaitement employé, vos publications en font foi; vous allez en juger. Mais avant de les énumérer je crois devoir vous rappeler de bien tristes souvenirs. La mort est venue frapper plusieurs fois au seuil de notre Société et a enlevé à notre collaboration et à notre amitié, trois enfants de la cité montoise; Messieurs :

Grart d'Affignies, Major de cavalerie, pensionné, homme de tant d'esprit;

De le court, Victor, Président du tribunal civil de première instance de Bruxelles, linguiste profond qui, se vouant à l'étude des origines de notre pays, réunissait de nombreux matériaux et se proposait de publier le fruit de ses recherches, aujourd'hui presqu'entièrement perdues pour nous;

Et M.r Plétain, que vous connaissez tous, dont nos regrets entourent la mémoire. Toujours sur la brèche pour défendre les principes si chers à l'homme de cœur et à l'homme charitable. L'un de nos Vices-Présidents a prononcé son éloge funèbre que le prochain volume de nos publications fera paraître.

— Mais si ces vides que la mort a faits autour de nous, sont désolants, si ces pertes sont douloureuses, ne nous décourageons pas, la royauté de la science ne peut périr, les vides se comblent, les pertes s'effacent.

Depuis le 13 juin 1852, vous avez reçu dans votre sein quatre membres effectifs; MM.

Demoulin, Gaspard, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à Mons;

Gautier, Evariste, Avocat, Homme de Lettres, à Mons;

Everaert, Xavier, Docteur en Médecine, en Chirurgie et en Accouchements, à Frameries, de l'École de Médecine de Paris, fondateur d'un établissement orthopédique;

Isaac, Félix, Avocat, Homme de Lettres, à Charleroi.

Digitized by Google

La Société ne se borne pas au cercle d'amateurs de la science qui l'entourent dans la province, elle appelle à elle tout homme belge ou étranger qui s'est fait connaître par ses productions; ce foyer de lumières vient s'ajouter à celui de la Société, et y produit cette émulation sans laquelle il n'y a pas d'œuvre durable.

Votre Société a admis comme *Membres correspondants belges;*

MM.

Houzeau, Jean-Charles, Montois, Homme de Lettres, à Paris;

Frison, Barthélemi, Tournaisien, auteur de la Statue d'Orlande de Lassus, à Paris;

Gendebien, Jules, Avocat, Professeur agrégé à l'Université libre, à Bruxelles;

De Koninck, Louis, Professeur de Chimie et de Paléontologie, à l'université de Liége;

Westendorp, Gérard, Médecin militaire, à Ostende;

Selys-Longchamps, (le Baron Edmond de) Membre de l'Académie royale de Bruxelles, Naturaliste, à Liége;

Borgnet, Jules, Archiviste de l'État, à Namur;

Beauffort (le Comte Amédée de), Inspecteur-général des Beaux-Arts du royaume, à Bruxelles;

Van Berchem, Docteur en Médecine, à Willebroeck, Président de la Société de Médecine pratique de la province d'Anvers;

Crocq, Jean, Docteur en Médecine, à Bruxelles, Membre de l'Académie royale de Médecine de la même ville;

Van Maldeghem, Eugène, et

Van Maldeghem, Evariste, frères, Compositeurs, en collaboration, de Musique sacrée, à Bruxelles;

Bender, J., Directeur de la Musique royale des Guides, et Compositeur de Musique, à Bruxelles.

Digitized by Google

Membres correspondants étrangers;

MM.

ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en Médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris;

HÉRICOURT (le Comte Achmet d'), Littérateur et Archéologue, Président de la Société d'Arras;

GUILLORY, aîné, Homme de Lettres, Président de la Société d'Angers;

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le Baron Jean-César), Membre de l'Institut de France, Archéologue, à Castel-Sarrazin;

GRELLOIS, Eugène, Archéologue et Homme de Lettres, à Metz en Lorraine.

Si les rapports entre les individus sont si utiles à la science, ceux entre les corps savants atteignent un but encore plus prospère, aussi la Société actuelle fait ses efforts pour nouer et continuer ses relations avec les autres Compagnies savantes, tant du pays que de l'étranger; par l'échange de ses productions avec celles de ces Sociétés, nous voyons les progrès de l'esprit humain.

A côté des Sociétés il est des réunions remarquables de talents, tantôt jeunes, tantôt consommés, qui s'essaient aux luttes dans d'autres publications : je veux parler des ouvrages périodiques. Nous n'avons pas négligé d'établir des rapports avec elles.

Le catalogue des ouvrages qui enrichissent notre bibliothèque, et que l'on a coutume de faire paraître dans les publications annuelles indiquera les Sociétés, les publications périodiques et les auteurs qui nous ont envoyé leurs œuvres.

On regrettait vivement pour les réunions des Commissions et les séances mensuelles de la Société des locaux convenables. Aujourd'hui, grâce à l'Administration communale, qui saisit toutes les occasions de venir en aide à notre Compagnie, deux salles de l'Hôtel de Ville ont été affectées à ces réunions. Mais l'appropriation et l'ornementation manquaient : M.r Valère Wins,

Digitized by Google

mettant au service de ses Collègues, et ses talents et son obligeance, a su produire pour les réunions des Commissions une salle simple et de bon goût, et pour les séances mensuelles un salon d'architecture gothique, où toutes les parties, par leur harmonie, présentent un ensemble sévère et imposant. Lorsque l'ameublement en bois de chêne, conçu dans le style du salon sera terminé, la Société des Sciences n'aura rien à envier sous ce rapport aux plus grandes villes du royaume.

Votre activité sociale ressentit immédiatement l'influence de cet établissement.

Elle s'exerça d'abord sur vos bases constitutives : votre réglement fut modifié en quelques points et réimprimé, avec les modifications que vous aviez étudiées avec soin et que vous aviez délibérées, en suivant toutes les formalités prescrites par vos statuts. C'est ainsi que vous remplacerez la Commission secrète des publications par une autre composée de sept membres, nommée au scrutin secret, mais dont le résultat est proclamé.

— Puis vint l'application; ainsi vous décidiez la réimpression annuelle de la liste des membres de la Société; vous ordonniez l'envoi à chacun de vos Collègues effectifs ou correspondants, comme aux Sociétés correspondantes, d'un exemplaire de ce réglement et du tableau des Sociétaires, afin qu'ils connussent les obligations qui leur incombent à chacun de ces titres; vous sollicitiez, par une circulaire, vos Collègues à redoubler de zèle, en leur manifestant le désir de voir les Sociétaires aborder des sujets nouveaux et traiter plus particulièrement des questions d'utilité pratique, d'un intérêt local et provincial.

Vous leviez également le doute qui avait été soulevé sur l'application de l'article 7 de vos statuts en décidant, pour ce qui concerne ses Associés artistes, sculpteurs ou peintres, que l'envoi d'ouvrages, à l'exposition triennale de Mons, serait considéré comme satisfactoire au prescrit de cet article.

Certes, Messieurs et chers Collègues, vous avez la conviction de ne pas avoir perdu de vue un seul instant la mission que vous avez acceptée. Vos programmes en témoignent assez haut, soit en

Digitized by Google

ce qui concerne la série de questions que vous posez directement vous mêmes, soit en ce qui concerne celles que, sur votre demande, le gouvernement et la province vous adressent. L'unité de vues de ces questions ne laisse pas de doute que ces administrations comprennent et approuvent l'utilité de votre mission provinciale.

Depuis longtemps, vous préludez à réveiller l'idée de l'érection d'une statue à la grande gloire de Baudoin VI comte de Hainaut, empereur de Constantinople, qui prit la croix avec tous ses chevaliers hennnuyers dans l'église de S.te-Waudru.

Lors de vos premières sollicitations pour décider l'érection de la statue d'Orlande de Lassus, vous indiquiez l'emplacement de celle-ci, au centre du Parc de la ville, en soutenant énergiquement que la Grand'Place attendait celle de Baudouin VI que le gouvernement est décidé à accorder à la ville capitale du Hainaut. Vous avez donc, le 7 juillet 1853, par adjonction à votre programme 1852-1853, posé la question suivante : « ELOQUENCE. *Eloge de Baudouin VI, comte de Hainaut, empereur de Constantinople.* » Vous avez fait annoncer cette question, et le rapport de votre secrétaire général intérimaire vous a rendu compte du mémoire que vous avez reçu en réponse.

Depuis longtemps vous aviez remis en mémoire et fait célébrer la gloire musicale montoise d'Orlande de Lassus, le prince des musiciens de son temps. Le succès a couronné vos efforts et votre constance. Sa statue est sur son piédestal, là où vous avez demandé qu'elle fût élevée.

L'espace de temps qui s'est écoulé et qui comprend les faits qui font l'objet de l'examen de mon rapport est précisement celui qui a vu s'accomplir vos plus grands efforts, le déploiement de toutes les spécialités intelligentes que votre sein renferme, et auxquelles la ville, la province et le gouvernement ont fait un appel presqu'exclusif à l'effet de mettre la main à cette œuvre imposante.

Vous avez nommé une Commission composée de MM. Camille Wins, Benoît Quinet et Antoine Clesse, et vous l'avez chargée de vous présenter un rapport sur la part que votre compagnie a prise aux derniers événements qui ont amené l'érection de cette statue

Digitized by Google

et son inauguration. Ce rapport fut rédigé par M.r Camille Wins, qui avait représenté votre Société dans la Commission principale officielle, sous la présidence de M.r Amédée comte de Beauffort, aujourd'hui membre correspondant, Inspecteur général des Beaux-Arts en Belgique, représentant le gouvernement ; votre vice-président M.r Hippolyte Rousselle représentait la province, et M.r le baron Alfred De Hérissem, Echevin, la ville de Mons.

Ce rapport fut approuvé, il contient en annexes, les discours prononcés lors de l'inauguration, par M.r le baron de Hérissem, organe de la commission du monument, par M.r D. Dethuin, Bourgmestre de la ville de Mons, et par M.r Louis Troye, Gouverneur du Hainaut. Il a fallu, dit ce haut fonctionnaire, « que des » esprits ardents et laborieux vinssent rappeler, qu'il y a plus » de trois siècles, Mons vit naître dans ses murs un homme qui » devint l'émule de Palestrina.

« Orlande de Lassus, ajouta M.r le Bourgmestre Dethuin, plus » connu dans notre pays sous le nom de Roland Delattre, mais » auquel on ne peut se refuser à restituer son vrai nom, depuis » que la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres » du Hainaut s'est livrée à ce sujet, à de minutieuses investiga- » tions, Orlande de Lassus, naquit à Mons, en 1520.

Plus loin, M.r le Bourgmestre ajoute : « nous devons comme » administrateur de la cité, adresser publiquement l'expression » de notre reconnaissance aux Sociétés et aux autorités qui ont » prêté leur concours actif à l'œuvre que nous inaugurons :

« A la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres « du Hainaut. »

« Depuis longtemps, rapportait M.r le Baron De Hérissem, « au nom de la Commission du monument, un Corps savant, la « Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut donnait « aussi à cette pensée, l'autorité de sa parole, l'appui de sa « haute, de sa *légitime* influence. »

Le rapport de votre Commission, outre les faits, contient aussi la poésie, que notre collègue M.r Benoît Quinet lut pendant la cérémonie, à la gloire du célèbre musicien, et les trois cou-

Digitized by Google

plets adressés, par notre chansonnier populaire et Collègue, M.r Antoine Clesse, à M.r Frison, auteur de la statue.

Ces circonstances donnent à l'expression de gratitude que nos magistrats ont adressée à votre Société une haute portée, toute décisive; elle peint la confiance méritée qu'ils ont dans le dévouement, dans les connaissances de notre compagnie : qu'ils reçoivent ici l'assurance de notre concours empressé à tout ce qui pourra être glorieux et utile à la belle province de Hainaut et en particulier, à notre bonne ville de Mons.

Vous aviez mis au concours une symphonie destinée à être exécutée pendant les cérémonies de l'inauguration. Vous avez nommé une Commission dont les rapports que M.r Bender, devenu votre Collègue correspondant, adopta, accordaient la mention honorable avec la médaille en argent, mais votre récompense ne trouva plus qu'une veuve dans le besoin,— aussi vous convertîtes la médaille en une somme de même valeur; et vous fîtes une collecte entre vous pour majorer ce secours; vous fîtes faire toutes les copies de la partition, et la ville la fit exécuter dans le concert donné par elle pendant les fêtes de l'inauguration.

Enfin vous décerniez, avec un élan si légitime au moment de son triomphe, le titre de membre de la Société, à M.r Barthélemy Frison, auteur de la Statue, enfant de Tournai, enfant de la province, enfant du pays, comme le disait notre chansonnier M.r Clesse, dans les charmants couplets dédiés à l'artiste vainqueur.

Il est donc vrai, Messieurs, et chers Collègues. Vos désirs et vos efforts réels tendent constamment vers les intérêts provinciaux alors qu'ils considèrent le chef-lieu de chacun de ses trois arrondissements, pris collectivement, pris séparément; et que dans les cérémonies comme celle-ci, qui est plus particulièrement le fait de la ville de Mons, capitale, vous vous trouvez heureux de rencontrer parmi les concurrents un enfant de Tournai, se montrant le plus méritant, et qui exécute son œuvre avec autant de talent que l'a fait M.r Frison.

Vos membres rivalisent de zèle pour alimenter vos publica-

Digitized by Google

tions. M.r Wins, votre honorable président, à l'occasion d'un petit volume d'une grande rareté, intitulé : Traité des sections du cône considéré dans le solide, par Jean-François Lepoivre, attirait, dans une brochure fort intéressante, l'attention des mathématiciens sur cette œuvre vraiment savante de notre concitoyen, et rappelait que M. Quetelet, l'un de nos vice-présidents, si digne d'apprécier ce travail, avait déjà écrit sur ce géomètre une notice pleine d'intérêt, insérée dans nos Mémoires.

L'examen d'un autre volume *rarissime*, retrouvé à la bibliothèque de notre ville, dû à Jean Gillet, recteur du collége de Houdain, à Mons, qui le fit paraître sous le titre de : Éléments de la langue latine; entraînait encore notre président à développer le tableau de l'enseignement de la langue latine, dans notre cité, pendant la première moitié du 16.me siècle.

M.r l'abbé Michot, dans une étude qu'il intitule : *Causerie*, et qui cache la profondeur sous la modestie du titre, nous entretient de l'instinct des plantes.

Notre collègue énumère bon nombre de phénomènes curieux constatés et admis par la science. Il les groupe, au point de vue d'une théorie qui démontre, selon lui, que les végétaux obéissent à une loi générale, surtout dans la recherche des éléments de leur nutrition, et ce, d'une manière si instinctive, qu'il ne peut se refuser à reconnaître dans ce phénomène un principe vital qu'il appelle *instinct;* qu'il définit : un mouvement indépendant de la réflexion, que la nature a donné aux animaux et aux végétaux, pour leur faire connaître et rechercher ce qui leur est bon et éviter ce qui leur est nuisible.

L'étude de la géologie, qui a acquis aujourd'hui une si grande importance, ne pouvait manquer d'attirer les investigations. M.r le capitaine Lehon, membre correspondant, retrace, dans un opuscule aussi vif qu'amusant, les découvertes curieuses dues aux dernières recherches des savants.

M.r le capitaine Cornu, membre correspondant, soumet à l'appréciation de la Société un travail sur la propriété des inventions et sur l'assainissement. Le rapporteur de la commission nommée

Digitized by Google

pour examiner l'ouvrage de M. Cornu, pense que la question sur la propriété n'a pas été résolue, et que le procédé d'assainissement exposé par M. Cornu, n'est que l'application d'une théorie bien connue. Cependant, au point de vue de l'auteur, son travail excitant la curiosité, des remerciements sont votés pour la communication qui en a été faite à la Société, qui engage notre collègue à continuer ses efforts pour étendre ses procédés d'assainissements à d'autres ateliers, et à seconder les vues philanthropiques du gouvernement sur l'hygiène des classes laborieuses.

Notre concitoyen, M.r Houzeau, membre correspondant, vous adresse deux notices; la première *sur la Géographie positive du Hainaut* qui paraîtra dans nos Mémoires. La seconde sur l'*Origine du nom Belge* est renvoyée à la commission des impressions.

M.r Hip. Rousselle, l'un de vos vice-présidents, continue la lecture de sa *Bibliographie montoise* qui permet d'espérer qu'il ne laissera pas même à glaner à ceux qui viendraient traiter après lui le même sujet.

Votre Président demande que la Compagnie donne son avis sur la possibilité et l'utilité majeure qu'il y aurait, d'après les idées consignées par M. J.-O. Ward, Esq.r, dans une brochure intitulée : *Moyen de créer des sources artificielles d'eau pure pour Bruxelles et d'autres grandes villes, d'après un nouveau procédé*, Bruxelles, 1853, d'amener du camp de Casteau dans notre ville, une eau potable, savonneuse, propre à tous les usages domestiques et qui servirait en outre à nettoyer les rues et à raffraîchir l'air dans les grandes chaleurs. Une Commission a été nommée pour étudier la question, s'assurer des avantages et des moyens de mettre à exécution ce projet, qui pourrait rendre d'immenses services à la population, en même temps qu'il finirait par créer une ressource financière au trésor communal.

M.r Guibal, l'un de vos collègues résidants, qui a doté la ville d'une nouvelle industrie, désire que la Société fasse un examen au point de vue théorique, d'un modèle qu'il a exécuté chez lui et pour lequel il a obtenu un subside du gouvernement, une machine d'extraction de son invention, rendant inutile l'emploi de câbles,

Digitized by Google

permettant en conséquence d'élever de profondeurs indéfinies, de grands fardeaux.

On attend le rapport de la commission qui n'a suspendu son travail que par des circonstances particulières qui cesseront plus tard.

Vous avez aussi reçu de M.r Meugy, ingénieur à Paris, membre correspondant, un mémoire curieux sur *l'explosion d'un cylindre sécheur*, mais le phénomène dont il s'y agissait ayant déjà été l'objet de remarques dans une revue publiée, le réglement n'en permettait pas l'impression dans nos publications.

Il vous est parvenu en février 1854, une symphonie à grand orchestre pour le concours ouvert à l'occasion de l'inauguration d'Orlande de Lassus. Mais son arrivée tardive ne vous permit pas d'en faire l'appréciation sans un désir exprimé par l'auteur, vous l'avez invité par la voie des journaux à déclarer son intention.

MM. Warlomont, de Tournai et Guille, de notre ville, qui n'appartiennent point à notre compagnie, vous ont adressé des notices historiques. Vous n'avez pas cru que les sujets traités pussent entrer dans vos mémoires.

On entend dire partout que la matérialité de notre époque a tué la poésie: et cependant nous voyons quantité de talents mûrir, et grand nombre de jeunes gens publiant avec succès leurs impressions dans cette langue chérie des dieux. Pour nous en tenir à notre Société, ne pouvons-nous pas citer avec orgueil les chansons et autres poésies de M.r Antoine Clesse qui nous a donné cette année *Les Titans* et *Les Bords de la Meuse;* les poésies d'un tour si léger et si spirituel de M.r Léon Paulet, si plein de cœur dans son *Ode à Avrisseau.* Dans l'*Essor de l'Ame,* M.r Marsigny fait preuve de sentiments droits et élevés, unis à une poésie bien sentie.

Le poète a dit : *Rien de ce qui concerne l'humanité ne m'est étranger*; votre Société dit : rien de ce qui concerne les arts, les sciences et les lettres ne m'est indifférent : c'est cette pensée qui vous a dirigés dans la souscription, quelque modeste qu'elle soit, que vous avez donnée pour aider aux études de peinture en Italie, de l'un de nos jeunes concitoyens, M. Bourlard, qui donne tant d'espérances.

Digitized by Google

Vous avez aussi pris la résolution de composer un médailler comprenant les médailles frappées à l'effigie et en l'honneur de vos membres effectifs ou correspondants, et de réunir, comme dans un musée, pour orner vos salons, les bustes de vos collègues.

Vous avez exceptionnellement souscrit, c'était un devoir pieux, à la médaille commémorative de notre très regrettée Reine.

M.r le Comte Arrivabène, président de la commission du congrès hygiénique, membre correspondant, vous a gratifiés d'un exemplaire de la médaille frappée en l'honneur de M.r Rogier, notre bien honorable correspondant, par le congrès hygiénique où notre collègue, M.r le professeur Victor Van den Broeck nous a si bien représentés. — Vous devez à M.r Camille Wins, la médaille battue a l'occasion du banquet offert à notre digne correspondant, M.r le baron Seutin, par le corps des médecins belges.

M.r le Ministre de la Justice vous a envoyé trois médailles que le gouvernement a fait faire et représentant les prisons de Huy, de Verviers et de Charleroi : vous l'avez remercié de sa sollicitude.

Enfin vous avez placé, à votre usage, l'exemplaire de la carte géologique que votre correspondant, M.r Dumont, auteur de ce beau travail, a sollicité pour vous, et dont M.r le Ministre de l'intérieur a bien voulu vous faire don.

Notre belle province est l'une des plus riches et par suite l'une des plus intéressées au progrès des sciences, des arts et des lettres; notre Société, s'est chargée de l'aiguillonner, et de lui donner la direction. Pour arriver au but qu'elle s'est tracé, ses ressources financières sont-elles au niveau des services qu'elle rend et que l'on attend d'elle ?

Malgré le concours de l'état et de la province, il est souvent impossible de faire face aux besoins impérieux de toute nature auxquels il faut satisfaire, aussi nourrissons - nous l'espoir que les subsides annuels qui nous sont alloués seront augmentés; nous fondons cet espoir sur l'intérêt que portent à notre mission l'état et la province.

Je vous ai tracé un tableau rapide et succint des travaux de la Société. Toutes les branches des connaissances humaines sont

Digitized by Google

cultivées avec amour et nous voyons avec une bien vive satisfaction l'élan qui anime les membres de votre Compagnie dans les recherches spéciales et dans la réunion des matériaux qui serviront à élever un jour un édifice imposant et solide. Tous nos efforts, toutes nos idées convergeant vers un même point, feront, nous n'en doutons pas, naître par des intelligences d'élite, de ces œuvres qui font époque dans la science, illustrent un siècle et jettent un éclat immortel sur une Société.

En voyant le présent, ayons foi en l'avenir, dirigés par l'ardeur de la science, guidés par des vues utiles et morales, nous aurons atteint notre but quand nous aurons mérité la reconnaissance des lettres et du public, notre unique ambition.

Le Secrétaire,

GOFFINT-DELRUE.

Digitized by Google

Parmi ses travaux, la Société a adopté un cérémonial à observer lors du décès d'un de ses Membres; ces dispositions font désormais partie des réglements intérieurs de la Compagnie.

Digitized by Google

CÉRÉMONIAL

LORS

DU DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉGLEMENT

DU CÉRÉMONIAL A SUIVRE

LORS DU DÉCÈS

D'UN DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES.

1.° Aussitôt que la Société aura connaissance du décès d'un de ses membres résidents, M.r le Bibliothécaire-Archiviste la convoquera pour assister aux funérailles;

2.° Si le défunt faisait partie du Bureau, *la Société se rendra en corps à la maison mortuaire* pour se joindre au cortège. Dans les autres cas, il sera nommé, aux mêmes fins, par le Bureau ou par le Président au besoin, une députation de sept membres au moins, auxquels pourront s'adjoindre tous les collègues qui voudraient en faire partie. Autant que possible, le costume sera noir;

Digitized by Google

3.° Les Sociétaires se placeront aux obsèques, à la suite de la famille ;

4.° Ils se rendront, après la cérémonie, dans des voitures commandées à cet effet par M.r le Président des Questeurs, jusqu'au cimetière où il sera prononcé quelques paroles à la mémoire du défunt. Si celui-ci était membre du Bureau, le discours sera prononcé par le Président, et, à son défaut, par l'un des Vice-Présidents ; dans les autres cas, par un ami du membre décédé ou par l'un des Secrétaires ;

5.° Tout discours à prononcer, en cette circonstance, au nom de la Société, devra être préalablement soumis à l'approbation du Bureau qui sera convoqué à cette fin, la veille à 6 heures du soir, au local des conférences ;

6.° S'il n'est pas fait de notice nécrologique spéciale, les paroles prononcées sur la tombe du défunt pourront en tenir lieu et alors elles seront insérées dans les Publications ordinaires de la Société. En tout cas, l'une de ces deux choses aura lieu ;

7.° Après toutes les cérémonies religieuses, une lettre de condoléance sera adressée à la famille, par le Bureau, si le défunt en faisait partie, sinon, par le Président et le Secrétaire ;

8.° Il est réservé au bureau de décider quand il y aura lieu d'appliquer les dispositions du présent réglement au cas de décès d'un membre effectif non résidant ou d'un correspondant.

Digitized by Google

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES CONCOURS.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En septembre dernier, votre Secrétaire général, M.r Lambert, vous informait qu'il partait pour les États-Unis d'Amérique, où il allait accomplir une mission scientifique. Vous m'avez fait l'honneur de me confier l'intérim de ses fonctions. Aujourd'hui, je viens donc, en conformité des prescriptions de l'article 16 de nos statuts, vous faire connaître les résultats des derniers concours.

L'accomplissement de cette tâche est singulièrement allégé, Messieurs et Collègues, par les soins que vous prenez pour asseoir vos décisions. En effet, vous confiez l'examen des mémoires à des commissions spéciales, qui se réunissent, discutent et

Digitized by Google

nomment un rapporteur; celui-ci donne lecture de son rapport, en Assemblée générale de la Société spécialement convoquée; et, après débats, la compagnie porte son jugement.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici, soit aux concurrents, soit aux personnes qui liront ce rapport, toute l'étendue du dévouement à la Science, que chacun des Commissaires apporte dans l'étude particulière qu'il fait chez lui, du mémoire, qu'il est appelé à discuter ensuite en Commission, s'il est membre résidant; ou sur lequel il donne avis particulier par écrit, s'il est parmi les non-résidants ou parmi les Membres correspondants. Ces derniers ne reculent même pas devant un déplacement pour assister aux réunions de la Commission, dans les cas de nécessité. Cette étude particulière, complète et préalable du mémoire, est, dans la plupart des cas, plus ardue que celle que le mémoire lui-même a exigée.

Vous faites encore connaître, dans le Compte-rendu, les noms des Membres de chacune des Commissions spéciales, de leurs Rapporteurs, ainsi que les termes de votre jugement et les principaux motifs qui vous ont déterminés à le prononcer.

Cet ensemble de circonstances, que vous livrez à la publicité, permet à la science, ainsi qu'au concurrent, de vérifier les éléments de vos décisions; il en assure le mérite; il leur donne une valeur réelle, incontestable, qui rejaillit sur les œuvres que vous couronnez ou que vous mentionnez honorablement; il pèse ainsi le mérite des concours au poids de la distinction honorifique que vous accordez, et non pas à la valeur intrinsèque de la médaille.

Si la qualité et le nombre des littérateurs et des savants qui s'occupent de vos questions toujours intéressantes, vous permettent d'être quelque peu exigeants, vos récompenses n'en acquièrent que plus d'importance.

Vous êtes heureux, MM., lorsque vous pouvez proclamer un succès : vous vous efforcez d'encourager les concurrents qui ont échoué, à faire de meilleures tentatives; vous leur votez, autant que possible, des remerciements, au nom de la Science, pour les efforts

Digitized by Google

qu'ils ont faits, en leur rappelant qu'on ne débute pas souvent par une œuvre de maître. En tous cas, les noms restent inconnus même à la Société, qui brûle religieusement en séance les billets des Auteurs dont les mémoires ne sont ni couronnés ni mentionnés, et même, en cas de mention, vous exigez, avant la publicité, l'assentiment de l'auteur.

Les mémoires qui vous ont été adressés, sont comme toujours, nombreux; je vais les rapporter successivement, sans m'attacher à un ordre méthodique, que leur variété ne comporte pas.

4.me Question. — HISTOIRE.

« Histoire de Charleroy. »

Le mémoire parvenu porte pour épigraphe : « Le Roi Charles » fondateur de Charleroi. » (1)

L'auteur divise son Mémoire en trois livres, dans lesquels il se propose d'examiner successivement :

Charnoy, Charnoir ou Chaurnoy, village du XIII.e au XVII.e siècle; Charleroy, Forteresse aux XVII e et XVIII.e; Charleroy, Ville industrielle, au XIXe.

Dans le texte de son premier livre, l'écrivain transcrit en entier, les documents, les renseignements et les extraits qu'il est parvenu à se procurer; il les accompagne de réflexions et appréciations. Il paraît en résulter que Charnoy existait dès le XIII.e siècle.

En parlant de l'élément religieux, l'auteur énonce que, dès 1288, l'Abbé de Lobbes était collateur de la Cure de Charnoy; mais il ne cite pas la source où il aurait puisé ce souvenir.

Il termine son 1.er livre par des notions sur la Commune de Charnoy, en transcrivant cette fois là, un extrait d'une Charte de

(1) Commissaires, MM. Jules Borgnet, Polain, le Baron de Stassart, Rénier Chalon et Watricq, rapporteur.

Digitized by Google

l'an 1297, contenant la plus ancienne mention des Houillères de Charnoy et de Gilly.

Il donne la liste des Seigneurs particuliers du village de Charnoy depuis 1480 jusqu'en 1666, énonce leurs prérogatives, puis traite des attributions de l'échevinage du lieu.

Il fournit ensuite :

Les chartes et droitures de Charnoy, extraites d'une copie d'un acte qui parait ancien, et faite par ordre de l'Échevinage en 1665;

Le texte du registre terrier de la Province de Namur, contenant la liste des biens de Charnoy en 1602 et 1603.

Le concurrent entre enfin dans des détails sur l'emplacement de Charnoy et sur les restes de la première église du lieu, en ajoutant quelques mots sur ses curés et sur sa population au XVII.e siècle.

Vous m'avez dispensé, Messieurs et honorables Collègues, de rapporter les documents que renferment, in extenso, les deux autres livres du mémoire; ils ont trait à des époques plus modernes, et, quant à eux, la difficulté du travail ne consiste pas à les rechercher.

Vous avez remarqué que les matériaux qui composent le 1.er livre, ne manquent pas, pour faire remonter à une date assez ancienne l'existence du Chef-lieu du 3.e arrondissement de nôtre province. Personne n'ignore l'importance que Charleroi a acquise, dans ces derniers temps, et comme forteresse et comme ville industrielle; dès lors, les éléments d'une histoire relativement attrayante de Charleroi, existent.

Le mémoire les renferme; mais ils y sont jetés en entier, dans le texte, pêle mêle, sans ordre ni méthode; et, quant au 2.e et au 3.e livre, ils le sont même avec des passages d'ouvrages imprimés, et de beaucoup d'autres documents fort peu intéressants parfois, souvent même étrangers à la matière.

Vous avez posé une question d'histoire, vous avez donc réclamé une œuvre historique, UNE OEUVRE LITTÉRAIRE, qui rachetât par l'agrément des formes et du style, le peu d'étendue que présente

Digitized by Google

le fond, lorsqu'il s'agit de la simple histoire d'une ville moderne et naguère peu importante.

Vous avez vu, à regret, que le Mémoire faisait défaut, à cet égard; à tel point que vous croyez devoir vous abstenir d'en citer des passages. Vous avez en conséquence jugé qu'il n'a pas été répondu à la question, et vous l'avez maintenue au programme des concours de 1854-1855.

Vous aimez pourtant à reconnaître ici, que les recherches nombreuses et les démarches de l'auteur ont abouti à exhumer bon nombre de matériaux précieux, suffisants pour constituer le fond de l'œuvre demandée, et vous vous plaisez à lui voter des remerciements à ce sujet. Vous vous êtes aussi abstenus de brûler le pli cacheté renfermant le nom de l'Auteur, afin de lui faciliter, pendant la durée du concours, la disposition des documents que le Mémoire renferme.

Question proposée par le Gouvernement :

LAVAGE DES CHARBONS.

13.me Demande : Traiter à fond la question du lavage des charbons destinés aux opérations métallurgiques et aux travaux industriels en général.

Le Mémoire adressé à la Société porte l'épigraphe : CHERCHEZ ET VOUS TROUVEREZ. (1)

L'intention du Gouvernement en vous proposant le concours sur une matière qui intéresse à un si haut degré le progrès des opérations métallurgiques et des travaux industriels en général, et la vôtre en l'adoptant en ces termes, ne pouvaient être douteuses.

Vous sollicitiez une réponse qui portât principalement sur les moyens de débarrasser la houille des matières étrangères qui en altèrent la qualité par leur mélange accidentel ; qui décrivît les

(1) Commissaires : MM. Dekoninck, Lehardy de Beaulieu, Victor Van den Broeck, Boty et Delneufcour, rapporteur.

Digitized by Google

appareils employés jusqu'à présent dans les diverses localités ; qui appréciât le mérite comparatif de ceux-ci ; qui proposât, le cas échéant, les perfectionnements que l'Auteur croirait propres à rendre le lavage plus parfait ; ou bien, qui indiquât tout autre système qu'il croirait supérieur à ceux qu'on a suivis jusqu'ici, en entrant, bien entendu, dans tous les détails nécessaires pour mettre les industriels à même d'en faire l'application.

Et c'est ce que l'auteur du mémoire vous a paru ne pas avoir compris ainsi. En effet, les trois quarts de son travail sont dépensés en dehors de la question : et si vous avez dû reconnaître qu'il vient enfin aborder directement le lavage des charbons, vous vous êtes hâtés d'ajouter qu'il se borne à la proposition d'essayer en petit, le degré de pureté des charbons, en les plongeant dans une dissolution saline, d'une pesanteur spécifique égale ou un peu plus grande, que celle de la houille ; afin d'amener la précipitation de toutes les matières terreuses ou pyriteuses, qui peuvent y être mélangées.

L'écrivain mentionne la difficulté qu'on éprouve à bien laver et à peu de perte, les charbons friables, mais sans formuler rien de précis, se bornant à dire: « on réussirait sans doute au moyen » d'appareils analogues à ceux employés pour le lavage des » SCHLICKS. »

Enfin, il termine en déclarant que le mode de lavage par l'eau doit nécessairement être abandonné, et que les recherches ayant pour but de perfectionner cette partie de l'industrie, doivent tendre vers des moyens basés sur d'autres principes que ceux sur lesquels on s'est généralement appuyé jusqu'ici.

Pour obtenir ce moyen de laver beaucoup, bien, à bas prix et sans nuire à la qualité du charbon, il conseille d'essayer l'emploi d'un courant d'air, dont on aurait à déterminer la quantité et la vitesse, sans faire aucunement mention, même du genre d'appareil à employer dans cette opération.

Il est clair que c'est par suite de la connaissance acquise des inconvénients résultant de l'emploi de charbons mêlés de matières étrangères dans la fabrication du coak, que vous avez été portés

Digitized by Google

à rechercher les moyens de les débarrasser de ces matières-là; et la longue démonstration qu'en fait l'Auteur n'était nullement nécessaire; tandis qu'il est urgent de perfectionner les méthodes employées pour le nettoyage des charbons, ou d'en trouver de nouvelles supérieures à celles qui sont déjà connues, en indiquant convenablement leur mode d'application à l'industrie.

Voilà, encore une fois, ce que demandait la compagnie, voilà ce dont l'Auteur du Mémoire n'a pas dit un mot.

Vous avez en conséquence décidé, que la question n'avait pas été résolue.

ÉLOQUENCE. — QUESTION ADDITIONNELLE.

Éloge de Baudouin VI, Comte de Hainaut, Empereur de Constantinople.

L'épigraphe du Mémoire en réponse porte: « il aimait la justice » et ne redoutait point la vérité » (Michaud, histoire des Croisades.) (1)

Ici encore, vous vous trouvez forcés de faire un rappel à la question proposée.

Vous demandiez un morceau d'éloquence, toujours de peu d'étendue, le concurrent vous adresse un éloge historique de 55 pages in-4°.

Vous désiriez, en partant de l'État du Hainaut, à la fin du 13.me siècle, voir esquisser la prise de la croix dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Baudouin et ses chevaliers hennuyers; puis, décrire le rôle extraordinaire joué par le comte du Hainaut, dans l'empire d'Orient, et célébrer, en termes héroïques, les vertus éminentes qui distinguaient Baudouin, et lui ont fait accomplir les grandes choses qui l'ont rendu digne de sa brillante destinée.

L'auteur vous a fait parvenir l'histoire de notre Comté de

(1) Commissaires: MM. Henri Descamps; E. Gautier; F. Isaac et Camille Wins, rapporteur.

Digitized by Google

Hainaut, en l'entourant de plusieurs digressions sur nos anciennes annales.

Vous avez trouvé que ce Mémoire n'est pas sans mérite, mais vous avez jugé que ses qualités ne sont pas celles que vous aviez réclamées, et conséquemment, que la question reste entière et vous l'avez laissée au concours prochain.

Néanmoins, vous avez voté des remerciements particuliers à l'Auteur qui a eu d'heureuses inspirations.

2.me Question. — LA NATIONALITÉ BELGE.

Deux pièces vous ont été adressées en réponse au sujet donné.

L'une d'elles que vous avez désignée sous le nom de morceau n.° 1, revêt la forme épique, elle porte pour épigraphe ces vers de M.r De Bonnechose :

Que de lauriers sanglans ont grandi dans tes plaines,
Que . . . . . etc., etc.

L'autre, écrite en forme de Dithyrambe, que vous avez appelée morceau n.° 2, porte pour devise : L'Union fait la Force.

La Société, en désignant pour sujet la Nationalité belge, espérait voir chanter l'enfantement pénible, mais glorieux enfin, de notre existence comme peuple distinct et libre ; elle aurait surtout voulu voir montrer comment la Nationalité Belge, née d'hier, a grandi au milieu des tempêtes ; comment elle est restée calme, alors qu'autour d'elle tout paraissait s'écrouler ; comment enfin, grâce à la providence, la patrie a gagné, dans ce rude noviciat, des forces de bon augure pour l'avenir.

Mais, vous l'avez dit tout d'abord, les deux concurrents qui eussent dû s'inspirer de cette pensée, n'en ont tiré qu'un bien faible parti, ou plutôt semblent ne l'avoir point comprise.

Le morceau n° 1 n'est qu'un sommaire, assez judicieux cepen-

(1) Commissaires : MM Agathon Marsigny ; André Vanhasselt ; Antoine Clesse ; Camille Wins ; et Benoit Quinet, rapporteur.

Digitized by Google

dant, de notre histoire nationale ; l'autre, qu'une protestation contre des idées d'envahissement et de conquête dont notre pays pourrait être l'objet.

L'Auteur du Mémoire n.° 1 a dramatisé son inspiration, mais il n'a rien imaginé de neuf. Le génie druidique lui apparaît, l'emporte dans l'espace et lui fait passer en revue les hommes et les choses de nos premiers siècles. A l'avénement du christianisme, le génie disparaît et le poète, resté seul, se met à raconter lui-même le reste de notre histoire. Malheureusement, parvenu en 1830, à cette époque qui sert de date à notre existence indépendante, le poète s'arrête et dépose sa lyre, là, précisément où il aurait dû commencer à chanter.

Vous n'avez donc pas cru devoir accorder de mention à ce poème, d'autant plus que le vers y est presque toujours négligé, parfois même défectueux.

Le morceau n.° 2 témoigne d'une beaucoup meilleure entente de la versification ; la facture en est vigoureuse ; on y rencontre des vers très bien frappés et des mouvements heureux ; quelquefois cependant, la concision y tourne à la sentence ; parfois les développements y vont jusqu'à la prolixité ; puis, le lyrisme ne s'y soutient pas et n'est bientôt plus qu'un enthousiasme fiévreux qui finit par fatiguer l'esprit du lecteur.

Vous avez constaté d'autres défauts encore dans ce n.° 2 ; par exemple : des répétitions d'idées et même de mots qui les expriment. Enfin, à l'inverse de son concurrent, l'auteur de cette poésie n'y fait qu'une trop rapide mention de nos souvenirs nationaux et ses appréciations historiques manquent de justesse ; un fait capital de nos fastes y est même jugé dans deux sens contradictoires. Le poète, en parlant de Godefroid de Bouillon, exalte fort l'idée des croisades qu'a inaugurées ce grand capitaine ; et, en parlant des rois qui ont suivi l'exemple du héros belge, il voit dans leurs entreprises contre le Croissant, presque un mauvais tour que leur aurait joué le Ciel dont ces rois pensaient pourtant servir la cause.

Quoique, sous le rapport de l'exécution, le n.° 2 l'emporte

Digitized by Google

de beaucoup sur le n.° 1, et paraisse, sous certains points de vue, digne d'être mentionné, vous n'avez pas cru qu'il eût droit à une récompense, en ces temps, surtout, où l'on doit exiger beaucoup plus du poète. Vous avez donc regretté doublement ce résultat, d'abord, parce que votre idée patriotique méritait mieux, puis, ainsi qu'il a été dit déjà, parce que c'est toujours un bonheur pour vous que d'avoir à décerner des couronnes justement acquises.

1.re Question. — LITTÉRATURE.

— De la part qui revient à la Belgique dans la gloire littéraire de la France.

Le Mémoire adressé à la Société porte cette épigraphe: « Ut » desint vires, tamen est laudanda voluntas. » (1)

La conquête de la Gaule belgique par Jules-César, introduisit, dans nos provinces, la langue des vainqueurs. Plusieurs siècles après, des peuplades d'origine germanique, profitant de la décadence de l'empire romain, firent invasion dans notre pays. La lutte qui s'établit successivement, entre la langue des indigènes et celle de ces conquérants, produisit le Roman qui est le français dans son enfance.

Le latin a exercé une grande influence sur les langues romanes; le français est une de ces langues. Chez nous, les mots *langue romane*, ne peuvent désigner que le français même. Il ne s'agit pas ici, de la langue populaire de nos provinces méridionales qui, certainement, n'est elle-même que du français arriéré; il sagit encore moins de cette langue romane, qui s'est formée de la corruption du latin, et qui a été parlée et écrite dans le midi de l'Europe depuis le XI.me siècle jusqu'au XIII.me.

Pendant la période brillante qui commence avec la formation de la langue même, et qui se termine au XV.me siècle par Philippe

(1) Commissaires: MM. De Stassart (le Baron); Adolphe Borgnet; Rousselle; Halbrecq et Watricq, rapporteur.

Digitized by Google

de Comines, nos provinces méridionales ont joui réellement de la supériorité intellectuelle sur les provinces françaises de la langue d'Oil (1), avec lesquelles elles étaient en communauté de langage; nos provinces méridionales eurent donc la gloire d'être le berceau de la langue française, comme notre Tournai d'être celui de la monarchie des Francs; et de donner l'impulsion au mouvement littéraire qui a brillé d'un si vif éclat, en Belgique, jusqu'à Comines.

Bientôt après, commence la domination espagnole; elle arrête ce mouvement intellectuel qui passe des provinces méridionales aux provinces septentrionales. Pendant deux siècles, la Belgique produit bien encore des jurisconsultes, des philologues et même des poètes; mais ils écrivent en latin et la langue française est totalement délaissée; les études s'amoindrissent sous les édits royaux qui s'opposent au progrès, dans la crainte de voir triompher la réforme et la liberté. Vers la fin du XVIII.me siècle, la réaction pourtant se fait quelque peu sentir, mais il n'y a renaissance véritable, qu'avec le XIX.me siècle.

Voilà, Messieurs et chers Collègues, ce qu'il fallait reconnaître pour comprendre la question que vous aviez posée, et par conséquent pour la résoudre, il fallait prendre la langue d'oil, la langue française, à son berceau, la suivre jusqu'à Philippe de Comines, la considérer au point de vue de sa littérature; classer avec honneur, dans la pléiade brillante de nos littérateurs, les belges-français, qui ont écrit étant en France, pendant ou après cette époque; le XIX.me siècle pouvait y être passé en revue, mais toutefois encore, en se bornant à quelques aperçus en forme d'épilogue.

Telle n'est pas la base, tel n'est pas le plan adopté par l'auteur du mémoire. L'exécution de la 1.re partie de son travail, qui est

(1) Langue d'Oil, rappelle ainsi le langage français dans lequel le signe affirmatif se prononçait oil, oyl, ouy, etc. — Froissart fait remarquer que les Anglais regardent comme Français, toutes gens de langue d'Ouy, de quelque nation ou contrée qu'ils soient.

Digitized by Google

divisé en trois chapitres : — Langue romane, — langue latine, — langue française, fait présumer l'absence des connaissances indispensables pour traiter le fond du sujet mis au concours.

Il vous a suffi de ces constatations fondamentales pour vous convaincre, Messieurs et chers Collègues, que la question restait vierge, et qu'il était inutile d'examiner le mérite de l'ouvrage au point de vue de l'auteur, puisque ce point de vue n'est pas le vôtre.

Si le style du mémoire est parfois chaud et coloré ; s'il laisse apercevoir un esprit doué de belles qualités ; si certains passages du mémoire font éprouver un vif plaisir ; ce sont là des circonstances qui n'ont fait qu'augmenter les regrets que vous avez ressentis, lorsque vous avez songé que l'auteur aurait pu réussir s'il avait appliqué ses talents, après avoir étudié et saisi la question ; ce sont là des motifs qui vous ont déterminés à lui donner un témoignage de notre gratitude, en lui vôtant des remerciements.

CONCOURS DE MÉDECINE.

11.me QUESTION. — Rechercher et faire connaître la valeur positive de la médecine homœopathique, principalement dans les faits qu'elle produit ou les résultats qu'elle obtient.

En réponse à cette question, vous avez reçu un mémoire portant les épigraphes suivantes :

« Ne croyons pas que le vrai soit victorieux dès qu'il se » montre ; il l'est à la fin, mais il lui faut du temps pour sou- » mettre les esprits. -- Fontenelle.

« Celui-là seul mérite le titre de médecin, qui sait faire de ce » qu'il y a de curatif dans le médicament, à ce qu'il y a d'in- » dubitablement malade dans le sujet, une application telle, » que la guérison s'en suive. — Organon, page 108, § 3. (1)

(1) Commissaires : MM. V. François ; Letoret ; Everaert ; Seutin ; Stiévenart ; Van den Broeck, père ; Graux ; Michot et Goffint-Delrue.

Digitized by Google

Lorsque vous avez mis cette question à votre programme, vous avez bien pensé que les mémoires en réponse qui vous parviendraient, exigeraient, pour en faire rapport, un travail aussi considérable que délicat et dont l'accomplissement était impossible dans un laps de temps de trois mois. Vous avez donc remis votre jugement à l'une de vos séances publiques ultérieures. Vous avez pourtant admis, et, avec raison, que la réception du mémoire doit être consignée dans ce rapport général.

CONCOURS DE 1851-1852. — XI.me QUESTION.

Indiquer les causes, les symptômes, le caractère et le traitement de la coqueluche, et spécialement les effets de la racine de Belladone dans cette maladie, soit comme moyen curatif, soit comme remède préservatif.

Le mémoire envoyé porte pour épigraphe : « Être utile, et si » l'on ne peut, ne pas nuire. (1)

Ce mémoire traite successivement : 1.° de l'histoire de la Coqueluche ; 2.° de son étiologie ou de ses causes ; 3.° de sa symptomatologie ; 4.° de ses caractères ; 5.° de sa thérapeutique ou de son traitement et 6.° de sa prophylaxie, ou de son traitement préservatif. L'auteur rencontre ainsi directement, Messieurs et chers Collègues, la question posée par vous, dans son cadre et dans l'ordre qu'elle trace, ce qui vous a permis d'entamer d'emblée l'examen de chacun des chapitres du traité, en ne vous préoccupant que d'y rechercher si l'auteur a saisi votre désir et s'il y a satisfait dans tous ses points.

1.° HISTOIRE DE LA COQUELUCHE.

L'écrivain essaie de remonter par la tradition et par les ouvrages des anciens, aux premières traces de cette singulière affection ;

(1) Commissaires : MM. Cambier ; V. Van den Broeck; Letoret ; Everaert et Montegnie, rapporteur.

Digitized by Google

la lumière ne semble jaillir qu'à partir de l'épidémie de 1403; et, en effet, la description de ses symptômes se rapproche indubitablement des caractères de la coqueluche ordinaire.

Le vague des hypothèses, l'obscurité des théories médicales et surtout la variété extrême des dénominations dont les maladies épidémiques ont été l'objet, sont autant de causes qui, selon lui, ont rendu impossible la solution certaine du problème.

Cependant, il croit que cette singulière affection n'est pas nouvelle, parce que les causes générales qui la déterminent ont existé de tout temps, et jadis bien plus fortement qu'aujourd'hui, ayant par conséquent dû produire les mêmes modifications organiques qui forment son essence.

2.° ÉTIOLOGIE DE LA MALADIE.

La première cause est placée, par l'auteur, dans l'influence atmosphérique, influence que d'ailleurs il ne peut saisir ni expliquer; car, toujours, cette puissance occulte, répandue dans l'air, s'est dérobée à l'analyse, aux moyens d'investigation dont la science pouvait disposer. Il fonde son opinion sur ce fait bien connu, que la coqueluche est loin de sévir chaque année, bien que certaines circonstances appréciables de température,... etc., se reproduisent tous les ans; il croit pouvoir en déduire, que ces conditions, pouvant à toutes les époques produire la bronchite simple, plus ou moins intense, ne sauraient donner lieu à la coqueluche épidémique, si elles ne se compliquent de certaine influence inconnue, insaisissable.

Il excepte de cette explication les cas particuliers et isolés de coqueluche qui se manifestent sous les conditions ordinaires, alors surtout que certaines prédispositions de sujets, en favorisent plus ou moins le développement. C'est ainsi qu'il explique comment la maladie sévit plus fréquemment et avec plus de force chez les enfants et les femmes, qu'une organisation plus délicate et plus sensible que celle de l'homme adulte semble vouer de préférence aux atteintes de cette affection.

Digitized by Google

Viennent ensuite, la contagion comme seconde cause, puis les autres causes dites prédisposantes... etc, saisissables, appréciables par leurs effets, sur lesquelles toutes les investigations des savants se portent avec ardeur.

3.° SYMPTOMATOLOGIE.

L'auteur accorde une place importante à la symptomatologie; il énumère, il apprécie longuement les symptômes de la maladie, il insiste sur les caractères différents qui la distinguent des affections purement catharrales ou inflammatoires des voies aériennes; il fait la juste part des complications qui peuvent accompagner cette affection, en augmenter les accidents, ou en aggraver les suites, et enfin il se livre à une discussion sérieuse et bien ordonnée, de tout ce qui se rapporte au pronostic, à la terminaison, et aux récidives possibles.

4.° CARACTÈRE DE LA MALADIE.

Le concurrent établit, avec une grande force de conviction, la nature essentiellement nerveuse et spasmodique de la maladie, en s'appuyant, à plusieurs reprises, sur son caractère épidémique et souvent contagieux; il la définit : une inflammation spéciale de la muqueuse bronchique compliquée d'une irritation spasmodique de la glotte et des rameaux bronchiques (comme dans l'asthme), complication qui la différentie du catharre simple, et qui lui imprime son caractère distinctif.

Il doute que la coqueluche commence par une période d'irritation; et si même cet état d'irritation existait, encore faudrait-il lui prouver que cette irritation est primitive et qu'elle est simple, c'est-à-dire qu'elle n'a rien de spécial.

L'auteur est entré dans beaucoup de développements à ce sujet, et non sans raison, puisque ce chapitre constitue la base principale du chapitre suivant le plus important de tous.

Digitized by Google

4.° THÉRAPEUTIQUE, OU TRAITEMENT DE LA MALADIE.

L'auteur a apporté tous ses soins à ce point capital de la question ; et en effet, il s'est longuement étendu sur les effets de la racine de Belladone en s'appuyant, non seulement sur sa propre expérience, mais encore sur celle des nombreux auteurs qui, dans ces derniers temps, ont vanté les effets merveilleux et expérimenté les vertus thérapeutiques de ce précieux médicament.

« Quand la maladie est simple, dit-il, n'importe l'époque de » son invasion, quelles que soient ses périodes, ses formes, le » traitement qui nous a le plus souvent réussi, consiste dans l'em- » ploi de la racine fraîche de Belladone unie au calomel et à la » poudre d'ipécacuanha. » Puis, l'auteur indique les règles qu'il observe dans l'administration de cette plante suivant l'âge du sujet, et il recommande surtout de faire usage non seulement de la racine et non des feuilles, mais encore et surtout de la racine fraîche dont les vertus sont beaucoup plus actives.

Plus loin il dit : « nous n'avons jamais remarqué le moindre » inconvénient de la Belladone, qu'elle ait été donnée avant l'in- » vasion de la coqueluche, au commencement de celle-ci, quand » il y avait des signes de bronchite même très développés, des » symptômes généraux vifs, ou dans le cours de la maladie, quoi- » que la complication bronchiale fut exagérée et dominante. »

C'est parce qu'il n'admet pas que la coqueluche commence par une période d'irritation, caractérisée ci-devant, qu'il rejette les antiphlogistiques comme inutiles, sinon débilitants ; n'admettant pas d'ailleurs que la Belladone soit un agent irritant, mais bien un sédatif par excellence. A l'appui de son opinion, le concurrent invoque l'autorité de la plupart des médecins qui ont signalé les bons effets de ce médicament.

L'auteur ne conçoit pas que Hufeland, qui considère la Belladone presque comme un spécifique unique de la coqueluche, n'emploie ce médicament que du 15.me au 20.me jour de la maladie.

Quoiqu'il en soit de l'enthousiasme de l'auteur pour la Belladone, il n'a pas absolument négligé de rapporter et de considé-

Digitized by Google

rer la plupart des autres méthodes préconisées, sans omettre la cautérisation qu'il regarde comme pouvant être utile dans certains cas et spécialement pour les adultes.

5.° PROPHYLAXIE.

La partie prophylactique, quoique peu étendue, semble renfermer tout ce que la science possède jusqu'ici, d'éléments relatifs à cette partie peu expérimentée jusqu'à présent par les médecins allemands.

L'auteur y a mis en jeu *quelques* données que sa pratique lui a procurées. Jamais il n'a vu la Belladone préserver de la coqueluche; mais il a trouvé en elle, un moyen d'atténuer la violence de cette affection, si elle venait à se déclarer après l'emploi de la Belladone comme préservatif, surtout en temps d'épidémie.

Vous avez rencontré dans ce travail des incorrections, des redites, même des diffusions, ainsi que de légères lacunes et quelques contradictions. C'est ainsi que l'auteur, après s'être longuement étendu sur les effets incontestables de la Belladone, observés dans sa thérapeutique, tant par lui que par une foule de praticiens distingués qu'il se plait à citer; après avoir affirmé, dans sa prophylaxie, n'avoir jamais vu la Belladone préserver de la coqueluche; ajoute dans ce chapitre que, loin de réussir dans la plupart des cas, cet agent ne produit des succès incontestables que chez une faible minorité. Lors de l'impression, il sera facile à l'écrivain de faire disparaître ces anomalies.

Vous avez ensuite remarqué que l'auteur avait cru devoir s'attacher presqu'exclusivement à la Belladone, en tenant trop peu de compte des autres agents thérapeutiques, moins puissants à la vérité, mais dont certains praticiens avaient obtenu de bons effets dans certaines formes ou complications de la maladie; mais aussi vous lui avez en cela, comme partout, laissé la responsabilité de son opinion.

Les quatre premiers chapitres contenant l'histoire, les causes, les symptômes et les caractères de la coqueluche ne sont certes pas les plus intéressants de l'œuvre que vous avez appréciée; cepen-

Digitized by Google

dant vous avez reconnu, Messieurs et chers Collègues, qu'ils sont sagement écrits, et que, bien qu'ils ne renferment aucune idée neuve, ils résument complètement l'état de la science.

Vous avez vivement regretté de ne pouvoir donner la médaille d'or que quelques membres voulaient accorder, parce que le mémoire ne fait point faire un pas marqué à la question; parce que l'auteur n'a cité que peu de faits et négligé de rapporter et d'analyser ceux que sa propre pratique l'avaient mis à même de bien connaître; mais vous avez jugé que la récompense spéciale que ce savant travail mérite, ne pouvait pas se borner à une simple mention honorable, et vous avez, en conséquence, décerné la mention honorable avec la médaille de vermeil.

LE LAURÉAT EST M.r Joseph VRANCKEN, *Docteur en médecine, à Anvers.*

SCIENCES APPLIQUÉES.

X.me QUESTION. — Faire connaître un moyen sûr et exact de recueillir, d'une manière continue ou à des instants très rapprochés, l'indication de la vitesse de l'air, notamment dans un puits ou une galerie de mines, pendant au moins douze heures consécutives.

L'auteur restera propriétaire de sa découverte.

Le mémoire envoyé en réponse porte la devise : « les Actions » d'une force excessivement faible, prolongées sans discontinuité » pendant un certain laps de temps, produisent des effets appré» ciables et qui sont susceptibles de mesure. » (1)

L'auteur de ce mémoire propose de mesurer la vitesse de l'air dans les galeries de mines, à l'aide de l'avancement que produirait, sur la marche ordinaire d'une bonne horloge, une plaque fixée perpendiculairement à l'extrémité d'une tige attachée elle-même, d'une manière invariable, à la partie supérieure du pendule ou balancier de cette horloge; cette tige, dont la direction dépend

(1) Commissaires : MM. Gonot; Toilliez; Lambert; Guibal et Devillez, rapporteur.

Digitized by Google

de l'inclinaison de la galerie dans laquelle on place l'appareil, doit osciller dans un plan parallèle à celui du mouvement du balancier ; la plaque qu'elle porte à son extrémité étant normale à la direction du courant dont on veut mesurer la vitesse.

L'action du courant sur une plaque ainsi disposée produirait sur l'appareil oscillant, l'effet d'une pesanteur horizontale ou inclinée, si la direction de la galerie l'est aussi, et cet effet, s'ajoutant à celui de la pesanteur verticale sur sa lentille, il en résulterait infailliblement une accélération dans la marche de l'appareil.

Dans les conditions, non pas théoriques (puisque la bonne théorie n'est que la réalisation de la pratique), mais un peu hypothétiques, où l'auteur s'est placé, il a résolu la question. Tous les calculs, auxquels il se livre pour évaluer la vitesse du courant en fonctions : de l'accélération de vitesse des oscillations, de l'étendue de la plaque qui reçoit l'action de l'air, de la masse générale de l'appareil oscillant, de la position de son centre de gravité, etc., etc., vous ont paru exacts et la conséquence naturelle des lois reconnues, concernant les oscillations du pendule dans le vide, ainsi que des lois, un peu approximatives, qui regardent la pression exercée par les courants contre les surfaces que l'on expose à leur action : de plus, ses moyens d'exécution ont été reconnus fort ingénieux et, toujours, dans les conditions où il se place, vous ont semblé satisfaisants.

Cependant, vous avez admis plusieurs objections contre cet appareil :

1.° Il exige des mouvements d'horlogerie d'une extrême précision et dont les moindres variations puissent être attribuées, à coup sûr, à l'action du courant d'air sur la plaque destinée à recevoir cette action.

2.° Le moindre encrassement des rouages de l'appareil, et les autres causes ordinaires des perturbations dans le mouvement des horloges, produiront, infailliblement, sur l'indicateur, des différences qui pourraient devenir supérieures à celles qui sont dues au courant d'air, au moins pour les faibles vitesses ; l'encrassement, entre autres, est inévitable dans l'exploitation des

Digitized by Google

mines : les indications deviendront donc fort peu significatives, surtout quand l'appareil n'aura pas été nettoyé depuis quelque temps ; car des variations considérables dans la vitesse du courant ne correspondent qu'à des variations relativement faibles dans la marche de l'appareil, au moins dans les conditions où l'auteur se met.

3.° Ces appareils coûteront fort cher, à cause de l'excellente qualité des mouvements d'horlogerie qui en font partie, et il est douteux qu'on puisse décider les exploitants à en faire la dépense.

4.° Ils sont très volumineux et, comme ils sont peu mobiles de leur nature, ils ne pourront servir à mesurer la vitesse des courants dans les galeries très basses, ou près du mur d'une galerie élevée ; ils ne pourront donc servir à mesurer la vitesse en un point quelconque de la section d'une galerie, ce qui est indispensable pour calculer la vitesse moyenne ou la quantité effective d'air qui traverse la galerie.

Pour qu'un semblable appareil fût réellement applicable, il faudrait qu'on pût y employer des mouvements d'horlogerie grossiers et à bas prix, tels que ceux qui se trouvent généralement dans le commerce, et que les variations produites sur la marche de ces horloges, par l'action du courant d'air, devinssent considérables, relativement aux variations qui sont dues aux vices inhérents aux horloges ordinaires, de telle sorte que ces dernières fussent tout-à-fait négligeables relativement aux premières ; il faudrait, par exemple, qu'un courant ordinaire put tripler ou quadrupler la vitesse de la marche de l'appareil : cela n'est peut-être pas impossible dans la voie que l'auteur a suivie ; mais il ne l'a point fait, et il se maintient généralement dans les limites de variations infiniment trop faibles absolument, pour que l'on puisse leur accorder une véritable valeur expérimentale.

Si vous n'avez point accordé, Messieurs et chers Collègues, à l'auteur de ce mémoire, la médaille d'or qui doit appartenir à celui qui aura aussi résolu la question au point de vue pratique, au moins avez-vous reconnu que ce mémoire offre un *mérite réel de théorie et d'invention* qui n'aurait point été suffi-

Digitized by Google

samment récompensé par la mention honorable seule, aussi vous avez en outre décerné à l'auteur, la médaille de vermeil.

Le Lauréat, M.r CHARLES MONTIGNY, *professeur de physique à l'Athénée Royal de Namur,* présent à votre séance, vient recevoir la haute distinction que vous lui avez accordée.

Tel est, MM., le résultat général des examens consciencieux et approfondis de vos commissions auxquelles vous avez voté des remerciemens sincères et que vous avez appuyées de vos votes particuliers.

Que les savants et les écrivains qui cherchent, avec nous, le chemin de la science ; que ceux qui désirent voir apprécier leurs travaux et récompenser leur expérience et leurs veilles, viennent à nous ; qu'ils comptent sur tous nos efforts pour agrandir le champ des découvertes ; qu'ils soient persuadés qu'il nous est bien doux d'applaudir au succès de la bonne et puissante littérature et de conférer des palmes au talent de nos concitoyens.

Voici notre programme nouveau : il appelle presque tous les genres à concourir :

PREMIÈRE PARTIE.

I.

LITTÉRATURE.—Du mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut.

II.

ÉLOQUENCE.—L'Éloge de Baudouin VI, comte de Hainaut, empereur de Constantinople.

III.

POÉSIE.—L'Héliographie.

IV.

ÉTUDES HISTORIQUES.—Décrire l'état et les principaux développements de l'industrie et du commerce dans le Hainaut, depuis la mort de l'archiduchesse Isabelle jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

V.

ÉTUDES HISTORIQUES. — Biographie des Tournaisiens célèbres.

VI.

» —L'Histoire de Charleroy.

VII.

LINGUISTIQUE.—Un glossaire étymologique des patois du *Hainaut actuel,* précédé d'une dissertation sur leur histoire.

VIII.

» —Faire connaître l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, communes et hameaux qui composent actuellement la province de Hainaut.

IX.

» —Recherches sur la langue des Nerviens.

X.

ARCHITECTURE.—Rappeler sommairement les circonstances qui ont déterminé la création des principaux types d'architecture et chercher par induction, si les circonstances actuelles sont de nature à permettre ou à favoriser la création d'un nouveau type.

XI.

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE.—Déterminer, par des expériences directes, la quantité d'air qui se dégage, dans un condenseur, de l'eau froide qu'on y injecte et de la vapeur que cette eau condense, et vérifier si les eaux de diverses espèces dégagent ainsi, dans le vide partiel, des quantités d'air différentes.

XII.

MÉDECINE.—Du chloroforme. L'auteur fera spécialement connaître l'action de cet agent sur l'économie animale, ainsi que ses différents usages en médecine et en chirurgie, avec des faits à l'appui.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES:

A. Par le Gouvernement.

XIII.

Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XIV.

Présenter un travail complet sur les poids et mesures en usage dans le Hainaut depuis les temps anciens.

XV.

Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut, et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageux pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

XVI.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitée dans l'un des trois groupes d'exploitations du bassin houiller du Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs; la manière dont elles se comportent au feu, en vase clos ou au contact de l'air; les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

B. Par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut.

XVII.

Décrire le gisement du minerai de fer dans la province de Hainaut et indiquer les mesures législatives ou administratives les plus propres à en favoriser l'aménagement.

Ainsi arrêté, en séance, le 14 avril 1854.

Le ff. de Secrétaire-Général,

GOFFINT-DELRUE.

Digitized by Google

C. Données depuis par le Gouvernement.

XVIII.

Faire un choix raisonné, entre les divers moyens indiqués par l'art du mineur pour atteindre, par un puits cuvelé, un terrain houiller recouvert d'une épaisseur considérable de morts terrains aquifères.

XIX.

Discuter à fond la question du traitement en grand du minérai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille.

Les mémoires doivent être remis, franco, avant le 31 décembre 1854, chez M.r le Secrétaire-général de la Compagnie.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours: ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé ou déjà communiqués à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés. Cependant les auteurs, qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET DES CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT,

au 5 octobre 1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Président honoraire à vie : M.r Charles LIEDTS.
Vice-Présidents honoraires à vie :
M.r François FÉTIS ;
M.r L.-Adolphe QUETELET ;
M.r le baron DE STASSART.

FONCTIONNAIRES AU 5 MAI 1854.

Président : M.r Camille WINS.
Vice-Présidents : M.r Adrien LE TELLIER ;
M.r Hippolyte ROUSSELLE.
Secrétaire-général : M.r Guillaume LAMBERT.
Secrétaire : M.r Benoit QUINET.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r Henri WATRICQ.
Trésorier : M.r Édouard NÈVE.
Questeurs : M.r Augustin LACROIX ;
M.r Henri DESCAMPS ;
M.r Vincent WERY ;
M.r Théophile GUIBAL.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

BOTY, ALEXANDRE, Directeur de charbonnage, à *Jemmapes*.
BOUILLIOT, FRANÇOIS, Avocat, à *Mons*.
BROUEZ, JULES, Notaire, à *Wasmes*.
CAMBIER, JEAN-BAPTISTE, Président de la Commission médicale, à *Lens*.
CARION, HENRI, Notaire, à *Dour*.
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe*.
CLESSE, ANTOINE, Littérateur, à *Mons*.
CUERENS, PAUL, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, ALEXANDRE, Secrétaire de la Commission médicale, à *Mons*.
DEFRISE, CAMILLE, Docteur en médecine, à *Dour*.
DELNEUFCOUR, PIERRE, ancien Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DE LIGNE (le Prince EUGÈNE LAMORAL), Président du Sénat, à *Belœil*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DEMOULIN, GASPARD, Naturaliste, membre du Conseil communal, à *Mons*.
DESCAMPS, HENRI, Professeur à l'Athénée, Inspecteur cantonal des écoles, à *Mons*.
DEVILLEZ, BARTHÉLEMI, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
ERMEL, EUGÈNE, ancien Chef de bureau au gouvernement provincial, à *Houdeng-Gœgnies*.
EVERAERT, XAVIER, Docteur en médecine, à *Frameries*.
GAUTIER, ÉVARISTE, Avocat, à *Mons*.
GOFFINT-DELRUE, JEAN-FRANÇOIS, Avocat, à *Mons*.
GONOT, JEAN, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons*.
GONTHIER, EDMOND, Architecte, à *Charleroi*.
GUIBAL, THÉOPHILE, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
HALBRECQ, CHARLES, Avocat, à *Mons*.
HOYOIS, EMMANUEL, Imprimeur, à *Mons*.
ISAAC, FÉLIX, Avocat, à *Charleroi*.
LACROIX, AUGUSTIN, Archiviste de l'État, de la Province et de la ville, Trésorier de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
LAMBERT, GUILLAUME, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Mons*.
LEFEBVRE, J.-F., Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LEFEBVRE, LÉOPOLD, Architecte provincial, à *Soignies*.
LE HARDY DE BEAULIEU, CHARLES, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en Médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, ADRIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE, Avocat, Vice-Président de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

MANFROY, ANTOINE, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
MARSIGNY, AGATHON, Préfet des études de l'Athénée royal, à *Mons*.
MICHOT, NORBERT-LOUIS, Botaniste, à *Mons*.
MISSON, VICTOR, Commissaire d'arrondissement, à *Mons*.
MONTÉGNIE, ILDEPHONSE, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, ÉDOUARD, Docteur en Médecine, à *Mons*.
PAULET, LÉON, Littérateur, à *Mons*.
PLUMAT, EMMANUEL, Directeur de Charbonnage, à *Cuesmes*.
QUINET, BENOIT, Littérateur, à *Mons*.
RAINBEAUX, ÉMILE, Propriétaire des Établissements du *Grand-Hornu*.
RAINGO, BENOÎT, Notaire, à *Saint-Ghislain*.
ROUSSELLE, HIPPOLYTE, Avocat, Membre du Conseil provincial et de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
STIÉVENART, FRANÇOIS, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, ALBERT, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
VAN DEN BROECK, J.-B., Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VAN DEN BROECK, VICTOR, de l'Académie de médecine, Docteur en médecine et Professeur à l'École d'industrie, à *Mons*.
VAN DER ELST, P.-CONSTANT, Négociant, à *Roux*.
VAN YSENDYCK, ANTOINE, Directeur de l'académie de dessin et de peinture, à *Mons*.
WATRICQ, HENRI, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons*.
WERY, VINCENT, Avocat, membre du Bureau de Bienfaisance, à *Mons*.
WINS, CAMILLE, Avocat, Secrétaire des Bibliophiles belges, à *Mons*.
WINS, VALÈRE, Architecte provincial, à *Mons*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

ABRASSART, JULES, Littérateur, à *Vaelbeck*.
AGASSIZ, LOUIS, Professeur de Zoologie à l'Université Harvard, à *Cambridge*, (Massachusetts).
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris*.
ARRIVABÈNE (le Comte), Jean, Économiste, Vice-Président de la Commission de Statistique, à *Bruxelles*.
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers*.
BAIRD, F.-SPENCER, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
BALLAT, ALPHONSE, Correspondant de l'Académie, Architecte, à *Namur*.
BÉCART, ANTOINE-JOSEPH, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles*.
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Chef de Division au ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BORGNET, ADOLPHE, membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége*.
BORGNET, JULES, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES, Archéologue et Economiste, à *Abbeville*.
BOUTHORS, ALEXANDRE, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens*.
BRAEMT, JEAN-BAPTISTE, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BRETON, ERNEST, Archéologue, à *Paris*.
BROCHART, Médecin de l'Hôtel-Dieu, à *Nogent-le-Rotrou*.
CHALON, RÉNIER, Correspondant de l'Académie, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles*.
CHAUDRUC DE CRAZANNE, le Baron JEAN, Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrazin*.
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines pensionné, à *Bruxelles*.
CHICORA, L.-CH.-A, Avocat, Chef de division au Ministère des Travaux publics, à *Bruxelles*.
CORBLET (l'abbé), JULES, Archéologue, à *Paris*.
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin*.
CROCQ, JEAN, Professeur de médecine à l'Université libre, membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles*.
CROMMELINCK, Docteur en Médecine, à *Bruxelles*.
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Professeur, à *Rouen*.
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

DE BEAUFFORT, (le Comte AMÉDÉE), Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles*.
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, compositeur de Musique, à *Anvers*.
DE BUSSCHER, ED., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts de *Gand*.
DE KONINCK, LOUIS, Professeur de chimie et de paléonthologie à l'Université de *Liége*.
DE LA FOEN, Baron DE MELICOCQ. Archéologue, à *Lille*.
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul-général de Belgique, à *Londres*.
DELMOTTE, HENRI, Commissaire d'arrondissement, à *Nivelles*.
DEMEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges*.
DE PRET, A., Professeur de chimie, à *Paris*.
DEREUME, AUGUSTE, Capitaine d'artillerie, à *Bruxelles*.
DERIVE, BENOÎT, Directeur des Hauts-Fourneaux du Nord, à *Haumont*.
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa*.
DE ROISIN (le Baron), FERDINAND, Littérateur, à *Lille*.
DE SAINT-GÉNOIS (le Baron), JULES, Membre de l'Académie, Professeur et Bibliothécaire à l'Université de *Gand*.
DE SELYS-LONGCHAMPS (le Baron), EDMOND, Directeur de l'Académie, Naturaliste, à *Liége*.
DESHAYE, GÉRARD, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron), GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
D'HERCOURT (le Comte), ACHMET, ancien Président de la Société littéraire, à *Angers*.
DIEGERICK, J., Archiviste, à *Ypres*.
DINAUX, ARTHUR, Associé de l'Académie de Belgique, Membre des Bibliophiles belges, à *Valenciennes*.
DOLEZ, HUBERT, Avocat à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
DU CHASTEL (le Comte), FERDINAND, Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPETIAUX, ÉDOUARD, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, correspondant de l'Académie, à *Bruxelles*.
DUFOUR, CHARLES, Conservateur du Musée d'antiquités, à *Amiens*.
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DU PUIS, FÉLIX, Avocat-général près la Cour d'appel de Poitiers, ancien Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à *Poitiers*.
DUSEVEL, H., Inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

FÉTIS, FR.-JOS., membre de l'Académie, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles*.
FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de Droit, à *Poitiers*.
FOURMOIS, THÉODORE, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, VICTOR, Docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, Professeur à l'Université de *Louvain*.
FRISON, BARTHÉLEMY, Statuaire, à *Paris*.
GACHARD, LOUIS-PROSPER, Archiviste-général du Royaume, membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
GACHET, ÉMILE, Littérateur, à *Bruxelles*.
GARNIER, CH.-J., Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens*.
GEEFS, GUILLAUME, Statuaire, membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, ALEXANDRE, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, JULES, Avocat, à *Bruxelles*.
GÉRARD, PIERRE-AUGUSTE-FLORENT, Substitut de l'Auditeur-général près la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHALS, FÉLIX-VICTOR, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles*.
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles*.
GRELLOIS, EUGÈNE, Secrétaire de l'Académie nationale de *Metz*.
GROUVELLE, PH., Ingénieur civil, à *Paris*.
GUERIN, JULES, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine de Belgique, à *Paris*.
GUILLERY, CHARLES-FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
GUILLORY aîné, Président de la Société littéraire, à *Angers*.
HACHEZ, FÉLIX, Avocat, à *Ixelles-lez-Bruxelles*.
HANCART, VICTOR, Professeur, à *Bruxelles*.
HENNE, ALEX., Chef de Bureau au département de la Guerre, à *Bruxelles*.
HENRY, JOSEPH, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
HÉRÉ, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture de Saint-Quentin, à *Saint-Quentin*.
HEUSCHLING, XAV., Chef de division au Ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de Statistique, à *Bruxelles*.
HOUZEAU, JEAN-CHARLES, Homme de Lettres, à *Paris*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JOLY, ÉDOUARD, Antiquaire, à *Renaix*.
JUBINAL, ACHILLE, Secrétaire-général de l'Institut historique de France, membre du Corps législatif, à *Paris*.
JUSTE, THÉODORE, Littérateur, à *Bruxelles*.
KERCKHOVE-VARENT (le Vicomte DE), JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, ancien Médecin en chef aux armées et hôpitaux de Belgique, à *Anvers*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

KEYZER (DE), NICAISE, Peintre d'histoire, membre de l'Académie, à *Anvers*.
KRÉMER, PIERRE, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, ADOLPHE, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles*.
LAURENT, FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Gand*.
LEBIDART (le chevalier DE), 1.er Substitut du Procureur du Roi, à *Liége*.
LE GLAY, Archiviste-général du département du Nord, Associé de l'Académie de Belgique, à *Lille*.
LEGRAND, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.
LEHON, H., Peintre de marines et Professeur à l'École militaire, à *Bruxelles*.
LELEWEL, JOACHIM, ancien Professeur d'histoire à l'Université de Varsovie, à *Bruxelles*.
LESBROUSSART, JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE, membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége*.
LEYDI, JOSEPH, Professeur à l'Université de *Philadelphie*.
LEYS, H., Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, CHARLES, Ministre d'État, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles*.
MATHIEU, LAMBERT-JOSEPH, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain*.
MAURY, F., Directeur de l'Observatoire, à *Washington*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles*.
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers*.
MESSINE, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles*.
MEUGY, Ingénieur des Mines, à *Paris*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
NAVEZ, Peintre, Membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
NÈVE, FÉLIX, Professeur à l'Université de *Louvain*.
NEWBERRY, J.-J., Géologue, à *Cleveland* (État de l'Ohio).
NYPELS, J.-S.-GUILLAUME, Professeur et Recteur à l'Université de *Liége*.
PAUL DE CAGNY, Chanoine honoraire de la Cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain*.
PAYEN, Chimiste, à *Paris*.
PETIAU, BENOÎT, Docteur en médecine, à *Saint-Amand*.
PETIT, LOUIS, ancien Préfet des études à l'Athénée de *Bruxelles*.
PIERART, JOACHIM, Littérateur, à *Maubeuge*.
POLAIN, M.-L., Membre de l'Académie, Archiviste, à *Liége*.
PORTAELS, JEAN, Peintre d'histoire, à *Bruxelles*.
PRAT, G.-F., Membre de la Société d'Archéologie, à *Arlon*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

QUETELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQ., Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à *Bruxelles*.
RAINGO, GERMAIN, Directeur de l'École d'Agriculture, à *Habay-la-Vieille*.
REDET, Archiviste du Département de la Vienne, à *Poitiers*.
RIGOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, Médecin, à *Amiens*.
ROBBE, LOUIS, Peintre, à *Bruxelles*.
ROGIER, CHARLES, ancien Ministre de l'Intérieur, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
SCHAYES, A., Directeur du Musée d'Antiquités, membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
SCHELER, AUGUSTE, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SERRURE, CONSTANTIN-PHILIPPE, Professeur, correspondant de l'Académie, à *Gand*.
SEUTIN (le B.on), LOUIS, Médecin en chef de l'armée, à *Bruxelles*.
SIMONIS, EUGÈNE, Statuaire, membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
SIRET, ADOLPHE, Littérateur, Chef de division au Gouvernement provincial, à *Namur*.
SMITH, LAURENCE, Prof. de Chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond*.
SOVET, AUGUSTE, Docteur en médecine, à *Beaurain*.
STROOBANT, CORNEILLE, Archéologue, à *Lembeck*.
TEICHMAN, Gouverneur de la Province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Anvers*.
VAN BERCHEM, H., Président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à *Willebroeck*.
VANDENCORPUT, ÉD., Chimiste, à *Bruxelles*.
VANDERBELEN, EUGÈNE-MARIE-JEAN-GHISLAIN, Chef de division de la direction des Arts et des Lettres au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, PHILIPPE, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, SYLVAIN, Ambassadeur belge, à Londres.
VAN DUYZE, PRUDENT, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, ANDRÉ-HENRI-CONST., Littérateur, membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
VAN HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
VAN MALDEGHEM, EUGÈNE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruges*.
VAN MALDEGHEM, ÉVARISTE, Compositeur de musique, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VIELLEVOYE, BARTHÉLEMY, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de *Liége*.
VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur de l'Enseignement moyen, à *Bruxelles*.
WAPPERS (le Baron), GUSTAVE, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie à *Bruxelles*.
WAUTERS, ALPHONSE, Archiviste de la ville, à *Bruxelles*.
WESTENDORP, GÉRARD, Médecin de bataillon, à *Ostende*.
WIENER, LÉOPOLD, Graveur des monnaies, à *Bruxelles*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MESSIEURS :

DE BRY, JEAN, ancien administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, HENRI, Conservateur de la Bibliothèque, à *Mons* (1836).
LAISNÉ, CÉLESTIN-ALBERT-JOSEPH, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1838).
VERMEREN, FRÉDERIC, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN, ANTOINE, Docteur en médecine, à *Mons* (1839).
DELECOURT, CHARLES, Avocat, à *Mons* (1839).
VAN BRÉE, MATH., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÈLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, HYACINTHE, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, GERMAIN, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture, à *Mons* (1840).
COURREUX, HENRI, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin, à *Brême* (1841).
CAVENAILE, FRANÇOIS, Docteur en médecine, à *Boussu* (1842).
LAPORTE, LÉOPOLD, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, ISIDORE, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MESSIEURS :

PLAPIED, JOSEPH, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, PHILIPPE-FRANÇOIS, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur* (1843).
VOISIN, AUGUSTE, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN [le Marquis DE], Littérateur, à *Paris, décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, PIERRE-LOUIS, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, CHARLES, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur de mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages* (1845).
DE PUYDT, REMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles* (1845).
BOCARMÉ [le Comte VISART DE], Propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDERCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, Membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, EMMANUEL, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de dessin, à *Ath*, (1847).
HENRARD, PAUL, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, LOUIS-VINCENT, Professeur émérite à l'Université de Gand (1848).
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
LEROY, AIMÉ-NICOLAS, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, GABRIEL, des Bibliophiles belges, Membre de l'Académie de *Dijon* (1849).
GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi* (1850).
REIFFENBERG [FRÉDERIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, le Baron DE] Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1850).
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).
THIRY, CH., ancien Président du Conseil des Monnaies, à *Bruxelles* (1850).
KERCHOVE D'EXAERDE [le Comte], FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN, Littérateur, à *Anvers* (1851).
BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, FÉLIX, Littérateur, Professeur d'Histoire, à *Anvers* (1851).
MAUROY, LOUIS, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MESSIEURS :

BAUD, JEAN-MARIE, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).
TOILLIEZ, DESIRÉ, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons* (1852).
DE CUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers* (1852).
CUNIER, FLORENT, Médecin oculiste, à *Bruxelles* (1853).
GRART, ADOLPHE, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).
DELECOURT, VICTOR, Président du Tribunal de 1.re instance, à *Bruxelles* (1853).
SMITS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.
DE PEYRONNET (le Comte), ancien Ministre, Littérateur, à *Mont-Ferrand*, près Bordeaux (1854).
PLÉTAIN, ARMAND, Notaire, à *Mons* (1854).
FUMIÈRE, L., ancien Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons* (1854).

Mons, le 5 octobre 1854.

Le Secrétaire-général,
G. LAMBERT.

Digitized by Google

COMPAGNIES SAVANTES

avec lesquelles la Société des Sciences est en relations.

BELGIQUE.

L'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique.
L'Académie royale de Médecine de Belgique.
Anvers. — Société de Médecine.
Ib. — Société de Pharmacie.
Ib. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Arlon. — Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.
Mons. — Société des Bibliophiles belges.
Namur. — Société archéologique.
S.t-Trond. — Société scientifique et littéraire.
Tournai. — Société historique et littéraire.
Willebroeck. — Société de Médecine pratique de la province d'Anvers.
Bruges. — Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Ib. — Société médico-chirurgicale.
Bruxelles. — Société des Sciences médicales et naturelles.
Gand. — Société royale des Beaux-Arts et de littérature.
Ib. — Société de Médecine.
Liége. — Institut archéologique.
Ib. — Société d'Émulation.
Ib. — Société de Médecine.

FRANCE.

Institut historique de France, à Paris.
Société nationale, à Paris.
Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, à Paris.
Abbeville. — Société d'Émulation.
Angers. — Société industrielle du département de Maine et Loire.

Digitized by Google

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Boulogne. — Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts du Pas-de-Calais.
Clermont-Ferrand. — Académie du Puy de Dôme.
Lille. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
Lyon. — Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Metz. — Académie nationale.
Mulhouse. — Société industrielle du Haut-Rhin.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
S.-Quentin. — Société académique des Sciences et des Lettres.
Strasbourg. — Académie d'Histoire naturelle du Bas-Rhin.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie. — Académie des Sciences naturelles.
Washington. — Société Smithsonienne.

Journaux littéraires et scientifiques qui échangent leurs publications :

Annales médicales de Bruxelles. — Annales médicales de la Flandre-Occidentale. — Archives belges de Médecine militaire. — Bulletin des Bibliophiles belges. — Journal d'Agriculture pratique de Bruxelles. — Journal d'Agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique. — Journal historique et littéraire de Liége. — Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique. — Moniteur de l'Enseignement. — Presse médicale. — Répertoire de Médecine vétérinaire. — Revue de Numismatique belge. — Santé, journal d'Hygiène publique et privée. — Scalpel, Organe des Garanties médicales du peuple.

Mons, le 5 octobre 1854.

Le Secrétaire-général, G. LAMBERT.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du réglement.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Si l'on aime toujours à se trouver au milieu de Collègues, je dirai d'amis, ayant les mêmes goûts et poursuivant le même but que soi, c'est surtout après six mois d'absence sur une terre étrangère qu'une telle réunion est agréable.

Le Comité des Houillères du Centre, conjointement avec le Gouvernement, m'ayant comme vous le savez, MM. et chers collègues, chargé d'une mission aux États-Unis d'Amérique, pour visiter l'exposition de New-Yorck et les principaux points industriels de cette contrée, je suis parti vers la fin du mois de septembre dernier, et, après six mois d'un voyage des plus heureux et j'ose l'espérer des plus fructueux, vous comprenez que c'est pour moi un véritable bonheur que de me retrouver parmi vous, dans une telle circonstance, au moment de mon retour sur le sol natal.

Permettez-moi de vous dire, Messieurs, que j'ai trouvé de l'autre côté de l'Atlantique votre nom inscrit de la manière la plus honorable dans les annales scientifiques, et que je dois à l'honneur de pouvoir me dire votre collègue plus d'un accueil bienveillant et généreux que j'ai reçu là, de la part des premiers hommes de la science.

La Société Smithsonienne, à Washington, si jeune encore, mais occupant déjà un rang si élevé par ses savantes et riches

Digitized by Google

publications, par ses cours publics et par les magnifiques collections qu'elle est parvenue à réunir en quelques années, à l'aide des millions que lui a légués son généreux fondateur, M.r Smithson, m'a accueilli, je puis le dire, de la manière la plus cordiale.

Je lui dois de beaux et intéressants échantillons des fossiles de mammifères des terrains tertiaires, période Eocène, de Nebraska, au N.-O. du Missouri, 42° latitude et 26° long. Ou. de Washington, qui ont été décrits par M.r Leidy, professeur à l'université de Philadelphie. En retour de ces fossiles, j'ai laissé à cette société une petite collection d'échantillons géologiques de nos principaux terrains.

J'ai appris par son Secrétaire-général, Monsieur le professeur Henri, que toutes les publications parues jusqu'à ce jour nous ont été adressées, mais comme je crois qu'une partie d'entre elles ne nous est pas parvenue, je me suis entendu avec lui, pour éviter à l'avenir toute perte ou tout retard dans nos échanges.

Le haut intérêt que présentent les publications de la Société Smithsonienne et le luxe de ces publications ont, comme vous le savez, MM., révélé cette société au monde savant d'Europe, de la manière la plus flatteuse.

Cette société fondée par M.r Smithson à l'aide d'un don de 500,000 dollars (plus de 2,000,000 francs), a aujourd'hui à dépenser annuellement, l'intérêt de cette somme placée à 7 pour cent.

On comprend donc facilement que, du côté financier, la crainte de ne pas pouvoir employer un tel revenu convenablement et selon la volonté du donateur, est la seule qui occupe les hommes placés à la tête de cette belle institution.

Ils se sont du reste jusqu'ici acquitté de leur tâche d'une manière bien louable, en provoquant par de larges rétributions, les remarquables et utiles travaux qui composent ses publications.

Dans un pays où presque tous les hommes courent vers le positif, dès qu'ils ont acquis un degré moyen de connaissances, c'est-à-dire dans un pays où les hommes de science sont rares, il faut les traiter avec générosité ; tel est le système américain, non pas en théorie, mais en fait.

Digitized by Google

J'ai entendu dire à l'université de Cambridge, par M.r Agassiz, que s'il voulait faire de la science un métier, il ne serait pas gêné de gagner un million en dix ans.

A la vérité, de telles célébrités sont rares; mais quel est, Messieurs, le savant qui, en Europe, oserait se flatter d'un tel succès, oserait même y croire?

Aux États-Unis, MM. et chers collègues, on trouve 25 millions d'habitants sachant presque tous lire et écrire et dont chacun est désireux de s'instruire parce qu'il connaît cette maxime: *savoir c'est pouvoir.*

J'ai vu à Washington, ville dont le chiffre de population n'est pas beaucoup supérieur à celui de la ville de Mons, j'ai vu, dis-je, 4 à 5,000 auditeurs aux cours publics de la Société Smithsonienne; et l'on m'a assuré que, dans des villes encore moins populeuses, M.r Agassiz a dû répéter, deux fois de suite, des leçons sur l'embryologie, les salles qu'il avait à sa disposition, n'étant pas assez grandes, quoique pouvant contenir 3 à 4,000 personnes.

A Richemond, capitale de la Virginie, à Boston, dans le Massachusetts, partout, du Nord au Sud, j'ai vu suivre avec le même empressement, des leçons sur la géologie et les diverses branches de l'histoire naturelle, sur l'anatomie, l'hygiène, la politique, etc. Le prix d'entrée à ces leçons est quelquefois d'un schelling (60 centimes), mais plus souvent de deux schellings, et toujours les vastes locaux où elles ont lieu sont trop petits.

De semblables faits parlent hautement en faveur d'une nation; ils doivent rassurer sur son avenir. Je pourrais vous en citer plusieurs autres semblables, mais permettez-moi seulement de vous en rappeler encore un, qui est pour le moins aussi significatif que les précédents.

L'État de New-Yorck, avec une population de trois millions et quelques centaines de mille d'habitants, c'est-à-dire moindre que celle de la Belgique, a payé en six années de temps, la somme de deux millions cinq cent mille francs pour les études géologiques, botaniques et zoologiques de son territoire, qui comprend 46,000 milles carrés ou 10 à 11 millions d'hectares.

Digitized by Google

J'espère pouvoir mettre prochainement sous vos yeux la partie la plus importante et la plus coûteuse de ces travaux, c'est-à-dire celle relative à la géologie. La comparaison de ce travail avec le chef-d'œuvre en ce genre, dont la Belgique est aujourd'hui redevable au talent et au dévouement de M.r Dumont, fera ressortir et apprécier une fois de plus le mérite des études de notre savant collègue.

Je rapporte, MM. et chers collègues, un grand nombre de publications qui, je crois, vous intéresseront à un haut degré. Parmi ces ouvrages je vous citerai seulement le dernier Census ou relevé statistique pour 1850, comprenant les 39 États qui forment aujourd'hui l'Union américaine (ce travail a coûté 6,500,000 fr.); l'ouvrage de M.r Stuart sur les bateaux à vapeur; les travaux géologiques et paléontologiques de MM. Owen et Leidy; et enfin un grand nombre d'autres parmi lesquels je citerai les dernières publications de M.r Agassiz, contenant son intéressante brochure sur l'Embiotoca, premier poisson vivipare observé jusqu'ici. Ce poisson merveilleux que j'ai vu dans la riche collection de ce naturaliste, à Cambridge, appartient à la famille des Perches et a été pêché, l'an dernier, en Californie et au cap Horn. Je rapporte aussi une collection minérale des plus intéressantes, au moins au point de vue de la géologie appliquée. Cette collection qui renferme plus d'un millier d'échantillons de toutes espèces recueillis par moi dans les divers centres principaux d'exploitations minérales, est sans contredit, de beaucoup la plus complète en ce genre qui soit arrivée jusqu'à ce jour en Belgique, je pourrais dire en Europe.

Mais, MM. et chers collègues, je viens d'arriver et c'est seulement depuis quelques heures que votre réunion de ce jour m'a été annoncée; je n'ai donc pu me préparer, comme je l'aurais désiré, pour vous communiquer d'autres renseignements importants que je suis parvenu à rassembler pendant le beau voyage que je viens de terminer. J'espère être plus heureux à votre prochaine réunion.

G. LAMBERT, *Secrétaire-général.*

17 avril 1854.

Digitized by Google

POISSONS VIVIPARES

EN CALIFORNIE [1].

J'ai reçu, il y a environ quinze mois, de M.r Jackson qui venait d'arriver de San-Francisco (Californie), une lettre par laquelle il m'informait qu'en pêchant dans la baie San-Salita, il avait pris avec la ligne, des poissons de la famille des Perches, contenant des jeunes vivants.

Ce rapport me semblait si extraordinaire que, quoique un dessin de l'échantillon observé fût joint à la lettre, j'ai suspecté quelque méprise et j'ai prié M.r Jackson de me fournir de nouveaux renseignements sur ce sujet, et, s'il était possible, des échantillons de ces poissons conservés dans l'alcool. A cette demande, j'ai obtenu la réponse suivante :

« Je regrette beaucoup que les informations que je vous ai envoyées soient d'aussi peu de valeur sans les échantillons des poissons et des jeunes. J'ai déjà pris d'actives mesures pour obtenir ces échantillons, et je crois avant peu être à même de vous envoyer des femelles, sinon des jeunes.

« J'aurais conservé ces poissons dans l'alcool lorsque je les ai pris, mais, comme Attaché à la commission des travaux maritimes, j'étais alors très-occupé dans le voisinage de San-Salita à recher-

[1] Extraits d'une notice intitulée : On extraordinary fishes from California, constituting a new family by L. Agassiz; extracted from the American Journal of Science and Arts, vol. XVI, second series.—Nov. 1853.

Le 9 mai, M.r Van Beneden a aussi communiqué à l'Académie royale des Sciences de Bruxelles, la notice de M.r Agassiz, que lui avait remise M.r Guillaume Lambert à qui est due cette traduction.

Digitized by Google

cher s'il n'y aurait pas moyen d'y établir un chantier; en sorte que je ne pouvais me rendre à San-Francisco sans suspendre les opérations et il m'était impossible de me procurer ailleurs que dans cette dernière ville, les moyens de préserver ces poissons.

« Ce n'est donc pas, comme on pourrait le croire, par une coupable indifférence que j'ai négligé cette précaution.

« J'envoie des ordres en Californie pour que l'on pêche pour moi plusieurs de ces poissons, et, si à cette saison (16 septembre 1852), les femelles sont pleines, ce qui n'est pas probable, pour que l'on prenne de l'une d'elles le sac contenant les petits et qu'on les mette dans l'alcool avec la mère et plusieurs autres femelles.

« Ces spécimens ne seraient pas à l'état de fécondation, et le flacon ne contiendrait pas de petits, que l'examen constaterait la véracité et la justesse du rapport contenu dans ma première lettre sur ce sujet. Le fait une fois prouvé, il sera bien facile d'obtenir pendant le printemps prochain et l'été, des spécimens dans tous les états de gestation.

« Je crois que si je reste dans la contrée, je recueillerai un assez grand nombre d'échantillons pour vous fournir toutes les indications nécessaires, pendant l'année prochaine, sur ce sujet.

« Le poisson dont il s'agit n'existe pas, je pense, en bien grande quantité, même dans les eaux de la Baie San-Salita, car les deux individus que j'ai pris sont les seuls que j'aie rencontrés, quoique j'aie pêché à cette place plusieurs fois. C'est par suite d'un hasard assez singulier que j'ai pris ces poissons comme je l'ai fait.

« Déjà, avant cette pêche, j'avais essayé ma ligne quatre fois en ce point, toujours avec succès, en ce qui regarde les *Groupers*, *Perches*, *etc.*, mais sans la moindre apparence du singulier poisson dont il s'agit.

« Peu de jours après ces quatre essais, peut-être une semaine, le 7 juin, je me levai de bon matin, dans l'intention de prendre un plat de poissons pour déjeûner. J'allai à la place habituelle, fourni de crabes pour amorces et je commençai à pêcher; le vent soufflait beaucoup trop fort, pour la pêche à la ligne, néanmoins, au premier et au deuxième coup, je pris les deux poissons, mâle

Digitized by Google

et femelle, dont je vous ai envoyé une description; et telles étaient leur vivacité et leur force que ma ligne pour truite, fut sur le point de ne pouvoir leur résister.

« Pendant une demi-heure après cette prise, pas un poisson, soit de cette espèce, soit d'une autre, ne vint mordre à la ligne. Je me déterminai alors à changer d'amorce et à mettre sur l'hameçon un morceau de l'un des poissons que j'avais déjà pris. J'entamai pour cet usage le plus large des deux. J'essayai ainsi de prendre une pièce de la partie plate du ventre, mais quelle fut ma surprise en voyant sortir de l'ouverture que je venais de pratiquer à cet endroit *un petit poisson vivant.* Je supposai d'abord que ce petit poisson avait été la proie du grand, mais en élargissant l'ouverture, je fus bien plus étonné de trouver attaché près du dos du poisson, un long et léger sac de couleur violette, mais assez clair et assez transparent pour permettre de distinguer à travers son épaisseur: la taille, la couleur et la forme d'une multitude de petits poissons, tous parfaitement semblables, dont il était rempli.

« Je pris le tout sur bord; nous occupions un petit vaisseau que nous avions acheté pour faire des explorations. Quand j'ouvris le sac j'y trouvai plus de dix-huit jeunes exactement pareils pour les dimensions, la taille et la couleur au premier que j'avais accidentellement arraché.

« La mère était large vers le milieu de sa longueur et d'un brun foncé approchant du noir; ses nageoires étaient noires et, comme il a déjà été dit, c'était un poisson remarquablement vigoureux.

« Les jeunes que j'en ai retirés étaient de parfaites miniatures de la mère, formés comme elle et dans les mêmes proportions, excepté que celle-ci était, sans doute par suite de sa gestation, beaucoup plus large et plus épaisse que les petits, proportionnellement à sa longueur, entre le dessus de la nageoire dorsale et ventrale.

« Quant à la couleur ils étaient parfaitement semblables à la mère quoique les nuances fussent un peu plus claires.

« En vérité, ils étaient tous et sous tous les rapports pareils à

Digitized by Google

leur mère, ils avaient la même bouche particulière, les mêmes nageoires quant à la position et à la couleur, les mêmes yeux et les mêmes ouïes, et il ne pouvait rester dans l'esprit de quelqu'un qui a vu ces poissons, comme je les ai vus, un doute quelconque que les petits ne fussent la progéniture du poisson du corps duquel je les avais extraits, et que cette espèce de poisson ne mette au monde ses petits en vie, parfaitement formés et en état de chercher leur propre subsistance dans l'eau. Le nombre de jeunes dans le sac était de dix-neuf. La plupart d'entre eux étaient assez sémillants et assez forts pour que, placés à la maison, dans un seau d'eau salée, ils s'y soient comportés comme s'ils avaient été accoutumés à l'eau depuis plusieurs mois.

« Le mâle que j'ai pris n'était pas aussi grand que la femelle, soit en longueur, soit en circonférence; il était beaucoup plus effilé.

Je pense que nous pouvons raisonnablement nous attendre à recevoir les échantillons vers le 1.er décembre; mais je ne peux guère espérer d'en obtenir d'aussi satisfaisants que celui que j'ai pris, c'est-à-dire contenant des petits aussi grands, avant le retour de la même saison, c'et-à-dire en juin. Je crois que pour cette époque les faits seront pleinement élucidés et appréciés dans toute leur importance. »

Dans une lettre postérieure, datée du 31 janvier 1853, M.r Jackson m'informait qu'il avait prié le capitaine Case, de la marine des États-Unis, qui commande un sloop de guerre à San-Francisco et qui a vu aussi ces poissons, de vouloir bien envoyer à mon ami, M.r T.-G. Cary, jeune, de San-Francisco, tous ceux qu'il pourrait prendre. J'écrivis aussi moi-même à M.r Cary pour le prier de se mettre à la recherche des dits poissons.

Il y a une quinzaine de jours, j'ai été informé par une lettre de M.r Cary, datée de San-Francisco, 10 août 1853, qu'après une recherche de plusieurs mois il est enfin parvenu à se procurer plusieurs spécimens de ce poisson remarquable dont trois m'ont été envoyés par exprès (ils me sont parvenus dernièrement). En même temps on en prenait en assez grande quantité autour du Cap Horn.

Digitized by Google

Un examen attentif de ces spécimens m'a convaincu de la véracité de toutes les indications contenues dans la lettre de M.r Jackson, de février 1853 ; et depuis, j'ai eu le plaisir de m'assurer qu'il existe de ce curieux poisson, deux espèces bien distinctes, parmi les échantillons qui m'ont été envoyés par M.r Cary. Je propose de leur donner le nom générique de Embiotoca en suite de leur mode bien singulier de reproduction.

Je ressens quelque hésitation en assignant un nom de famille à ce type, car il est probable que tous ses membres présenteront la même particularité dans leur mode de reproduction, et conséquemment le nom d'Embiotoca peut parfaitement être remplacé par celui d'Embiotocoïde, comme Didelphe a donné son nom à une nombreuse famille, celle des Didelphydes, après avoir été longtemps simplement un nom générique. Pour le cas où il serait reconnu que quelques types de cette famille présentent diverses modifications dans leur reproduction vivipare, de manière que le nom d'Embiotoca ne puisse pas leur convenir, je proposerai de former un nom de famille, en ayant égard à quelque autre particularité dans la structure de ces poissons.

L'espace dénudé, semblable à un sillon, parallèle à la nageoire postérieure dorsale, qui sépare les écailles recouvrant la base des rayons de celles des côtés du corps, permettrait de faire usage du nom *Holconoti*.

La persévérance et l'attention que MM. Jackson et Cary ont déployées pendant un temps considérable, pour parvenir à se procurer tout ce qui était nécessaire à un examen scientifique de ces merveilleux poissons, m'a porté à perpétuer les services qu'ils ont rendus à la zoologie, en désignant par leurs noms les deux espèces que je possède maintenant et qui peuvent être vus dans mon musée à Cambridge, sous les noms :

Embiotoca Jacksoni et *Emb. Caryi*.

Une contrée qui fournit de semblables nouveautés, de nos jours, ne peut manquer d'enrichir la science de plusieurs autres faits inattendus. Cette observation si vraie pour la Californie, l'est également pour toutes nos eaux (américaines), ce qui doit stimuler

Digitized by Google

le zèle, non-seulement de nos naturalistes, mais de tous les habitants de cette contrée, qui aiment la nature et la science.

FAMILLE DES HOLCONOTI

OU EMBIOTOCOÏDES.

L'apparence générale des poissons sur lesquels cette famille est fondée, est celle de notre plus large espèce de *pomotis* ou plutôt celle de notre plus large type de sparoïdes. Leur corps est comprimé, ovale, couvert d'écailles de dimensions moyennes. Les écailles sont cycloïdales en sorte qu'elles diffèrent largement de celles des poissons avec lesquels ceux-ci ont le plus d'apparence extérieure.

Les pièces operculaires sont sans épines ou dentelures. Les raies branchiastégales sont au nombre de six. La bouche est entourée de lèvres épaisses, les intermaxillaires formant par elles-mêmes tout le pourtour de la mâchoire supérieure. Les intermaxillaires et les maxillaires supérieures sont légèrement protractiles. On remarque des dents sur les intermaxillaires et les maxillaires inférieures et sur les pharyngéales, mais il n'en existe pas ni sur les palatines ni sur le vomer.

Sous ce rapport aussi bien que par l'absence d'épines ou de dentelures sur les pièces operculaires, ces poissons diffèrent beaucoup plus des Percoïdes que des Sparoïdes ; mais les écailles cycloïdales les distinguent aussi de ces derniers dans lesquels les écailles présentent bien uniformément le type Cténoïde. Les lèvres épaisses doivent rappeler la famille des Labroïdes, mais les écailles de l'Embiotoca ne sont ni allongées ni pourvues des tubes à embranchements de cette famille.

Digitized by Google

On trouve chez l'Embiotoca une longue nageoire dorsale dont la partie antérieure est supportée par des rayons épineux, et la postérieure par de nombreux rayons articulés et à embranchements, qui sont recouverts à la base par deux ou trois rangs d'écailles séparées de celles du corps par un sillon assez large et assez profond dénudé d'écailles.

Il n'est pas à ma connaissance que cette dernière particularité ait encore été reconnue dans aucun des poissons observés jusques aujourd'hui. Il existe ici un espace longitudinal bien distinct, parallèle à la partie molle de la nageoire dorsale, à-peu-près de la largeur d'un simple rang d'écailles lequel est entièrement dénudé et bien délimité; il forme une espèce de sillon entre les écailles du dos et celles qui existent à la base des rayons des nageoires. Quoique protégée de ce côté par une espèce de fourreau, la partie antérieure de la nageoire dorsale peut seule être repliée en arrière et entièrement cachée entre les écailles, comme cela a lieu pour plusieurs Sparoïdes. Il n'en est que partiellement ainsi pour la partie postérieure de cette nageoire. Les écailles de ce fourreau sont, en outre, séparées de celles du dos par un sillon, seulement sur l'étendue de la base de la partie molle de la nageoire dorsale. Les premiers rayons de la partie molle sont courts et comparativement petits et épineux. La base de cette nageoire, est étrangement arquée et recouverte par les écailles de la même manière que la nageoire dorsale; les rayons épineux sont mieux cachés dans le fourreau que les rayons mous, lorsqu'ils sont repliés en arrière.

Les nageoires ventrales sont subthoraciques comme dans les Sparoïdes; ils renferment une forte arête et cinq rayons mous.

Il existe quatre arches branchiales, supportant quatre branchies complètes chacune, avec deux rangs de lamelles. L'ouverture derrière la dernière arche est très-petite et entièrement au-dessus de la base de la nageoire pectorale. Les pseudobranches sont fort larges et composées de seize à dix-sept lamelles. Le canal alimentaire a une largeur remarquablement uniforme sur toute sa longueur. Il s'étend d'abord sur le côté gauche jusqu'à

Digitized by Google

l'extrémité postérieure de la partie ventrale, tourne en avant et au-dessus sur la droite, suit la ligne centrale le long de la large vessie à air jusqu'au second tiers de la cavité abdominale; il se replie alors le long du côté droit vers le bas et légèrement en avant à peu près pour rencontrer le premier pli; de là il retourne encore vers l'arrière, et il se dirige en ligne droite jusqu'à l'anus. L'estomac ne peut pas être distingué extérieurement du petit intestin ni par ses dimensions ni par sa forme.

Il n'existe d'appendices cœcaux dans aucune partie de l'intestin. Tout le canal alimentaire contient un grand nombre de fragments d'écailles du petit Mytili. Le foie est formé de deux lobes, un court sur le côté gauche et un long placé dans la ligne centrale du corps.

Les appareils génitaux de la femelle, à l'état de gestation, consistent dans un large sac dont l'apparence dans l'animal vivant a été décrit par M.r Jackson. On remarque sur la surface de ce sac de larges ramifications vasculaires et il est divisé intérieurement en un certain nombre de poches distinctes, communiquant par de larges fentes avec la partie inférieure du dit sac. Ce sac ne paraît être autre chose que l'extrémité de l'ovaire élargie, les poches qu'il renferme étant formées par les plis de cet ovaire lui-même. Un petit se trouve enveloppé dans chacune de ces poches comme dans un drap, et tous les petits sont empaquetés les uns contre les autres, de manière à tenir le moins de place possible, les uns ayant la tête tournée en avant et les autres en arrière. Il y a donc ici une gestation ovairienne normale.

L'appareil génital extérieur est situé derrière l'anus sur le sommet et dans le centre d'une protubérance conique formée par un puissant sphincter tenu en place par deux forts muscles transversaux attachés aux parois abdominales. Le nombre de jeunes contenus dans ce sac semble varier. M.r Jackson en a compté dix-neuf; j'en ai seulement vu huit ou neuf dans l'échantillon qui m'a été envoyé par M.r Cary, mais il était ouvert lorsque je l'ai reçu et il est possible que l'on en avait déjà retiré quelques petits.

Cependant la dimension des jeunes est très-remarquable pro-

Digitized by Google

portionnellement à celle de la mère. Dans un échantillon d'Emb. Jacksoni, long de dix pouces et demi et haut de quatre pouces et demi, ils étaient longs à peu près de trois pouces et hauts d'un demi pouce; et pour un Emb. Caryi long de huit pouces et haut de trois pouces un quart, les jeunes avaient deux pouces trois quarts de longueur et sept huitièmes de pouce de hauteur. De telles dimensions m'avaient porté à croire que, quelquefois, ces jeunes pouvaient sortir du sac et y rentrer à la manière des Opposums, mais en examinant avec soin la position des petits dans les poches et l'état contracté du sphincter à l'orifice extérieur de l'organe sexuel, je suis resté convaincu que cela ne peut avoir lieu et que les petits que M.r Jackson a trouvé si vifs lorsqu'il les a mis dans un seau d'eau salée, se trouvaient pour la première fois en liberté dans l'élément dans lequel ils s'étaient si vite habitués à vivre. D'autre part on ne peut mettre en doute que l'eau pénètre dans le sac marsupial, puisque les jeunes ont leur branchies entièrement développées. La dimension des petits, comparée à celle de la mère, est aussi bien remarquable, la longueur étant de plus d'un tiers pour une espèce, et à peu près de cette fraction pour l'autre. Ainsi, ces jeunes Embiotoca sont, avant d'être éclos, trois ou quatre fois plus grands que les jeunes d'un Pomotis (de même taille) après plus d'une année d'âge. Sous ce rapport, ces poissons diffèrent de toutes les autres espèces de vivipares que nous connaissons. Un autre trait d'un haut intérêt qui les caractérise, c'est que la coloration du mâle et de la femelle vieux diffèrent d'une manière marquante, les jeunes étant parés des mêmes couleurs olive-jaunâtre-clair avec bandes transversales plus foncées et plus brillantes, un peu comme les jeunes truites et les jeunes saumons dans leur belle parure. Les espèces marquées de bandes transversales, peuvent donc être considérées comme inférieures à l'autre, puisque chaque sujet conserve pendant toute la vie, les mêmes dispositions de couleurs qu'il avait à l'état d'embryon.

Ce sera un sujet de profond intérêt de faire connaître les premiers états de la croissance de ces poissons, ainsi que la structure de l'ovaire et des œufs avant la fécondation, etc., etc. L'état de

Digitized by Google

conservation des échantillons que je possède ne me permet pas de faire, quant à présent, ces investigations.

Quoique jusqu'ici je ne connaisse qu'un simple genre de ce type, je ne pense pas qu'il convienne de réunir les caractères génériques avec ceux de la famille, comme cela se fait généralement dans les cas semblables, il ne serait pas mieux d'omettre quelques caractères spécifiques dans le cas où l'on ne connaîtrait qu'une seule espèce d'un genre. Procéder ainsi, ce serait ne pas connaître la valeur relative des caractères des animaux. Je caractériserai donc le genre comme suit :

EMBIOTOCA *Agass.*

Corps très-comprimé et élevé, tête petite, avec écailles seulement sur les joues et les pièces operculaires. Dents sur les deux mâchoires, courtes, coniques, placées sur un seul rang et légèrement recourbées. Les dents pharyngéales beaucoup plus courtes et plus obtuses que celles des mâchoires et disposées comme un pavement. Nageoire dorsale, avec neuf ou plus de rayons épineux Les trois premiers rayons de la nageoire anale, épineux et beaucoup plus courts que les rayons articulés suivants, lesquels sont toujours plus fins et plus nombreux que ceux correspondants dans la nageoire dorsale. La ligne latérale est continue jusqu'à la base de la nageoire caudale.

Il reste à s'assurer, par des recherches postérieures, si le mode particulier de reproduction est un caractère générique ou de famille.

Il est cependant probable que, sauf quelques légères modifications, ce caractère subsistera chez tous les membres de cette famille.

Quelques différences entre les deux espèces observées, portent à douter si elles doivent être considérées comme appartenant à des genres distincts ou non. Mais nous savons que dans les genres qui diffèrent largement l'un de l'autre, les différences spécifiques

Digitized by Google

sont aussi plus grandes que dans les genres avec plusieurs espèces, aussi jusqu'à ce que de nouvelles découvertes m'aient conduit à admettre le contraire, je rapporterai ces deux espèces au même genre.

De semblables doutes sont rarement possibles pour des familles à plusieurs genres où l'on trouve facilement un type pour estimer les différences génériques naturelles.

Digitized by Google

LE COURSIER RÉFORMÉ.

—

FABLE.

—

A Monsieur le général baron Pétiet.

On réforme, à la paix, cavaliers et chevaux :
Adieu les camps! Ailleurs il faut chercher fortune
Au lieu de se permettre une plainte importune,
Mieux vaut s'abandonner à des projets nouveaux.

Un cheval limousin, voulant se rendre utile,
Chez un agriculteur vint chercher un asile...
Il se livre avec joie aux rustiques travaux;
Il relève sa belle taille
Et traîne la charrue avec quelque fierté.
« Que je te plains!.. » lui dit un mulet embâté,
« Toi que l'on vit sur les champs de bataille
« Par le noble Desaix monté,
« Te voilà tristement jeté
« Au milieu de la valetaille. » —

Digitized by Google

« Merci, voisin... je sais m'accommoder aux temps, »
Répond le fils de Mars, agitant sa crinière.
« On peut servir l'État dans plus d'une carrière;
« N'est-il pas mieux de cultiver les champs
« Que de dormir sur la litière? »

Cet apologue est fait pour toi,
Toi qui sus de la paix faire un si digne emploi.
Après avoir, par les plus beaux faits d'armes,
Pris place parmi les héros,
Heureux horticulteur, dans ton champêtre enclos,
Par de nombreux écrits [1], où brillent mille charmes,
Tu veux encore illustrer ton repos.

LE BARON DE STASSART.

1 Auteur du *Journal historique de la division de cavalerie légère du 5.me corps de cavalerie, pendant la campagne de France en* 1814, in-8.°, Paris, Corréard, 1821. M.r le général Pétiet a publié depuis lors divers ouvrages très-estimables, entre autres : les *Souvenirs militaires de l'histoire contemporaine*, in-8.°, Paris, 1844; un recueil de *Pensées, Maximes, Réflexions*, in-18, Paris, 1851; 2.me édition, augmentée, Paris, Amyot, 1852.

Digitized by Google

SUR

L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION

DU NOM DE *BELGES*.

Parmi les nombreux écrits que nous devons à l'érudition de M.r Raoux, il en est un dont le titre avait éveillé en nous un vif intérêt. L'auteur annonce, en tête de son travail, qu'il va traiter *de l'Origine du nom de Belges* [1]. Nous parcourions rapidement ces pages, dans l'espérance d'y découvrir la signification de notre appellation nationale. Dans le sens positif de leur vieux langage, les Francs étaient les Hommes libres; les Teutons, les enfants de Teuth ou du grand Dieu; les Allemands sont, dans leur langue, l'Association de tous les Hommes [2]; et le Slave ne peut pas prononcer son nom national, sans se rappeler que ses pères ne connaissaient pour mobile que la gloire [3].

1 Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. III.
2 *Alle Maenner*, tous les hommes.
3 *Slava*, gloire.

Digitized by Google

Les dénominations de ces peuples ou de ces races sont comme une devise perpétuelle, inscrite sur leurs drapeaux. Le caractère national s'y peint en lettres vivantes. La devise est le reflet de l'inspiration primitive, qui a donné pour la première fois un corps aux nations. Et souvent cette inspiration dure encore. Le peuple allemand marche toujours à la constitution de l'unité. Le Slave n'a pas cessé de rêver des conquêtes. Le Souabe du pays de Bade et du Wurtemberg, délaissant ses foyers pour alimenter l'émigration moderne, justifie encore son vieux nom symbolique : voyageur [1].

Que voulait donc dire le nom de *Belges?* Quelle fut la pensée de nos aïeux? Sous quel rôle et sous quelles couleurs voulaient-ils paraître dans l'histoire? Quel est, en un mot, le symbole intellectuel de la nation?—Telle était la curiosité qui nous entraînait rapidement vers la conclusion des pages érudites de M.r Raoux, et que nous espérions voir bientôt satisfaite.

Mais quel ne fut pas notre désappointement, lorsque nous arrivâmes à cette conclusion dérisoire que les Belges, les Belgæ des auteurs latins, étaient les habitants du Belgium. Fallait-il être académicien pour découvrir que le nom des habitants se retrouve dans celui du pays; et nous apprendrait-on quelque chose en nous disant que les Montois sont les habitants de Mons? Mais si l'on demande à M.r Roux ce que voulait dire Belgium, il vous répondra que le pays lui-même tirait son nom d'une certaine ville appelée peut-être Bellum ou Bellium; que toutefois il ignore où elle était située. Cette ville était peut-être Beauvais; elle n'était certainement pas Bavay; il lui semble pourtant indubitable qu'elle existait sur quelque point perdu du nord de la France.

Ainsi remonter de Belge à Belgium et de Belgium à Bellium, puis s'arrêter là comme si la question était résolue, telle a été la marche du savant auteur. Du véritable objet de cette recherche,

1 *Schweifer* ou *Schweiber*, voyageur, nomade. Les auteurs latins avaient transcrit ce nom sous les formes *Suevi* et *Suabi*.

Digitized by Google

du sens de ces expressions, M.r Raoux ne dit pas un mot. Il a traité de la *lettre*, non de l'*idée*.

Il ne nous reste, par conséquent, qu'à rechercher celle-ci nous-même, puisque Messieurs les érudits n'ont pas daigné s'en occuper jusqu'à présent.

Des critiques, obligeamment soucieux de nos peines, nous arrêtent déjà pour nous dire: « le mot cache-t-il effectivement une idée? » Nous nous expliquons aisément ce doute. Tant de dénominations géographiques sont barbares et privées de sens dans notre langue! Nous habitons une terre où tant de peuples étrangers ont passé tour à tour, en laissant à leurs fondations des noms que nous ne comprenons plus! Nous nous accoutumons dès l'enfance à regarder les noms géographiques comme des hiéroglyphes, qui rappellent un site déterminé, mais qui n'éveillent pas d'idée générale ni de signification absolue. Nous en faisons une classe particulière de mots que l'on serait tenté d'appeler *des mots qui n'ont pas de sens.*

Mais quel peuple ou quelle époque a jamais créé des mots dépourvus de sens? Il s'est agi de nos jours et dans notre pays, de nommer un village entièrement neuf, formé de toutes pièces au milieu des sables déserts de la Campine. Là, point de dénomination connue à appliquer, point de hameau préexistant dont on pût emprunter le nom. Or, comment a-t-on procédé? A-t-on formé un son bizarre, de l'association arbitraire de voyelles et de consonnes? Nullement. On a appliqué un véritable nom *significatif:* Bourg-Léopold.

Si le souvenir de cette fondation pouvait s'effacer, le nom de ce petit village rappellerait, pour ainsi dire, son histoire. Au milieu de ces vieilles communes flamandes ou germaines: Beverloo, le lieu des castors; Beringen, la demeure aux ours; Oostham, le hameau de l'Est; le nom seul de Bourg-Léopold rappellerait une époque où la langue française avait pris le dessus. Il conserverait le cachet de son origine et le reflet de l'esprit du temps. Un œil exercé y reconnaîtrait le point d'attaque de la Campine par la civilisation française, ce qui serait précisément dans la vérité.

Digitized by Google

Qui n'a pas été frappé, en parcourant les Atlas de géographie ancienne, de la répétition, dans des contrées très-éloignées, de dénominations toutes semblables? Il y avait plusieurs Tanaïs, plusieurs Araxes, plusieurs Thèbes. Pour les anciens, plus voisins que nous de l'origine des noms appellatifs, ces coïncidences étaient des faits vulgaires. C'est ce que le personnage d'Euripide exprime dans ces mots : « Souvent dans des régions différentes et éloignées, « les hommes et les lieux portent des noms semblables. [1] » Or, cette similitude ne peut guère s'expliquer qu'en admettant que les mots avaient une origine commune, et que par conséquent ils représentaient une idée.

Au reste, il existe un témoignage positif et d'un grand poids, sur la manière dont les noms d'hommes et de lieux se formaient chez les premiers peuples. Dans sa description célèbre de l'Atlantide, Platon répond d'avance à une objection qu'il se plait à prévoir. On sera peut-être surpris, dit-il, que les noms propres des Atlantes soient des noms grecs; mais en voici la raison : « Les « Égyptiens, qui les premiers écrivirent cette histoire, avaient « traduit le sens de ces noms dans leur propre idiôme [2] », et de là il a été facile de les faire passer en grec. Platon nous apprend, par exemple, que l'Atlante Gadire, qui avait donné son nom au pays voisin des Colonnes d'Hercule, et dont les Phéniciens ont fait Gadès et les modernes Cadiz, signifiait en grec Eumèle, c'est-à-dire « bien doux ».

Ainsi l'on était persuadé, dans l'antiquité, que les noms propres étaient *significatifs*, puisqu'ils étaient susceptibles de traduction. Dès lors il ne nous paraît nullement chimérique de rechercher la signification du nom de Belges.

En premier lieu, n'existait-il qu'un seul peuple qui fût désigné sous cette appellation? Ou plutôt, comme ces noms dont nous parlions tout-à-l'heure, la dénomination de Belges s'appliquait-elle, dans des régions éloignées, à plusieurs communautés?

1 *Euripide*, Hélène, act. II, sc. 3.
2 *Plato*, in Critia; trad. *V. Cousin*, t. XII, p. 259.

Digitized by Google

Si nous consultons les sources latines, nous trouvons d'abord les Belgæ ou Belcæ, nos ancêtres. Ils formaient une grande nation, composant le fond de la population depuis la Marne et la Seine jusqu'au Rhin, c'est-à-dire depuis Paris jusqu'à Cologne. Dans un sens ethnographique, ce peuple n'était cependant qu'un rameau de la grande souche celtique ou gauloise, qui couvrait l'occident et le centre de l'Europe. Tous les vestiges que l'on a pu découvrir de la langue parlée par nos pères, rattachent cette langue à l'idiôme gaulois et prouvent notre confraternité originelle avec le fond de la population française.

Une seule influence nouvelle et distincte s'était produite en Belgique; nous voulons parler de l'immigration successive des colonies germaines. Ce grand travail d'intrusion, dans lequel des populations étrangères passaient sans cesse le Rhin pour se fixer sur nos terres, remonte incontestablement au-delà de la période romaine et de César. Telle est l'origine de la distinction qui existe encore entre les anciens habitants de race gauloise, qui sont les Wallons [1], et les nouveaux venus, de race germaine, qui sont les Flamands.

Ici nous nous plaisons à rendre un complet hommage à M.r Raoux. C'est lui qui dans un travail spécial [2], plein de recherches savantes et d'aperçus neufs, a mis hors de contestation l'origine et la nature première des différences qui existent encore parmi nous. Il est donc vrai que le caractère, le langage et les mœurs des peuples, retracent, à travers les siècles, leurs migrations et leur parenté. Rarement ces signes extérieurs et distinctifs s'effacent. Les mœurs changent les premières, mais la langue maternelle ne disparaît que dans de très-rares exceptions.

Sous le rapport de l'organisation civile et surtout du mode extérieur de la vie, les colons flamands se fondaient à leur arrivée,

1 *J.-D. Meyer*, dans les Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. III, p. 444-445.

2 *L.-V. Raoux*, sur l'Origine de la distinction qui existe entre les provinces flamandes et wallonnes; 1825, in-4.°.

Digitized by Google

dans le grand corps national des Belges. Du temps des écrivains latins, l'appellation générique embrassait les deux espèces de populations, par une extension toujours croissante de l'ancien nom.

On pourrait donc dire que les flamands ne sont que des Belges d'adoption; tandis que le nom remontait manifestement aux premières populations celtiques, et qu'il avait été créé pour la branche celte ou gauloise du Nord.

Il résulterait déjà de ces faits que la signification du mot *Belge* pourrait être cherchée dans la langue des Celtes. Nous trouvons même, chez ce grand peuple, d'autres exemples de la même appellation. Dans la Pannonie, habitée par des tribus celtiques, Pline énumère, entre autres, les Belgites [1]. Dans le midi de la France, les deux grands rameaux des Arécomiens et des Tectosages portaient en commun le nom de Volces ou plutôt Volques, chez les auteurs romains *Volcæ*. Mais il paraît que ce mot Volce n'était qu'une forme variée du mot Belge lui-même, car Ausone dit positivement que les Tectosages portaient antérieurement le nom de Belges [2].

Nous n'ignorons pas qu'on a proposé à l'envi des corrections pour ce passage; car c'est malheureusement l'habitude des éditeurs de corrompre eux-mêmes le texte des auteurs, lorsqu'ils y trouvent quelque chose d'étranger à leurs idées. Cependant rien n'indique que le passage cité nous ait été transmis incorrectement par les copistes; et nous ne voyons pas pourquoi *Belca* n'aurait pas été, comme le dit Ausone, la véritable forme primitive de *Volca*. L'affirmation du poète latin, à qui notre histoire était familière, et qui avait accompagné en Belgique l'empereur Valentinien, nous semble mériter du moins d'être admise provisoirement, ne fût-ce que comme un premier fil conducteur.

Qu'on nous accorde donc pour un instant, sur la foi d'Ausone, que *Belca* et *Volca* sont deux formes d'un même mot. Ces deux

1 *Plin.* lib. III, cap. 28.

2 *Usque ad Tectosagos, primævo nomine Belcas.*

Digitized by Google

formes différeraient à peine aux yeux des philologues de profession. Si la lettre initiale n'est pas exactement la même, elle n'offre qu'une des substitutions les plus ordinaires entre deux lettres de même valeur, deux labiales. Toutefois, nous voulons nous garder d'insister sur ce point, car nous avons vu trop souvent qu'en changeant une lettre, puis une seconde, puis une troisième, on parvenait à tirer du premier mot donné, tout ce qui était avantageux à une théorie.

Disons tout de suite, qu'il est impossible de n'être point frappé de l'analogie du mot celte *Volca* avec l'allemand *Volk*, qui signifie Peuple. Il y a longtemps déjà que l'on a reconnu la grande ressemblance des racines dans le celtique et dans l'allemand. Il est donc difficile de douter que la dénomination nationale des Volques n'ait signifié *Peuple*. Et si l'on admet l'identité entre Volca et Belca, Belge aurait voulu dire aussi *le Peuple*, la masse collective par excellence.

Nous croyons que tel fut, en effet, le sens primitif de ce mot. Les peuples de la Baltique l'appliquaient à l'ensemble des tribus qui habitaient, dit Pomponius Méla, depuis la région des Sarmates jusqu'à la mer qui baigne les côtes de la Norwège. Tous ces peuples Scythes, suivant l'auteur latin, étaient appelés en commun *Belcæ*,[1] expression qui a fait également la surprise et le tourment des éditeurs, mais dont l'emploi prouve seulement qu'il s'agissait d'un terme générique.

Ainsi l'expression de *Belge* désignait, dans le nord de l'Europe, une collection de tribus, et justifie par là l'acception que nous lui donnons de masse agglomérée, de *peuple*, en allemand *Volk*, en latin *Volgus*. Il est même bien remarquable que le nom de Belcæ ait été appliqué sur les rivages de la Baltique à un mélange de différentes tribus, en même temps qu'on l'appliquait dans la Gaule, à l'agglomération hétérogène des wallons et des flamands.

1 *Scythici populi incolunt, fere omnes* IN UNUM *Belcæ appellati* (lib. III). A la fin du même livre, Méla dit encore que ces Belcæ habitaient vis-à-vis l'île de Thulé (la Scandinavie).

Digitized by Google

Mais il existe des analogies encore plus puissantes. Si la Belgique recevait sans cesse, par la ligne du Rhin, l'accession de nouveaux habitants, elle en envoyait à son tour dans la Grande-Bretagne. Des ports de la Flandre et du Boulonais, la traversée se faisait sans peine dans de simples barques de pêcheurs. Aussi cette navigation remontait-elle à l'antiquité la plus reculée. C'est sur la côte belgique que furent allumés les premiers fanaux qui éclairèrent les eaux de l'Océan. On montre près de Calais, sur un promontoire d'où l'on aperçoit le panorama de la côte d'Angleterre [1], les ruines du phare en pierres, construit sous l'administration des Romains; et ce phare avait remplacé lui-même un vieux fanal en bois, qui remontait aux plus anciens temps.

Les habitants primitifs de l'Angleterre n'ont pas reçu partout nos compatriotes avec hospitalité. Dans certaines provinces, les deux populations sont restées séparées. En Irlande surtout, la différence des usages et des mœurs étant plus prononcée, il y eut des luttes, des combats, dans lesquels l'élément belge finit par avoir le dessous. Mais le point sur lequel nous voulons appeler l'attention, c'est qu'en Irlande, les habitants prononçaient *Bolg* le nom de Belges [2].

Or, cette forme nous remet involontairement en mémoire le grand peuple des Bolgares, qui habitait autrefois aux rives du Wolga [3], et dont les descendants, appauvris et clairsemés, composent encore le fond de la population des campagnes, dans le gouvernement de Kazan. Par une distinction remarquable, qui les sépare essentiellement des Belges de la Gaule, les Bolgares appartenaient à la race mongolique ou race jaune. Ils sortaient des prairies immenses de l'Asie, et moitié-agriculteurs, moitié-pasteurs, ils étaient venus occuper les vastes plaines orientales de la Russie, d'où ils ont lancé de puissants essaims vers les pâturages du Danube et de la mer Noire.

1 Sur le cap Gris-Nez.
2 *O' Flaherty*, Ogygia, p. 14.
3 Autrement *Bolga*, fleuve des Bolgares.

Digitized by Google

La plus ancienne notion de ces Bolgares se trouve dans les auteurs byzantins du V.e siècle [1]. Au XIII.e, ils furent visités par notre compatriote Wilhelm van Ruysbroeck, Guillaume né à Ruysbroeck, dont nous avons laissé publier par des étrangers la première relation complète [2]. Mais ruinés et dispersés, peu de temps après, par les invasions de nouvelles peuplades équestres de la steppe, ils ont disparu aujourd'hui comme corps de nation.

Frappé de la ressemblance du nom de ces Bolgares avec celui des Bolgues, c'est-à-dire des Belges, et vivement étonné de rencontrer cette similitude dans une race si différente, nous avons consulté sur la signification du mot Bolgar, un de nos amis versé dans la connaissance des langues de l'Asie. Eh bien, il paraît que dans les langues de la race jaune, Bolgar voudrait dire également une réunion d'individus, une agglomération *indistincte* d'hommes de toute espèce.

En effet, nous dit ce savant ami, *bolgân* désigne en tartare, tout ce qui a vie, tout ce qui existe. L'expression *boulgander* ou *belgander*, passée de là dans le persan moderne, s'applique aux hommes dans le sens général, abstraction faite de toute idée de secte et de religion [3]. Il en résulte que *Bolgar* voudrait dire simplement une masse d'hommes ou d'êtres humains, sans acception particulière, absolument comme le latin *vulgus*, que nous comparions tout-à-l'heure à l'allemand *Volk*.

Cette analogie de signification ne nous paraît pas purement l'effet du hasard. Il nous semble, au contraire, naturel de conclure que Bolg ou Belge signifiait *peuple*, dans les langues primitives de la race jaune, comme dans celles de la race blanche à laquelle nous appartenons. Ce ne serait pas, au reste, un des premiers exemples du rapprochement intime des racines. Plus les

1 Voyez le beau travail de *Fraehn*, dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, 6.me série, sc. politiq., t. I.

2 Dans le IV.e volume du Recueil des Mémoires de la Société géographique de Paris.

3 On peut, au reste, contrôler ces données, dans le dictionnaire turc-français de *Kieffer* et *Bianchi*, t. I, pp. 247 et 225.

Digitized by Google

idés sont simples et générales, plus les mots élémentaires offrent de ressemblance entre eux, chez les peuples les plus distincts, chez les races les plus différentes.

Des écrivains récents ont même prétendu que les Belges de la Gaule avaient pris leur nom des aborigènes de race jaune, ou plus exactement de race finnoise, qui peuplaient la contrée à l'époque de l'arrivée des celtes, nos ancêtres. Les recherches des archéologues scandinaves, la découverte de crânes finnois dans une caverne de la province de Namur [1], l'origine finnoise des appellations d'un certain nombre de localités de la Belgique [2], tout nous prouve, en effet, que les Gaulois n'ont pas trouvé déserte cette contrée. Ils y sont venus en colons agriculteurs, comme les anglo-saxons qui sont allés, dans les temps modernes, peupler l'Amérique du Nord; mais, comme ceux-ci, ils ont rencontré des hordes sauvages, errantes et chasseresses. Ils ont refoulé ces aborigènes, ces nomades primitifs. Or, dans l'opinion de quelques savants, le nom de Bolg ou de Belge remontait à ces premières peuplades incultes, qui, dans cette hypothèse, nous l'auraient transmis.

Nous n'apercevons pas de raison décisive pour embrasser cette manière de voir. Supposons toutefois qu'on veuille l'adopter, et notre conclusion n'en sera pourtant pas modifiée. Car nous avons reconnu, par l'exemple des Bolgares, que le nom de Bolg ou de Belge est aussi significatif dans la race jaune que dans la race blanche; et nous avons vu que, chez les deux races, il entraîne un seul et même sens.

Pour nous, Belge veut donc dire Peuple, non pas dans le sens d'une unité définie, et sous la condition d'un but étroit et exclusivement national; mais dans une idée plus générale et plus haute. C'est un cercle toujours ouvert, prêt à recevoir tous les hommes, tout ce qui vit et tout ce qui pense [3]. C'est bien là le *vulgaire* des

1 Voyez la notice de M.r *Spring*, dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles, t. XX, 1853, n.os 11 et 12.

2 Ce fait n'a pas encore été publié. Nous avons essayé de le mettre en évidence dans notre *Géographie physique de la Belgique*, actuellement sous presse; chap. XI, Premiers habitants.

3 *Belgoune*, pensée, en persan moderne.

Digitized by Google

latins, la masse, considérée sans acception de caste, d'origine ni de foi, la masse des êtres humains. Et nous avons vu que ce nom de *Volke* ou de *Belke* a été appliqué surtout sur des terres où des éléments divers se mêlaient, où l'unité de l'inspiration nationale était pour ainsi dire impossible, où il s'agissait seulement de se reconnaître comme *hommes*.

Hommes de toute race et de toute condition, reconnaissons-nous donc pour Belges. Notre tâche n'est-elle pas aujourd'hui, comme autrefois, de servir de lien et de rapport entre les races opposées? Ne sommes-nous plus les intermédiaires entre l'Europe gauloise et l'Europe germaine, entre les nations maritimes et les nations du continent? La nature, qui n'a pas changé notre site, n'a pas changé nos destinées.

Le rôle des pays de la Meuse et du Rhin sera toujours de servir de passage aux hommes et aux idées, de porter en Allemagne l'influence française et de rendre à la France l'influence germaine, de faire refluer vers Francfort et vers Berlin cette puissante activité commerciale qui a son centre en Angleterre. Ne nous cherchons pas de destinée intérieure: les peuples mixtes n'en ont pas. Mais sachons comprendre la destinée, plus élevée peut-être, des nations liantes, qui sont appelées à mettre la main d'un peuple dans la main d'un peuple différent.

Remplir cette destination, c'est étendre aussi nos propres conquêtes. Car à mesure que nous rapprochons les peuples entre eux, il faut qu'ils se groupent autour de nous, et nous voyons s'agrandir l'antique association des *Belges*, c'est-à-dire des êtres humains [1].

J.-C. HOUZEAU.

1 Nous n'avons pas cité l'étymologie de *Forbiger*, qui fait venir Belgæ des deux mots soit-disant celtiques *bel* marécage, et *gai* forêt, parce qu'elle nous paraît éminemment insoutenable. En effet, la finale *æ* est toute latine, et le véritable mot était un monosyllabe, *belg* ou *bolg*, comme l'allemand moderne *Volk*. Ceci admis, il est inutile d'examiner davantage la prétendue étymologie dont il s'agit.

Digitized by Google

I.

LE PRINTEMPS.

Voyageur dont le front s'incline vers la terre,
Ton aspect nous révèle un pénible tourment :
Quel est donc le sujet de ta douleur amère ?
De quel secret chagrin vas-tu te consumant ?

Parle, pourquoi ces pleurs qui mouillent ta paupière,
Cet air sombre, ce trouble et ce gémissement ?
Il semble que les fleurs de l'humaine carrière
N'aient jamais pu charmer tes regards un moment.

Au contraire, pour toi l'on dirait que la vie,
Par un trait douloureux près de t'être ravie,
Soit un fardeau que rien ne peut plus soulever.

Mais tu perds, en cédant au désespoir funeste,
Le bonheur d'ici-bas et le bonheur céleste ;
Crains Dieu, la piété peut seule te sauver.

Cino. [1]

La nature, longtemps par l'hiver asservie,
Semble aujourd'hui reprendre une nouvelle vie ;
L'espérance renaît et déroule à nos yeux
D'un immense horizon les aspects radieux.
Le cœur, se ranimant à sa douce influence,
S'ouvre comme les fleurs et goûte par avance

1 Jurisconsulte célèbre dont le tombeau se voit à Pistoie. Il a laissé deux ouvrages qui le rendront immortel, Barthole en droit, Pétrarque en poésie. Ses poésies ont été imprimées à Rome en 1559.

Digitized by Google

Tous les biens que l'année en son rapide cours,
Présente à nos désirs et sème sur nos jours.
Mais il est ici-bas des âmes délaissées
Qui, de l'illusion détournant leurs pensées,
Du bonheur fugitif dont elles ont joui
Ne retrouvent plus rien qu'un rêve évanoui.
Loin de la foule ardente et folâtre en ses joies,
Ces âmes, poursuivant leurs solitaires voies,
Dédaignent ce que l'homme appelle le bonheur,
Fruit tardif qui n'a plus ni parfum, ni saveur.

Quand les monts sont dorés d'une lumière pure,
Quand dans la plaine, au loin, la naissante verdure
Commence à couronner les paisibles forêts,
A revêtir les prés, les buissons, les guérets;
Quand sur les frais côteaux on voit flotter l'ombrage,
Et que de doux zéphyrs agitent le feuillage
Humide et scintillant des perles du matin,
Loin de laisser leurs yeux errer dans le lointain,
Pour y chercher encor la riante demeure
Qu'un vain mirage élève et renverse à toute heure,
Elles ne savent plus détourner leurs regards
Des lieux qu'elles ont fuis et des débris épars
Qui vont se perdre au loin sur le cours de la vie,
Vaine ombre du bonheur sans cesse poursuivie
Et toujours échappant à nos ardents désirs.
Tout s'efface; bientôt les plus chers souvenirs,
Reflet mystérieux d'une brillante aurore,
Dont l'éclat défiait le temps qui nous dévore,
Pâlissent à leur tour et laissent notre cœur
Dans tout l'isolement d'une amère douleur.

Longtemps avant le soir ainsi de l'existence
S'évanouit le charme, et, loin de l'espérance,
L'homme péniblement s'avance vers sa fin,
Ou s'il entend parfois un son faible, incertain,
Des concerts dont jadis l'âme fut enivrée,

Digitized by Google

La cadence, d'abord suave, mesurée,
Après avoir à peine éveillé les échos,
Se brise et va se perdre en funèbres sanglots.

Qui dira le secret de ces âmes blessées?
Lorsque, sous le fardeau de leurs tristes pensées,
Elles vont succomber, sans regarder jamais
Le séjour d'où descend l'espérance et la paix,
Qui viendra les guérir et leur faire comprendre
Que tout ce qu'il ravit le temps pourra le rendre?

Qu'est-ce donc que ces biens, ce bonheur d'un moment,
D'une faim éternelle inutile aliment?
Rougissons, rougissons de livrer nos années
A tant d'illusions, sources empoisonnées
Dont les riantes eaux apportent le remord,
Et sous leurs bords fleuris laissent glisser la mort.

Ah! si de la douleur connaissant le mystère,
Toi qui te crois frustré des trésors de la terre,
Tu détournais les yeux du sol trop infécond
Où tu laisses tomber la sueur de ton front;
Te rappelant enfin qu'ailleurs est ta patrie,
Tu prêterais l'oreille à la voix qui te crie,
Au sein de la nature et surtout dans ton cœur:
« Pour goûter sans péril le fruit de ton labeur,
« Ne vas pas, défiant, t'en emparer toi-même;
« Attends-le de la main de l'arbitre suprême:
« L'exilé n'a besoin que de force et d'espoir,
« Le travail d'un long jour n'est payé que le soir. »
Alors ne craignant plus les ronces de la route,
Affranchi pour jamais des angoisses du doute,
Tu verrais tout régi par une sainte loi;
La vie et les saisons auraient un sens pour toi,
Et, possédant ton cœur dans une paix profonde,
Tu n'envîrais plus rien aux heureux de ce monde.

Digitized by Google

II.

FIN D'UNE TEMPÊTE.

C'était un jour d'été, mais jamais jour plus sombre
N'obscurcira les airs d'un voile de vapeurs,
Et jamais dans les champs attristés de son ombre,
Ne se flétriront tant de fleurs.

Dès l'aube j'entendis résonner ma fenêtre
Sous l'effort de la pluie et des vents furieux;
Un vague espoir en vain pour moi semblait renaître;
Des larmes roulaient dans mes yeux.

Ce jour me paraissait l'image de la vie
Dont l'orage souvent envahit l'horizon.
Oh! que de fois la fleur à sa tige est ravie
Avant la fin de la saison!

De tout ce qui jamais a charmé ma pensée
Le souvenir revint et plus pur et plus frais;
C'était comme l'écho d'une voix cadencée
Parlant du Dieu que j'adorais.

Aurore de la vie, oh! quelle vive trace
En t'évanouissant tu laisses dans nos cœurs!
Si ta splendeur pâlit et par moments s'efface,
Elle reparaît sous nos pleurs.

Mais lorsqu'on est encor rempli de cette image,
Qu'à chaque instant vers elle on se sent rappelé,
L'horizon se resserre, et d'un sombre nuage
Le ciel est constamment voilé.

Digitized by Google

On regarde la vie avec indifférence,
On aime à se tourner du côté des tombeaux !
Est-ce donc , ô mon Dieu, pour flétrir l'espérance
Que tu fis les matins si beaux?

C'est ainsi toutefois qu'à mon âme oppressée,
Dans mon isolement, la vie apparaissait;
Rien ne put ranimer l'illusion glacée;
C'était un poids qui me lassait.

La pluie enfin tarit: je quittai ma chaumine,
Prêtant l'oreille au bruit des sauvages torrents;
Dans les sentiers déserts tracés sur la colline
J'allai porter mes pas errants.

Tout se calmait: au loin la tempête affaiblie
Épuisait sur la terre un reste de fureur,
Et par degrés le ciel, au souffle qui l'essuie,
Reprenait sa douce splendeur.

L'azur, que mon espoir cherchait les jours de fête,
Souriait comme alors à mes regards distraits;
Les nuages passaient au-dessus de ma tête
Et se pressaient sur les forêts.

J'aimais à voir le vent léger, mais froid encore,
Des vergers, des forêts secouer les rameaux,
Et, courbant les épis que déjà l'été dore,
Mêler son bruit au bruit des eaux.

O toi qui gémis sans cesse,
Nature, en ce triste jour,
Épis que ce souffle abaisse,
Forêts, de sons de tristesse
Vous me frappez tour à tour.

On dirait que, devenue
Compâtissante à nos maux,
La terre soit à ma vue

Digitized by Google

L'ami dont la voix émue
Nous calme de quelques mots.

Mais jamais quand je soupire,
Terre, tu n'as soupiré;
Un beau jour demain va luire,
Demain te verra sourire,
Demain, seul je gémirai.

III.

AU BORD DE LA MER.

I.

« Ah! brise, brise ta lame
« Sur tes rocs, ô vaste mer,
« Et réponds au trouble amer
« Qui s'élève dans mon âme.

« J'entends des fils du pêcheur
« Les jeux et les cris de joie;
« Quand la voile se déploie,
« Des marins j'entends le chœur.

« Sous le ciel le beau navire
« Au loin va chercher le port:
« Mais que devient le sourire
« Sous l'étreinte de la mort?

« Ah! brise, brise ta lame
« Sur tes rocs, ô vaste mer!
« Où va, souvenir amer,
« Le jour qui ravit notre âme? »

Digitized by Google

II.

Ému de ce triste chant,
Que je te plains, ô poète!
Mais lève, lève la tête,
Et regarde le couchant:

Si tu regrettes encore
Les illusions du jour,
Crois-tu l'astre de l'aurore
Évanoui sans retour?

Ah! brise, brise ta lame
Sur tes rocs, ô vaste mer!
Ton bruit sourd me fait aimer
A descendre dans mon âme.

III.

« De notre cœur les élus
« Sont déjà sous la poussière,
« Et la voix qui nous fut chère
« Ne nous réjouira plus. »

Poète, ta voix plaintive
Me touche sans m'attrister:
Sais-tu donc sur quelle rive
Le temps va nous emporter?

Ah! brise, brise ta lame
Sur tes rocs, ô vaste mer!
Tu calmes le trouble amer
Qui s'élevait dans mon âme.

IV.

O mer, dans tes profondeurs
Ne grondent point les orages;

Digitized by Google

Au-dessus de ces nuages
Du ciel brillent les splendeurs.

Et nous pourrions méconnaître
La puissance, la bonté
De celui qui fit notre être,
Du roi de l'éternité !

Ah ! brisez, brisez vos lames
Sur vos rocs, ô vastes mers :
Le maître de l'univers
Est le père de nos âmes.

AGATHON MARSIGNY.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ AUX FUNÉRAILLES

DE

M.r ARMAND PLÉTAIN,

décédé à Mons, le 18 février 1854,

PAR

M.r LE VICE-PRÉSIDENT LE TELLIER.

MESSIEURS,

Rassemblés autour de cette tombe qui va se fermer pour jamais sur les restes mortels de l'ami que nous avons perdu, nous éprouvons tous le besoin de donner, dans le silence et le recueillement, un libre cours à notre affliction et à nos regrets; aussi me faut-il tout le sentiment d'un devoir à accomplir pour vaincre mon émotion et vous dire, au nom de la Société littéraire que je représente en ce moment, quelques mots sur ce collègue qui vient de terminer une carrière trop courte, mais si honorablement remplie.

M.r Armand Plétain, né à Soignies le 5 février 1800, y fit ses premières études et continua ensuite ses cours à l'université de

Digitized by Google

Louvain. Il montra de bonne heure ces heureuses dispositions qui font présager une brillante carrière.

Nommé, en 1827, notaire à Soignies et plus tard à Mons, il sut acquérir bientôt la confiance et la considération dues à son mérite.

Appelé, en 1836, à remplir les fonctions d'administrateur des hospices civils de la ville de Mons, il y apporta le concours de ses lumières, le fruit de ses études, et contribua à l'introduction d'utiles réformes et d'importantes améliorations dans cette administration.

En 1840, il fut nommé receveur général des hospices: c'était un juste témoignage rendu à sa parfaite intégrité.

En 1824, la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, ayant mis au concours l'*Examen des moyens pratiques les plus efficaces pour extirper le paupérisme dans la province*, un mémoire adressé à la Société sur cette importante question, fut jugé digne d'être couronné.

M.r Plétain en était l'auteur.

« Ce travail, disait la Commission dans son rapport, fera, nous « n'en doutons pas, une vive impression sur tous les cœurs « véritablement nobles et généreux. Il est en effet profondément « empreint d'un sentiment moral et religieux, et l'auteur, judi- « cieux philanthrope, en présentant les moyens de guérir le « corps social de la plaie du paupérisme, n'a jamais perdu de « vue l'amélioration de l'homme, ni la nécessité de le rappeler « sans cesse à sa dignité, pour le retirer du vice et de la dégra- « dation, pour le rendre à la pratique de ses devoirs et à la « vertu. »

Nommé alors membre effectif de la Société littéraire du Hainaut, M.r Plétain y apporta son utile collaboration [1] et il nous a laissé plusieurs publications, entr'autres un opuscule *sur les diverses formes du Gouvernement.*

Mais c'est surtout à l'œuvre de la bienfaisance que cet homme

1 Voir nos *Mémoires et Publications*, t. IV, p. 5 et t. X, p. 80, *de la Bienfaisance publique*.

Digitized by Google

généreux voulait consacrer les loisirs que lui laissaient ses diverses fonctions et les devoirs de son état.

Il n'est guère d'institutions ou d'associations philanthropiques où il n'ait pris une part active, et plusieurs d'entre elles lui doivent leur existence ou leur organisation. C'est ainsi qu'il fut fondateur de la Société philanthropique, président de la Commission de salubrité publique, membre de la Commission pour le patronage des prisonniers libérés, de la Commission des maisons d'aliénés, secrétaire de la Caisse pour achat des provisions d'hiver, secrétaire de la Caisse de prévoyance, etc.

Doué d'un esprit juste et lucide, d'une grande facilité dans le travail, son zèle et son dévouement pouvaient suffire à beaucoup de choses à la fois, en même temps que son caractère si conciliant, si plein de bonté et de franchise le faisait aimer autant qu'estimer de tous ceux avec qui il était en relation. Ses concitoyens, justes appréciateurs de son mérite et des talents qui le distinguaient, l'appelèrent, en 1848, à siéger au Conseil communal où il eut souvent l'occasion de prouver sa capacité et de montrer en même temps l'indépendance de son caractère.

Il reçut une autre marque de l'estime publique, à laquelle il ne fut pas moins sensible, par son élection comme Président de la Société de l'Harmonie.

Mais au milieu de tous ces travaux, entouré d'une considération si justement acquise, dirons-nous combien de peines et de chagrins ont rempli son cœur de tristesse et d'amertume?

La perte d'une épouse qui faisait le bonheur de sa vie, perte dont il ne put jamais se consoler ; plus tard la mort d'une fille chérie ; des revers de fortune (car la fortune n'est pas toujours la récompense de la probité et de la vertu); enfin une santé fortement ébranlée, tout semblait se réunir pour épuiser ses forces et pour accabler son courage.

Plusieurs fois ses amis entendirent l'aveu de sa tristesse et de son abattement, mais bientôt la conscience de ses devoirs comme citoyen, comme père de famille et surtout le sentiment et les

Digitized by Google

principes religieux qui dominaient en lui, le relevaient et le ramenaient à sa pénible tâche.

Cependant cette vie de labeurs, d'épreuves et de souffrances s'épuisait. Il le sentait depuis quelque temps; il en voyait approcher le terme sans cesser de sourire à ses amis qui l'entouraient et se trompaient sur son état.

Armand Plétain s'éteignit après une courte maladie durant laquelle, conservant l'entier usage de sa raison, il montra la pieuse résignation du chrétien, sans faire entendre aucune plainte, aucun murmure, ne regrettant pas la terre qu'il allait quitter, mais seulement préoccupé de l'avenir de ses enfants à qui son appui était encore si nécessaire et que sa mort plonge dans une inconsolable douleur. Il leur laisse au moins la mémoire d'un père vertueux, l'exemple d'une existence laborieuse, honorable et sans reproche.

Et nous, Messieurs, nous conserverons religieusement le souvenir de celui qui nous fut si cher et qui méritait si bien d'être aimé.

Adieu, ami, adieu.

Digitized by Google

Concours de 1852-1853.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE

A LA QUESTION PROPOSÉE :

« Faire connaître un moyen sûr et exact de recueillir,
« d'une manière continue ou à des instants très-rap-
« prochés, l'indication de la vitesse de l'air, notamment
« dans un puits ou une galerie de mine, pendant au
« moins douze heures consécutives »

ET QUI A OBTENU LA MENTION HONORABLE

AVEC MÉDAILLE DE VERMEIL,

Par M.r Charles **MONTIGNY**,

Professeur à l'Athénée royal de Namur.

Digitized by Google

Les actions d'une force excessivement faible, prolongées sans discontinuité pendant un certain laps de temps, produisent des effets appréciables et qui sont susceptibles de mesure.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR UN

INDICATEUR DE LA VITESSE DE L'AIR.

Avant d'entrer dans des détails de disposition de l'appareil que je propose pour satisfaire aux conditions données, j'exposerai d'abord, d'une manière générale, le principe de cette disposition.

Soit A (*fig.* 1) un mouvement de pendule à poids indiquant, au moyen d'aiguilles, l'heure, la minute et la seconde, qui soit placé dans une caisse O O hermétiquement fermée, où oscille son pendule *m* B d'un mètre de longueur environ. Admettons que l'axe de rotation *m* du pendule soit prolongé en dehors de la caisse, et qu'une tige *m* C, portant à son extrémité une plaque métallique *ab* très-légère, au plan de laquelle *m* C est perpendiculaire, soit fixée, à angle droit, au prolongement extérieur de l'axe, et à une distance déterminée de la caisse. Afin d'équilibrer le poids de la partie *m c ab*, une petite masse pesante *n* sera reliée à l'axe dans l'intérieur de la caisse; en résumé, cette partie de l'appareil est disposée de telle façon, que le levier *m* C se trouve horizontal quand le pendule atteint la verticale *m* V.

Admettons que l'appareil ait été placé au milieu d'un courant

Digitized by Google

d'air horizontal, la caisse tournée de manière que le plan d'oscillation du pendule et celui de la tige *m* C soient parallèles à la direction du courant, et que cette tige soit dirigée dans le sens de celui-ci qui, dans la figure, est indiqué par des flèches. Il est évident que la pression incessante du courant d'air contre la plaque, qui participe au mouvement oscillatoire du pendule, tend à ramener *m* C à la position horizontale; cette pression aura pour effet de diminuer la durée de chaque oscillation. Pour mieux le prouver, considérons (*fig.* 2) la plaque *a b* en un point quelconque *o* d'une excursion : la pression totale R du courant au centre de pression de la surface *a b* agissant obliquement à celle-ci, la composante R′ tangentielle à l'arc au point O, concourra avec les actions de la pesanteur sur toute la masse du système oscillant *m* B *n c a b*, à ramener celui-ci à la position de repos, qui est la verticale *m* V. L'effet de la force accélératrice R est donc le même, que si l'intensité de la pesanteur était augmentée d'une quantité dépendante de la pression du courant contre la plaque, ou finalement de sa vitesse. Une diminution de durée des oscillations sera évidemment la conséquence de cet effet.

Si donc la marche de l'appareil a été réglée préalablement, à l'abri du courant d'air, sur celle d'un chronomètre, il est certain que, dès l'instant où l'appareil aura commencé de fonctionner sous l'influence du courant d'air, il n'y aura plus de synchronisme entre l'appareil et le chronomètre, de sorte, qu'après une certaine durée d'observation, les aiguilles du mouvement d'horlogerie A seront en avance sensible par rapport au chronomètre. Cette avance sera d'autant plus grande que, d'une part, le courant d'air possédera plus de vitesse, et, de l'autre, que l'observation aura été plus prolongée, toutes choses égales d'ailleurs. Il sera facile de calculer la vitesse du courant d'air à l'aide de cette accélération et eu égard à la durée de l'observation, comme nous le verrons.

Tel est le principe sur lequel repose l'appareil proposé. Les détails relatifs à la disposition de ses différentes parties, qui seront indiqués plus loin, prouveront que cette disposition n'offre pas plus de difficultés à vaincre, soit dans la construction du

Digitized by Google

mécanisme, soit pour assurer la régularité de sa marche, qu'un mouvement d'horlogerie satisfaisant aux conditions ordinaires de bonne confection.

Voyons, dès maintenant, comment la vitesse du courant d'air se déduit très-aisément de la marche d'un appareil tel que celui de la *fig.* 1, comparée à celle du chronomètre, appareil que nous supposerons placé au milieu d'un courant d'air horizontal dans la position indiquée précédemment. Disons ici que, si c'est dans une galerie d'aérage de mine, la caisse de l'appareil pourra être enchassée en partie dans une des parois latérales de la galerie, dans le but de ne pas entraver la circulation de l'air; alors le levier *m* C devra être placé suffisamment en saillie sur cette paroi, pour que la plaque *ab* soit exposée en plein à l'action du courant d'air.

Afin de ne pas entraver l'exposition régulière du procédé, j'ai réuni dans une note à la fin du travail, les considérations mécaniques et les calculs sur lesquels repose l'expression suivante de la vitesse V du courant d'air, en fonction de l'avance *a* que l'appareil éprouve sous l'influence de celui-ci, après un intervalle de temps T, compté à l'aide du chronomètre qui aurait servi à régler préalablement la marche de l'appareil dans l'air calme: [1]

$$(10) \qquad V = q\sqrt{2\frac{a}{T} + \frac{a^2}{T^2}};$$

q est un facteur numérique qui ne dépend pas de la vitesse du courant, mais bien de l'aire S de la plaque, de la longueur *l* du levier *m* C, du poids P de l'ensemble du système oscillant B *n m* C, de la distance D du centre de gravité de ce système à l'axe *m*, et

1 Comme il sera souvent question de l'appareil fonctionnant dans l'air calme, il convient de faire remarquer qu'il sera facile d'observer l'appareil, quoique fixé à demeure, à l'abri de l'influence du courant, sans faire cesser son action : en effet, si on place un écran de dimensions suffisantes en face de la plaque *ab*, du côté où, dans les conditions ordinaires, elle reçoit l'action du courant, cette plaque se trouvera soustraite à la pression de celui-ci, de sorte que l'appareil fonctionnera comme dans l'air calme.

Digitized by Google

enfin de la tension h et de la température t de l'air du courant. La liaison entre q et ces éléments est exprimée par l'équation suivante, (voir la note I) :

$$(8) \qquad q^2 = \frac{D.P\,(1 + 0{,}004\,t)}{0{,}^{k}188 \quad S^{1,1}\,h.\,l}.$$

La formule (10) nous permet de dresser préalablement une table des valeurs de V en fonction de a et de T, considérées comme variables. Les nombres figurant dans la première colonne verticale, indiquent l'avance a de l'appareil sur le chronomètre, lorsqu'il est soumis à l'action du courant : ces nombres croissent de seconde en seconde depuis 1" jusque 15". Les durées T de l'observation figurent en tête de chaque colonne verticale, et forment une série horizontale, croissant de 5 en 5 minutes, depuis 5' jusque 60', ou une heure. La vitesse du courant d'air correspondant à une avance donnée a, observée après un temps T, se déduit facilement à l'aide de cette table à double entrée, où les vitesses ont été calculées dans la supposition de $q = 10$. En effet, supposons qu'après une observation de 30' de durée, l'appareil éprouve une avance de 8", la vitesse du courant sera $0^{m},938$, nombre qui figure dans la colonne verticale dont l'entête est 30', et à la hauteur de l'avance de 8", inscrite dans la première colonne verticale.

Il est à remarquer que, dans cette table, les mêmes vitesses se représentent pour des valeurs de a et de T, qui, quoique différant l'une de l'autre, sont dans un même rapport $\frac{a}{T}$. Ainsi la vitesse est la même que dans le cas précédent si, après 15' d'observation, l'appareil éprouve une avance de 4".

Quand les éléments D, P, l, S du système oscillant, et les valeurs variables de h et de t d'où dépend la densité de l'air du courant, n'auront pas des valeurs telles, que l'on ait $q = 10$, ce qui arrivera généralement, il sera facile de faire usage de la table ci-jointe, construite dans la supposition de $q = 10$, en multipliant la vitesse correspondant à une avance a et au temps T dans cette table, par le rapport $\frac{q}{10}$ du coefficient q propre à l'appareil

Digitized by Google

TABLE DES VITESSES D'UN COURANT D'AIR,

calculée pour des avances de 1 à 15", éprouvées par l'appareil pendant des durées d'observation déterminées, et pour la valeur $q = 10$.

AVANCE de L'APPAREIL.	DURÉE DE L'OBSERVATION.											
	5′ 300″	10′ 600″	15′ 900″	20′ 1200″	25′ 1500″	30′ 1800″	35′ 2100″	40′ 2400″	45′ 2700″	50′ 3000″	55′ 3300″	60′ 3600″
	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
1″	0,817	0,574	0,469	0,406	0,363	0,332	0,307	0,287	0,271	0,257	0,245	0,234
2″	1,158	0,817	0,663	0,574	0,513	0,469	0,434	0,406	0,383	0,363	0,347	0,332
3″	1,417	0,994	0,817	0,703	0,632	0,574	0,532	0,497	0,489	0,445	0,424	0,406
4″	1,638	1,158	0,938	0,817	0,726	0,664	0,616	0,574	0,542	0,513	0,490	0,469
5″	1,833	1,293	1,055	0,916	0,817	0,745	0,689	0,645	0,608	0,574	0,550	0,527
6″	2,010	1,417	1,158	0,994	0,894	0,817	0,755	0,703	0,664	0,632	0,600	0,574
7″	2,172	1,531	1,248	1,080	0,969	0,882	0,817	0,706	0,720	0,683	0,651	0,624
8″	2,324	1,638	1,347	1,158	1,026	0,938	0,868	0,817	0,766	0,726	0,694	0,664
9″	2,468	1,738	1,417	1,219	1,089	0,994	0,921	0,861	0,817	0,771	0,735	0,703
10″	2,603	1,833	1,490	1,293	1,158	1,055	0,976	0,918	0,861	0,817	0,778	0,745
11″	2,732	1,922	1,562	1,352	1,209	1,106	1,023	0,956	0,900	0,856	0,817	0,779
12″	2,856	2,010	1,638	1,417	1,258	1,158	1,064	0,994	0,938	0,894	0,848	0,817
13″	2,975	2,093	1,700	1,472	1,315	1,201	1,113	1,401	0,981	0,931	0,887	0,850
14″	3,091	2,172	1,771	1,531	1,366	1,248	1,158	1,080	1,018	0,969	0,921	0,882
15″	3,201	2,250	1,833	1,616	1,417	1,293	1,195	1,118	1,055	0,994	0,953	0,916

Digitized by Google

enfin de la tension h et de la température t de l'air du courant. La liaison entre q et ces éléments est exprimée par l'équation suivante, (voir la note I):

$$(8) \qquad q^2 = \frac{D.P\,(1 + 0{,}004\,t)}{0{,}^{k}188 \quad S^{1,1}\,h.\,l}.$$

La formule (10) nous permet de dresser préalablement une table des valeurs de V en fonction de a et de T, considérées comme variables. Les nombres figurant dans la première colonne verticale, indiquent l'avance a de l'appareil sur le chronomètre, lorsqu'il est soumis à l'action du courant: ces nombres croissent de seconde en seconde depuis 1" jusque 15". Les durées T de l'observation figurent en tête de chaque colonne verticale, et forment une série horizontale, croissant de 5 en 5 minutes, depuis 5′ jusque 60′, ou une heure. La vitesse du courant d'air correspondant à une avance donnée a, observée après un temps T, se déduit facilement à l'aide de cette table à double entrée, où les vitesses ont été calculées dans la supposition de $q = 10$. En effet, supposons qu'après une observation de 30′ de durée, l'appareil éprouve une avance de 8", la vitesse du courant sera $0^{m},938$, nombre qui figure dans la colonne verticale dont l'entête est 30′, et à la hauteur de l'avance de 8", inscrite dans la première colonne verticale.

Il est à remarquer que, dans cette table, les mêmes vitesses se représentent pour des valeurs de a et de T, qui, quoique différant l'une de l'autre, sont dans un même rapport $\frac{a}{T}$. Ainsi la vitesse est la même que dans le cas précédent si, après 15′ d'observation, l'appareil éprouve une avance de 4".

Quand les éléments D, P, l, S du système oscillant, et les valeurs variables de h et de t d'où dépend la densité de l'air du courant, n'auront pas des valeurs telles, que l'on ait $q = 10$, ce qui arrivera généralement, il sera facile de faire usage de la table ci-jointe, construite dans la supposition de $q = 10$, en multipliant la vitesse correspondant à une avance a et au temps T dans cette table, par le rapport $\frac{q}{10}$ du coefficient q propre à l'appareil

Digitized by Google

TABLE DES VITESSES D'UN COURANT D'AIR,

calculée pour des avances de 1 à 15", éprouvées par l'appareil pendant des durées d'observation déterminées, et pour la valeur $q = 10$.

AVANCE de L'APPAREIL.	DURÉE DE L'OBSERVATION.											
	5′ 300″	10′ 600″	15′ 900″	20′ 1200″	25′ 1500″	30′ 1800″	35′ 2100″	40′ 2400″	45′ 2700″	50′ 3000″	55′ 3300″	60′ 3600″
	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
1″	0,817	0,574	0,469	0,406	0,363	0,332	0,307	0,287	0,271	0,257	0,245	0,234
2″	1,158	0,817	0,663	0,574	0,513	0,469	0,434	0,406	0,383	0,363	0,347	0,332
3″	1,417	0,994	0,817	0,703	0,632	0,574	0,532	0,497	0,489	0,445	0,424	0,406
4″	1,638	1,158	0,938	0,817	0,726	0,664	0,616	0,574	0,542	0,513	0,490	0,469
5″	1,853	1,293	1,055	0,916	0,817	0,745	0,689	0,645	0,608	0,574	0,550	0,527
6″	2,010	1,417	1,158	0,994	0,894	0,817	0,755	0,703	0,664	0,632	0,600	0,574
7″	2,172	1,531	1,248	1,080	0,969	0,882	0,817	0,706	0,720	0,683	0,651	0,624
8″	2,324	1,638	1,347	1,158	1,026	0,938	0,868	0,817	0,766	0,726	0,694	0,664
9″	2,468	1,738	1,417	1,219	1,089	0,994	0,921	0,861	0,817	0,771	0,735	0,703
10″	2,603	1,833	1,490	1,293	1,158	1,055	0,976	0,918	0,861	0,817	0,778	0,745
11″	2,732	1,922	1,562	1,352	1,209	1,106	1,023	0,956	0,900	0,856	0,817	0,779
12″	2,856	2,010	1,638	1,417	1,258	1,158	1,064	0,994	0,938	0,894	0,848	0,817
13″	2,975	2,093	1,700	1,472	1,315	1,201	1,113	1,401	0,981	0,931	0,887	0,850
14″	3,091	2,172	1,771	1,531	1,366	1,248	1,158	1,080	1,018	0,969	0,921	0,882
15″	3,201	2,250	1,833	1,616	1,417	1,293	1,195	1,118	1,055	0,994	0,953	0,916

Digitized by Google

enfin de la tension h et de la température t de l'air du courant. La liaison entre q et ces éléments est exprimée par l'équation suivante, (voir la note I) :

$$(8) \qquad q^2 = \frac{D.P\ (1 + 0{,}004\,t)}{0{,}^{k}188 \quad S\,l\,h.\,l}.$$

La formule (10) nous permet de dresser préalablement une table des valeurs de V en fonction de a et de T, considérées comme variables. Les nombres figurant dans la première colonne verticale, indiquent l'avance a de l'appareil sur le chronomètre, lorsqu'il est soumis à l'action du courant : ces nombres croissent de seconde en seconde depuis 1" jusque 15". Les durées T de l'observation figurent en tête de chaque colonne verticale, et forment une série horizontale, croissant de 5 en 5 minutes, depuis 5′ jusque 60′, ou une heure. La vitesse du courant d'air correspondant à une avance donnée a, observée après un temps T, se déduit facilement à l'aide de cette table à double entrée, où les vitesses ont été calculées dans la supposition de $q = 10$. En effet, supposons qu'après une observation de 30′ de durée, l'appareil éprouve une avance de 8", la vitesse du courant sera 0",938, nombre qui figure dans la colonne verticale dont l'entête est 30′, et à la hauteur de l'avance de 8", inscrite dans la première colonne verticale.

Il est à remarquer que, dans cette table, les mêmes vitesses se représentent pour des valeurs de a et de T, qui, quoique différant l'une de l'autre, sont dans un même rapport $\frac{a}{T}$. Ainsi la vitesse est la même que dans le cas précédent si, après 15′ d'observation, l'appareil éprouve une avance de 4".

Quand les éléments D, P, l, S du système oscillant, et les valeurs variables de h et de t d'où dépend la densité de l'air du courant, n'auront pas des valeurs telles, que l'on ait $q = 10$, ce qui arrivera généralement, il sera facile de faire usage de la table ci-jointe, construite dans la supposition de $q = 10$, en multipliant la vitesse correspondant à une avance a et au temps T dans cette table, par le rapport $\frac{q}{10}$ du coefficient q propre à l'appareil

Digitized by Google

TABLE DES VITESSES D'UN COURANT D'AIR,

calculée pour des avances de 1 à 15", éprouvées par l'appareil pendant des durées d'observation déterminées, et pour la valeur $q = 10$.

AVANCE de L'APPAREIL.	DURÉE DE L'OBSERVATION.											
	5′ 300″	10′ 600″	15′ 900″	20′ 1200″	25′ 1500″	30′ 1800″	35′ 2100″	40′ 2400″	45′ 2700″	50′ 3000″	55′ 3300″	60′ 3600″
	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
1″	0,817	0,574	0,469	0,406	0,363	0,332	0,307	0,287	0,271	0,257	0,245	0,234
2″	1,158	0,817	0,663	0,574	0,513	0,469	0,434	0,406	0,383	0,363	0,347	0,332
3″	1,417	0,994	0,817	0,703	0,632	0,574	0,532	0,497	0,489	0,445	0,424	0,406
4″	1,638	1,158	0,938	0,817	0,726	0,664	0,616	0,574	0,542	0,513	0,490	0,469
5″	1,833	1,293	1,055	0,916	0,817	0,745	0,689	0,645	0,608	0,574	0,550	0,527
6″	2,010	1,417	1,158	0,994	0,894	0,817	0,755	0,703	0,664	0,632	0,600	0,574
7″	2,172	1,531	1,248	1,080	0,969	0,882	0,817	0,706	0,720	0,683	0,651	0,624
8″	2,324	1,638	1,347	1,158	1,026	0,938	0,868	0,817	0,766	0,726	0,694	0,664
9″	2,468	1,738	1,417	1,219	1,089	0,994	0,921	0,861	0,817	0,771	0,735	0,703
10″	2,603	1,833	1,490	1,293	1,158	1,055	0,976	0,918	0,861	0,817	0,778	0,745
11″	2,732	1,922	1,562	1,352	1,209	1,106	1,023	0,956	0,900	0,856	0,817	0,779
12″	2,856	2,010	1,638	1,417	1,258	1,158	1,064	0,994	0,938	0,894	0,848	0,817
13″	2,975	2,093	1,700	1,472	1,315	1,201	1,113	1,401	0,981	0,931	0,887	0,850
14″	3,091	2,172	1,771	1,531	1,366	1,248	1,158	1,080	1,018	0,969	0,921	0,882
15″	3,201	2,250	1,833	1,616	1,417	1,293	1,195	1,118	1,055	0,994	0,953	0,916

Digitized by Google

enfin de la tension h et de la température t de l'air du courant. La liaison entre q et ces éléments est exprimée par l'équation suivante, (voir la note I):

$$(8) \qquad q^2 = \frac{D.\,P\,(1 + 0{,}004\,t)}{0{,}^{k}188 \quad S^{1{,}1}\,h.\,l}.$$

La formule (10) nous permet de dresser préalablement une table des valeurs de V en fonction de a et de T, considérées comme variables. Les nombres figurant dans la première colonne verticale, indiquent l'avance a de l'appareil sur le chronomètre, lorsqu'il est soumis à l'action du courant: ces nombres croissent de seconde en seconde depuis 1" jusque 15". Les durées T de l'observation figurent en tête de chaque colonne verticale, et forment une série horizontale, croissant de 5 en 5 minutes, depuis 5′ jusque 60′, ou une heure. La vitesse du courant d'air correspondant à une avance donnée a, observée après un temps T, se déduit facilement à l'aide de cette table à double entrée, où les vitesses ont été calculées dans la supposition de $q = 10$. En effet, supposons qu'après une observation de 30′ de durée, l'appareil éprouve une avance de 8", la vitesse du courant sera $0^{m},938$, nombre qui figure dans la colonne verticale dont l'entête est 30′, et à la hauteur de l'avance de 8", inscrite dans la première colonne verticale.

Il est à remarquer que, dans cette table, les mêmes vitesses se représentent pour des valeurs de a et de T, qui, quoique différant l'une de l'autre, sont dans un même rapport $\frac{a}{T}$. Ainsi la vitesse est la même que dans le cas précédent si, après 15′ d'observation, l'appareil éprouve une avance de 4".

Quand les éléments D, P, l, S du système oscillant, et les valeurs variables de h et de t d'où dépend la densité de l'air du courant, n'auront pas des valeurs telles, que l'on ait $q = 10$, ce qui arrivera généralement, il sera facile de faire usage de la table ci-jointe, construite dans la supposition de $q = 10$, en multipliant la vitesse correspondant à une avance a et au temps T dans cette table, par le rapport $\frac{q}{10}$ du coefficient q propre à l'appareil

Digitized by Google

TABLE DES VITESSES D'UN COURANT D'AIR,

calculée pour des avances de 1 à 15″, éprouvées par l'appareil pendant des durées d'observation déterminées, et pour la valeur $q = 10$.

AVANCE de L'APPAREIL.	DURÉE DE L'OBSERVATION.											
	5′ 300″	10′ 600″	15′ 900″	20′ 1200″	25′ 1500″	30′ 1800″	35′ 2100″	40′ 2400″	45′ 2700″	50′ 3000″	55′ 3300″	60′ 3600″
	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
1″	0,817	0,574	0,469	0,406	0,363	0,332	0,307	0,287	0,271	0,257	0,245	0,234
2″	1,158	0,817	0,663	0,574	0,513	0,469	0,434	0,406	0,383	0,363	0,347	0,332
3″	1,417	0,994	0,817	0,703	0,632	0,574	0,532	0,497	0,489	0,445	0,424	0,406
4″	1,638	1,158	0,938	0,817	0,726	0,664	0,616	0,574	0,542	0,513	0,490	0,469
5″	1,833	1,293	1,055	0,916	0,817	0,745	0,689	0,645	0,608	0,574	0,550	0,527
6″	2,010	1,417	1,158	0,994	0,894	0,817	0,755	0,703	0,664	0,632	0,600	0,574
7″	2,172	1,531	1,248	1,080	0,969	0,882	0,817	0,706	0,720	0,683	0,651	0,624
8″	2,324	1,638	1,347	1,158	1,026	0,938	0,868	0,817	0,766	0,726	0,694	0,664
9″	2,468	1,738	1,417	1,219	1,089	0,994	0,921	0,861	0,817	0,771	0,735	0,703
10″	2,603	1,833	1,490	1,293	1,158	1,055	0,976	0,918	0,861	0,817	0,778	0,745
11″	2,732	1,922	1,562	1,352	1,209	1,106	1,023	0,956	0,900	0,856	0,817	0,779
12″	2,856	2,010	1,638	1,417	1,258	1,158	1,064	0,994	0,938	0,894	0,848	0,817
13″	2,975	2,093	1,700	1,472	1,315	1,201	1,113	1,401	0,981	0,931	0,887	0,850
14″	3,091	2,172	1,771	1,531	1,366	1,248	1,158	1,080	1,018	0,969	0,921	0,882
15″	3,201	2,250	1,833	1,616	1,417	1,293	1,195	1,118	1,055	0,994	0,953	0,916

Digitized by Google

Digitized by Google

employé à 10. Remarquons qu'il sera toujours facile de former la valeur de ce coefficient q, que l'on pourra considérer comme invariable, si l'on ne tient pas compte de faibles variations de densité de l'air, attendu que les éléments P, l et S se déduisent d'une pesée pour le premier et de mesures linéaires pour le second. Quant à la distance D, du centre de gravité du système pendulaire, on pourra la déterminer expérimentalement ou mieux la calculer. J'indiquerai plus loin des valeurs convenables pour ces éléments, et qui sont telles qu'en supposant $h = 0^m,76$ et $t = 10°$, on trouve par le calcul $q = 19,74$. Admettons ce nombre et supposons qu'un système oscillant, présentant les mêmes conditions, éprouve une avance de 8", après 30' d'observation sous l'influence d'un courant d'air, la vitesse de celui-ci sera égale au produit $0^m,938 \times 1,974 = 1^m,852$; 1,974 étant le rapport de q à 10.

On peut également faire usage de cette table, quand bien même il n'aurait pas été possible d'établir préalablement un synchronisme rigoureux entre le chronomètre et l'appareil, lorsque celui-ci fonctionnait à l'abri de l'influence du vent. Dès l'instant où l'on aura constaté l'avance ou le retard que l'appareil éprouve dans l'air calme, ainsi que nous allons le voir par un exemple, il suffira de faire subir à l'avance a, éprouvée par l'appareil sous l'influence du courant, une correction dépendante du non-synchronisme. Supposons que, dans l'air calme, l'appareil éprouve une avance de 1" après 6' d'observation, ce qui correspond à 10" par heure. Si, lorsqu'il est soumis à l'influence du courant, il subit une avance de 14" après 30' d'observation, l'avance produite par l'influence du vent sera sensiblement égale à 14" — 5" ou 9"; on trouve dans la table $0^m,994$ pour la vitesse du courant, dans la supposition de $q = 10$. Cette vitesse deviendra $0^m,994 \times 1,974 = 1^m,962$, dans la supposition de $q = 19,74$. Ce mode de correction suffit pour la pratique. Cependant il n'est pas rigoureusement exact, comme il est indiqué dans la note II, où l'on fait connaître un procédé pour calculer exactement la vitesse tout en faisant usage de la table précédente, lorsque le synchronisme

Digitized by Google

n'existe pas au préalable entre la marche de l'appareil et celle du chronomètre.

Résumons d'une manière générale la marche à suivre pour calculer la vitesse du courant d'air dans une galerie d'aérage à l'aide de l'appareil, fixé à demeure dans celle-ci, et après s'être assuré préalablement du synchronisme entre le chronomètre et l'appareil soustrait à l'influence du courant, ou, si non, après avoir constaté une avance ou un retard relatif. *On notera les indications de deux instruments à l'origine d'une observation de durée T pendant laquelle le courant exerce son influence; lorsque ce temps sera écoulé, on notera les indications des deux instruments; il sera facile d'en déduire l'avance* a *éprouvée par l'appareil, corrigée de l'effet du non-synchronisme, s'il y a lieu. Ces deux valeurs* a *et T permettront de déduire une vitesse à l'aide de la table précédente; le produit de ce nombre par le coefficient constant* q, *propre à l'appareil, et modifié d'après la densité de l'air dépendante de* h *et de* t, *s'il y a lieu, exprimera la vitesse moyenne du courant pendant la durée de l'observation.*

Le principe de l'appareil et le mode de calcul qui viennent d'être exposés sont extrêmement simples, et me paraissent pouvoir satisfaire aux conditions imposées dans la question proposée, sans présenter de grandes difficultés à vaincre dans la pratique. En effet, sans examiner ici celles que pourrait présenter la disposition mécanique de l'appareil, je dirai qu'en ce qui concerne les calculs, un ouvrier intelligent, un chef-porion par exemple, pourra être chargé de faire le relevé des indications de l'appareil à des intervalles de temps T déterminés; de sorte que, postérieurement, l'on en déduira aisément les vitesses correspondantes du courant. Du reste, je ferai connaître plus loin une disposition à l'aide de laquelle l'appareil notera lui-même, à des instants très-rapprochés, son avance par rapport au chronomètre.

Il paraîtra peut-être superflu d'ajouter qu'il ne sera nullement nécessaire de faire fonctionner l'appareil dans l'air calme, chaque jour; les circonstances au milieu desquelles il sera placé détermineront le laps de temps que l'on pourra laisser écouler entre

Digitized by Google

ces épreuves, très-simples du reste. Il est à prévoir qu'elles ne devront se réitérer qu'après plusieurs jours, pour des appareils d'une bonne confection.

L'appareil fonctionnera tout aussi bien dans une galerie inclinée, dans un puits, qu'au milieu d'une galerie horizontale; attendu que le bras de levier mCn, comme j'aurai occasion de le dire, ne sera pas fixé invariablement à l'axe m du pendule, mais il pourra recevoir une inclinaison parallèle à celle de la galerie; une vis de pression permettra de le rendre dépendant de l'axe m, aussitôt qu'il sera incliné convenablement. Ainsi, par exemple, dans un puits d'aérage où le courant d'air est ascendant, le levier sera placé verticalement au-dessus de l'axe m avec lequel il fera pièce, par la pression de la vis.

Un point que nous devons examiner c'est si, eu égard à la faible densité de l'air pressant contre la plaque, l'appareil sera assez sensible pour accuser de faibles vitesses, ou, en d'autres termes, si l'accélération que l'appareil doit éprouver par l'effet d'une vitesse peu considérable, n'exigera point un temps trop prolongé pour se manifester. Soumettons cette question au calcul, et transformons d'abord l'équation (10), de manière à obtenir la valeur du temps T après lequel les indications de l'appareil seront en avance de 1″ pour chaque valeur que l'on assignera à V; nous aurons ainsi:

$$(11) \qquad T = a\,\frac{q}{V^2}\left(q + \sqrt{q^2 + V^2}\right)$$

Comme cette expression dépend de q, je citerai ici les éléments qui m'ont servi à calculer sa valeur, d'après l'équation (8), en astreignant ces éléments à satisfaire aux conditions principales de l'appareil. Supposons la plaque $a\,b$ formée d'un carré en zinc de $0^m,20$ de côté: sa superficie S sera $0^{mc},04$. Le levier $m\,c$ qui la relie au pendule aurait $0^m,70$ de longueur. Quant au poids P de tout le système oscillant, il se composera de la somme des poids de ses différentes parties qui seraient les suivants:

Digitized by Google

Masse lenticulaire B, placée à une distance mB de 1^m, pesant	1,^{k}50
Plaque ab en zinc de 0^{mm},7 d'épaisseur, environ. .	0,^{k}20
Contrepoids n, destiné à équilibrer la plaque. . .	0,^{k}35
Les tiges en fer mB et nc ayant chacune 1^m de longueur et 5 sur 2 milli. de côté, pesant ensemble .	0,^{k}15
Poids total P du système oscillant . .	2,^{k}20

Pour calculer la distance D du centre de gravité du système à l'axe, il faut d'abord astreindre le système à accomplir une oscillation en 1″ dans l'air calme ; cette condition est exprimée par l'équation $1'' = \pi \sqrt{\frac{I}{P.D}}$, dans laquelle I représente le moment d'inertie de tout le système, dont on détermine aisément la valeur à l'aide des données précédentes et des principes de mécanique relatifs aux mouvements d'inertie. De l'équation précédente on déduit 0^m,7785 pour la distance D du centre de gravité. Quant à la tension et à la température de l'air du courant, j'ai supposé $h = 0^m,76$ et $t = 10°$.

Les données précédentes étant introduites dans l'équation (8) on trouve par le calcul :

$$q^2 = 389,67, \qquad q = 19,74.$$

Si on substitue ces valeurs dans l'équation (11), qui exprime la sensibilité de l'appareil, et si après y avoir posé $a = 1''$, on fait varier la vitesse V afin de déterminer le temps T que l'observation devra durer jusqu'à ce que l'appareil éprouve une avance de 1″ par rapport au chronomètre, on obtient pour les valeurs de T :

51′ 56″,	quand la vitesse du courant sera de			0^m,50
12′ 59″,	»	»	»	1^m,00
3′ 15″,	»	»	»	2^m,00
1′ 26″,	»	»	»	3^m,00
49″,	»	»	»	4^m,00

Digitized by Google

D'après une expérience de Combes, citée dans son *Traité de l'aérage des Mines*, p. 86, la vitesse de l'air ascendant dans un des puits de la houillère de l'Espérance de Seraing était de $2^m,628$. Or, un appareil, établi dans les conditions indiquées, et qui serait soumis à l'action d'un semblable courant éprouverait une accélération de 1" après 1' 52" d'observation. D'après le même ingénieur, la vitesse de l'aérage dans les galeries qui est la plus convenable est $0^m,60$, lorsque les excavations ont une forme qui n'est pas trop irrégulière (voir p. 121 de l'ouvrage cité). Il est facile de calculer que sous l'action d'un courant possédant cette vitesse, l'appareil éprouverait une avance de 1" après 36' 4" d'observation.

Si, après ce dernier exemple, l'accélération paraît trop faible pour une observation aussi prolongée, je ferai remarquer que l'appareil étant plutôt destiné à rester à demeure, l'accélération croîtra nécessairement avec la durée de l'observation que l'on pourra prolonger autant qu'on le désirera. Ainsi, en supposant la vitesse du courant conserver la valeur constante de $0^m,60$, l'avance étant proportionnelle au temps écoulé, elle sera respectivement de 5, de 10 et de 20 secondes après 3, 6 et 12 heures d'observation.

Du reste, on peut accroître la sensibilité de l'appareil en augmentant l'aire S de la plaque ab. Si, par exemple, on substitue une plaque de $0^m,30$ de côté à celle de $0^m,20$ dont nous avons fait usage, la pression contre cette nouvelle plaque obtiendra en multipliant celle calculée pour la première, par le nombre 2,44, déduit de l'expression $\left(\frac{\frac{mc}{0,09}}{\frac{mc}{0,04}}\right)^{1,1}$ qui est égale au rapport des aires des plaques élevé à la puissance 1,1. En substituant dans l'expression de T, la valeur de q^2 transformée d'après le rapport $\left(\frac{\frac{mc}{0,04}}{\frac{mc}{0,09}}\right)^{1,1}$, inverse du précédent, on trouve que l'appareil,

Digitized by Google

réglé sur le chronomètre et muni de la plaque de $0^m,50$ de côté, éprouverait une avance de 1″

après 20′ 4″ de durée d'observation, pour une vitesse du courant de. . $0^m,50$

» 5′ 1″ » » $1^m,00$

» 1′ 15″ » » $2^m,00$

» 33″ » » $3^m,00$

» 19″ » » $4^m,00$

On calcule également que le temps d'observation pour une seconde d'accélération de l'appareil, eut été réduit à 45″ dans le puits d'aérage de la houillère de l'Espérance de Séraing, où la vitesse du courant était de $2^m,628$. Enfin cette même durée ne serait plus que de 14′ 43″ dans une galerie d'aérage où le courant posséderait une vitesse de $0^m,60$, avec laquelle nous avions trouvé précédemment 36′ environ pour la durée de l'observation.

J'indiquerai maintenant, d'une manière générale, une disposition au moyen de laquelle l'appareil enregistrerait lui-même, les variations éprouvées pendant des périodes de durée quelconques de l'action du courant d'air, sans qu'il fût encore nécessaire de noter la marche de l'appareil à des instants déterminés.

Je ferai d'abord remarquer que, quelles que soient les dispositions particulières à adopter pour atteindre le but proposé, il faudra adjoindre à l'appareil tel qu'il a été décrit, une horloge ordinaire faisant fonction de chronomètre, et qui sera destinée à noter conjointement avec l'appareil, les phases de temps écoulées et les accélérations que celui-ci subit par l'action du courant d'air. Soit donc A′, *fig.* 5, un mouvement d'horlogerie ou chronomètre placé, à côté de l'appareil décrit A, dans la caisse ayant des dimensions suffisantes pour que les deux mécanismes soient indépendants l'un de l'autre. Imaginons que dans l'espace qui sépare leurs cadrans, l'axe d'une roue, mise en mouvement par l'appareil A, fasse saillie sur la paroi de face de la caisse, et que ce prolongement porte un disque circulaire MM′, formé d'une légère feuille de bois, de 15 à 20 centimètres de diamètre. Admettons de plus que la combinaison de l'engrénage intérieur

Digitized by Google

soit telle que l'axe du disque MM′ accomplisse une révolution complète en 5′ de temps, quand il y a synchronisme entre la marche du chronomètre A′ et celle de l'appareil A fonctionnant dans l'air calme. Sur ce disque se fixe un cercle en papier, destiné à être renouvelé, et dont la circonférence est divisée en 300 parties, nombre égal à celui des secondes auxquelles équivalent les 5′ de durée de la révolution du disque.

Les *figures* 6 et 7, représentent sur une plus grande échelle, le disque et les pièces qui concourent avec lui à obtenir le résultat désiré: la première est une figure de face, et la seconde représente le profil de cette partie. PP′ est une pièce en cuivre montée sur un axe de rotation placé horizontalement sur le prolongement linéaire de celui *b* du disque MM′. L'axe de PP′ est supporté par un pont O, également en cuivre, qui est fixé solidement à la paroi de la caisse à l'aide de vis. Le mouvement est imprimé à PP′ dans un plan parallèle à celui du disque, par le chronomètre A′ au moyen d'un engrenage quelconque Q et de l'axe de communication R. Le mouvement de MM′ est tout à fait indépendant de celui de PP′; mais le sens de la révolution de cette pièce est le même que celui du disque MM′, et sa vitesse est telle qu'elle décrit un tour complet en 5′ indiquées par le chronomètre.

Il résulte de ce qui précède que quand l'appareil A a été réglé préalablement sur la marche du chronomètre dans l'air calme, le disque doit accomplir aussi sa révolution complète en 5′; alors l'extrémité P de la pièce PP′ restera constamment en face d'une même division du disque, aussi longtemps toutefois que le synchronisme sera conservé entre les révolutions du disque et de la pièce PP′. Mais, quand l'appareil A éprouvera l'action du courant d'air, cette coïncidence cessera; attendu que la rotation du disque MM′ participant à l'accélération que le mécanisme A éprouve dans sa marche, par la pression du vent sur la plaque dont M C est le levier extérieur, la division du cercle MM′, prise pour point de départ, se déplacera progressivement dans le sens de la révolution du disque, par rapport à l'extrémité de la pièce P dont le mouvement est invariablement réglé par celui du chronomètre.

Digitized by Google

réglé sur le chronomètre et muni de la plaque de $0^m,50$ de côté, éprouverait une avance de 1"

après 20′ 4″	de durée d'observation, pour une vitesse du courant de.	.	$0^m,50$
» 5′ 1″	»	»	$1^m,00$
» 1′ 15″	»	»	$2^m,00$
» 55″	»	»	$3^m,00$
» 19″	»	»	$4^m,00$

On calcule également que le temps d'observation pour une seconde d'accélération de l'appareil, eut été réduit à 45" dans le puits d'aérage de la houillère de l'Espérance de Séraing, où la vitesse du courant était de $2^m,628$. Enfin cette même durée ne serait plus que de 14′ 43″ dans une galerie d'aérage où le courant posséderait une vitesse de $0^m,60$, avec laquelle nous avions trouvé précédemment 36′ environ pour la durée de l'observation.

J'indiquerai maintenant, d'une manière générale, une disposition au moyen de laquelle l'appareil enregistrerait lui-même, les variations éprouvées pendant des périodes de durée quelconques de l'action du courant d'air, sans qu'il fût encore nécessaire de noter la marche de l'appareil à des instants déterminés.

Je ferai d'abord remarquer que, quelles que soient les dispositions particulières à adopter pour atteindre le but proposé, il faudra adjoindre à l'appareil tel qu'il a été décrit, une horloge ordinaire faisant fonction de chronomètre, et qui sera destinée à noter conjointement avec l'appareil, les phases de temps écoulées et les accélérations que celui-ci subit par l'action du courant d'air. Soit donc A′, *fig.* 5, un mouvement d'horlogerie ou chronomètre placé, à côté de l'appareil décrit A, dans la caisse ayant des dimensions suffisantes pour que les deux mécanismes soient indépendants l'un de l'autre. Imaginons que dans l'espace qui sépare leurs cadrans, l'axe d'une roue, mise en mouvement par l'appareil A, fasse saillie sur la paroi de face de la caisse, et que ce prolongement porte un disque circulaire MM′, formé d'une légère feuille de bois, de 15 à 20 centimètres de diamètre. Admettons de plus que la combinaison de l'engrénage intérieur

Digitized by Google

soit telle que l'axe du disque MM′ accomplisse une révolution complète en 5′ de temps, quand il y a synchronisme entre la marche du chronomètre A′ et celle de l'appareil A fonctionnant dans l'air calme. Sur ce disque se fixe un cercle en papier, destiné à être renouvelé, et dont la circonférence est divisée en 300 parties, nombre égal à celui des secondes auxquelles équivalent les 5′ de durée de la révolution du disque.

Les *figures* 6 et 7, représentent sur une plus grande échelle, le disque et les pièces qui concourent avec lui à obtenir le résultat désiré: la première est une figure de face, et la seconde représente le profil de cette partie. PP′ est une pièce en cuivre montée sur un axe de rotation placé horizontalement sur le prolongement linéaire de celui *b* du disque MM′. L'axe de PP′ est supporté par un pont O, également en cuivre, qui est fixé solidement à la paroi de la caisse à l'aide de vis. Le mouvement est imprimé à PP′ dans un plan parallèle à celui du disque, par le chronomètre A′ au moyen d'un engrenage quelconque Q et de l'axe de communication R. Le mouvement de MM′ est tout à fait indépendant de celui de PP′; mais le sens de la révolution de cette pièce est le même que celui du disque MM′, et sa vitesse est telle qu'elle décrit un tour complet en 5′ indiquées par le chronomètre.

Il résulte de ce qui précède que quand l'appareil A a été réglé préalablement sur la marche du chronomètre dans l'air calme, le disque doit accomplir aussi sa révolution complète en 5′; alors l'extrémité P de la pièce PP′ restera constamment en face d'une même division du disque, aussi longtemps toutefois que le synchronisme sera conservé entre les révolutions du disque et de la pièce PP′. Mais, quand l'appareil A éprouvera l'action du courant d'air, cette coïncidence cessera; attendu que la rotation du disque MM′ participant à l'accélération que le mécanisme A éprouve dans sa marche, par la pression du vent sur la plaque dont M C est le levier extérieur, la division du cercle MM′, prise pour point de départ, se déplacera progressivement dans le sens de la révolution du disque, par rapport à l'extrémité de la pièce P dont le mouvement est invariablement réglé par celui du chronomètre.

Digitized by Google

Dans le but de noter de 5 en 5 minutes l'avance du cercle gradué relativement à PP', à l'extrémité P se trouvera fixé perpendiculairement à PP', un petit crayon S, dont la pointe sera maintenue à une faible distance de la surface du cercle de papier fixé sur MM'. Ce crayon ne laissera point de trace continue sur ce papier, mais seulement une indication à l'instant où PP' aura accompli chacune de ses révolutions, de 5' de durée. Pour obtenir cette indication, la pièce métallique PP', rendue flexible de manière à faire ressort, rencontrera en T une petite levée métallique, fixée en saillie sur la paroi, qui écartera PP' du plan de rotation du disque MM" pendant un court intervalle de temps, au bout duquel PP' reviendra brusquement, en vertu de son élasticité, vers sa position normale, au moment où sa révolution étant accomplie, elle échappera à la levée saillante T. On conçoit que le ressort P dépassant alors sa position normale, la pointe du crayon atteigne le papier gradué MM' et y imprime une trace sur la circonférence formée par les 300 divisions; cette trace indiquera l'avance de l'appareil en 5', par son écart de la trace imprimée de la même manière sur le disque, cinq minutes auparavant.

Le nombre des divisions ou la fraction de division comprise entre deux traces, formées ainsi après un intervalle de temps de 5', compté au chronomètre, représentera en secondes ou en fraction de seconde, l'avance de l'appareil A sur la marche du chronomètre pendant les 5' d'action du courant d'air; car il est à remarquer que le nombre des divisions du cercle est égal à celui des 300" qui équivalent à 5'. D'après cela, si deux traces consécutives du crayon sont séparées par un intervalle égal à 1 $^1/_2$ division, par exemple, on devra en inférer que, pendant cette phase de pression du courant sur l'appareil A, l'avance de celui-ci aura été de 1",5 en 5', ou de 3" en 10'. Il sera donc très facile de déduire la vitesse correspondante, quand on fera le relevé des indications laissées sur le papier par le crayon, après un temps plus ou moins prolongé. Il est évident que l'on connaîtra exactement l'instant où une trace quelconque aura été produite, en comptant son rang n par rapport à la division prise pour ori-

Digitized by Google

gine, et qui coïncidait avec la pointe du crayon à l'heure h où l'observation commença; de sorte que l'heure où le crayon aura laissé cette trace sur le papier sera exprimée par $h + n \times 5'$.

Cette disposition dont les indications obtenues se prêtent d'ailleurs avec la plus grande facilité à l'usage de la table des vitesses, n'introduit pas grande complication dans l'appareil, sauf toutefois, l'adjonction de l'horloge A qui, comme nous l'avons dit, est indispensable dans tout appareil destiné à enregistrer lui-même des indications, obtenues à des intervalles de temps égaux. Je pense toutefois, que l'appareil le plus simple, celui représenté par la *fig.* 1, suffira pour atteindre le but proposé.

Une objection qui se sera peut-être présentée à l'esprit, même lorsque je proposai ce premier appareil, ce sont les causes de détérioration plus ou moins rapides auxquelles un mouvement d'horlogerie serait exposé en fonctionnant au milieu d'un air plus ou moins humide. Je ferai d'abord remarquer qu'il est très-probable que tout autre appareil qui serait proposé pour résoudre le problème, reposera toujours sur une combinaison de rouages pour laquelle on devra appréhender les effets des mêmes causes de détérioration que l'appareil imaginé. D'ailleurs cette objection n'est pas aussi sérieuse qu'elle le paraît au premier abord: le choix de l'emplacement de l'appareil, une bonne fermeture de la caisse où il sera placé, écarteront les effets de détérioration sur les pièces du mécanisme, que l'on mettrait encore plus complètement à l'abri de ces effets, en recourant aux moyens préservatifs que la galvanoplastie met à notre disposition.

Actuellement, j'entrerai dans quelques détails relativement aux dispositions qu'il me paraît le plus convenable de suivre dans la construction de l'appareil, sans prétendre toutefois que l'on ne pourra leur en substituer de meilleures. En pénétrant dans cette voie qui, au premier abord, semble nous conduire au-delà des limites fixées à la question posée, je n'appréhende aucunement que ces développements nuisent à l'adoption du principe exposé en signalant des difficultés d'exécution; au contraire, j'espère non-seulement de les écarter, mais aussi de fournir

Digitized by Google

à la pratique des données qui pourraient aider à réaliser l'application du principe de l'appareil.

Dans la disposition la plus simple, le mouvement d'horlogerie, du calibre d'une horloge à poids ordinaire sans sonnerie, indiquera les secondes sur le cadran des heures et des minutes, selon le système ordinairement usité. La perfection, introduite à l'époque actuelle, dans la fabrication des mouvements d'horlogerie, permettra d'employer un mécanisme de prix peu élevé et qui, cependant, fonctionnera avec toute la régularité que peut réclamer la pratique.

L'action motrice d'un poids sera préférable à celle moins régulière d'un ressort. Ce poids opérant sa descente dans la caisse où le mouvement d'horlogerie et son pendule seront renfermés, l'appareil fonctionnera plus de douze heures consécutives, vu la hauteur de la caisse qui dépassera un mètre. Il est indispensable que cette caisse ferme hermétiquement, afin d'éviter la pénétration de la poussière dans l'appareil. Un chassis ouvrant avec glaces, protégera également le cadran unique quand l'appareil sera simple, comme le représente la *fig.* 1, et les deux cadrans A et A′ ainsi que le disque MM′, si l'appareil est muni des deux mouvements d'horlogerie de l'instrument enregistrant, *fig.* 5.

Nous avons vu (note 1) que, pour ne pas introduire dans l'équation (2) de valeur dépendante du mode d'action de l'appareil moteur sur le système oscillant, il fallait adapter un échappement qui laissât le pendule complétement indépendant du mécanisme, et que l'*échappement à chevilles* de Lepaute, le meilleur des échappements connus, non-seulement satisfait à la condition voulue, mais présente aussi cet avantage d'être d'une construction très-facile pour l'ouvrier. Il conviendrait que les deux leviers, formant l'ancre de cet échappement, fussent reliés entre eux par une vis de rappel, afin de pouvoir approcher ou éloigner les deux plans inclinés qui terminent ces leviers, selon que l'on jugerait nécessaire de faire varier l'amplitude des arcs d'oscillations. Cette amplitude sera d'ailleurs réglée d'après les principes de mécanique qui servent de guide dans l'art de l'horlogerie, pour

Digitized by Google

obtenir un isochronisme des oscillations, que ne pourront altérer, d'une manière sensible, des variations accidentelles de l'arc décrit par le système pendulaire.

La partie principale mB (*fig.* 1) du pendule se composera d'une verge métallique, de dimensions suffisantes pour assurer son inflexibilité dans le sens des oscillations, et d'une lentille B de forme ordinaire. Mais la grandeur du poids de cette lentille est limitée par le degré de sensibilité dont il est nécessaire que l'appareil jouisse. En effet, il résulte de l'équation (11) exprimant cette sensibilité, que la durée T d'une observation nécessaire pour que l'appareil éprouve une avance de 1" avec une vitesse V du courant donnée, est sensiblement proportionnel à q^2 ou au poids total P de l'appareil. On sera donc limité dans l'accroissement du poids de la lentille, qui constitue la majeure partie de P, si l'on désire conserver à l'appareil une certaine sensibilité, à moins que, tout en augmentant P, on ne fasse varier S et l de manière à conserver la même valeur au rapport $\frac{D \cdot P}{S^{1,1} \cdot l}$, d'où dépend principalement la grandeur de q^2.

Les valeurs des éléments de q^2 que j'ai indiquées aux pages 53 et 54 et parmi lesquels le poids de la lentille figure pour 1k,50, pourraient servir de points de départ, dans la construction d'un appareil, en modifiant ces valeurs d'après le degré de sensibilité auquel il serait astreint.

Si les variations de température dans l'intérieur d'une mine n'étaient pas très-restreintes, surtout pendant la durée d'une observation, on pourrait craindre que les variations de dilatation de la tige métallique du pendule n'affectassent la durée de ses oscillations; mais le peu d'étendue de ces changements de température ne pourront produire d'effet sensible sur la marche de l'appareil. Cependant, pour soustraire complétement celle-ci à de faibles effets de cette nature, on pourrait composer la tige de suspension de la lentille d'une lame de sapin de 2 centimètres de largeur et de 6 millimètres d'épaisseur; cette tige, après avoir été chauffée préalablement dans un four jusqu'à ce que sa surface soit

Digitized by Google

légèrement charbonnée, serait ensuite recouverte de plusieurs couches de vernis copal, après avoir été bien nettoyée. Cette préparation, connue du reste, mettrait la lame à l'abri des variations de température.

La suspension à couteau sera préférable à toute autre pour le pendule. La figure 3 indique les détails de cette suspension. D,D sont les coussinets où repose l'arête du couteau BB, dont l'invariabilité de position sera obtenue en creusant suffisamment les faces concaves des coussinets. Afin de pouvoir régler la longueur du pendule de manière que ses oscillations soient synchrones avec celles du chronomètre, sans arrêter le pendule comme on doit le faire quand la vis, destinée à relever la lentille, est placée sous celle-ci, l'extrémité supérieure de la tige pénétrera à frottement doux dans la partie médiane du couteau, renforcée à cet effet. Une vis taraudée à cette extrémité pénétrera dans l'écrou C, destiné à régler la longueur de la tige du pendule.

C'est le couteau qui transmettra au pendule l'action accélératrice due à la pression du courant contre la plaque extérieure, attendu que le levier portant celle-ci sera relié directement à BB comme il va être indiqué. Le couteau sera prolongé en dehors de la paroi antérieure de la caisse, sous forme d'un cylindre métallique E, faisant pièce avec lui, et ayant pour axe son arête linéaire. Ce cylindre pénétrera dans l'ouverture longitudinale d'un canon métallique GG, dont le diamètre sera égal à celui de E. A cette pièce seront fixés perpendiculairement à sa longueur, d'un côté, le levier *m c*, portant à son autre extrémité la plaque *a b* qui recevra extérieurement la pression du courant d'air, et de l'autre, le petit levier *n* muni du contrepoids destiné à équilibrer le poids de *m c* et de la plaque. Placé à l'intérieur de la caisse, ce contrepoids est complétement soustrait à l'action du courant extérieur. Une vis de pression H, traversant une ouverture taraudée dans l'épaisseur du canon G, sera destinée à obtenir la fixité de celui-ci sur le prolongement cylindrique du couteau, quand le levier *m c* aura été placé dans une direction parallèle à la longueur de la galerie ou plus exactement à la vitesse du

Digitized by Google

courant d'air. La dépendance établie entre le pendule et le levier *mc* muni de sa plaque, au moyen de la vis de pression, formera de leur ensemble un seul système oscillant.

On a pu voir dans la note I, qu'en fixant invariablement la plaque *ab* (*fig.* 1) qui reçoit l'action du vent au levier *mc*, la pression exercée contre son plan, varie pendant une oscillation, par suite de l'obliquité de la plaque par rapport à la direction du vent quand le levier *mc* est écarté de cette direction. Mais il a été démontré que, si les arcs d'oscillation ont peu d'étendue, cette variation de la pression est excessivement faible et qu'on peut, dans la pratique, considérer celle-ci comme étant invariable pour des excursions dont l'amplitude totale ne dépasserait pas 3 à 4°. Si, cependant, dans certaines circonstances, il était reconnu indispensable que la pression du courant conservât intégralement la même intensité en tout point d'une oscillation, on pourrait recourir à la disposition représentée par la fig. 4, à l'aide de laquelle le plan de la plaque resterait invariablement normal à la direction du courant. La plaque *ab*, au lieu d'être fixée au levier *mc*, serait mobile autour d'un axe horizontal *ee'* passant par son centre et reposant sur deux coussinets, qui termineraient les extrémités des branches *cd* et *cd'* du levier *mc*. Un fil métallique *aa'* très-léger, mobile autour de son point d'attache à la plaque, serait fixé par articulation au point *a'* sur la verticale de l'axe *m*, et à une distance de celui-ci égale à la moitié de la hauteur de la plaque. Il est évident que *aa' md* formant un parallélogramme, quelle que soit l'inclinaison de *mc*, la plaque *ab* doit rester invariablement parallèle à *a'm* et par conséquent verticale. La vitesse du courant contre la plaque exercera invariablement une pression maxima, puisque cette surface sera normale à la direction du courant en un point quelconque d'une oscillation. Le fil *ab* ne pourrait modifier aucunement l'effet de la pression, puisque dans son mouvement oscillatoire par rapport à *mc*, la plaque tourne autour de son centre de pression.

Si l'on remplaçait la plaque par une sphère creuse, la pression contre l'hémisphère tournée en face du courant, serait constante

Digitized by Google

quelle que fût l'amplitude des arcs d'oscillations; mais l'appareil perdrait de sa sensibilité, attendu qu'en donnant à la sphère un rayon tel que l'aire d'un grand cercle fût égale à celle de la plaque que la sphère remplacerait, la pression contre celle-ci ne serait plus que 0,41 de la pression exercée par le courant contre la plaque.

Quelle que soit la disposition adoptée à cet égard, il est à remarquer que, le levier mc étant dirigé dans le sens du courant d'air, la plaque recevra l'action de celui-ci en arrière de la caisse. Comme il est indispensable que cette pression résulte de la vitesse maximum du courant, et que celle-ci ne soit pas diminuée par le frottement du courant contre la paroi antérieure de la caisse, on donnera au levier mc une longueur suffisante, $0^m,70$, par exemple, comme il a été indiqué. Si l'on voulait encore plus éloigner la plaque de portions du courant où l'on appréhenderait que la vitesse ait pu être modifiée en avant par le voisinage de la caisse, on recourbera en dehors l'extrémité du levier et on y fixera la plaque : par son éloignement du plan de la paroi, la plaque recevra ainsi en plein, l'effet de la vitesse du courant.

Au reste, on pourrait placer l'appareil dans le courant d'air de manière que la plaque soit placée en avant de la caisse, alors le vent exercera une pression dépendante de la totalité de sa vitesse, puisque le courant ne rencontrera la caisse qu'en arrière de la plaque. On obtiendrait ce mode d'action sans rien changer à l'appareil, mais seulement en plaçant la caisse dans la paroi en face de la galerie de mine, de manière que le levier mc s'étendit en sens opposé à la vitesse du courant.

Mais il est à remarquer qu'alors la pression du courant aurait pour effet de ralentir les oscillations du pendule. Il résulterait de cette différence d'action que dans l'équation (4) et suivantes, de la note I, la vitesse due à cette force devenue retardatrice, changerait de signe, et que par suite, le terme dépendant de V^2 serait affecté du signe négatif. Remarquons en outre que, dans le cas d'un accord parfait préalablement établi entre le chronomètre et les indications de l'appareil dans l'air calme, on doit poser

Digitized by Google

$T' = T - a$ dans l'équation (6), puisque a exprime le retard dû à l'action du courant sur l'appareil, quand celui-ci fonctionne sans interposition d'un écran qui l'abrite. En introduisant ces conditions dans les équations, on obtient pour l'expression de V :

$$V = q \sqrt{\frac{2a}{T} - \frac{a^2}{T^2}}$$

Le signe dont est affecté le terme $\frac{a^2}{T^2}$ dans cette expression est contraire à celui qui le précède dans l'équation (10) : il faudrait, semble-t-il, recourir à une table construite à l'aide de cette nouvelle formule et différente de celle donnée à la page 49. Cependant, il est à remarquer que l'on pourrait faire usage de cette dernière jusqu'à une certaine limite dépendant des valeurs relatives de a et de T; car le terme $\frac{a^2}{T^2}$ peut être négligé quand T est très grand par rapport à a.

L'expérience seule me paraît être appelée à décider s'il serait préférable de placer l'appareil de la manière indiquée en dernier lieu, en vue d'éviter toute influence résultant de la proximité de la paroi de la caisse sur la vitesse du courant.

Digitized by Google

NOTE I.

Nous formulerons d'abord la pression R, que le courant d'air exerce contre la plaque ab, lorsque son plan est normal à la direction du courant. Nous admettrons, comme on le fait en mécanique, d'après les expériences de Borda et de Hutton, que, pour des vitesses qui ne dépassent pas 10 mètres, la pression R est proportionnelle au carré de la vitesse. Cette déduction de l'expérience peut être employée pour le cas actuel, puisque, dans les mines, la vitesse de l'aérage est loin d'atteindre 10 mètres, dans les circonstances ordinaires. Les expériences dues aux mêmes observateurs ont montré, que R est aussi proportionnelle à la fraction 0,11 de la puissance 1,1 de l'aire S de la plaque, et au poids $\frac{1,^{k}2991}{1+0,004t} \times \frac{h}{0,^{m}76}$ du mètre cube d'air, dont h et t expriment respectivement la tension et la température; de sorte que l'on a :

$$R = 0,11\ S^{1,1}\ V^{2} \frac{1,^{k}2991}{1+0,004\,t} \times \frac{h}{0,^{m}76}$$

et tout calcul fait:

$$(1) \qquad R = 0,^{k}188 \frac{h}{1+0,004\,t} S^{1,1}\ V^{2}.$$

Si nous posons $0,^{k}188 \frac{h}{1+0,004t}\ S^{1,1} = K$, nous aurons simplement

$$R = KV^{2}.$$

Telle est l'expression de la pression exercée contre la plaque lorsque la direction du courant est normale à sa surface. Mais cette pression est moindre, lorsque la surface se présente oblique-

Digitized by Google

ment au choc de l'air. Or c'est ce qui a lieu lorsque la plaque ab, fig. 1 et 2, est invariablement fixée au levier mc; car il est évident que, pour tout point de l'arc d'oscillation autre que son milieu, et où le levier fait un angle i avec sa direction horizontale qui est aussi celle de la vitesse du courant, l'obliquité de la plaque, par rapport à cette dernière direction, est égale à l'angle i. Il résulte des expériences de Borda et de Hutton que, pour une obliquité i, l'expression R′ du choc de l'air contre la même plaque qui reçoit une pression R quand la vitesse est normale à son plan, est de la forme

$$R' = R\,(\sin i)^{1,84\cos i}.$$

Cherchons particulièrement la valeur de R′, lorsque le levier mc ou le pendule atteindra l'extrémité supérieure du demi-arc d'oscillation, que nous supposerons de 2°, comme limite extrême. On aura alors $i = 88°$; on trouve par le calcul $R' = R \times 0,99996$. Cette valeur nous montre que la pression du courant contre la plaque, quand elle aura atteint la limite extrême d'un arc d'oscillation de 4° d'amplitude totale, diffère très-peu de la pression maximum R. Or, la différence entre R et R′ est moindre en tout autre point de l'arc d'oscillation; de plus, il est à remarquer qu'en donnant à celui-ci une amplitude totale de 4°, nous avons dépassé les limites ordinaires admises dans l'art de l'horlogerie, de sorte que les oscillations du pendule de l'appareil n'atteindront pas cette grandeur. Concluons de là que nous pouvons, sans erreur sensible, admettre que la pression R du courant, est invariable pendant une oscillation de la plaque, toutes choses égales d'ailleurs.

Considérons actuellement le système oscillant Bmnc: soient I son moment d'inertie par rapport à l'axe du système, M sa masse, D la distance de son centre de gravité à l'axe m, et g, l'intensité de la pesanteur. Si le système, oscillant dans l'air calme, n'était soumis qu'à cette seule force accélératrice g, la

Digitized by Google

durée t d'une oscillation, dont l'amplitude serait mesurée par un arc ayant b pour sinus verse, serait exprimée par la formule :

$$(2) \qquad t = \pi \sqrt{\frac{I}{D.Mg}} \left(1 + \frac{b}{8D}\right)$$

Cette formule est celle qui convient au pendule libre. Mais comme le système oscillant dépend de l'appareil moteur A, il convient que celui-ci n'ait d'autre effet que de restituer au pendule la petite perte de force vive qu'il éprouve à chaque oscillation, par suite de la résistance de l'air et du frottement du pendule au point de suspension. On obtiendra ce but en faisant usage de l'*échappement à chevilles* de Lepaute pour relier le pendule à l'appareil moteur. Cet échappement, qui laisse le pendule sensiblement indépendant de l'action de celui-ci, est aussi d'une construction très-aisée pour l'ouvrier horloger.

Nous considérerons l'équation (2) comme exprimant la durée d'une oscillation, lorsque l'appareil marche dans l'air calme, en accord parfait avec un chronomètre. Mais, afin de traiter la question dans toute sa généralité, nous aurons aussi égard au cas où l'appareil n'ayant pas été réglé préalablement à l'aide du chronomètre, même dans l'air calme, il éprouverait alors une avance ou un retard déterminé, mais très faible, par rapport à ce dernier. Cette différence provenant de ce que la distance du centre de gravité à l'axe n'est pas exactement celle D qui convient au synchronisme parfait, nous désignerons par D′ cette distance pour le cas actuel. Remarquons également que toute variation de D entraînant nécessairement une variation correspondante du moment d'inertie, nous désignerons celui-ci par I′, de sorte que la durée t' d'une oscillation du système lorsque, dans l'air calme, elle diffère de la seconde sexagésimale indiquée par le chronomètre, a pour expression :

$$(3) \qquad t' = \pi \sqrt{\frac{I'}{D'.P}} \left(1 + \frac{b'}{8D} \cdots\right)$$

Dans cette expression, le poids P du système oscillant remplace

Digitized by Google

$M \cdot g$, produit de sa masse, multipliée par l'intensité de la pesanteur.

Formons actuellement l'expression de la durée d'une oscillation, quand l'appareil fonctionne sous les influences simultanées de la pesanteur, et de la pression R exercée par le courant contre la plaque; pression que nous considérerons comme étant constante pendant la durée d'une oscillation, soit parce que ses variations sont excessivement faibles, comme on l'a vu, soit que la plaque se trouve maintenue normalement à la direction du courant, pendant le mouvement oscillatoire de mc, en employant la disposition indiquée page 62, par exemple.

La pression R agissant à l'extrémité de mc que nous désignerons par l, peut être remplacée par une force $R\,\frac{l}{D'}$ agissant au centre de gravité du système, à la distance D' de l'axe m. On doit donc concevoir que le système oscillant est soumis aux actions simultanées de $P + R\,\frac{l}{D'}$ appliquées à son centre de gravité, ou $P + K V^2\,\frac{l}{D'}$, si l'on remplace R par sa valeur exprimée en fonction de la vitesse V du courant. Si donc on substitue cette intensité au lieu de P dans l'équation (3), on aura pour la durée d'une oscillation du système, lorsqu'il reçoit la pression du courant:

$$(4) \qquad t' = \pi \sqrt{\frac{I'}{D'\left(P + V^2\,\frac{K l}{D'}\right)}}\left(1 + \frac{b}{8D'}\cdots\right)$$

Si nous comparons cette durée à celle t, équation (2), lorsque la marche de l'appareil dans l'air calme, s'accorde exactement avec celle du chronomètre; et si nous élevons au carré ces deux expressions, nous obtiendrons, après suppression des facteurs communs et substitution de P, au lieu de Mg dans l'équation (1):

$$(5) \qquad \frac{t^2}{t'^2} = \frac{I\,(D'P + V^2 K l)}{I' D P}.$$

Digitized by Google

Désignons par T la durée d'une observation pendant laquelle l'appareil reste soumis à la vitesse V du courant, et qu'on mesure au moyen du chronomètre. Soit également T′ le temps apparent qu'aura duré la même observation d'après les indications des aiguilles de l'appareil : T′ différera généralement de T d'une quantité a, qui exprimera toujours une avance telle que l'on ait $T' = T + a$, quand l'appareil aura été réglé préalablement sur le chronomètre, de manière à obtenir leur synchronisme. Mais la quantité a peut être aussi un retard si l'accélération, due à la pression du courant, était moindre que le retard qu'éprouverait l'appareil fonctionnant dans l'air calme, pendant un temps T, par suite du non-synchronisme préalable de l'appareil et du chronomètre. Pour traiter les deux cas simultanément nous poserons $T' = T \pm a$. Les grandeurs des indications T et T′ des deux mouvements d'horlogerie étant en raison inverse des durées respectives t et t' de l'oscillation de chaque pendule, on a : $\frac{T'^2}{T^2} = \frac{t^2}{t'^2}$.

En substituant $T \pm a$ au lieu de T′, on déduit de cette dernière égalité et de l'équation (5)

$$(6) \qquad (T \pm a)^2 = T^2 \frac{I D'}{I' D} + T^2 V^2 \frac{I K l}{I' D P}$$

Si on pose $V = 0$ et si l'on désigne par a' l'avance correspondant à ce cas particulier, il restera :

$$(T \pm a')^2 = T^2 \frac{I D'}{I' D}$$

Il est évident que a' exprime l'avance ou le retard que l'appareil éprouverait dans l'air calme au bout du temps T, par rapport au chronomètre, et par suite de leur non-synchronisme. La quantité a' étant susceptible d'être déterminée préalablement, remplaçons le premier terme de l'équation (6) par $(T \pm a')^2$, nous obtiendrons :

$$(7) \qquad (T \pm a)^2 = (T \pm a')^2 + T^2 V^2 \frac{I K l}{I' D P}.$$

Digitized by Google

Le facteur $\frac{DP}{K.l}$ est une constante dépendant de conditions mécaniques de l'appareil et de K, coefficient qui ne varie qu'avec la densité de l'air et qui se déduit aisément de l'équation (1). Afin de simplifier les équations, nous poserons:

$$(8) \qquad q^2 = \frac{DP}{l} \times \frac{1 + 0{,}004\,t}{0^k{,}188\ S^{1{,}1} \times h}.$$

Après avoir remplacé le facteur $\frac{DP}{K}$ par q^2 dans l'équation (7), on déduit de celle-ci:

$$(9) \qquad V = q \sqrt{\frac{I'}{I}} \sqrt{\frac{a^2 - a'^2}{T^2} \pm 2\,\frac{a \mp a'}{T}}$$

Les termes affectés du double signe, prendront le signe supérieur ou le signe inférieur, selon que a' sera une avance ou un retard que l'appareil éprouverait dans l'air calme pendant le temps T.

L'expression est beaucoup plus simple quand la marche de l'appareil a été préalablement réglée dans l'air calme, de manière que, dans cet état, ses indications soient constamment les mêmes que celles du chronomètre. En effet, lors de ce synchronisme on doit poser $a' = 0$ et $T = T'$; comme alors a exprime toujours une avance due à l'action seule du courant sur la plaque, le terme $2\,\frac{a}{T}$ sous le radical, doit conserver le signe +, de sorte que l'on a finalement:

$$(10) \qquad V = q \sqrt{2\,\frac{a}{T} + \frac{a^2}{T^2}}.$$

Cette expression non-seulement se prête facilement au calcul, mais elle permet de former à l'avance une table des vitesses du courant d'air, dépendant seulement du rapport $\frac{a}{T}$.

Digitized by Google

NOTE II.

Le mode de correction indiqué à la page 48 pour le cas où la marche de l'appareil n'aurait pas été exactement réglée sur celle du chronomètre, ne serait pas rigoureux, si, d'une part, le désaccord entre ces deux instruments dans l'air calme était notable, ou si, d'autre part, l'observation sous l'influence du courant d'air était prolongée pendant un temps considérable T. D'un autre côté, la formule (9) qui conduirait à un résultat exact au moyen de a, variation observée, et de a', variation calculée, ne se prête pas facilement au calcul. Voici un mode de procéder à l'aide duquel on obtiendra aisément la vitesse cherchée, en faisant usage de la table des vitesses, p. 49.

Au lieu de chercher la vitesse V du courant ou l'espace qu'une molécule d'air parcourt pendant la seconde sexagésimale, nous calculerons d'abord l'espace V_1 que cette molécule parcourt pendant le temps t_1 d'une oscillation du *système pendulaire*, dans l'air calme; V_1 sera évidemment la vitesse par rapport à t_1 qui est supérieur ou inférieur à la seconde sexagésimale, et que nous supposons déterminé préalablement. Si nous connaissions a_1 l'avance de l'appareil sur le chronomètre qu'il éprouve pendant le temps T_1 pour le cas où celui-ci indiquerait le temps t_1 et non la seconde sexagésimale, nous aurions pour l'expression de la vitesse V_1 correspondant à a, et à T, :

$$V_1 = q \sqrt{2 \frac{a_1}{T_1} + \frac{a_1^2}{T_1^2}}$$

Il est facile de déduire a_1 et T_1 de a et de T qui sont respectivement l'avance réelle éprouvée par l'appareil sous l'influence du courant d'air, et la durée de l'observation, toutes deux étant déterminées par la comparaison de l'appareil avec le chronomètre indiquant la seconde sexagésimale; car on a évidemment

$$T_1 = \frac{T}{t_1} \text{ et } a_1 = a - (T_1 - T).$$

Digitized by Google

On se servira alors de la table page 49, en cherchant la vitesse du courant à l'aide de a, et de T_1. De cette vitesse qui est V_1, on déduit V ou la vitesse correspondant à la seconde sexagésimale, au moyen de l'équation suivante qui repose sur ce que ces vitesses sont respectivement proportionnelles aux temps t_1 et 1" :

$$V = \frac{V_1}{t_1}.$$

Pour citer un exemple, supposons qu'à l'abri de l'influence du courant, l'appareil éprouve une avance de 10" en une heure par rapport au chronomètre; on aura $t_1 = \frac{3600}{3610} = 0",9974$. Admettons que l'appareil fonctionnant dans le courant d'air dont il s'agit de déterminer la vitesse, accuse une avance a de 79", après une observation de 3h 10' 15" ou 12415" de durée T. On calculera facilement à l'aide des deux formules précédentes $a_1 = 62"$ et $T_1 = 12450"$, pour l'avance et la durée de l'observation évaluées respectivement au moyen d'un chronomètre dont chaque battement du pendule est de 0",9974 et non 1" sexagésimale de durée. Remarquons que le rapport $\frac{a_1}{T_1}$ équivaut à $\frac{1}{200}$; c'est donc le même que celui de 3" à 600" qui figure dans la table des vitesses: d'après ce qui a été dit, la vitesse V a pour valeur $0^m,994 \times q$, $0^m,994$ correspondant à 3" et 600". En donnant au coefficient q la valeur 1,974, on a $V_1 = 1^m,962$; divisant cette vitesse par 0,9974, valeur de t, on obtient finalement $V = 1^m,967$.

En opérant comme il est exposé page 54, on trouverait seulement $1^m,962$ pour la vitesse; résultat moins exact, mais qui a été obtenu par un procédé plus expéditif.

Digitized by Google

LE CHANT DU LABOUREUR.

Ma charrue entame la terre:
Tirez chevaux, couple si beau!
Le vent agite leur crinière,
Il s'engouffre dans mon sarrau;
Et les feuilles qu'il éparpille
A mes pieds tombent en sifflant;
L'oiseau se tait sous la charmille:
Quelle musique que le vent!

La moisson, mon Dieu! c'est si frêle;
Quand la grêle passe dans l'air,
Ah! préserve-nous de la grêle,
Pour que le pain ne soit pas cher.

Nous labourons pendant l'automne,
Quand le terrain est bien fumé,
Pour que la récolte soit bonne
Où notre main aura semé.

Digitized by Google

En guidant ses bêtes de somme,
L'homme en sueur fouille en tout lieu;
Mais après le travail de l'homme,
Laissons faire au travail de Dieu.

La moisson, etc.

Sous la neige l'hiver protège
Le germe, trésor immortel;
Vient le printemps qui fond la neige,
Et le blé croît sous un beau ciel.
La nature, douce et superbe,
Met, dans cette heureuse saison,
Un rubis à chaque brin d'herbe,
Un oiseau dans chaque buisson.

La moisson, etc.

Le soleil dans un ciel limpide
Nous rend les vastes horizons;
Les cieux, les champs, tout est splendide,
Quand l'été dore les moissons.
Salut Dieu de l'agriculture!
Automne, hiver, printemps, été,
Dans l'atelier de la nature
Tu fais tout pour l'humanité!

La moisson, mon Dieu! c'est si frêle;
Quand la grêle passe dans l'air,
Ah! préserve-nous de la grêle
Pour que le pain ne soit pas cher.

ANTOINE CLESSE.

Digitized by Google

PAROLES

PRONONCÉES AUX OBSÈQUES

DE

M.r Louis FUMIÈRE,

mort à Mons le 13 juin 1854,

PAR

M.r le Président Camille WINS.

MESSIEURS,

Encore une tombe qui s'ouvre pour se refermer à jamais sur l'un des nôtres. Il ne nous resterait bientôt plus que des regrets inutiles, si nous n'avions pas les sages exemples, les beaux souvenirs que nous a laissés notre savant collègue, si fortement attaché à notre institution.

M.r Louis Fumière naquit le 7 février 1798, de M.r Nicolas Fumière et de Madame Angélique Gérard, commerçants à Mons; il avait épousé, le 30 mai 1822, M.lle Agnès Godard, enlevée l'an dernier à sa vive affection.

Aussitôt après ses humanités, qu'il avait achevées avec distinction au Collége de notre ville, Louis Fumière entra dans l'Administration des ponts-et-chaussées. Il a occupé le poste de

Digitized by Google

conducteur du Waterstaat dans les provinces de Hainaut et de Namur, depuis le 1.er octobre 1819 jusqu'au 12 juin 1824, époque où il fut nommé commissaire-voyer d'arrondissement.

Entré, le 1.er décembre 1836, au gouvernement provincial, en qualité de premier commis, il y devint de suite chef de l'importante division des mines et des travaux publics. L'administration communale, rendant justice à ses connaissances, l'avait appelé à faire partie de la commission de la bibliothèque.

Apprécié par ses chefs, estimé de ses confrères, cher à ses subordonnés, M.r Fumière remplissait ses fonctions avec autant d'activité que d'intelligence. Mais, après douze années d'exercice, le délabrement de sa santé, occasionné par la besogne et les veilles, le força à donner sa démission, pour aller vivre dans la retraite et le repos. C'était déjà trop tard, ses jours étaient comptés, et la mort d'un fils unique est venue les abréger encore, car notre ami n'a plus qu'une tendre fille, héritière de son esprit et de ses rares qualités, pour honorer avec nous sa mémoire.

L'un des fondateurs de la Société des Sciences, celui que nous regrettons est demeuré vingt années le fidèle compagnon de nos travaux. Plein de savoir et de dévouement, il enrichissait nos publications de ses intéressantes notices [1].

L'histoire de sa ville natale [2], les antiquités du Hainaut [3], les traditions nationales [4], la biographie de plusieurs de nos compatriotes [5] distingués par leurs œuvres, ont occupé son peu de loisirs. Vous connaissez, chers collègues, la finesse d'aperçus, les

1 *Sur l'étude de l'histoire*, Mémoires et Publications de la Société, année 1846, p. 129.—*Du mariage de Marie de Bourgogne et ses suites*, id. 1840, pp. 20 et 69. — *Des anciens manuscrits*, id. 1839, p. 22. — *De la réparation et de l'entretien des chemins vicinaux;* 1837, p. 17; 1835, p. 18; 1848, p. 67.

2 *Résumé de l'histoire de Mons;* 1.re partie. Mons, 1829, in-12.

3 *Le Hainaut comté héréditaire;* Mémoires et Publications, 1847, p. 151.

4 *Des Nerviens;* ib. 1834, p. 17.—*Sur l'histoire conjecturale des anciens Belges;* ib. 1841, p. 145.

5 Notices sur G. Hallez, peintre et sur le chanoine Delobel, poète montois, et enfin une *Notice historique* sur l'avocat Vonck.

Digitized by Google

rapprochements ingénieux qui se rencontrent dans les écrits historiques de l'homme que nous pleurons aujourd'hui.

Enfant d'une philosophie aussi tolérante que douce, Fumière était doté d'une égalité d'humeur, d'une gaieté de caractère, qui donnaient beaucoup de charme à ses relations. Hélas! son obligeance à toute épreuve, son zèle sans limites, son ardeur dans l'accomplissement de ses nombreux devoirs l'ont dévoré, ils l'ont fait descendre bien jeune encore au tombeau.

En présence de la froide dépouille de notre collègue, songeons à nous-mêmes. Elle nous avertit de hâter nos labeurs. N'est-il point à craindre qu'un trépas prématuré ne vienne aussi nous surprendre? Pensons que nos heures sont marquées, signalons-les donc par des productions utiles et par nos bonnes actions. Laissons également quelque chose de digne après nous, et que ceux qui nous accompagneront alors à notre dernière demeure, puissent dire, comme nous le proclamons de notre honorable sociétaire: c'était un homme de bien, un membre laborieux, un excellent camarade, un parfait citoyen.

Messieurs et Collègues,

Faisons nos adieux à celui qui s'assit si souvent à nos côtés, à celui qui nous serra tant de fois la main, que ses mânes reposent en paix et croyons avec confiance, qu'après une vie si pleine d'honneur, de travail et d'abnégation, Dieu l'a reçu avec bonté dans son sein éternel.

Adieu, Louis, Adieu!

Digitized by Google

FARIAUX.

Les échos de la renommée ont leurs caprices, et plus d'une réputation, quelque justement acquise qu'elle soit, semble condamnée à l'oubli sous les linceuls de la mort. C'est ainsi que l'homme de guerre auquel nous allons consacrer quelques lignes, Jacques de Fariaux, vicomte de Maulde, né à Mons vraisemblablement vers 1625, ne figure dans aucun dictionnaire biographique, pas même dans la biographie montoise. Il avait cependant quelques droits à la célébrité. M.r Alphonse Wauters, le savant archiviste de Bruxelles, dit, à propos de la terre de Stryten dont Fariaux avait fait l'acquisition [1] : « C'était un vaillant soldat qui soutenait « alors presque seul l'honneur du nom belge. » Le siége de Valenciennes, en 1656, ainsi que l'expédition de Portugal (1662)

1 *Histoire des environs de Bruxelles*, p 275.

Digitized by Google

et sa conduite au siége de Villa-Viciosa (1667), mirent ses talents en évidence. Le roi d'Espagne le nomma colonel d'un régiment d'infanterie et général de bataille en 1673. Les États-Généraux des Provinces-Unies lui confièrent, la même année, la défense de Maestricht, assiégé par Louis XIV en personne. Cette défense mémorable lui fit d'autant plus d'honneur, que le siége était conduit par Vauban avec une habileté sans égale. C'est là que, pour la première fois, ce grand homme fit usage des parallèles inventées par des ingénieurs italiens, au service des Turcs, devant Candie. Le monarque, après la capitulation, qui ne fut signée qu'au bout de vingt et un jours de tranchée ouverte, s'honora lui-même par l'accueil plein de courtoisie qu'il fit au brave gouverneur contraint de remettre la place, par les bourgeois peu disposés à s'exposer plus longtemps aux bombes des Français.

On n'avait pas, au XVII.e siècle, comme de nos jours, l'habitude de retracer les faits et gestes des contemporains avant leur mort; aussi les renseignements nous manquent-ils pour suivre Fariaux dans sa carrière. Il s'était trouvé à trois grandes batailles et à dix-neuf sièges [1]. Le roi Charles II, qui l'avait nommé membre du conseil de guerre, érigea, pour perpétuer le souvenir de ses nombreux services, en 1679, sa terre de Maulde en vicomté. Gouverneur d'Ath en 1690, et deux fois capitaine-général, grand-bailli du Hainaut par intérim, il mourut dans la ville d'Ath, regretté des habitants non moins que des soldats, le 26 avril 1695. Un magnifique mausolée, placé par les soins d'une de ses nièces, veuve du conseiller Danneau, dans l'église de Saint-Julien d'Ath, fut détruit par la foudre, avec une partie de l'église, le 10 août 1817.

1 Les lettres patentes de marquis accordées à l'un de ses arrière-neveux, Albert-François-Dieudonné de Maillen, par l'empereur Joseph II, le 9 mars 1789, portent cinq siéges et dix-neuf batailles, mais il vaut sans doute mieux s'en rapporter à l'épitaphe mentionnée par G.-H. de Boussu, dans l'*Histoire de la ville de Mons* (in-4°, Mons, Varret, 1725), pp. 313 et 314.

Digitized by Google

Un journal du siége de Maestricht, composé sous les yeux de Jacques de Fariaux, et pour la majeure partie dicté par lui-même, parut en 1674 [1]. C'est un livre curieux et très-rare aujourd'hui. Les faits y sont rapportés de ce ton simple et modeste qui ne permet pas d'en révoquer en doute la véracité.

Le Baron De Stassart.

1 Petit in-8° de 108 pages. Il est intitulé: *Journal fidelle* (sic) *de tout ce qui s'est passé au siége de Maestricht, attaqué par Louis XIV, roy de France, et défendu par M. de Fariaux, baron de Maulde, général de bataille dans les armées des Provinces-Unies, et gouverneur de la place; avec son plan et celui de ses attaques.* Amsterdam, P. Warnaer et F. Lamminga, MDCLXXIV.

Digitized by Google

L'ÉTUDIANT.

CHANSON POPULAIRE.

AIR : *De la Treille de sincérité.*

« De la plus humble des chambrettes
« Pour faire un ravissant séjour
« Deux étudiants, deux grisettes
« Nous voilà quatre; en ce beau jour
« Le vin coule, et vive l'amour!
« Regarde moi : le meilleur livre,
« Suzette, vaut-il ta beauté?
« C'est près de toi que je veux suivre
« Les cours de l'université.
« Aimer et boire,
« Voilà ma gloire!
« Demain la mort peut nous saisir:
« Vivent le vin et le plaisir! (*bis*).

Digitized by Google

« Quand j'arrivai de mon village,
« Réservé, studieux, actif,
« Je comptais l'être davantage;
« J'étais alors simple et naïf
« Ainsi que l'homme primitif.
« Mais un jour vient où la chenille
« Au papillon donne l'élan.....
« Secouons comme une guenille
« L'enveloppe du paysan !
« Aimer et boire,
« Voilà ma gloire !
« Demain la mort peut nous saisir :
« Vivent le vin et le plaisir !

« La terre tourne..... en conscience
« Elle nous fait ses confidents.....
« La peste soit de la science,
« Des discours froids et redondants;
« Le diable emporte les pédants !
« L'œil en feu, la face rougie,
« Le verre en main, l'ivresse au cœur,
« Échevelés comme l'orgie,
« Tous quatre répétons en chœur :
« Aimer et boire,
« Voilà ma gloire !
« Demain la mort peut nous saisir :
« Vivent le vin et le plaisir ! »

La porte s'ouvre, le chant cesse.
Un vieillard, vêtu d'un sarrau,
Entre et murmure avec tristesse :
« Pour te faire un destin plus beau,
« Mon fils, j'ai vendu mon troupeau.
« Pour t'instruire, du nécessaire
« Nous nous privons, ta mère et moi,
« Car tu fais l'orgueil de ta mère
« Et j'arrivais si fier de toi !
« Comme au village,
« Joyeux et sage,
« Mon fils, moi qui croyais te voir
« Aimant l'honneur et le devoir..... »

Digitized by Google

« Mais un étrange éclat de rire
« Du vieillard étouffe la voix.....
« A ses compagnons de délire
« Le fils de notre villageois
« Dit : « Silence ! ou tremblez tous trois :
« Ce rire insolent m'exaspère
« Et me dégrise, Dieu merci !
« Vous oubliez que c'est mon père :
« C'est mon père !.... Sortez d'ici !....
« Parle, mon père,
« Ta voix m'éclaire !
« Me voilà seul, seul avec toi :
« Bientôt tu seras fier de moi. »

Et maintenant de sa famille
L'étudiant est le soutien ;
Comme avocat, il plaide et brille ;
Ses vieux parents se portent bien ;
Un enfant sourit : c'est le sien !
Son cœur a fait choix d'une femme
De tendresse riche surtout.
A l'or qu'offre une cause infâme,
Il répond : « L'honneur avant tout ! »
Dans son ménage,
Joyeux et sage,
Il s'écrie, aux jours de loisir :
Vivent le vin et le plaisir !

ANTOINE CLESSE.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1851-1852.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE

A LA QUESTION DONNÉE :

« Indiquer les causes, les symptômes, le caractère « et le traitement de la Coqueluche, et spéciale- « ment les effets de la racine de Belladone dans « cette maladie, soit comme moyen curatif, « soit comme remède préservatif; »

ET QUI A OBTENU LA MENTION HONORABLE

AVEC MÉDAILLE DE VERMEIL,

Par M.r JOSEPH VRANCKEN,

Médecin à Anvers.

Digitized by Google

DEVISE :

Être utile, et si l'on ne peut, ne pas nuire.

Digitized by Google

DE LA COQUELUCHE.

§ 1. Partie historique.

De quelle époque date cette maladie? — Les médecins de l'antiquité l'ont-ils observée?

Il est probable que la coqueluche a été connue de temps immémorial; les ouvrages des pères de la médecine contiennent, en effet, des descriptions de toux singulières qui peuvent se rapporter à cette affection. Hippocrate (Epidem. LIB. VI, § VII et LIB. VII) parle de toux par quintes, par accès; Galien (opera medica) nous en cite aussi des exemples. D'où l'on peut conclure que sous le beau ciel de la Grèce et dans les doux climats de l'Asie, berceaux de la science médicale, cette maladie faisait parfois des apparitions.

Digitized by Google

Il est cependant des auteurs qui doutent que la maladie soit ancienne. « Les médecins de l'antiquité, dit Rosen (Traité des » maladies des enfants, par Rosen de Rosenstein; Montpellier, » 1792), auraient décrit la coqueluche, si elle provenait d'un » vice naturel, d'une humeur acrimonieuse qui découle de la tête, » de viscosités produites dans la poitrine, ou d'une abondance « de flegmes rassemblés dans l'estomac. »

Mathieu (in Horn : archiv. B. III. heft. 2. N. I.), partage aussi l'opinion du célèbre praticien suédois; mais il est plus vraisemblable de penser que, dans les temps les plus reculés, les épidémies ravageaient plus qu'aujourd'hui les populations, privées qu'elles étaient des soins hygiéniques de nos jours.

Et si les causes qui ont enfanté les maladies existaient jadis plus que de notre temps, il est à présumer que celles-ci, ayant leur raison d'être, n'existèrent pas moins qu'aujourd'hui.

Il est à croire que la coqueluche n'est pas nouvelle et qu'elle ne dépend pas de causes spéciales dont le développement est récent. Les causes générales qui la déterminent ont existé de tout temps, et autrefois, bien plus fortement qu'aujourd'hui; elles ont, par conséquent, dû produire les mêmes modifications organiques qui forment son essence.

Il peut y avoir eu grande confusion dans ces maladies, comme cela est arrivé dans une de nos affections les plus fréquentes : le typhus n'a été bien étudié et compris que de nos jours; les diverses formes de cette maladie étaient autrefois regardées comme des affections distinctes et reçurent, d'après leur état dominant, le nom de fièvres inflammatoires, bilieuses, muqueuses, adynamiques, ataxiques, etc.; aujourd'hui nous savons que ce ne sont que des variétés d'une seule et même maladie.

Il en a sans doute été ainsi de la coqueluche qui, en raison des idées humorales dominantes en médecine, aura été regardée comme une affection pituiteuse, catarrhale; la lecture de l'histoire des épidémies des 13.e et 14.e siècles nous en fournit la preuve : la coqueluche était manifestement confondue avec les affections catarrhales, et les épidémies qui parcoururent toute

Digitized by Google

l'Europe de 1239 jusqu'en 1400, peuvent souvent se rapporter, par leurs traits de ressemblance, à la coqueluche.

Malheureusement le peu de détails que les écrivains témoins de ces maladies nous ont laissés ne permettent pas d'asseoir une opinion certaine sur leur caractère.

Il faut arriver à l'année 1403 pour avoir les premières notions précises sur la coqueluche. L'épidémie de cette année paraît bien être la maladie qui nous occupe. Etienne Pasquier (Recherches de la France 1621. l. 4. p. 411), compare celle-ci, d'après les registres du parlement, à celle de 1557, qui fut décrite et notée par les auteurs d'après son nom moderne. On la nommait alors le *tac* ou le *horion*; ce n'est qu'en 1414 qu'on l'appelait coqueluche (François de Luzeray, Abrégé chronologique de l'hist. de France; 1668), parce que les malades s'entouraient la tête d'un bonnet qui ressemblait à un coqueluchon de moine. Cette dénomination cependant ne fut pas encore généralement adoptée. L'épidémie de 1427 fut appelée *ladendo* ou *ladanda* (Pasquier, ouvrage cité. — Ozanam; Hist. médicale, etc.; Paris 1817); celle de 1510, *vervecine* (Jac. Thuani Historia rerum sui temporis, Londini 1733). Ce n'est que depuis l'épidémie de 1557 jusqu'à celle de 1580, que le nom de coqueluche prévalut et fut généralement admis et consacré dans les ouvrages de Marcellus Donatus (de Med. histor. Venet. 1588), Valleriola (Ennarat. med. Lugd. 1589), Jean Bauhin (Lettres à Gesner), Baillon (Opera omnia; Genève, 1762), etc. Une nouvelle et malheureuse circonstance fit encore perdre à cette maladie le nom de coqueluche : en effet l'épidémie de 1580, quoique semblable, par la description des symptômes que nous en ont laissée les auteurs aux précédentes épidémies, fut nommée catarrhe suffoquant, fièvre et ardeur suffocatives, fièvre catarrheuse; catarrhe épidémique, quinte, gloussement de la poule, vervecine, etc. Tant de noms donnés à une maladie dans des temps si rapprochés de nous, nous prouvent qu'il devait en être ainsi à une époque plus reculée, et qu'il n'est donc plus étonnant que des noms semblables aient été appliqués à des épidémies de coqueluche antérieures à celles dont nos de-

Digitized by Google

vanciers nous ont légué les premières notions; d'autant plus que la coqueluche, alors surtout que bien des complications en masquaient le véritable caractère, ne devait pas toujours se montrer avec la simplicité si commune à notre époque.

Le nom de coqueluche disparait, de 1580 à 1724, de la nomenclature médicale, quoique, dans cette longue période, plusieurs épidémies terribles de cette maladie aient ravagé l'Europe, comme celles de 1590, 1593, 1627, 1658, 1695, 1722, qui régnèrent sous toutes les latitudes, tant en Italie, qu'en France, en Allemagne et en Angleterre.

A quelques nuances près, à cause des complications ou du génie épidémique de ces maladies, elles offraient les mêmes points de contact avec les épidémies antérieures décrites sous le nom de coqueluche et avec celles de nos jours; le traitement même n'en différait que légèrement.

Depuis 1724, le mot de coqueluche est généralement adopté dans notre pays et en France. En Allemagne, en Suède, en Angleterre et dans quelques parties de la France on nomme encore cette maladie, pour caractériser un de ses principaux phénomènes: toux quinteuse, spasmodique, férine, suffocante, toux d'âne. De nos jours même, les auteurs ont confondu la coqueluche avec d'autres maladies et ils l'ont nommée fièvre catarrhale, grippe, catarrhe épidémique, bronchite épidémique, (Marcus, Traité de la coqueluche ou bronchite épid. Paris; 1821), catarrhe convulsif (Lacuna, Traité de l'auscultation etc., Paris 1826), bronchite convulsive (Fourcade-Prunet; maladies nerveuses, Paris 1826), broncho-céphalite (Desruelles; Traité de la coqueluche, Paris 1827). Comment veut-on donc, quand on ne s'entend pas sur le nom, que l'on s'entende sur le caractère, la nature, le siège de la coqueluche?

§ 2. Causes de la coqueluche.

La cause prochaine de cette maladie est toujours un mystère pour le pathologiste. De temps immémorial les médecins se sont

Digitized by Google

évertués à l'expliquer, sans nous avoir édifiés à cet égard. Au moyen-âge les épidémies étaient regardées comme provenant d'un air corrompu, d'une constitution atmosphérique demi-pestilentielle (Mercatus. de intern. morb. l. I, p. 143), de manière que les animaux mêmes se ressentirent de leur mauvaise influence. D'autres médecins les rattachaient à l'inclémence des saisons (Backelius, Synopsis novi morbi, etc. 1580. — Henisch, comment. in areten. — Cornario, Rivière, etc.), aux variations brusques et fréquentes de la température. C'est cette dernière opinion qui fut surtout en vogue dans l'étiologie des épidémies de coqueluche qui parurent après celle de 1580 qui ravagea toute l'Europe. Quoi qu'il en soit, que l'on fasse intervenir un air malsain ou vicié, ou l'intempérie des saisons, cette cause première, déterminante, essentielle, occulte, restera probablement toujours inconnue comme celle de la plupart de nos épidémies.

Quoique la cause déterminante de la coqueluche reste encore enveloppée dans les limbes de l'inconnu, ce n'est pas une raison pour admettre l'opinion de ceux qui la font consister dans la présence des insectes (Rosen et Linnée), dans un miasme, dans un état inflammatoire du larynx (Von Jena, in clinischen annalen, p. 82), dans les vices des poumons (Hott, Ratio medendi), dans des rhumatismes (recueil périodique de la soc. de méd. t. IV), des vices du système gastrique (Braizet, sur l'éducation physique des enf. — Fribourg; Dissert. de us. cort. peruv. t. II, p. 25. — Lentiu; memor. p. 38).

Cette cause est dans l'air; en quoi elle consiste, c'est ce que les lumières de la chimie et de la physique n'ont encore pu découvrir. Car on ne peut reconnaître que toutes les causes qui amènent la bronchite, sont aussi celles qui produisent la coqueluche. Si les changements subits de la température, l'intempérie des saisons ou des climats, le froid humide, le refroidissement du corps pouvaient expliquer l'évolution de la coqueluche, on devrait la rencontrer constamment dans les pays dits tempérés où les variations sont les plus brusques, où la constitution médicale est presque toujours froide et humide, et l'on devrait la rencontrer plus

Digitized by Google

constamment dans les années où l'état atmosphérique dominant est pluvieux.

C'est ce qui ne s'accorde pas avec l'observation : la coqueluche prend quelquefois naissance dans un pays chaud, dans un climat pur et uniforme, au printemps, en été et en automne, pour de là s'étendre sur des pays situés dans des zônes et dans des conditions opposées, et y régner pendant quelques mois, un an même, et revenir par périodes, tous les 4 ou 5 ans, après s'être épuisée, sur tous les enfants sans distinction et en épargnant les adultes et les catarrheux mêmes, sans que ceux-ci aient eu la maladie antérieurement.

Il y a donc une cause générale, à l'influence de laquelle plusieurs personnes ont été soumises, qui produit la coqueluche, sans que cette cause puisse être rattachée à une condition physique appréciable, explicable même de l'atmosphère.

Indépendamment de cette cause commune, occulte, il en existe une autre occulte aussi, mais appréciable par ses effets, qui n'est pas étrangère sinon à la production, au moins à la propagation de la coqueluche. La contagion tour à tour admise et rejetée ne peut plus faire le moindre doute pour ceux qui observent, sans prévention, la marche de la maladie. Rosen, Autenrieble, Bisset, Vogler, Cullen et la plupart des médecins de nos jours admettent ce mode de transmission de cette maladie.

Stoll (Rat. med. t. II.) nie la contagion, de même Lacuna, etc. D'autres encore, tout en admettant, comme Gardien, la contagion, ne croient à la possibilité de la transmission du principe contagieux que lorsqu'il y a une communication immédiate, comme dans la syphilis, la variole.

Pour nous, trop d'exemples nous ont prouvé que cette transmission ne doit pas s'opérer par un attouchement immédiat. Il y a quelques années nous traitions un enfant malade de la fièvre intermittente, à deux lieues de la ville où nous pratiquons, aucun cas de coqueluche ne régnait dans la localité rurale, tandis que la maladie sévissait épidémiquement dans la ville où nous résidons, et que l'un de nos enfants en souffrait cruellement; au bout de

Digitized by Google

quelques jours nous avions transmis la coqueluche au ménage rural; le premier atteint fut le jeune malade qui communiqua plus directement avec nous, et qui durant sa convalescence se mit plus d'une fois sur nos genoux. Celui-ci transmit le mal aux autres enfants et particulièrement à ceux avec qui il jouait d'ordinaire. La maladie se borna longtemps à cette seule famille du village et se propagea plus tard aux enfants du voisinage qui étaient le plus directement en contact avec les malades.

Nous pourrions multiplier ici les exemples qui, pour nous, ne laissent pas le moindre doute que la coqueluche est contagieuse, en outre de son génie épidémique.

Le principe contagieux réside probablement dans les émanations du corps malade, puisque nous connaissons des exemples où des vêtements infectés et portés par mégarde par des enfants non atteints, leur ont communiqué le mal. On verra plus tard de quelle importance est cette considération pour le traitement de la maladie et que ce n'est pas par une vaine spéculation de l'imagination ou par une opinion préconçue que nous admettons ce principe contagieux qui semble s'exhaler du corps, quoiqu'il soit immatériel pour nous; et si quelques auteurs n'admettent la contagion possible que par une matière contaminée, palpable, et visible comme le virus de la syphilis, des pustules de la variole ou de la vaccine, pour nous il est hors de doute que la contagion peut prendre d'autres voies et d'autres formes pour se manifester, et qu'il n'est pas même besoin du contact de glaires rendues, à la suite des quintes, pour nous rendre raison des phénomènes de la contagion.

La contagion de la coqueluche n'est donc pas seulement immédiate, comme lorsque le principe contagieux est transmis directement de l'individu qui le donne à celui qui le reçoit, soit que cette transmission ait lieu par le séjour dans la chambre du malade, ou de la main à la main, c'est-à-dire par un véritable contact. Mais cette transmission est encore médiate et a lieu par des substances qui ont été en contact avec le corps du malade, comme ses vêtements, etc. Certes il faut bien souvent une prédisposition de la plupart des individus pour contracter le virus,

Digitized by Google

comme aussi il faut des circonstances favorables pour que la transmission des principes contagieux ait facilement lieu. Il y a donc encore un autre ordre étiologique qui préside à l'évolution de cette maladie et qui comprend *les causes prédisposantes.*

Quoique la coqueluche puisse attaquer les adultes et les vieillards, elle sévit presque toujours sur les enfants et même les plus jeunes; affinité plus grande entre la fréquence de la coqueluche et la délicatesse de l'enfance qui peut s'expliquer, jusqu'à un certain point, si l'on considère que les enfants ont la peau fine, délicate, qu'elle se couvre facilement de sueur, qu'elle est presque toujours en action, et que les sympathies qui l'unissent avec les membranes muqueuses naso-pulmonaires sont si étroites et si nombreuses, que souvent elles suppléent à ces membranes. Chez eux le système nerveux est encore si irritable, et reçoit si facilement une excitation de la part des modifications de l'économie, qu'il n'est pas étonnant que cette modification du système nerveux, en général, rende la coqueluche si fréquente dans l'âge tendre, et, par la même raison, la maladie est d'autant plus commune et plus grave que les enfants sont plus jeunes.

Sous le rapport du *sexe*, nous n'avons pas vu de distinction dans la fréquence de la coqueluche dans le jeune âge; mais, plus tard, lorsque le système nerveux de la femme offre des lignes de démarcation plus tranchées avec celui des hommes, au point que l'on peut considérer les personnes du sexe comme des enfants, sous le rapport de l'organisation nerveuse, nous avons rencontré la maladie plus souvent chez les femmes adultes que chez les hommes, en raison sans doute de la sensibilité, de la mobilité nerveuse plus développée chez elles, et qui les dispose d'autant plus à contracter la coqueluche.

Nous avons également remarqué que les enfants à poitrine irritable, sujets aux bronchites ou atteints de celles-ci, étaient aussi ceux qui étaient le plus sujets à la coqueluche.

Sous le rapport de la *constitution*, nous n'avons pas observé que les enfants sanguins soient plus prompts à contracter la maladie, quoique chez eux il paraisse y avoir une grande facilité à contracter des irritations.

Digitized by Google

Les enfants nerveux, comme les lymphatiques, nous ont toujours paru très prédisposés à la coqueluche.

Les *saisons* ne sont pas sans influence sur cette maladie. Quoique celle-ci puisse régner dans les régions chaudes de l'Europe, comme dans les climats tempérés et les pays froids de la zône boréale, elle est cependant plus commune dans les contrées froides, humides et brumeuses.

Aussi les épidémies sont-elles rares pendant l'été, lorsqu'il est régulier et chaud; quand elles éclatent au printemps, souvent elles disparaissent aux premières chaleurs de l'été, pour reprendre quelquefois en automne et ne disparaître qu'après l'hiver. Aussi encore la coqueluche, tant épidémique que sporadique, est-elle toujours plus longue et plus opiniâtre, quand elle éclate après la belle saison; et son aggravation, comme son intensité, est presque toujours en raison directe des intempéries de l'atmosphère et de la température froide et humide dominante. Ces influences, en diminuant l'action de la peau, augmentent l'excitation des membranes muqueuses naso-pulmonaires. Nous avons en outre observé que la maladie sévissait avec plus de violence sur les sujets dont l'habitation était basse et humide, ou située dans des poldres, sur les bords des étangs, près des marais ou proche des rivières. Les ménages habitant le rez-de-chaussée et des chambres trop peu spacieuses en sont, également, le plus souvent et le plus fortement atteints.

Indépendamment de ces causes prédisposantes empruntées aux *circumfusa*, il en est encore dans la classe des *applicata* qui ne sont pas sans influence sur la coqueluche : des vêtements trop légers, ou trempés par la pluie, l'absence de flanelle sur le corps, exposent les individus à de nombreux changements dans l'action de la peau, et, par contre-coup, à des irritations des voies respiratoires.

Quoique les *ingesta* paraissent être en général sans influence sur la coqueluche, il est cependant avéré, que si l'on pêche par quantité ou qualité dans le régime diététique, on sera plus disposé que les personnes sobres à contracter les maladies épidémiques régnantes.

Digitized by Google

De même tout ce qui trouble l'état de santé habituel, comme il peut arriver même par les *gesta*, en se fatiguant beaucoup, en n'observant pas une mesure exacte de mouvement et de repos, de sommeil et de veille, à laquelle l'homme est assujetti s'il veut conserver l'harmonie et l'énergie normale de toutes ses fonctions, peut prédisposer à la maladie régnante et rendre les individus susceptibles de recevoir l'impression des causes morbifiques.

De même encore les *percepta*, les *excreta*, les *pathemata*, quoique d'une influence plus éloignée, peuvent encore agir comme causes prédisposantes de la coqueluche.

Il est encore des dispositions individuelles, des états morbides du corps qui ne sont pas sans influence sur la production de cette maladie. Indépendamment de l'irritabilité des poumons, tout état maladif, surtout des muqueuses en général, prédispose à la coqueluche : bien des fois nous avons vu des enfants sujets aux irritations gastro-intestinales en être les premiers atteints. L'époque de la dentition favorise aussi chez eux le développement de la maladie, en raison de la propagation de l'irritation générale et buccale à la muqueuse pulmonaire; et nous les voyons échapper rarement à la coqueluche en temps d'épidémie, lorsque le travail de la dentition est orageux. C'est ce qu'avait déjà observé Borsieri (Inst. med. pract. vol. IV, p. 6) : « les enfants » qui n'ont pas fait les dents aillères, dit-il, sont plus exposés à » contracter la coqueluche que ceux qui sont déjà pourvus de ces » dents, parce que leur pousse détermine presque toujours des » inflammations muqueuses bronchiques et gastro-intestinales.

L'existence d'une bronchite, surtout chez les enfants nerveux et lymphatiques, devient encore une prédisposition à la coqueluche.

§ 3. Symptomatologie.

Quoique la coqueluche ne s'établisse jamais d'emblée avec ses caractères propres, il n'y a pas de véritable période d'incubation de cette maladie. Dès les premiers jours de l'invasion de

Digitized by Google

l'affection on remarque quelque chose d'insolite dans les symptômes : il y a un abattement, une tristesse qui n'est pas en proportion des symptômes locaux ordinaires d'une bronchite; ceux-ci en outre n'éveillent que peu ou rarement l'action du cœur et des gros vaisseaux, quoique des éternuements fréquents, un larmoiement incessant, des toux vives et éclatantes, la gêne de la respiration, une couleur plombée de la peau, sembleraient indiquer une violente atteinte inflammatoire des muqueuses, mais cette forte phlegmasie n'est qu'apparente et n'a aucun des caractères propres à celle qui affecte les membranes respiratoires. Le stéthoscope, à cette époque de la maladie, ne fait entendre qu'un bruit semblable au râlement de l'air sur un tissu tendu et un peu sec; quelquefois on perçoit un léger râle muqueux.

La sonoréité du thorax est maintenue, quoique la respiration soit précipitée et légèrement gênée. Le pouls resté souple, est rarement fréquent; il n'y a pas de soif. Le malade éprouve une gêne à la partie supérieure du sternum, la membrane muqueuse des bronches ne perçoit pas l'impression de l'air, même froid, puisque la toux est moins fréquente à l'air libre, et augmente plutôt par la chaleur de l'appartement et le séjour au lit; ce qui est le contraire pour la bronchite ordinaire. Le timbre de la voix dans la toux a, dès le début déjà, quelque chose d'éclatant, de vif, d'irrésistible, de convulsif, sans présenter encore cet état quinteux et spasmodique que la toux atteindra plus tard. La couleur de la peau a, dès le commencement, une légère teinte plombée, comme si l'hématose se faisait incomplétement; les enfants aux couleurs les plus brillantes, les perdent comme si un agent intoxicant se fût mêlé à leur sang; le resserrement spasmodique des dernières ramifications bronchiques, en entravant non seulement la libre inspiration de l'air vivifiant, mais en empêchant encore la complète expiration de celui qui a coopéré au travail de la sanguification, peut très-bien nous rendre raison de ce léger degré de cyanose et de bouffissure générale, de la face surtout.

En dehors de l'intoxication, qui ne peut être mise en doute, vu la contagion de la maladie et l'aptitude à n'en être atteint généra-

Digitized by Google

lement qu'une fois, il y a donc encore quelque chose de spécial dans les symptômes de cette affection ; ceux-ci ont un génie particulier avec prédominance d'un élément nerveux, qui ne nous permet pas dès le début, d'y reconnaître une bronchite ordinaire. Ce cachet nerveux imprimé aux symptômes dominants dans cette maladie nous explique bien aussi pourquoi les enfants, surtout ceux irritables, en sont particulièrement atteints ; pourquoi les attributs du sexe se dessinant davantage, les femmes en sont plutôt attaquées que les hommes, que les adultes ou les vieillards; pourquoi l'immunité de la maladie semble croître avec l'âge et avec les tempéraments qui s'éloignent le plus de celui nerveux.

Les éternuements irrésistibles et pareils à ceux de la rougeole, la toux vive, claire et sèche, semblent annoncer dès le principe que toutes les muqueuses des voies respiratoires sont prises tout d'un coup ; il n'y a encore que peu ou point de sécrétion de mucus dès le commencement, le nez même en donne moins que dans un coryza ; ce n'est que par les secousses répétées de la toux, que les follicules muqueux semblent entrer en action et sécrètent d'abord quelques mucosités filantes, limpides, expulsées avec difficulté ; tant il est vrai qu'il y a un état de coarctation, de spasme se resserrant sur les matières d'expectoration.

La quantité des matières crachées sont toujours aussi en désaccord avec les symptômes locaux. Dans une bronchite ordinaire avec une telle apparence de vivacité, leur sécrétion serait plus forte, plus abondante ; on voit que cette formation glaireuse n'est que secondaire, cette matière, tout en sollicitant la toux par sa présence et la modérant par son expulsion, n'est pas de nécessité pour éveiller les accès de toux.

La partie antérieure du cou devient alors plus douloureuse ; la tristesse, l'abattement, l'inappétence font des progrès, quoique le malade ne semble accuser aucune souffrance.

La maladie augmente ; irascible durant la veille, le malade a dans le sommeil des soubresauts de tendons, des éveils en sursaut, des révâsseries, de légères contractions musculaires de la face, quelquefois de petits mouvements convulsifs des membres.

Digitized by Google

Les yeux entr'ouverts, le globe oculaire retracté, les grincements des dents, la respiration entrecoupée, irrégulière, suspirieuse et agitée, nous montrent que le système nerveux en général participe de la modification imprimée aux nerfs qui président à l'organisation des voies respiratoires.

Au milieu de cette augmentation des symptômes généraux, la circulation ne suit pas la gradation de la maladie; le pouls quoique devenu généralement fréquent, ne l'est pas avec constance, ni avec suite, comme dans les inflammations catarrhales ordinaires; il y a quelquefois de la fièvre mais elle est vague, irrégulière, ne suit pas l'aggravation diurne de la maladie, offre souvent des intermissions anormales, se montrant vive le matin, pour disparaître bien souvent le soir; la peau sans être chaude, est halitueuse, surtout après les secousses de la toux, et quoique les symptômes du côté de la poitrine augmentent, ce qui se révèle par la plus grande fréquence et violence de la toux, par la plus grande gêne de la respiration. Les crachats, au lieu de suivre les phases d'augment des symptômes locaux et de rester limpides, aqueux, tenus et filants, comme dans la plus grande gêne des inflammations muqueuses, deviennent plus épais, plus concrets, au fur et à mesure que les autres expressions fonctionnelles du côté des voies respiratoires augmentent. Preuve encore que ce n'est pas dans un état phlegmatique franc des bronches que consistent les phénomènes que nous présente la coqueluche, même à cette période. La toux, quoiqu'il y ait plus de matières à expectorer n'en devient pas plus grasse, plus molle; au contraire, plus la sécrétion des matières muqueuses augmente, plus celles-ci s'épaississent même, plus aussi les quintes prennent de la violence, non en raison de l'état de consistance du liquide sécrété, mais plutôt parce que l'irritation nerveuse, spasmodique se développant de plus en plus, augmente aussi le caractère aigu, convulsif de la toux, en dépit de la mollesse que semblerait présenter la membrane muqueuse naso-pulmonaire, lubrifiée qu'elle est d'un mucus plus abondant.

Au bout de huit ou quinze jours de cet état qui s'aggrave sans cesse, la toux prend un caractère manifestement convulsif, spas-

Digitized by Google

modique; ce qui s'annonce surtout la nuit; les quintes se rapprochent de plus en plus et deviennent plus violentes, une titillation, une démangeaison irrésistible dans le larynx ou la trachée, provoque les accès, la respiration devient gênée à l'approche des paroxysmes, les inspirations et les expirations sont incomplètes, irrégulières: un mouvement de constriction au larynx surtout, semble empêcher l'inspiration, qui est longue et pénible et suivie d'expirations saccadées, bruyantes, durant les quintes; tous les muscles expirateurs semblent prêter leur appui pour vaincre l'obstacle irrésistible qui ferme la glotte, le diaphragme dans ses efforts impuissants se convulsionne avec les autres muscles de la base de la poitrine et de l'abdomen même, pour expulser le peu de glaires qui luttent contre l'occlusion du larynx, ou des gros troncs bronchiques; l'estomac même, pressé dans ces secousses musculaires, et sollicité par l'état d'impatience, d'irritabilité nerveuse du malade, se contracte et rejette bien souvent son contenu, des mucosités qui, pas plus que celles des membranes des voies respiratoires, n'appartiennent à proprement parler à la coqueluche. Que les follicules de l'estomac sécrètent plus abondamment que dans l'état naturel, c'est incontestable; mais que cette sécrétion, cet état morbide des corps glanduleux, ou des follicules muqueux fasse cause commune, entre dans l'essence, ou les symptômes essentiels de cette maladie, c'est ce que le simple bon sens doit rejeter. De ce que l'on vomisse souvent dans les fortes quintes de la coqueluche, ce n'est là que l'effet naturel de l'état d'abattement continuel, des secousses incessantes auxquels l'organe est exposé; tout grand effort de toux ne fait-il pas vomir, excréter l'urine, les matières fécales même, sans qu'il soit besoin d'invoquer pour cela l'état morbide de la vessie, des gros intestins, comme participant à la coqueluche par un mode pathologique spécial? Qu'un corps étranger, quelque minime qu'il soit, s'engage dans la glotte, que de fois les efforts outrés de la toux qu'il provoque ne finissent-ils pas par amener les vomissements! Ce n'est donc que secondairement, par une espèce de synergie, ou même mécaniquement par la somme des efforts ou

Digitized by Google

des secousses qui est portée sur eux, que ces organes éloignés entrent en action. Il n'est pas besoin non plus d'un état particulier, convulsif, du diaphragme et des autres muscles expirateurs, pour nous rendre raison des phénomènes de la coqueluche; cet état de contraction vive, violente, incessante a lieu par la sensation d'étranglement spasmodique du larynx et des autres tuyaux respiratoires; la moindre titillation sur la membrane muqueuse nasale, une poudre sternutatoire, le doigt porté dans le gosier provoqueront les mêmes symptômes convulsifs expirateurs. Titillez, chatouillez la plante des pieds, un mouvement convulsif instantané des mêmes muscles expirateurs, un rire inextinguible auront lieu, sans que l'on ait jamais songé à établir une communion sympathique entre les nerfs plantaires et les nerfs phréniques, etc. Ce n'est donc que comme adjuvant ou mécaniquement comprimé, que l'estomac entre en action : toute expectoration difficile est suivie de vomissement.

Qu'on me pardonne cette digression, mais elle nous montre jusqu'où peut aller l'interprétation des symptômes, quand on ne les analyse pas sans prévention.

La quinte se termine donc par un rejet d'un mucus filant, quelquefois mêlé de sang; souvent encore elle est accompagnée du vomissement des matières contenues dans l'estomac, qui aussi sont quelquefois parsemées de stries sanguinolentes. Les efforts de toux peuvent encore provoquer l'épistaxis ; il est plus rare de voir le sang s'échapper par les yeux, par les oreilles. Au milieu de ces désordres locaux si intenses, les phénomènes généraux restent ordinairement peu prononcés; il est des cas où l'on remarque quelquefois un appareil de réaction plus ou moins fort, mais alors on a généralement à craindre des complications.

Les signes que nous fournit le stéthoscope ne semblent pas non plus être en rapport avec cette violence des symptômes locaux ; comme M. Guersent (Dict. de méd., 21.e vol.), nous n'avons perçu aucun bruit anormal ; ce n'est qu'à l'approche des quintes que l'on reconnaît quelquefois du râle muqueux à la partie postérieure du poumon. Comme cet habile observateur, nous avons aussi remar-

Digitized by Google

qué que, pendant l'accès, la respiration est complètement suspendue, qu'elle ne s'entend nulle part; mais au moment de l'inspiration l'air se précipite avec un sifflement très sonore jusqu'à la bifurcation des bronches et ne pénètre pas au-delà, avant deux ou trois secondes.

Laënnec (Traité de l'Auscult., t. I, p. 188), s'exprime ainsi :

« Lorsque l'on explore à l'aide du stéthoscope la poitrine d'un » enfant attaqué de la coqueluche, on ne trouve, dans l'intervalle » des quintes, que les signes ordinaires des catarrhes, c'est-à-dire, » un bruit respiratoire plus faible ou même nul dans quelques » points bien résonnants d'ailleurs, une respiration puérile dans « d'autres points, et quelquefois un peu de râle muqueux ronflant » ou sibilant. Dans les quintes, au contraire, on ne sent que « l'ébranlement imprimé au tronc par les secousses de la toux, » et l'on n'entend un peu de *rhonchus* ou de bruit respiratoire » que dans les très-courts intervalles qui existent entre les sacca- » des expulsives de la toux; mais l'inspiration sifflante et prolon- » gée, qui fait le caractère pathognomonique de la coqueluche, » paraît se passer en entier dans le larynx et la *trachée*. On » n'entend pas le bruit de la respiration bronchique, même dans » les parties du poumon qui, quelques instants avant et après la » quinte, donnent la respiration puérile. »

Ces remarques confirment notre opinion sur la constriction qu'éprouvent les ramifications bronchiques pendant les accès de la coqueluche.

Le resserrement spasmodique le plus complet a lieu sans doute dans le larynx : en effet la glotte ne se ferme pas seulement dans les accès pendant l'expiration, comme cela a lieu pour toutes les toux ordinaires un peu vives, mais encore dans l'inspiration.

Les expériences de MM. Bourdon et J. Cloquet prouvent que la glotte se ferme pendant toute espèce de toux, et que ce phénomène n'a pas seulement lieu dans les efforts de l'expectoration, mais encore dans ceux du vomissement. La seule maladie dans laquelle cette occlusion de la glotte s'opère durant l'inspiration c'est le croup, sans doute à cause de la souffrance du larynx qui met en jeu les

Digitized by Google

muscles thyro-arythénoïdiens, crico-arythénoïdiens et les arythénoïdiens postérieurs, pour parer à ce que l'organe malade ne reçoive un trop grand volume d'air, pour qu'une distension démésurée n'aggrave pas l'inflammation locale.

Tout concourt donc à empêcher l'accès de l'air dans les poumons; car, à part l'obstacle que celui-ci éprouve en trouvant la glotte rétrécie, il pénètre encore difficilement dans la trachée, les bronches et les cellules aériennes qui elles aussi ressentent un resserrement considérable ne rencontrant son analogie que dans les accès d'asthme.

Et que l'on ne dise pas que l'existence de cette contraction est une assertion toute gratuite : l'anatomie nous enseigne la possibilité de ce resserrement qui a lieu dans les accès de coqueluche. Les fibres musculaires, ou un tissu contractile de même nature et capable de contraction, entrent dans la composition des canaux aériens. Les anatomistes modernes, M. *Cruveillier* (Obser. anat. relativ. à la structure de la trachée-artère, etc., 1824, p. 179), entre autres, pensent avec raison, que la membrane qui remplace en arrière les arceaux cartilagineux de la trachée-artère et des bronches chez l'homme, a pour usage de rapprocher l'un de l'autre ces cerceaux. « Les nerfs pneumo-gastriques, dit ce professeur, » se répandent exclusivement dans les fibres musculaires qui ont » pour usage d'opérer le resserrement des conduits bronchiques, » *quelle que soit* l'influence sous laquelle il puisse avoir lieu. »

Les fibres musculaires de la partie postérieure de la trachée-artère avaient déjà été admises et décrites par Reisessen (De pulmon. structurâ, Argentorati. an XI.) et par Eberhard (diss. de musculis bronchialibus eorumque in statu sano vel morboso actione. Marbourg. 1817). « Elles sont transversales dans l'intérieur du poumon, dit Mickel (Manuel d'anatomie, etc., Paris, » 1825, t. 3), là où les pièces cartilagineuses sont disposées sans » régularité et éparses sur toute la circonférence de l'arbre bronchial; ces fibres musculaires entourent aussi tout le tube aérien. » Elles augmentent en proportion inverse des cartilages, et l'on » peut les poursuivre plus loin que ces derniers.

Digitized by Google

« L'existence manifeste de ces fibres musculaires sur les ra-
» meaux d'une grosseur moyenne, dit M. Laënnec, (ouvr. cité, t. I,
» p 189), et les phénomènes de plusieurs sortes d'asthme, me
» portent à regarder comme une chose certaine la possibilité de
» l'occlusion momentanée des petits rameaux bronchiques par
» une contraction spasmodique de leurs parois. »

D'ailleurs des travaux plus modernes, ceux entre autres du professeur Rossignol, à Bruxelles, sont venus confirmer l'existence de ces fibres contractiles, même dans les vésicules pulmonaires.

Ce n'est donc pas l'irritation des follicules muqueux, l'injection sanguine, la sub-inflammation des membranes respiratoires qui nous donnent la clef de cette toux convulsive, éclatante, de ce caractère insidieux que la respiration éprouve dans les quintes. Il y a quelque chose de nerveux, de spasmodique qui resserre les tissus contractiles des voies aériennes, qui, dans les accès, porte un obstacle mécanique à l'abord de l'air et à la libre expulsion de celui contenu dans les vésicules pulmonaires et les dernières ramifications bronchiques. Ce resserrement, s'il porte déjà obstacle à l'expiration d'un produit gazeux, doit empêcher encore plus l'expectoration des corps plus matériels qui composent les mucosités.

On doit dire qu'en général la maladie consiste dans la violence, la fréquence et la durée des accès, que les individus atteints de coqueluche simple ne sont réellement malades que durant les quintes. Les intervalles qu'elles laissent entre elles peuvent être considérés comme des rémissions complètes, puisque après chaque accès, on voit l'enfant redevenir gai, reprendre ses jeux et même manger de bon appétit. On doit dire encore que les accès sont, au moins en partie, subordonnés à la sécrétion et à l'excrétion catarrhale de la muqueuse des voies bronchiques : les mucosités étant une cause de titillation et d'irritation quand elles sont produites.

En effet, ce n'est que par l'expulsion des liquides visqueux que les accès cessent, et souvent, ils ne se reproduisent que lorsqu'un certain temps s'est écoulé pour leur nouvelle formation; le râle muqueux en annonce le retour.

Digitized by Google

Certes un amas de mucosités n'occasionne pas toujours ce retour des accès; il a quelquefois lieu par une transition brusque de température, par le refroidissement des pieds, par l'inspiration de poussière, d'odeurs fortes, de fumée, par les affections morales, surtout la colère; tous les efforts de la respiration provoquent en un mot les quintes : les cris, les pleurs, un exercice, une locomotion un peu forcée, etc.

Le malade et les assistants sont avertis de l'approche des accès de toux par un rhonchus muqueux, qui finit par produire une titillation, une démangeaison incommode vers la glotte et la trachée-artère. A ces prodromes, les enfants deviennent tranquilles, inquiets, bientôt ils s'entortillent autour du cou des personnes qui les tiennent, ou se cramponnent à une chaise, appuient la tête contre un corps solide, etc., pour se préparer à la quinte et donner plus de force aux contractions des muscles de la poitrine.

La nuit, ils s'éveillent, généralement avant l'accès, crient à voix retenue de peur d'exciter la toux, se mettent sur leur séant et s'inquiètent de l'*approche* du paroxisme; celui-ci s'annonce de nouveau par une longue inspiration bruyante, convulsive, accompagnée d'anxiété, d'un râle gros, muqueux, semblant s'arrêter dans les gros troncs bronchiques, et suivie de secousses d'expiration incomplètes, pénibles, promptes, irrégulières, auxquelles succède de nouveau une inspiration convulsive, sonore et non profonde, comme la première, qui est suivie des mêmes secousses expiratoires, anxieuses, qui ne s'achèvent pas plus que les mouvements d'inspiration, jettent le malade dans un état demi-asphyxique, embarrassent gravement la respiration, suffoquent et agitent extrêmement le malade qui, la face pourpre et vultueuse, les yeux saillants, rouges et larmoyants, les veines jugulaires distendues, finit par expulser avec de grands efforts quelques matières filantes, visqueuses, spumeuses, transparentes, provenant des bronches, quelquefois par régurgitation ou véritables vomissements mêmes de l'estomac, et qui rentrent bientôt par l'inspiration chez les jeunes enfants surtout, si on ne se hâte de les ôter de la bouche. Au moment où l'excrétion a lieu, les secous-

Digitized by Google

ses sont si violentes et si précipitées, qu'il semble que l'économie soit menacée d'un bouleversement général.

C'est surtout dans les quintes fortes et prolongées ou chez les enfants à constitution délabrée, que les mucosités expectorées ou vomies sont quelquefois sanguinolentes. Comme nous l'avons déjà dit, le sang sort même quelquefois en abondance du nez, de la bouche, des oreilles, du bord des paupières, des parties génitales et de l'anus, sans pourtant que nous ayons vu que ces hémorragies eussent la moindre influence salutaire sur la coqueluche, comme le vulgaire et quelques médecins le pensent; ces excrétions de sang ne sont pas critiques et sont plutôt subordonnées à la violence des attaques et au délabrement de la constitution ; elles indiquent que la coqueluche est intense, plutôt que la prochaine cessation de la maladie. Quelquefois aussi les jeunes malades rendent, durant les accès, involontairement l'urine et les matières fécales.

Cette toux ne ressemble à aucune autre : c'est une convulsion de toutes les puissances expiratrices, qui se répète un grand nombre de fois dans un temps donné; elle est précédée d'une inspiration longue, convulsive aussi, et accompagnée de resserrement de la glotte et de l'explosion soudaine d'un son bruyant, aigu, saccadé qui, modifié par l'effroi du malade, marque davantage encore son anxiété.

Il paraît craindre de ne pouvoir introduire assez d'air dans ses poumons. Pour vaincre l'obstacle qui s'oppose à la respiration, il met en jeu tous les muscles du thorax, ceux du cou, de la face, et semble par les contorsions de ses bras, l'agitation et le bouleversement des traits de sa figure, lutter péniblement contre une puissance qui agit en sens contraire, et rend presque vains les plus grands efforts.

A cette série de symptômes, succède bientôt un calme complet, et après quelques instants d'une respiration haletante, le malade reprend ses occupations ordinaires.

L'orage est donc passager! Des glaires abondantes étant expectorées et même vomies, l'angoisse diminue, la gêne de la respira-

Digitized by Google

tion tombe, comme le spasme des conduits aériens, la lutte qui s'établit entre les effets de la maladie et la résistance que le malade paraît lui opposer cesse, l'antagonisme des puissances musculaires et du resserrement des voies bronchiques est vaincu, la respiration reprend son système accoutumé, l'anxiété disparaît, les fonctions troublées reviennent à leur état naturel, et le danger fuit avec l'accès. Il ne reste d'un si grand mal en apparence, qu'un moment de gêne et de fatigue inséparable de la tourmente que le malade vient d'éprouver. Heureux celui qui a de longs moments de répit entre les accès! Les quintes violentes et excessivement répétées finissent par épuiser promptement les forces de ceux qu'elles atteignent, surtout si, avec cela, l'estomac rejette ses aliments.

Au bout de quelques heures, quelquefois de quelques minutes, les mêmes symptômes se reproduisent; les accès sont généralement plus fréquents la nuit que le jour.

Il n'y a pas de fixité dans le nombre des accès, tel en aura cinq ou six, tel autre plus de vingt dans un jour; plus le nombre en est répété, plus grave est la coqueluche et plus longue aussi sera sa durée.

Toutefois, bien des circonstances générales peuvent déterminer le retour des quintes, comme bien des causes individuelles, inhérentes au tempérament, au sexe, à l'irritabilité des malades, etc., peuvent influer sur leur violence et leur durée.

Quoique les phénomènes généraux soient ordinairement peu prononcés, dans quelques cas, rares cependant, un état pyrétique, plus ou moins grand, accompagne la coqueluche.

Généralement les quintes sont moins rapprochées, mais plus violentes au fur et à mesure que l'on s'éloigne du début de la maladie. Bientôt l'intensité tombe avec la fréquence, et il ne reste plus que la toux de bronchite-coqueluche qui avait marqué le commencement de la maladie.

Cette toux peut durer des mois, une année même et s'animer parfois en quintes, surtout par la colère, par des contrariétés ou des inflammations des voies respiratoires, comme nous l'avons main-

Digitized by Google

tes fois observé, lorsque des mois entiers avaient passé sur la coqueluche. Sa durée est ordinairement de deux ou trois mois. Cullen dit même qu'il a connu un malade qui, sept ans après avoir eu la coqueluche, ne gagnait jamais un catarrhe sans éprouver un retour de toux convulsive.

Holdefrend (Won Strikhusten, etc., p. 4, p. 26), croit que la coqueluche peut être chronique.

Nous n'en avons jamais vu d'exemples, mais nous l'avons vue se prolonger pendant tout un été froid et pluvieux, après avoir traversé un long hiver et ne disparaître qu'aux premiers beaux jours du printemps. Après tout, la coqueluche qui a lieu dans l'automne dure souvent pendant cette saison, traverse l'hiver, diminue à cette époque, s'il est sec et froid, pour prendre une nouvelle intensité au printemps, lors des variations de la température et de l'humidité presque constante et proverbiale de l'atmosphère dans notre climat. Les cas de coqueluche qui débutent ainsi à l'entrée de l'hiver sont difficiles à guérir; ceux qui se manifestent au printemps le sont moins, ils s'apaisent généralement en été et reparaissent rarement à l'entrée de l'hiver.

Chez les adultes la coqueluche est généralement moins intense et moins longue que chez les enfants; plus ils sont jeunes, plus aussi les quintes sont violentes et dangereuses, tant en raison de leur difficile expectoration que par suite des nombreuses sympathies qui, à cet âge tendre, peuvent être mises en jeu et amener des complications fâcheuses. Les enfants lymphatiques, disposés à la sécrétion muqueuse, en sont aussi très fortement atteints, la grande quantité de glaires répétant souvent les accès, mais ceux-ci paraissent chez eux moins longs, parceque sans doute leur abondance donne plus de prise à une plus facile expectoration, les tuyaux aériens se contractent mieux sur leur volume plus grand; mais la toux qui succède chez eux à la coqueluche se prolonge pendant fort longtemps.

Les enfants nerveux, irritables, comme les femmes, ont des accès de toux spasmodique très-véhéments, pouvant même amener des convulsions, surtout chez les enfants à la mamelle ou fesant des dents.

Digitized by Google

Les enfants sanguins, quoique présentant des symptômes inflammatoires plus prononcés dans la coqueluche, l'ont cependant moins violente et moins longue.

Nous n'avons jamais remarqué, comme Hufeland (Bemerk. über blattern, etc. p. 420, 421), que les fièvres exanthémateuses suspendissent les accès de toux, enrayassent en quelque sorte la coqueluche.

Nous avons observé d'abord que la rougeole qui se montrait dans le cours de la coqueluche, ne fait qu'aggraver les accès de celle-ci, par la raison sans doute que les membranes muqueuses respiratoires sont spécialement atteintes dans cette fièvre éruptive; en second lieu si, dans le cours de la variole, nous avons vu quelquefois la coqueluche s'amender, ce n'était qu'un moment d'arrêt dans la maladie, qui reprenait bientôt une nouvelle recrudescence dès que la dessication des pustules s'opérait.

De même, nous n'avons jamais vu la scarlatine amender de la moindre manière les accès de coqueluche; ils nous ont, au contraire, paru s'aggraver pendant la complication exanthématique, tant à la période d'état qu'à celle de la desquammation complète; peut-être encore parceque l'inflammation tégumentaire se propage ici au pharynx, à l'épiglotte, même à la muqueuse du larynx dans un grand nombre de cas, et que celle-ci n'est pas faite pour agir en dérivatif des phénomènes d'irritation qui semblent se localiser vers les voies respiratoires; l'éruption exanthématique ne peut donc même, en agissant sur une grande surface et en semblant opérer une révulsion générale, contrebalancer le mal que l'extension de la phlegmasie pharyngienne fait à l'un des éléments principaux de la coqueluche en ajoutant à l'état morbide de la glotte.

La *marche* de cette maladie est continue. Nous ne comprenons donc pas les médecins qui, tout en remarquant un retour plus ou moins régulier des accès, ont encore voulu y observer une certaine rémittence dans les symptômes qui rapprochaient cette maladie des affections intermittentes.

Cette périodicité, quoique irrégulière le plus souvent, est propre à toutes les maladies où l'élément nerveux semble prédomi-

Digitized by Google

ner, et, quoique, la rémittence formant un des principaux caractères de la coqueluche, les malades vont alternativement un jour mieux et un autre jour plus mal, il y a loin de là à supposer que cette périodicité puisse être mise à profit dans le traitement, à moins qu'il ne survienne une véritable transformation de la maladie, comme Rosen nous en rapporte un exemple : « Un accès de fièvre » étant survenu pendant le cours de la coqueluche, la toux convul- » sive cessa pendant tout le temps que dura la fièvre ».

Quoique nous habitions un pays essentiellement marécageux et que nous ayons été témoins de mainte épidémie de coqueluche, dans une saison où les fièvres d'accès régnaient le plus communément, jamais nous avons été assez heureux de rencontrer cette transmuttation de la maladie principale dans une affection incidente de nature intermittente. Cependant le caractère éminemment nerveux de la coqueluche semblerait faire présager que tel devrait être souvent son sort.

En nous résumant donc, on voit que la coqueluche débute ordinairement par un catarrhe spécial et sans fièvre; bientôt apparaissent les accidents nerveux qui semblent donner plus d'intensité au catarrhe, lequel est accompagné alors souvent d'un mouvement fébrile plus ou moins prononcé et irrégulier. Pendant la période la plus élevée de la maladie, les symptômes du catarrhe et ceux de l'affection spasmodique se montrent avec une égale intensité; puis ceux de la première altération disparaissent, la fièvre cesse, et l'état spasmodique seul persiste pendant un temps plus ou moins long.

La coqueluche pourrait, à la rigueur, être considérée comme maladie caractérisée par deux séries de symptômes qui semblent appartenir à des lésions différentes.

La coqueluche, si elle n'est pas accompagnée de complications graves, n'offre jamais ce redoutable appareil de symptômes dont sont environnées les maladies aiguës des viscères. On ne voit pas la fièvre, compagne inséparable de l'inflammation, annoncer toujours la toux convulsive et la suivre constamment dans ses progrès ordinairement lents. Les signes d'une violente phlegmasie

Digitized by Google

ne forment pas le cortège de la coqueluche, et les symptômes généraux, s'ils existent, ne sont pas toujours en proportion de la violence des symptômes locaux.

Rarement sporadique, elle est le plus souvent épidémique; elle attaque généralement un grand nombre d'individus; elle revient dans notre pays tous les cinq ou six ans. Elle frappe une ville, désole une contrée, s'étend de plus en plus et accroît sa fureur dans sa marche.

On l'a vue parcourir l'Europe; elle n'a jamais paru sous les tropiques. Toutefois nous l'avons quelquefois rencontrée, avec une égale intensité, dans l'été le plus brûlant, comme dans l'hiver le plus rigoureux.

Puisque nous avons établi que la coqueluche est une irritation bronchique spéciale, principalement fixée sur le système nerveux qui préside à la contractilité des tuyaux aériens, recevant en outre une modification particulière par l'occlusion de la glotte, conditions qui impriment à la toux un caractère particulier, il serait difficile d'assigner à cette maladie les périodes que lui accordent beaucoup d'auteurs. Quoique la coqueluche semble être confirmée dès l'apparition des phénomènes convulsifs, on ne peut nier qu'avant ceux-ci, il y a plus que simple bronchite; la toux a, dès les premiers jours, quelque chose d'irrésistible, d'éclatant, qui n'est pas en rapport avec les symptômes locaux et moins avec ceux généraux, et, quoiqu'elle ne soit pas encore accompagnée de ces mouvements convulsifs des puissances expiratrices, provoqués par le spasme de la glotte, on ne peut cependant douter que la maladie n'existe déjà. On ne peut nommer rigoureusement période d'invasion l'ensemble des symptômes qui précèdent ordinairement l'apparition de la toux convulsive, puisque, quelquefois, ces prodromes ne se manifestent pas; la toux spasmodique se déclare alors tout-à-coup, comme nous l'avons observé dans de fortes épidémies, et cette espèce de coqueluche nous a paru toujours la plus dangereuse.

Il n'y a pas non plus dans cette maladie une véritable période d'irritation, ni même d'accroissement fixe, car bien souvent les

Digitized by Google

phénomènes généraux sont nuls, d'autres fois très irréguliers, se manifestant tantôt au début, tantôt à l'état, tantôt au déclin de la maladie.

De même, il n'y a pas de fixité et de précision dans l'augment de la maladie; tel jour la coqueluche semble s'aggraver, tel autre il y a un relâchement dans la toux; alternatives de mieux et de pis qui déroutent celui qui veut circonscrire la maladie dans des cycles réguliers. De sorte que l'on ne sait au juste quand la période d'augment commence et quand elle finit.

La période de déclin n'est pas non plus rattachée à des règles fixes, car bien des fois nous avons cru pouvoir annoncer le décroissement manifeste de la coqueluche et sa disparition prochaine, lorsque l'événement vint nous démentir quelques temps après, la maladie reprenant un nouvel essor et se jouant de nos prévisions.

Nous ne voyons donc pas la nécessité de conserver, dans la description des symptômes de la coqueluche, ces périodes imaginaires. Il nous a paru plus simple, plus exact de décrire d'abord les diverses nuances de la toux se rapprochant au début de celle de la bronchite ordinaire, qui peuvent ou non précéder les accès de la toux convulsive, et de faire ensuite le tableau des phénomènes qui caractérisent cette toux.

Si en général la coqueluche n'est pas, dès le commencement, confirmée avec tous ses caractères particuliers, elle a cela de commun avec beaucoup d'autres maladies longues et de nature contagieuse: le typhus ne se révèle pas dès le premier jour avec tous les éléments propres qui le distinguent dans la suite; ses symptômes pathognomoniques ne se montrent que plus tard, comme ceux que peut présenter la coqueluche.

A force de vouloir assigner des périodes distinctes aux maladies, on a fini par regarder ces diverses phases comme des affections variées; c'est ainsi qu'il est venu à l'esprit de quelques médecins de considérer le typhus comme une dégénérescence, soit d'une fièvre intermittente ou remittente, soit d'un embarras gastrique, parceque la première période de la dothinentérite est souvent marquée par un ensemble de symptômes se rapportant à ces divers états morbides.

Digitized by Google

C'est également ainsi qu'à force de vouloir rapporter les premiers phénomènes de la coqueluche, ceux qui précèdent la toux convulsive, comme l'expression d'une bronchite et de la regarder comme produite par une phlegmasie simple, marquant la période d'irritation ou d'inflammation de la coqueluche, on a fini par considérer celle-ci comme l'effet d'une dégénérescence d'un simple catarrhe qui, en temps d'épidémie surtout, subit cette transformation.

§ 4. Complications de la coqueluche.

Quoique nous ayons dit que la bronchite qui accompagne la coqueluche est plutôt sub-inflammatoire, elle consiste, en partie, dans une irritation nerveuse qui semble avoir son siége dans le tissu contractile des tuyaux aériens.

Il arrive parfois que cette bronchite prend une forme sur-aiguë qui exige alors un traitement spécial.

La pneumonie est une des complications les plus fréquentes et les plus fâcheuses de cette maladie; cette fréquence se conçoit, si l'on prend attention que la coqueluche consiste en quelque sorte dans une névrose des voies respiratoires qui, d'un caractère pour ainsi dire intermittent, dégénère bien souvent en un état inflammatoire, en phlegmasie qui reste rarement fixée sur les muqueuses bronchiques seules, et attaque quelquefois le tissu pulmonaire même. La pneumonie qui succède alors souvent à la bronchite n'en est en quelque sorte qu'une extension. Cette complication est d'autant plus fâcheuse, que le molimen congestif vers les poumons est à tout instant entretenu par les secousses, les quintes continuelles qui laissent si peu de repos aux organes malades. Aussi, dès que le pouls est fort, plein, fréquent, la toux vive, d'abord sèche puis humide, avec des crachats striés de sang; lorsque la respiration devient difficile, faut-il porter toute son attention vers les organes pulmonaires et les ausculter. Alors, bien souvent, vous entendrez un son mat sur divers points de la poitrine; vous y découvrirez un râle crépitant, ou une absence complète de la re-

Digitized by Google

spiration dans les points affectés ; quelquefois encore de la pectoriloquie, ou bien vous entendrez, non le bruit respiratoire, mais un râle muqueux plus ou moins marqué. A ces signes se joindront souvent la respiration puérile dans les parties saines du poumon, et la respiration bronchique, l'air s'engouffrant en quelque sorte dans les gros tuyaux bronchiques et ne pouvant pénétrer au-delà. Ces signes stéthoscopiques confirmeront le diagnostic que la dyspnée et d'autres symptômes moins certains avaient fait soupçonner.

Cette complication modère quelquefois les caractères convulsifs de la coqueluche, qui reprennent avec une nouvelle force lorsque la pneumonie a cédé.

La pleurésie complique plus rarement la coqueluche ; il est assez difficile d'en constater l'existence chez les jeunes enfants : cependant si la fièvre s'allume, si le pouls est fréquent et vif; si le malade se plaint d'une douleur dans un des côtés du thorax, si sa respiration est haute et gênée, on a tout lieu de la soupçonner, et le stéthoscope nous fera souvent reconnaître le tintement métallique. S'il y a épanchement concomitant, ce qui est fort rare à moins qu'il n'y ait, en même temps, de la scarlatine, les signes fournis par l'auscultation seront moins trompeurs.

L'emphysème des poumons peut aussi survenir par suite des quintes outrées de la coqueluche; cet incident est d'autant plus fâcheux qu'il vient ajouter une cause d'oppression à celles qui affectaient déjà l'organe pulmonaire et que, bien souvent, dans une forte toux convulsive, le malade meurt d'asphyxie.

L'angine gutturale peut aussi se ranger parmi les complications de la coqueluche ; quoique rare aujourd'hui, on l'a observée pendant les épidémies de 1557 en France et dans notre pays.

De même que l'irritation en quelque sorte nerveuse des bronches, celle du larynx et de la trachée peut aussi revêtir une forme phlegmasique, caractérisée par la raucité de la voix, une toux sèche, fréquente, âpre, qui donne aux quintes un timbre sonore, grave, déchirant.

La laryngite croupale a quelquefois compliqué la coqueluche, et terminé alors en peu de jours, en quelques heures même, l'exis-

Digitized by Google

tence du malade. Cette complication formait sans doute le caractère principal de l'épidémie dont parle Baillon (Guilelmi Balloni, opera omnia, Génève, 1762), et qui se manifesta à Paris vers la fin de l'été de 1578 ; on lui donna le nom de quinte ; les enfants en étaient surtout atteints et mouraient avec une horrible difficulté de respirer. « Quelques-uns, dit Baillon, au moment de leur » mort, rendaient une quantité prodigieuse d'humeurs par la » bouche et par les narines. »

Tandis que les organes respiratoires se congestionnent et s'enflamment si souvent dans la coqueluche, l'encéphale et ses méninges sont plus rarement affectés, quoique les quintes, qui projettent le sang avec tant de force vers le cerveau, distendent les veines du cou à se rompre, et injectent le tissu muqueux des sinus frontaux, de l'oreille interne, des yeux, etc., au point de provoquer des hémorrhagies, sembleraient faire craindre pour un organe à texture si délicate que le cerveau.

L'inflammation de l'encéphale et des méninges, grave déjà, quand elle arrive seule, est sans ressource quand elle survient dans de pareilles conditions. On l'observe surtout chez les enfants à la mamelle, ou chez ceux qui sont à l'époque de la première dentition. De nos jours, elle est très rare chez des enfants plus âgés. Jadis cependant les épidémies p. e. de 1510, de 1557, de 1751, de 1757, 1760, 1780, 1806 et de 1815, étaient souvent compliquées d'encéphalite ; aussi elles étaient des plus meurtrières.

Il va de soi que, du temps de l'école physiologique, les inflammations des viscères de la digestion compliquaient souvent la coqueluche. « L'irritation des voies digestives, dit le D.r Boisseau » (Dict.re abrégé des sc. méd., t. v. 1822), accompagne souvent » l'irritation des bronches qui constitue la coqueluche ; on la » reconnaît à l'appétit excessif, à la rougeur des bords de la langue, à la soif qu'éprouve le sujet et à la chaleur un peu âcre de » la peau. »

« Les symptômes fébriles qui accompagnent toute coqueluche » très intense sont alors plus prononcés, parceque le siége de » l'irritation s'étend à plusieurs organes ; mais l'irritation gas-

Digitized by Google

» trique dépend, soit de la cause qui a produit la coqueluche
» elle-même, c'est-à-dire l'irritation bronchique, soit de l'usage
» des pastilles d'ipécacuanha, des vomitifs plus énergiques, et
» même de sirops, de toniques de toute espèce que l'on prodigue
» trop souvent en pareil cas, soit enfin de ce que le malade n'est
» pas assez réservé sur les aliments et de ce que la membrane
» muqueuse gastrique participe sympathiquement à l'état morbide
« de celle des bronches. Ainsi, bien loin d'être primitive, la gas-
» trite n'est alors que secondaire, et souvent ce n'est qu'une
» complication fortuite qu'on aurait pu éviter par un régime ou
» par un traitement plus rationnel. »

Ainsi raisonnait-on du temps de l'école physiologique, c'est par ces subtilités et ces sophismes que l'on justifiait le traitement, en opposition avec l'observation sévère des symptômes et la saine pratique de tous les jours.

Malgré l'exagération de l'école de Broussais, il ne faut pas rejeter cette complication des voies digestives, qui peut exister comme celle de tous les tissus; il paraît avéré qu'autrefois bien des toux convulsives présentaient cette concomittance. L'épidémie de 1427 s'annonçait par des signes d'irritation gastrique. Les épidémies de 1510 et de 1557, étaient souvent compliquées de gastro-entérite aiguë, de même que celles de 1751 et de 1760 qui présentaient, d'après les rapports de l'époque, les caractères d'une fièvre muqueuse gastrique.

Quelquefois la rougeole, la scarlatine et la variole se manifestent pendant le cours de la coqueluche, sans que celle-ci en soit modifiée favorablement; elles ajoutent leur funeste influence à celle qui existait déjà et sont bien propres à amener encore des complications des voies respiratoires, la rougeole surtout, et des inflammations cérébrales qui ne sont que trop souvent les compagnes de la variole et de la scarlatine.

La fièvre peut aussi compliquer la coqueluche, outre la fièvre typhoïde, qui paraît avoir régné dans certaines épidémies de toux convulsive, comme dans celle d'Erlang, en 1760, et dont de nos jours nous n'avons plus remarqué d'exemples, nous avons

Digitized by Google

quelquefois été témoins de pyrexie intermittente compliquant la coqueluche. L'histoire d'ailleurs fourmille d'observations à ce sujet. La coqueluche qui régnait en 1557 à Nîmes, était compliquée de fièvre double tierce. L'épidémie de Paris, en 1751 et 1760, était accompagnée de fièvre quotidienne rémittente.

La toux était très violente, le crachement de sang ou des épistaxis terminaient le paroxysme. Celle de Copenhague, en 1767, se montrait avec des exacerbations fébriles de deux jours l'un. L'épidémie de 1775 se compliquait de fièvre tierce. A Londres, en 1767, on observa la coqueluche épidémique avec une fièvre quotidienne rémittente.

Les épidémies de Langen-Saltz, en 1768 et 1769, commençaient par une fièvre double-tierce qui était accompagnée de toux; et l'épidémie de Milan en 1815, était compliquée de fièvre double-tierce; pendant la fièvre, la toux cessait; elle reparaissait au déclin des accès et continuait pendant la rémittence.

Nous avons également observé ces phénomènes dans les cas de complication de coqueluche par la fièvre d'accès que nous avons maintes fois rencontrées.

En général toutes ces complications sont assez rares dans les cas sporadiques, mais elles sont très fréquentes et très meurtrières lorsque la coqueluche est épidémique, et qu'elle sévit non seulement sur une ville, mais sur toute l'Europe, comme on l'a vu dans les épidémies de 1510, de 1557, 1580, 1757, 1767 et de 1769, dont l'histoire de la médecine a gardé la funeste mémoire.

§ 5. Terminaisons de la coqueluche.

La coqueluche en elle-même n'est pas une maladie dangereuse, c'est par ses complications qu'elle le devient.

Il y a cependant des cas où elle devient funeste quoiqu'elle soit simple, c'est lorsque, pendant un accès, un long spasme des muscles de la glotte ferme subitement cette ouverture et empêche tout passage à l'air : alors les enfants périssent ou des suites de l'a-

Digitized by Google

sphyxie, ou bien après avoir éprouvé les fâcheux effets d'une congestion vers les poumons ou l'encéphale. Lancisi (De subitaneis mortibus. Lib. I. Cap. XVIII. Rome 1708), assure avoir vu des sujets mourir subitement dans l'accès. De même le commentateur de Boerhaave, Van Swieten (Comment. in Boerhaav. aphor. t. IV., p. 90), dit qu'un médecin digne de foi avait observé la rupture des intestins pendant la violence d'un accès de coqueluche; et le médecin allemand Hoffmann (Diss. de tussi convulsivâ, Hal 1732), prétend que le corps d'une vertèbre se rompit par la véhémence des efforts de la toux.

Ces exemples sont heureusement très rares, et c'est pour cela sans doute qu'il a toujours été si difficile de déterminer quelles sont les altérations organiques qui dépendent de la coqueluche seule. Car dans les cas où cette maladie se termine par la mort, les désordres que l'on observe peuvent encore très bien être rapportés à des lésions produites par les maladies qui l'accompagnent, ou par celles qui lui succèdent.

La convalescence qui est la terminaison ordinaire de la coqueluche est toujours longue et difficile, irrégulière et sujette à des recrudescences, car la membrane muqueuse des bronches reste longtemps impressionnable à l'action des modificateurs. Une toux ordinaire, opiniâtre, dépendant d'une bronchite chronique, succède fréquemment à la toux convulsive, surtout lorsque des variations brusques de la température se font sentir. Quelquefois même cette toux simple reprend le caractère spasmodique, et la coqueluche présente des alternatives de rechute, pour persister, dans quelques cas, pendant de longs mois, par quintes éloignées, ne se présentant que le matin et le soir. Nous avons vu des enfants, ayant eu la coqueluche en automne, ne présenter tout l'hiver qu'une toux simple, bronchique, et avoir, au printemps, une recrudescence de la maladie que nous ne regardions pas comme une simple récidive; mais comme le remarque Rosin, chez ces enfants, la maladie n'était pas passée entièrement; le même foyer, comme dit cet auteur, s'était rallumé au printemps.

Ces retours de coqueluche sont rares chez les adultes ; plus

Digitized by Google

fréquents chez les enfants âgés que chez ceux qui sont encore à la mamelle.

Nous n'avons pas vu de crises, dont les anciens étaient si prodigues, terminer favorablement la coqueluche; les hémorrhagies nasales, ou les crachements de sang ne nous ont pas non plus, quoiqu'en pense le vulgaire, paru soulager les malades ou influer sur leur toux quinte.

Matthæi, dit cependant, qu'un flux purulent par les oreilles a terminé heureusement une toux convulsive qui durait depuis cinq semaines. Lorry a vu des coqueluches favorablement terminées par la diarrhée, la dyssenterie, par des oreillons, par un écoulement derrière les oreilles ou des parties génitales. Van der Monde rapporte avoir observé des éruptions miliaires qui enrayaient la maladie.

Nous avons aussi rencontré ces sécrétions ou ces épiphénomènes dans le cours de la coqueluche et jamais nous n'avons vu ces efforts critiques de la nature avoir la moindre influence salutaire sur elle. Nous traitons même actuellement un enfant qui, dans le cours de sa coqueluche, a eu une apparition de nombreux furoncles, dont quelques-uns formaient des abcès et nous n'avons pas vu que cette dérivation ait été de quelque influence favorable.

Nous ne nions pas que cela ne puisse être, mais notre expérience personnelle n'a pas confirmé, jusqu'ici, les observations véridiques, sans doute, de quelques médecins.

La mort n'étant pas, en général, la suite de la coqueluche simple, on aurait tort de rapporter à celle-ci les inflammations viscérales telles que la pneumonie, l'encéphalite, etc., qui peuvent survenir à la suite de la coqueluche, dont celle-ci a été l'occasion, mais qui ne dépendent pas de cette affection; ces maladies ne peuvent, en bonne logique, être attribuées à la fréquence ou à la véhémence de la toux; les organes qui en sont le siége étaient déjà irrités ou enflammés avant l'apparition de la coqueluche, ou ils se sont affectés pendant la durée de cette maladie, elle n'a donc été, tout au plus, que la cause occasionnelle du développement de ces lésions organiques qui se terminent souvent fatalement. C'est donc plu-

Digitized by Google

tôt par une maladie incidente que la mort arrive que par suite de la coqueluche même.

Pronostic. — On peut donc dire que le pronostic de la coqueluche n'est pas dangereux, mais il y a cependant des circonstances désavantageuses qui doivent nous commander toute réserve dans notre jugement sur l'issue de cette maladie.

Les enfants à la mamelle, ainsi que ceux qui sont encore à l'époque de la dentition et surtout quand celle-ci est orageuse, sont souvent victimes de la coqueluche, en raison des nombreuses sympathies que ces mauvaises conditions éveillent dans l'économie animale; chez eux les irritations ou les inflammations parcourent avec facilité les organes les plus essentiels à la vie, et l'encéphalite complique presque toujours la maladie dont ils sont atteints.

Les enfants nés de parents phthisiques, ou même tuberculeux ont aussi moins de chances que leur poitrine ne s'affecte pas et que la consomption pulmonaire ne se développe et parcoure toutes ses phases pendant la durée de la coqueluche.

Les fièvres exanthématiques : la rougeole, la scarlatine, la variole survenant pendant le cours de la toux quinte, ont aussi l'influence la plus funeste sur l'issue de celle-ci; outre la gravité de ces maladies par elles-mêmes, elles ajoutent souvent des causes d'inflammations chroniques des bronches qui continuent bien des fois après la disparition de ces phlegmasies éruptives, au point de provoquer une véritable consomption pulmonaire.

Nous n'avons pas vu, comme quelques auteurs, que la coqueluche soit plus fatale aux filles qu'aux garçons; s'il meurt plus des premières, c'est que cette maladie atteint plus fréquemment les personnes du sexe féminin que celles du sexe masculin.

Chez les enfants faibles de poitrine, qui ont eu fréquemment des pneumonies, ou qui ont habituellement des bronchites, la coqueluche ne sera pas non plus sans danger. On remarque souvent chez eux la persistance de la gêne de la respiration dans l'intervalle des accès, circonstance qui nous revèle alors souvent une phlegmasie bronchique considérable, inflammation qui non seulement peut passer à l'état chronique, mais encore s'étendre au tissu pulmonaire qu'elle finit par désorganiser lentement.

Digitized by Google

La fréquence et la violence des accès, surtout si leur durée dépasse un certain terme, doivent également nous tenir en garde contre les complications qui surviennent assez souvent; et nous faire craindre qu'une inflammation des voies respiratoires entretienne la persistance de la maladie.

Des toux véhémentes et répétées doivent encore, chez les enfants qui ont été sujets aux convulsions, nous faire appréhender des congestions cérébrales, des injections outrées dans les méninges, quelquefois même un épanchement de sang dans la pulpe cérébrale.

Si la coqueluche se montre chez des enfants mal conformés, rachitiques, à constitution détérioriée, il va sans dire que l'issue de la maladie sera souvent fâcheuse; en dehors de la gêne de la respiration, de la difficulté d'expectoration, il survient encore, chez ces enfants, un délabrement tel de leur organisation, que l'anasarque et une complète prostration des forces, avec diarrhées colliquatives, enlèvent les malades avant que la coqueluche n'ait fourni une longue durée. Chez eux encore, les phlegmasies concomitantes n'étant jamais franches et la pneumonie entre autres étant plutôt chronique, l'induration des poumons en est le plus souvent la suite.

En dehors de ces circonstances individuelles, il est encore une cause générale qui peut nous faire augurer défavorablement de la coqueluche : c'est l'automne, ou pour mieux dire l'inclémence de cette saison. La nature de l'épidémie, dont la malignité augmente toujours en raison du nombre des personnes atteintes, doit aussi faire redouter bien plus son invasion quand elle est générale, que lorsqu'elle est circonscrite dans certains lieux.

Récidive. — On peut dire qu'en général la coqueluche n'est pas sujette à récidive. Cullen, Matthæi, Hillay, Bisset (medical Essays, p. 178), Narris, Rosen et la plupart des auteurs modernes qui ont traité ex-professo de cette maladie, n'ont jamais observé qu'elle attaquât une seconde fois ceux qui l'ont déjà eue. Quoique rarement et très exceptionnellement, comme pour la plupart des affections qui ont une nature contagieuse, la variole entre autres, la coqueluche

Digitized by Google

peut cependant atteindre deux fois un même individu : nous avons traité deux malades qui l'avaient gagnée de leurs petits-enfants avec lesquels ils cohabitaient et qui cependant l'avaient eue dans leur enfance.

Il va sans dire que la coqueluche qui apparaît, chez quelques malades, au printemps pour disparaître, le plus souvent incomplètement, en été et reprendre avec une nouvelle vigueur en automne, doit être considérée non comme une récidive, mais comme une prolongation de cette maladie, le germe en ayant persisté, et ayant couvé pendant toute la belle saison, pour reprendre son développement dans les circonstances favorables à son réveil.

§ 6. Caractère de la coqueluche.

La nature intime de cette maladie, comme celle de toutes les affections épidémiques et contagieuses, est difficile à connaître, mais nous pouvons saisir quelques-uns de ses principaux caractères. La coqueluche est certainement une affection *sui generis* qui ne peut être rapportée aux autres maladies épidémiques de l'enfance. Elle offre cela de commun avec les fièvres exanthémateuses qu'elle est cyclique, parcourt ses périodes, et marche en dépit des remèdes qui veulent l'enrayer. Car, notons en passant, que s'il nous est donné d'amoindrir ses symptômes les plus graves, de la contenir dans certaines limites, jamais on ne parviendra à la couper totalement : nous sommes parvenus à la réduire quelquefois à l'expression d'un catarrhe bronchique, avec disparition presque complète des violents paroxysmes, mais il ne nous est jamais arrivé de l'enlever brusquement et de lui ôter même quelques-uns de ses caractères principaux ; la toux gardait toujours son cachet plus ou moins spasmodique et ne finissait qu'au bout de quelques semaines, lorsque l'influence toxique s'était en quelque sorte épuisée sur l'économie animale, que la maladie avait fait son temps et fourni sa carrière.

Un point de contact que la coqueluche a encore avec les fièvres

Digitized by Google

exanthémateuses, c'est d'être contagieuse et épidémique et de n'attaquer, le plus souvent, qu'une fois le même individu. De même que ces maladies, elle se montre aussi tantôt simple, tantôt compliquée. Dans le premier état, elle parcourt régulièrement ses diverses phases, n'offre aucun symptôme insolite, aucun signe d'affection étrangère et, l'accès fini, tout semble rentrer dans l'ordre normal. Cette coqueluche simple est souvent l'apanage des enfants bien portants, non sujets aux maladies dont elle se complique ordinairement; elle règne le plus souvent encore lorsque la constitution médicale est exempte de ces affections ou d'épidémies exanthémateuses.

Bien des médecins se sont efforcés de rapporter la coqueluche à une bronchite; telle était l'opinion de Marcus et de Watt entre autres, qui pensaient que la coqueluche n'était qu'une variété particulière de la bronchite et qui faisaient dépendre les symptômes nerveux de l'irritation inflammatoire des bronches. Le second de ces auteurs, célèbre médecin à Glascow (treatise on the history, nature and treatment of chin-cough. Glascow 1812), affirme que cette maladie est inflammatoire, que son siége est dans les bronches parceque, dit-il, « on a toujours trouvé les bronches en-
» flammées après la mort; l'invasion de la coqueluche est toujours
» accompagnée de dyspnée, de symptômes d'affection catarrhale,
» le pouls en outre est plus ou moins dur, plus ou moins fré-
» quent, plus ou moins irrégulier. Dans les autopsies on a trouvé
» la trachée-artère, les bronches et les cellules aériennes enflam-
» mées, quoique les enfants eussent succombé à la dernière
» période de la maladie, alors qu'elle n'était plus comme on dit
» spasmodique. »

Watt admet donc une identité parfaite entre la coqueluche et la bronchite.

Marcus (Traité de la coqueluche, ou bronchite épidém. : Paris 1826), se range de la même opinion et attribue le spasme de la bronchite-coqueluche à un mucus tenace qui, accumulé dans les ramifications des bronches et même dans les vésicules aériennes, obstrue ces canaux, y empêche l'accès de l'air, sollicite la toux

Digitized by Google

et met en jeu sympathiquement et convulsivement toutes les puissances expiratrices. Telle est, suivant Marcus, la cause des accès et des accidents nerveux qui le caractérisent, et il s'appuie sur ce que la toux cesse immédiatement après que l'humeur lymphatique est expectorée ou vomie.

Cette explication du D.r Marcus n'est pas neuve ; Galien (Galeni, oper. omnia), avait déjà dit que dans l'intervalle des accès, il se fait une collection de matière morbifique qui, portée à un certain point, produit le paroxysme de la toux.

L'opinion de Watt, adoptée et développée par plusieurs médecins de nos jours, est encore celle qui compte le plus de partisans.

Le D.r allemand Albers (Essai sur la bronchite, Brême 1815), s'est chargé de la combattre dès 1815 : « d'abord, dit cet auteur, » la coqueluche ne se présente pas d'une manière aussi prompte » que la bronchite; la première maladie est une maladie des nerfs » de la poitrine, et n'est pas essentiellement liée avec l'inflamma- « tion. Elle règne le plus souvent épidémiquement, et je crois, » dit le D.r Albers, que la plupart des enfants guérissent sans » aucun secours de la médecine. Or cela serait-il possible, s'écrie- » t-il, si elle était toujours accompagnée d'inflammation? Et voyons- » nous autant d'enfants affectés de pleurésie, de bronchite, guérir » spontanément? Suivant Albers, la coqueluche peut se compliquer » de bronchite et le caractère de l'association de la bronchite avec » la coqueluche consiste en ce que l'inflammation devient facile- » ment chronique. Cet auteur est persuadé que, dans un grand » nombre de cas, lorsque les enfants meurent de phthisie, après la » coqueluche, leur mort doit être attribuée à la bronchite chro- » nique. Watt, dit Albers, fait encore la faute d'admettre la bron- » chite comme une maladie catarrhale, comme d'autres médecins » ont fait celle de compter le croup parmi les inflammations catar- » rhales, parceque les symptômes d'un catarrhe le précèdent » quelquefois; mais dans la laryngite, dans la trachéïte et dans » la bronchite, les vaisseaux sanguins souffrent principalement, » comme on l'a déjà dit si souvent, tandis que dans le catarrhe, » c'est la membrane muqueuse de la trachée et de ses ramifica-

Digitized by Google

» tions et surtout les glandes qui souffrent. Que des accidents » inflammatoires précèdent la coqueluche, comme dans le catar- » rhe, cela ne prouve pas plus sa nature inflammatoire, continue » Albers, que la bronchite qui se développe dans son cours, ne » prouve qu'elle n'est pas nerveuse. »

Albers convient qu'on doit rapporter à la bronchite les lésions qu'on observe dans les bronches et dans les cellules aériennes. Marcus, qui cherche à combattre les objections d'Albers, prend acte de l'aveu que ce médecin vient de faire.

« Si ceux qui meurent de la coqueluche, dit-il, ne présentent » rien autre qu'une inflammation de la trachée, de ses divisions » et des cellules aériennes, on est autorisé à conclure que » l'essence de la maladie consiste dans l'inflammation de ces » organes. »

L'école physiologique et M.r Broussais en tête, s'est rangée de l'opinion de Watt et Marcus : « on a été longtemps fort incertain, » dit ce professeur, sur la place qu'il convenait d'assigner à la » coqueluche, dans un tableau nosologique, et définitivement » on avait pris le parti de considérer cette maladie comme une » névrose..... La coqueluche consiste dans une bronchite avec » sensibilité de la muqueuse enflammée. C'est à l'influence de » l'espèce de démangeaison de cette membrane que sont dus les » mouvements convulsifs de la toux, ainsi que la contraction « simultanée de l'estomac, qui va souvent jusqu'au vomissement, » et que la membrane interne de ce viscère s'échauffe et s'en- » flamme fréquemment par la répétition de ces efforts con- » vulsifs. » (Annales de la méd. physiol. Mai 1824; p. 471). Le docteur Boisseau (Dict. abrégé des sc. méd., t. v. 1822), Laennec (ouv. cité, t. I, p. 186), De Wus, (of the diseases of children, p. 408. 1825) et d'autres médecins distingués ont adopté les idées de l'école physiologique relativement à la coqueluche et expliquent, pour la plupart, la nuance spasmodique de cette maladie par la démangeaison que le séjour du mucus forme dans les voies aériennes.

Nous leur objecterons que si l'amas des mucosités dans les

Digitized by Google

bronches, invoqué d'abord par le D.r Marcus pour expliquer le spasme qui accompagne la toux, était la seule cause de celui-ci, si surtout la ténacité du mucus rendait cette toux plus intense, donnait aux accidents spasmodiques plus de force, plus de fréquence, plus de continuité, les accès seraient plus longs, plus violents dans la dernière période de la coqueluche, puisqu'à cette époque de la maladie, la matière est tellement épaisse et tenace qu'on la prendrait pour de l'albumine concrète.

Au contraire, les phénomènes nerveux sont très violents dans les premiers temps de la maladie, et cependant les matières amassées sont glaireuses, filantes, peu tenaces.

Dans le croup, lorsque des matières épaisses obstruent les voies respiratoires et ferment tout passage à l'air, la toux n'a point le caractère de la toux de la coqueluche. Quelquefois le larynx, la trachée, les bronches sont tapissés par une membrane consistante, ou sont remplis d'un fluide puriforme très épais, et cependant les malades n'éprouvent pas de toux convulsive, non seulement à la fin de la maladie, mais même dans une période moins avancée. Que l'embarras des bronches sollicite la toux, on le conçoit facilement : c'est un corps étranger dont le poumon cherche à se débarasser; mais qu'un tel amas de mucosités, de pus ou de matières plus ou moins épaisses, provoque une toux convulsive, suffocante, semblable à celle que l'on observe dans les accès de la coqueluche, c'est ce qu'il est impossible de prouver.

Nous demanderons aussi avec le Docteur Koehler (diss. de sede et naturâ tussis convulsivæ), pourquoi dans la coqueluche, si l'opinion des D.rs Watt et Marcus était conforme à la vérité, au lieu de cette voix rauque propre à la bronchite, se produirait-il un cri aigu. Pourquoi cette abondante expectoration, qui résulte d'ordinaire de l'inflammation de la membrane muqueuse des bronches, ne se montrerait-elle pas dans la coqueluche? Car bien souvent nous avons rencontré celle-ci sèche. Pourquoi cette bronchite se montrerait-elle en été, dans les pays méridionaux, et une seule fois dans la vie, quoique l'on soit habi-

Digitized by Google

tuellement atteint de catarrhe ? Pourquoi encore la coqueluche offrirait-elle des temps de repos de plusieurs heures, des alternatives bizarres tandis que la bronchite est une affection continue? Pourquoi enfin la méthode antiphlogistique qui, dans celle-ci, employée en de justes bornes, la guérit d'ordinaire, n'a-t-elle aucune action dans des circonstances semblables sur la coqueluche? Pourquoi aucun traitement n'enraye-t-il celle-ci, et trouve-t-elle des remèdes, des adjuvants si énergiques dans les stimulants ou dans une diète échauffante et fortifiante, comme vient de l'exposer encore un de nos compatriotes le D.r Hannon dans ses leçons cliniques à l'université de Bruxelles (Observateur médical. 1852)? On aura beau en appeler aux autopsies cadavériques; que nous apprennent-elles de certain dans cette maladie? Si non que la coqueluche peut souvent se compliquer avec la bronchite, comme avec bien des altérations diverses. Mais ces lésions ne sont pas constantes, d'un autre côté on les observe souvent sans qu'il ait existé des symptômes de coqueluche.

Les traces de pneumonie, d'encéphalo-méningite, etc., ainsi que celles de bronchites, si diverses dans une même affection, sont peut-être la plus forte preuve qu'aucune d'elles n'en est la véritable cause.

D'ailleurs les vestiges de phlegmasie rencontrés dans les poumons, les plèvres, les bronches, l'encéphale, les méninges, le canal digestif, le péritoine même n'appartiennent pas en propre à la coqueluche, ce sont des altérations qui se rapportent évidemment aux complications de la coqueluche et sont indépendantes de cette maladie.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent ces investigations cadavériques dans la coqueluche sans que l'on ait encore trouvé le véritable sens de celles-ci. Morgagni (de sed. et caus. morborum. t. III, pp. 83 et 84), en parlant de l'épidémie de 1563, qui arriva dans l'automne et parcourut toute l'Italie, dit qu'on trouva une masse de sang putride dans les poumons gonflés, indurés, une eau sanguine dans les plèvres et une grande quantité d'eau dans la tête.

Ces altérations encore ne sont pas les résultats de la coqueluche,

Digitized by Google

mais de ses complications ; comme l'existence de l'inflammation bronchicale résultant des recherches de Watt, Marcus, Webster, etc., paraît-être la lésion la plus constante, ce n'est pas une raison toutefois de considérer la coqueluche comme l'expression de cette phlegmasie seule, puisque quelquefois cette altération n'existe pas et que, dans tous les cas, ses traces faiblissent et se perdent, plus la coqueluche prend du développement.

Si on n'est pas d'accord sur les lésions propres à la coqueluche, on ne l'est pas davantage sur les altérations qui ont été regardées comme un des résultats de cette affection : quelques nécroscopistes se sont bornés à dire : qu'il existait dans les poumons une plus grande masse d'air, de la sérosité dans le péricarde, un mucus abondant et écumeux dans les bronches. Ils font mention aussi d'une densité plus particulière du diaphragme, qu'ils ont trouvé plissé, raide et gorgé de sang dans sa partie musculeuse. D'autres parlent de l'injection des artères et des nerfs phréniques. Ces lésions s'observent trop rarement pour être exclusivement rapportées à la coqueluche.

Comment constater si le poumon renferme une plus grande masse d'air? A quoi tient l'existence dans les bronches, d'un mucus abondant et écumeux ? Un épanchement de sérosité dans le péricarde n'est-il pas un événement commun à plusieurs maladies, et ne sait-on pas, aujourd'hui, que l'accumulation de cette sérosité est un des phénomènes amenés par la stâse du sang quelques instants avant la mort et qui se rencontre dans la plupart des maladies ? D'ailleurs les travaux de M.r Magendie sur le liquide vertébral, ne peuvent-ils pas faire soupçonner que le sac arachnoïdien de la moelle épinière n'est pas la seule membrane séreuse dans laquelle on puisse trouver un véritable liquide pendant la vie ? La densité du diaphragme est-elle un résultat de la coqueluche ou ne dépend-elle pas des efforts que fait ce muscle pendant les convulsions des accès de toux? D'ailleurs n'a-t-on pas lieu de se demander si cette densité existait réellement dans les cadavres où l'on a cru l'avoir surprise ? L'injection des artères et des nerfs phréniques devrait être notée avec soin et prise en consi-

Digitized by Google

dération, s'il était vrai qu'on l'eût observée toujours, et dans les mêmes circonstances.

En résumé donc, on a trouvé dans les cadavres des enfants morts de la coqueluche ou plutôt par suite d'affections survenues pendant le cours de celle-ci : une collection de sérosité dans les ventricules latéraux du cerveau, les veines de cet organe gorgées de sang, (Desruelles); la trachée remplie d'une lymphe coagulable (Rosenstein, Blom, Faxe, etc.,); les glandes bronchiques gonflées outre mesure (Franck); une inflammation de la plèvre, des bronches (Watt, Marcus, Franck, etc.); des poumons (Franck); l'adhérence de ces organes avec la plèvre costale (Franck); leur concrétion avec le péricarde, la rougeur du nerf vague dans la portion qui parcourt la cavité thorachique (Autenrieth); les nerfs pneumogastriques colorés en rouge à l'extérieur et en jaune à l'intérieur (Breschet); il existe en outre encore une masse de lésions accidentelles que personne ne peut croire inhérentes à la coqueluche telles que : la dilatation des bronches (Laennec); la dilatation encore d'une portion des intestins (Franck); le foie rencontré dans la poitrine, etc. En outre, on rencontre encore assez constamment des traces de scrofules dans les glandes des poumons ou les ganglions mésentériques, etc.

Dans ce dédale de lésions si diverses, il est donc impossible de se guider pour saisir les altérations qui semblent appartenir en propre à la coqueluche, aucun des caractères anatomiques appréciables pouvant se rapporter à elle, et cette particularité établit déjà sa nature nerveuse, démontrée encore par le caractère convulsif, la marche intermittente de ses symptômes et son traitement le plus efficace.

Tout prouve, après tout, que la coqueluche n'est pas une bronchite seule et nous ne pouvons l'admettre comme telle, quoique de grands médecins se soient rangés de l'avis de Watt et de Marcus. On ne peut certainement se refuser d'admettre que les premiers phénomènes de la coqueluche se rapprochent beaucoup de ceux de la bronchite. La toux, la sécrétion muqueuse et les autres signes de l'irritation des bronches le prouvent d'une manière évidente;

Digitized by Google

mais cette bronchite a des caractères autres, comme nous l'avons annoté dans la symptomatologie, elle est dominée par un élément nerveux qui ne fait que se développer, au fur et à mesure, que les phénomènes convulsifs s'approchent et se déclarent. C'est alors surtout que l'irritation des bronches s'offre avec des modifications si remarquables qu'il n'est plus possible de croire qu'elle existe seule, eût-on eu ce doute auparavant. Tout prouve que l'irritation d'un système très-influent est venue la compliquer, changer son caractère, modifier sa marche, bouleverser en quelque sorte sa manière d'être, et la rendre telle enfin, qu'aux yeux de l'observateur inattentif, elle devient presqu'une maladie nouvelle, tant les symptômes qui l'annoncent varient dans leur intensité et dans leurs effets.

Les médecins qui soutiennent que la toux convulsive n'est qu'une variété de l'inflammation des bronches n'ont point assez réfléchi aux différences que présentent les caractères diagnostics de l'une et de l'autre maladie. Ils ne nous ont pas fait connaître en quoi consiste cette variété de la bronchite, qu'ils décrivent sous le nom de coqueluche, et ils n'ont point assez soigneusement recherché la cause organique qui produit cette variété ou nuance particulière. Cependant on ne saurait douter que les différences qu'on observe entre les symptômes de la bronchite simple et ceux de la bronchite-coqueluche ne dépendent de cette cause. On ne pourrait sans commettre une grande erreur, attribuer ces différences au plus ou moins d'intensité de la phlegmasie, puisque des observations cliniques exactes et nombreuses prouvent que la toux convulsive peut également résulter d'une bronchite légère et d'une bronchite grave, et qu'on voit souvent la toux conserver le caractère convulsif jusqu'à la mort de l'individu, lorsque la fièvre, une forte oppression et tous les signes d'une violente phlegmasie des poumons surviennent pendant le cours d'une coqueluche qui avait commencé par être très légère. On ne peut donc pas rapporter cette nuance particulière à l'intensité variable de l'inflammation.

Maintenant y a-t-il identité parfaite entre la bronchite et la coqueluche?

Digitized by Google

Comme nous l'avons fait observer, à quelques nuances près, l'identité de la bronchite et de la coqueluche existe réellement jusqu'au moment où la toux prend le caractère convulsif. Des auteurs s'accordent à dire que les prodromes de la coqueluche sont les mêmes que ceux de la bronchite simple. Cette similitude entre les symptômes précurseurs de la toux convulsive et de la bronchite, qu'ils désignent sous le nom de catarrhe pulmonaire, leur a fait ajouter qu'il est difficile, dans la première période, de distinguer ces maladies. Cependant, quand on compare les symptômes de la bronchite simple avec ceux de la coqueluche, l'espèce de similitude que l'on croyait voir, disparaît, et bientôt on aperçoit de grandes différences. Elles ne sont pas seulement relatives au traitement, mais encore à la durée, à la marche, à la terminaison. La médication et la diète stimulante sont favorables dans la bronchite-coqueluche, tandis que les antiphlogistiques restent sans le moindre effet. La coqueluche dure longtemps; la bronchite simple se termine au 10.e, 15.e ou 20.e jour tout au plus. Cette maladie a une marche rapide et continue; au contraire, les progrès de la coqueluche sont lents, souvent irréguliers : les accès de la toux reviennent souvent; mais ils laissent entre eux des intervalles pendant lesquels aucune fonction ne paraît sensiblement troublée. La bronchite simple n'a presque toujours qu'une terminaison : c'est la résolution. Elle n'est point mortelle; la coqueluche se termine souvent d'une manière funeste, non par elle même, mais parcequ'elle dispose les malades à contracter des phlegmasies des poumons, de la plèvre, de l'encéphale et de ses membranes, etc.

Parmi ceux qui ont admis l'identité de la bronchite et de la coqueluche, qu'ils regardent comme une nuance de la bronchite, il en est qui croient que l'irritation de la membrane muqueuse des bronches suffit pour déterminer le spasme des vésicules aériennes, de la glotte, du diaphragme et des muscles expirateurs; mais on observe surtout ces phénomènes lorsque les symptômes inflammatoires des bronches diminuent, tandis que dans les premiers temps de la maladie, c'est-à-dire lorsque la bronchite existe dans toute sa

Digitized by Google

force, la toux n'a aucun caractère convulsif. Cependant la membrane muqueuse est irritée. Si l'irritation de la membrane muqueuse bronchique suffisait pour donner lieu au spasme, ne l'observerait-on pas dans tous les cas où les bronches sont irritées, dans la bronchite simple, dans la bronchite grave, dans la pneumonie qui succède à une vive inflammation des bronches ? Il y a donc une autre cause qui produit ce spasme, et c'est cette cause qu'on a négligée, parcequ'on a voulu être trop exclusif dans l'appréciation des phénomènes que présente la coqueluche.

Il est bien évident que la coqueluche n'est pas une bronchite simple ; que les accidents nerveux qui sont propres à la coqueluche, surtout dans une période avancée, ne se rencontrent jamais dans tout le cours de la bronchite simple ; que la cause organique de la toux convulsive et des accès qui caractérisent la coqueluche ne dépendent pas de la lésion primitive des membranes bronchiques.

Les bronchites seraient donc bien omnipotentes et génératrices de beaucoup de phénomènes ! De ce que la coqueluche a une période d'irritation, ou de ce qu'elle débute par une phlegmasie bronchique, ce n'est pas une raison de considérer la toux quinte comme une maladie inflammatoire. N'est-ce pas confondre les périodes ou les phases diverses que présentent certaines maladies et en faire des affections à part ? N'est-ce pas faire des maladies inflammatoires des périodes où cette forme prédomine dans les affections de nature différente ? Parce que communément la coqueluche proprement dite est presque toujours précédée d'un état inflammatoire des voies respiratoires, on ne doit pas pour cela subordonner toute la maladie à ce phénomène ni en faire une dépendance de cet état phlegmasique. Si au commencement on pouvait confondre la coqueluche avec la bronchite ordinaire, à une époque avancée de la maladie, il est impossible que sa nature puisse paraître douteuse.

Si les phénomènes propres à la toux convulsive ont manqué au début, celle-ci une fois établie doit lever tout doute à cet égard.

Dans le parallèle que l'on peut établir entre ces deux maladies,

Digitized by Google

il existe une différence remarquable sous le rapport des causes occasionnelles et prédisposantes entre la coqueluche et les bronchites : celle-là peut régner sous toutes les latitudes, dans les saisons chaudes même, mais on ne peut la produire artificiellement, comme on provoque un catarrhe pulmonaire par les causes ordinaires.

Il existe encore quelques conditions dans lesquelles la coqueluche se développe et qui sont tout-à-fait particulières à cette maladie. Ainsi sous le rapport de l'âge, nous observerons qu'elle attaque spécialement le premier âge de la vie.

Sous le rapport de sa propagation, on observe qu'elle se gagne de proche en proche, suit souvent une marche régulière, éclate dans un quartier d'une ville, pour atteindre successivement d'autres quartiers contigus, sévit dans une partie d'un pays pour envahir peu à peu les parties les plus voisines et s'étendre petit à petit sur toute sa surface. Elle revient tous les cinq ou six ans par épidémies, tandis que la bronchite règne communément tous les hivers, de manière que les anciens ont nommé constitution catarrhale, l'époque de l'année où cette maladie domine. Elle n'épargne non plus aucun âge, aucun sexe.

La coqueluche en outre n'attaque généralement qu'une fois, tandis que les bronchites nous atteignent bien des fois même dans une saison.

Le caractère principal de la coqueluche consiste encore dans l'absence de lésions anatomiques constantes, ou dans le peu de rapport qu'ont avec la maladie celles qu'on rencontre le plus communément.

Après tout, de ce que les phénomènes précurseurs de la coqueluche annoncent une irritation de la membrane muqueuse des bronches, fût-elle même facilement dissipée par les antiphlogistiques, quoique le contraire s'observe, il faut se garder d'en tirer la conséquence que cette irritation est toute la maladie, qu'elle est primitive à toute autre altération morbide, à l'introduction dans le sang, par exemple, d'un agent délétère. Mais nous contestons que la coqueluche s'annonce toujours par une inflam-

Digitized by Google

mation des bronches; des autopsies, faites à cette première époque de la maladie, l'ont plus d'une fois prouvé.

En effet, dans quelques cas, c'est le système nerveux qui traduit le premier sa souffrance, par la céphalalgie, des soubresauts de tendons, des rêvasseries, de l'agitation, etc., une toux spasmodique, moins violente que plus tard, mais dont le caractère ne peut être méconnu; phénomènes qui indiquent d'emblée un trouble spécial de l'innervation.

D'ailleurs l'inflammation des bronches fût-elle toujours constante, il resterait encore à prouver deux choses : 1.° qu'elle est primitive, 2.° qu'elle est simple, c'est-à-dire qu'elle n'a rien de spécial.

Si maintenant nous remarquons : 1.° que tous les degrés d'inflammation de la membrane muqueuse bronchique peuvent se rencontrer après la mort sans que, pendant la vie, on ait observé la coqueluche;

2.° Qu'il existe des autopsies véridiques d'individus morts de la coqueluche où l'on n'a rien trouvé dans les bronches;

3.° Que dans les cas de bronchites aiguës, mortelles, les symptômes spasmodiques ont toujours fait défaut, tandis que les symptômes locaux et les traces de phlegmasie que présentent les bronches dans la coqueluche, sont dans un rapport absolument inverse, c'est-à-dire qu'avec peu d'irritation bronchique, il y a des symptômes spasmodiques et nerveux violents;

4.° Enfin que les faits de récidive de coqueluche sont des plus rares, tandis que des milliers de faits mettent hors de doute que la bronchite ordinaire est une des maladies qui récidivent avec le plus de facilité.

Nous sommes logiquement conduits à penser qu'il y a dans la coqueluche autre chose qu'une inflammation simple des bronches, et que par conséquent cette maladie n'est pas une simple bronchite.

On serait presque porté à croire que ces phlegmasies des membranes bronchiques que l'on rencontre dans la coqueluche sont des lésions accidentelles, qu'elles n'appartiennent pas à proprement parler à cette affection, puisqu'on ne les trouve pas chez

Digitized by Google

tous ceux qui y succombent n'importe l'époque de la maladie, et, comme chacun le sait, on les rencontre, tous les jours, chez des sujets qui n'ont point offert les symptômes de cette maladie.

En poursuivant la comparaison entre la bronchite-coqueluche et la phlegmasie bronchique ordinaire, on observe que dans la première, à l'inverse de ce qui arrive dans la seconde, les antiphlogistiques n'ont pas d'influence sur la durée du mal, et n'ont même qu'une action équivoque sur son intensité. Les saignées n'abrègent pas la coqueluche, les toniques ne la prolongent pas.

On ne peut donc méconnaître qu'une cause spécifique préside au développement de la coqueluche. Cette spécificité dans la cause, hors de doute pour celui qui observe sans prévention, fait que la phlegmasie bronchique se rattache à une condition morbide dont elle n'est que l'expression; si en conséquence, elle n'occupe qu'un rang secondaire dans les cas de coqueluche où on l'observe, tout porte à croire qu'elle ne constitue pas le phénomène primitif, le point de départ de tous les symptômes.

Joignons à cette considération ces deux circonstances principales : 1.° qu'il n'y a pas de proportion constante entre la gravité des symptômes de la coqueluche et celle de la lésion des bronches; 2.° que cette lésion a manqué complètement chez des sujets qui avaient offert pendant la vie tous les symptômes d'une coqueluche violente; et il deviendra plus évident encore que la coqueluche ne consiste pas essentiellement dans l'inflammation des bronches, que cette inflammation n'est qu'un des phénomènes de cette maladie, qu'elle appartient, pour ainsi dire, aux inflammations secondaires.

Après avoir diminué l'importance de l'inflammation bronchique dans la coqueluche, en tant que ne pouvant en elle seule résumer cette dernière maladie, nous avons besoin de redire que c'est la seule lésion anatomique presque constante que l'on a trouvée dans cette affection; et si sa valeur n'est pas caractéristique dans celle-ci, nous devons cependant prendre note de son existence presque constante, surtout au début de la coqueluche.

D'autres médecins, mais tout aussi exclusifs que ceux qui ont

Digitized by Google

considéré la coqueluche comme une bronchite, l'ont regardée comme une simple affection nerveuse et n'ont tenu aucun compte de la lésion la plus constante que l'on rencontre dans cette maladie, celle des membranes bronchiques ; en effet, les observateurs les plus judicieux et les plus exacts tels que Rosen, Cullen, Schœfer, Hufeland, Matthæi, Jahn, Autenrieth, Baumer, etc., ont tous reconnu, à l'ouverture des cadavres, l'existence d'un catarrhe bronchique sans lésion particulière des bronches, si non une rougeur plus ou moins vive de ces conduits et presque toujours accompagnée d'une quantité considérable de mucosités accumulées dans les bronches. Après tout, ne suivons-nous pas sur le vivant cette coexistence de l'irritation des muqueuses des voies aériennes, en observant au début de la coqueluche surtout, une injection très forte de la membrane qui tapisse les fosses nasales, et qui détermine des éternuements, un flux muqueux comme dans le coryza durant tout le temps de la période catarrhale de la maladie?

Ainsi il est évident que le début de la coqueluche surtout, est un catarrhe bronchique; l'examen le plus superficiel des symptômes suffit pour en acquérir la conviction. Certes, ce catarrhe a quelque chose de particulier ; la toux qu'il détermine est toujours suffocante, convulsive et ne revient que par accès, caractères qui, peu développés au commencement de la maladie, ne font que progresser au fur et à mesure que celle-ci avance. Cette complication nerveuse est donc à noter; mais de là à attribuer toute la maladie à une affection nerveuse seule, c'est ce que l'examen le plus superficiel doit nous faire rejeter. C'est cependant ce que beaucoup de médecins distingués n'ont pas hésité d'admettre; rejetant toute participation catarrhale à cette maladie, ils se sont fourvoyés dans le champ des hypothèses pour rapporter la coqueluche à un élément nerveux seul, qui serait toute la maladie.

C'est ainsi que Gardien (Traité complet d'accouchement et des maladies des filles, etc., t. IV. 1816), admet que la coqueluche est une irritation nerveuse *sui generis*, qui produit l'ébranlement convulsif du diaphragme et des poumons.

Digitized by Google

Willot (Médecine perfective ou Code des bonnes mères), adopte la même opinion; il pense que la coqueluche attaque en même temps la poitrine et l'estomac; que l'un et l'autre de ces viscères sont affectés d'une irritation spasmodique, et que c'est une convulsion particulière des poumons et du diaphragme qui constitue la toux. L'irritation de l'estomac, d'après lui, n'est que sympathique, et il prétend que les poumons et la gorge sont plus profondément affectés que l'estomac.

Suivant Hufeland (Bemerkungen über Blattern, etc., p. 421), la coqueluche est une maladie nerveuse; sa cause essentielle est un irritant subtil qui attaque les nerfs, et parmi ceux-ci ce sont ceux de la huitième paire qui sont affectés.

Mais ici encore, dès que l'on veut remonter au véritable siége de la maladie, on s'égare dans de futiles hypothèses.

Les nerfs accusés de produire les accidents convulsifs sont mis en jeu par un irritant subtil, que Hufeland a imaginé, sans doute, puisqu'aucune preuve microscopique ne vient appuyer son opinion. Dans les explications auxquelles se livre ce célèbre médecin pour fonder sa théorie, il admet que le spasme des poumons, l'emporte sur le spasme de l'estomac, et, pour expliquer ce phénomène, il suppose que les nerfs de l'estomac sont moins sensibles et moins irritables que ceux des poumons! Hufeland paraît oublier que les mêmes nerfs animent l'un et l'autre de ces organes, que les filets du grand sympathique et de la huitième paire de nerfs, vont en grand nombre à l'estomac et aux poumons, et qu'en bonne physiologie, on ne mesure pas l'irritabilité d'un viscère d'après le nombre des nerfs qu'il reçoit, mais bien d'après les tissus dont il est composé et les fonctions qu'il est chargé de remplir.

Jahn et la plupart des médecins allemands, séduits par les explications toutes gratuites de Hufeland, ont considéré la coqueluche comme une affection nerveuse dont le siége est dans la huitième paire et dans les nerfs du diaphragme (Nouveau système des maladies des enfants. Rudolstadt, 1808).

L'opinion de Lebenstein se rapprochant pour le fond de celle de Hufeland, en diffère par le siége qu'il assigne à la coqueluche,

Digitized by Google

qu'il rapporte aux nerfs diaphragmatiques et pneumo-gastriques. C'est d'abord, dit Lebenstein (sur la coqueluche, 1811), une souffrance du diaphragme ; dans la deuxième période, le nerf phrénique et la huitième paire sont très irrités, et dans la troisième, l'irritation se répand dans l'organisme.

Le médecin allemand Wendt (les maladies des enfants considérées systématiquement ; Breslaw, 1822), range aussi la coqueluche dans la classe des maladies nerveuses. Il combat les auteurs qui ont cru à l'existence d'une humeur qui est particulière à la coqueluche, et néanmoins il fait dépendre cette maladie d'un miasme qui lui est propre et particulier, et que le génie épidémique et la constitution annuelle engendrent. N'est-ce pas remplacer une explication par une autre en quelque sorte identique?

M. Gardien fait consister la coqueluche dans une affection spasmodique de la glotte et du diaphragme, et qui constitue l'essence de la maladie. C'est, dit ce médecin, l'irritation particulière qu'elle détermine dans les voies aériennes et sur l'estomac qui produit la sécrétion dans la membrane muqueuse dont ces organes sont revêtus, et qui ne diffère de celle existant dans les catarrhes des mêmes organes, que par sa périodicité et par la cause productrice, qui dépend d'une influence nerveuse et non d'un état inflammatoire.

Le D.r Th. Guibert (Recherches nouvelles sur la coqueluche. Paris, 1824), regarde aussi la coqueluche comme une affection essentiellement nerveuse. Suivant lui, une toux simple, peut revêtir les caractères de la toux spasmodique, si un état convulsif survient. Il croit que le spasme, réuni à la toux, constitue la coqueluche, et cet état lui paraît provenir d'une disposition particulière ou idiosyncrasique de l'individu, lequel, dit M. Guibert, est toujours doué d'une grande sensibilité nerveuse.

Ce médecin pense que cet état spasmodique affecte particulièrement le diaphragme et les muscles de la tête et des membres, d'où résultent les convulsions générales. La sécrétion du mucus, dépend, suivant lui, d'une excitation de la membrane muqueuse de la trachée, des bronches, du pharynx, de l'œsophage et de l'es-

Digitized by Google

tomac. « On peut se rendre raison de cette sécrétion surabondante, » dit M. Guibert, sans admettre pour cela qu'il existe nécessai- » rement une bronchite, une trachéite, ou une gastrite..... » Il croit que les quintes de toux proviennent de l'obstruction des bronches, et il explique les symptômes nerveux de la coqueluche, par le spasme qui, suivant lui, est l'agent principal de ces phénomènes. La coqueluche est essentiellement nerveuse, dit M. Guibert, et cette idée absorbe tellement son attention, qu'il abandonne, pour ses spéculations, les lumières qu'il a trouvées dans les ouvertures des cadavres, toutes exclusives du rôle du système nerveux.

M. Guibert ne tire aucun parti des faits d'anatomie pathologique qu'il a observés dans les autopsies; il avoue cependant avoir trouvé la membrane muqueuse des bronches très rouge et gonflée, regardant sans doute ces traces de bronchite comme une complication. Il a tellement soin d'attribuer la coqueluche à une affection nerveuse seule, que les premiers symptômes de la maladie, qui annoncent manifestement l'irritation des bronches, ne lui prouvent pas que la coqueluche soit une espèce particulière de bronchite. Il semble même se défendre d'admettre qu'une irritation existe dans les bronches, puisqu'il prétend que la sécrétion résulte d'une excitation nerveuse, sans doute, de ces canaux.

Ce qui n'empêche pas ce médecin de ranger l'amas des mucosités dans les bronches, la rougeur de la membrane muqueuse de ces conduits et la tuméfaction des ganglions bronchiques, parmi les lésions cadavériques les plus ordinaires que la coqueluche laisse après la mort.

Il nous suffit d'indiquer ces opinions exclusives qui tombent devant les faits observés tous les jours, pour que nous soyons dispensés de les discuter de point en point. Leur réfutation se trouve dans le grand livre de la nature, au lit des malades. D'ailleurs ce serait dépasser les bornes de ce mémoire, que de porter l'argumentation et l'examen dans un champ aussi vaste, si cette tâche, après tout, n'était au-dessus de nos forces.

En outre, cette opinion de vouloir rapporter tout dans la co-

Digitized by Google

queluche à une névrose, se réfute encore par ce que nous avons dit de la bronchite-coqueluche, qu'en bonne logique on ne peut rejeter, quelque désir que l'on ait d'attribuer l'essentialité de la maladie au système nerveux seul.

En dehors de ces deux ordres d'idées émises sur la coqueluche, il en est encore d'autres émanant de médecins non moins distingués. Le D.r Nils Rosen de Rosenstein croyait que des insectes produisaient cette maladie; ce fut aussi l'idée de son compatriote le grand Linnée (diss. exanthemata viva. Ups. 1757). Selon ce médecin, le principe morbifique s'insinue en partie dans la poitrine par la respiration, et en partie dans l'estomac par la déglutition de la salive; il attaque les nerfs, les irrite, les ronge même à certaines heures, ce qui occasionne une toux très convulsive, dont les accès ne cessent que lorsque le plus actif de cette semence est rejeté par le vomissement.

Sydenham (sur les maladies épidémiques de 1675 à 1680), croyait que des vapeurs subites et brûlantes du sang, portées aux poumons, donnaient lieu à la toux quinteuse des enfants.

Bohm (Méthode curative des maladies les plus importantes. Leipzig, 1788), admettait un miasme particulier qui se portait principalement dans le tissu celluleux des nerfs.

Dans l'état présent de la science médicale, de semblables idées, quoique avancées par des hommes de talent, ne doivent plus être l'objet d'une sérieuse réfutation.

L'examen de ces trois opinions capitales fait voir que la vérité ne se trouve dans aucune d'elles exclusivement.

Il est probable que la coqueluche participe de chacune d'elles. Elle est évidemment un catarrhe de toutes les muqueuses des voies respiratoires et principalement des bronches. Ce caractère de la maladie se revèle à nos yeux par le coryza qui l'accompagne certainement, surtout au début, quand l'on ne rencontre pas encore ces accès convulsifs qui pourraient être censés amener cette injection muqueuse par de violentes secousses, et le raptus de sang qu'elles déterminent dans tous les tissus en général.

Il est probable que cette rougeur de la muqueuse nasale, ne

Digitized by Google

se borne pas à celle-ci, qu'elle s'étend par contiguité à celle de toutes les voies aériennes; la raucité du timbre de la voix, la sécrétion muqueuse quelquefois abondante de la trachée, des bronches, nous dénotent que les premières voies respiratoires doivent participer à cette inflammation. La nécroscopie, au reste, a presque constamment dévoilé l'existence de ces traces de phlogose.

Mais cette inflammation, si elle n'est pas simple, n'est pas aiguë, au point d'éveiller des symptômes généraux; elle offre quelque chose de particulier, elle est spécifique. Ce dernier cachet nous est expliqué par les expressions fonctionnelles particulières qu'elle présente et parce qu'elle se transmet par contagion, alors déjà qu'il n'y a pas, comme on dit vulgairement, coqueluche confirmée.

Cette nature spéciale de symptômes nous est encore révélée par le traitement; les antiphlogistiques qu'on lui oppose restent sans résultats, tandis que des stimulants, tant curatifs que diététiques, ne l'exaspèrent pas et lui conviennent au contraire. Le froid sec, le déplacement si nuisible aux bronchites ordinaires, l'amendent également. Nous avons donc raison de dire que ce catarrhe a quelque chose de spécial; dès le commencement même, la toux présente déjà un caractère qui n'est pas propre à celle des bronchites communes, elle offre quelque chose de saccadé, d'irrésistible, d'éclatant, de convulsif et revient par accès, surtout la nuit, ce qui n'a pas lieu dans le cas d'inflammation bronchique.

Malgré la vivacité et la fréquence de cette toux, le plus souvent il n'y a pas de gêne dans la respiration en dehors des accès, et le pouls, dans bon nombre de cas, conserve son calme imperturbable, et est même serré. Il y a donc déjà, dès le début, un élément nerveux qui prédomine dans la coqueluche et cette complication nerveuse ne fait que se développer plus tard, au fur et à mesure que les symptômes inflammatoires bronchiques diminuent, car dès que la toux devient suffocante, convulsive, avec des accès mieux dessinés, les symptômes généraux deviennent aussi plus rares, au moins dans la dernière phase de la maladie où les symptômes nerveux semblent seuls exister; à cette époque, le caractère de l'affection semble être tout spasmodique, paraissant seulement borner son irritation

Digitized by Google

aux follicules muqueux et aux glandes muqueuses qui tapissent la membrane des voies aériennes ; quelquefois encore, les dernières ramifications bronchiques restent malades, et l'on peut croire avec Galien et Marcus que la présence de la mucosité dans les dernières portions de ces canaux, en y empêchant l'introduction de l'air, renouvelle la toux ; mais cet obstacle seul n'est pas suffisant pour produire les accidents nerveux qui compliquent la toux elle même.

Cet état spasmodique s'annonce par des phénomènes tout particuliers dont la nature ne peut être mise en doute, comme nous l'avons vu lors de la description des symptômes de la coqueluche. Il y a évidemment un resserrement de la glotte, de la trachée, des bronches et probablement des cellules aériennes. Ce spasme s'explique par la structure anatomique des canaux conducteurs de l'air. Cette disposition organique entrevue par M. Cruveillier, comme nous l'avons déjà remarqué, a été confirmée par des travaux plus récents ; l'anatomiste Reisseisen a découvert que les bronches, qui ont moins d'une demi-ligne de diamètre, sont dépourvues de lames cartilagineuses, mais ont leurs parois parcourues de fibres musculaires visibles à la loupe. Ce médecin allemand admet, même à priori, l'existence de ces mêmes fibres dans la paroi des cellules ; sans leur présence, en effet, comment le poumon pourrait-il se mouvoir dans toute sa masse avec promptitude, par l'action seule des parois thoraciques.

Les accidents nerveux dont nous venons de parler d'une manière générale, ont préoccupé la plupart des auteurs. Ils les ont regardés comme essentiels.

Pour nous, enregistrons cette complication nerveuse sans chercher à l'approfondir. Ici commence la spécificité, nous l'observons, mais nous ne pouvons l'expliquer sans courir le risque de nous égarer dans de futiles hypothèses.

Il est encore un autre caractère de la coqueluche, que l'on considère comme lui étant propre, c'est la co-existence des vomissements muqueux que la toux détermine. Pour que ces phénomènes aient lieu, il ne faut pas pour cela que la maladie ait son siége

Digitized by Google

concurremment dans l'estomac. Dans toute expectoration difficile, dans toute toux un peu vive, il y a vomissement ou au moins des nausées. Quand un corps étranger, fût-il liquide, s'engage dans la glotte, ou quand on avale, comme on dit vulgairement, de travers, de suite une toux violente, suffocante, spasmodique éclate avec force nausées et avec vomissement même, si on ne parvient à expectorer la matière engagée. En outre les vomissements nerveux sympathiques sont si communs dans plusieurs maladies, dans l'état de santé même (grossesse, etc.), qu'il n'est pas besoin d'invoquer une affection gastrique spéciale, dans ce trouble fonctionnel.

Cette coïncidence des vomissements dans la coqueluche s'explique aisément par le rapport d'organisation entre la membrane muqueuse des bronches et celle de l'estomac, et les efforts de la toux rendent naturellement compte de la fréquence des vomissements.

Broussais lui-même se préoccupant des maladies de ce viscère, n'explique pas autrement la co-existence de ce phénomène : « C'est » à tort, dit ce professeur, qu'on a soutenu d'une manière géné- » rale, que le foyer de la coqueluche était dans l'estomac. Voici » ce qu'il y a de vrai sur cette question : si les quintes de toux se » terminent avec vomissement, elles ne se terminent pas par l'effet » de la simple *exonération* gastrique, mais parce que, dans cet « effort extraordinaire, l'irritation se dissipe en même temps par » une foule de sécrétions et par des mouvements convulsifs. Ja- » mais une gastrite seule n'a donné la coqueluche : il faut toujours » une irritabilité inflammatoire des bronches. » (Annales de la méd. physiol., cahier de mai 1824).

Nous ne savons donc pas pourquoi Pinel et d'autres médecins, ont placé le principe primitif de la coqueluche dans l'estomac, et n'ont guère tenu compte de l'état catarrhal de la muqueuse bronchique, qui précède et accompagne la toux convulsive qui la distingue.

Nous avons pu nous convaincre, par de nombreuses observations, encore plus que par la lecture des auteurs, que la coqueluche

Digitized by Google

est une inflammation spéciale de la muqueuse bronchique, compliquée d'une irritation spasmodique de la glotte et des rameaux bronchiques, comme dans l'asthme, et que c'est cette complication qui la différencie du catarrhe simple, et lui imprime son caractère distinctif.

Comme nous l'avons dit, elle débute ordinairement par un catarrhe et sans fièvre; cette époque de la maladie présente déjà quelque chose d'insolite, de nerveux, moins prononcé que plus tard, mais toutefois manifeste. Les accidents nerveux se développent bientôt davantage, éveillent aussi les sympathies du cœur et donnent lieu à un mouvement fébrile plus ou moins fort; à ce moment aussi, les symptômes inflammatoires bronchiques s'aggravent de même et marchent de pair avec la recrudescence nerveuse; bientôt l'affection spasmodique seule semble prédominer, et au fur et à mesure que l'altération des bronches disparaît, la fièvre cesse aussi et l'état convulsif seul persiste pendant un temps plus ou moins long.

La coqueluche pourrait, à la rigueur, être considérée comme une maladie caractérisée par deux séries de symptômes qui appartiennent à des lésions différentes.

Mais en dehors de ces phénomènes, nous devons encore tenir compte de l'élément toxique que récèle sans doute l'économie animale; inexplicable dans son essence, il se manifeste par ses effets et dès le début de la maladie. On ne peut nier que la contagion soit évidente dès les premiers jours; pour atténuer l'effet de ce principe contagieux chez le malade, il faut le changer d'air, de vêtements, aérer sa chambre, le déplacer, en évaporant ou désinfectant tout ce qui l'environne et est capable de s'imprégner de l'élément intoxicant, produit et cause de la maladie. On abrège considérablement ainsi la durée de la coqueluche et on en amoindrit les symptômes, comme nous le verrons plus tard.

Par contre, l'encombrement de plusieurs malades atteints de la coqueluche, rend celle-ci plus violente, à cause de l'infection qui, se répandant autour d'eux, envénime et exaspère un des éléments principaux de la maladie.

Digitized by Google

Toutefois, cette matière contagieuse ne peut se reconnaître que par ses effets, comme l'électricité, le calorique, l'attraction, parcequ'elle ne tombe pas plus sous nos sens que ces causes physiques, dont il est cependant impossible de ne pas admettre l'existence, quoique leur nature nous soit inconnue.

En résumé donc, nous admettons que la coqueluche est engendrée par l'absorption d'un principe toxique qui porte son action sur les surfaces respiratoires et y provoque d'abord une inflammation spécifique, puis, très rapidement, une irritation des nerfs de la glotte surtout et des tissus contractiles des bronches.

Beaucoup de médecins de nos jours tranchent la difficulté en niant l'existence de la contagion.

Nous n'avons point la prétention de croire que nous avons expliqué, par les raisons qui précèdent, la spécificité de la coqueluche; nous avons seulement en vue de laisser entrevoir les causes possibles de cette spécificité et le caractère probable de la coqueluche. Il nous restera donc encore beaucoup d'efforts à faire pour dévoiler la nature intime de la maladie; tentative qui, malgré les travaux de Rosen, Cullen, Schoefer, Hufeland, Matthaei, Jahn, Desruelles, Autenrieth, etc., n'a pas encore abouti à une solution complète de la question. Tout ce que ces investigateurs ont reconnu à l'ouverture des cadavres, c'est l'existence d'un catarrhe bronchique sans lésion particulière des bronches. Et si M. Breschet a trouvé les nerfs pneumo-gastriques rouges chez deux individus morts de la coqueluche, M. Guersent qui a disséqué ces nerfs, chez un grand nombre d'enfants qui avaient succombé à cette maladie, n'y a jamais trouvé de lésion appréciable.

Traitement.

La coqueluche débutant, ainsi que nous l'avons dit, comme un catarrhe sans fièvre, des accidents nerveux l'accompagnent bientôt avec un état pyrétique plus ou moins grand. Les symptômes de catarrhe et de fièvre cèdent les premiers et font place à l'état

Digitized by Google

spasmodique qui seul persiste, quelquefois, pendant de longs mois. Si l'on trouvait un moyen de détruire le double élément qui compose cette affection, l'élément phlegmasique et l'élément nerveux, on préviendrait les complications et l'on enrayerait la maladie d'un seul coup. Il faudrait toujours cependant compter encore avec l'élément toxique qui est cause de la transmissibilité de la coqueluche.

Quel que soit le rôle de l'élément nerveux dans l'ensemble de la maladie, il est certain que les accès sont, au moins en partie, subordonnés à la sécrétion et à l'excrétion catarrhale de la muqueuse des voies bronchiques, les mucosités étant une cause de titillation et d'irritation quand elles sont formées. En effet, ce n'est que par l'expulsion des liquides muqueux que les accès cessent bien souvent et ils ne se produisent que lorsqu'un certain temps s'est écoulé pour leur formation.

L'incertitude qui règne sur l'étiologie de la coqueluche, s'est étendue à son traitement, qui a toujours été et est encore plus ou moins empirique de nos jours.

Il y a dans les épidémies de cette maladie quelque chose qui nous échappe, un génie particulier, une manière d'être spéciale, qui fait qu'une année, à une certaine époque de leur règne, dans certaines latitudes, chez certains individus, vous obtiendrez de l'effet de telle ou telle médication, tandis qu'en d'autres temps et dans d'autres pays, chez d'autres enfants, vous échouerez complètement, *tot morbi quot homines!*

C'est ainsi que l'oxide de zinc, la cochenille, tous les antispasmodiques imaginables, tous les sédatifs possibles; que le quinquina, les antiphlogistiques, etc.; que les cautérisations de la glotte, etc., ont eu des succès incontestables dans certaines épidémies et n'ont pas tenu leurs promesses dans d'autres occurrences, quoique les conditions morbides semblassent être les mêmes. De toutes ces médications, celle par la belladone a seule survécu et compte encore le moins de déboires.

Jusqu'ici il n'y a contre cette maladie aucun spécifique absolu. Le traitement qui nous a le plus souvent réussi et que nous

Digitized by Google

employons quand la maladie est simple, n'importe l'époque de son invasion, et quelles que soient ses périodes et ses formes, est la poudre de la racine fraîche de belladone unie au calomel et à la poudre d'ipécacuanha.

Bien des fois la maladie a été enrayée dans ses symptômes caractéristiques par cette médication. Voici la méthode thérapeutique ou les règles que nous établissons, relativement au mode d'administration de la belladone : Pour un enfant de six mois à un an, ¼ grain par jour; nous augmentons d'un quart de grain pour chaque période de 6 mois, sans aller pour la dose totale au-delà de 3 à 4 grains dans les 24 heures pour les enfants au-dessous de 12 ans : c'est ainsi qu'à l'âge de 2 ans nous donnons 1 grain, à 3 ans 1 ¼ grains, à 4 ans 2 grains, et ainsi de suite; en nous dirigeant toujours d'après la tolérance et les idiosyncrasies, et en diminuant la dose dès que des phénomènes narcotiques se prononcent.

Nous donnons les doses en 2 ou 3 fois dans les 24 heures, et administrons la poudre immédiatement après une crise de vomissements et de toux.

Le calomel et l'ipécacuanha ne sont jamais portés au-delà de 7 à 8 grains dans les 24 heures; nous nous conduisons par rapport à ces adjuvants d'après leurs effets thérapeutiques les plus constants, notre but n'est pas de les faire agir comme émeto-purgatifs, mais plutôt comme expectorants et préventifs des complications inflammatoires qui surgissent si souvent dans le cours de la coqueluche.

La violence et la durée des accès de la toux étant souvent subordonnés à la plus ou moins facile expectoration des mucosités, nous donnons souvent chez les très jeunes enfants, en dehors du traitement général et de temps en temps, le tartre stibié à dose vomitive. Les révulsifs sur une grande surface, comme l'éruption antimoniale sur tout le devant du thorax, secondent souvent cette médication; la dérivation, nous la provoquons au dos et de nouveau sur la partie antérieure de la poitrine, si la maladie persévère. Les déplétions sanguines ne font rien sur la maladie et ne préviennent nullement les pneumonies, ou autres affec-

Digitized by Google

tions inflammatoires ; elles sont également peu efficaces contre ses complications mêmes ; l'engouement des poumons, le molimen congestif de ces organes ne cèdent aucunement à leur emploi même répété. Nous avons vu bien des fois que ces moyens augmentaient les symptômes pulmonaires en raison de l'état de prostration, d'adynamie qui ne tardait pas à survenir. Sans les proscrire, on ne doit s'en servir qu'avec mesure et ne pas les employer comme s'il s'agissait d'une pneumonie simple et franche ; d'ailleurs, aussi longtemps que l'on n'abattra pas la cause première, les quintes qui entretiennent la congestion des poumons, on ne peut espérer de ramener les organes respiratoires à leur état physiologique.

Dans cette occurrence le tartre stibié nous a toujours été plus utile. Ce remède peu efficace contre le spasme des bronches, du diaphragme et des muscles intercostaux, est tout puissant contre l'inflammation de la muqueuse, ou contre la complication ou la concomitance morbide la plus dangereuse et la plus commune de la coqueluche, la pneumonie qui se développe parfois dans le cours de cette maladie et la rend si meurtrière.

La nature toxique, contagieuse de l'affection, exige que l'on change de chambre, que l'on change aussi et souvent d'habillements, qu'ils ne soient ni trop laineux, ni trop grossiers, que l'on renouvelle les objets de couchage et qu'on les soumette à des aérations, même à des fumigations de chlore. On habitera des appartements élevés et spacieux, on enverra les enfants à la campagne. Souvent nous avons vu des enfants atteints de la coqueluche, être quasi-guéris de leurs accès par le séjour à la campagne, et être attaqués de nouveau par des violents accès, à leur rentrée dans les grands centres de population. Il est probable que l'air enfermé, imprégné de miasmes, d'émanations, de virus quelconque, entretient et exaspère la maladie, de même que tous les objets susceptibles de se saturer des principes de la contagion, principes inconnus par leur essence, mais se manifestant par leurs effets.

Si, par la longueur et la violence de la coqueluche, l'économie a reçu une grave atteinte, ou si les sécrétions muqueuses conti-

Digitized by Google

nuent à épuiser les sujets, nous employons à ce stade de la maladie, le lichen d'Islande avec le quinquina et la racine de polygala sénéga, ou mieux encore l'huile de foie de morue brune.

La diète sera généralement tonique, plutôt animale que végétale; on permettra la bière et même les vins doux d'Espagne (Porto, Madère, etc.), en petite quantité, quand la coqueluche sera confirmée et qu'il n'y aura pas de complications qui en contre-indiquent l'usage. Comme le professeur Hannon (Observateur médical, novembre 1852. Courtrai), nous n'en avons jamais retiré que de bons résultats. Nous avons aussi observé que le café, même au lait, entretient l'état quinteux, de même que les laitages, les farineux en soupe, les légumes ne font que prolonger et exaspérer la maladie; en un mot les viandes fraîches, rôties, le pain sec ou grillé, les biscuits et les boissons toniques et même stimulantes nous ont toujours le mieux secondé.

Entre les repas, de l'eau froide peut convenir. On se réglera, après tout, d'après l'âge, les habitudes et la tolérance des enfants.

Nous le répétons, la belladone est encore le médicament qui nous a donné le moins de mécomptes, mais il est loin d'être spécifique; nous ne partageons donc pas l'engouement que lui portent Wetzter, Schœfer, Hufeland, etc., qui le considèrent comme héroïque dans la coqueluche.

Nous ne lui trouvons, comme bien des auteurs, aucune contre-indication dans la coqueluche simple, n'importe à quelle période. Le docteur Marcus, de Bamberg, pense que ce médicament n'a d'heureux effets que lorsque les symptômes nerveux prédominent sur l'irritation bronchique; ce médecin s'élève contre son emploi dans la 1.re période, prétendant qu'il augmente la phlogose des membranes muqueuses sans influer sur les accès convulsifs.

Nous n'avons cependant jamais remarqué le moindre inconvénient dans l'emploi de la belladone, qu'elle ait été donnée avant l'invasion de la coqueluche, au commencement de celle-ci, même quand il y avait des signes de bronchite très développée, des symptômes généraux vifs, ou dans le cours de la maladie, quoique la complication bronchique fut exagérée et dominante.

Digitized by Google

Bien des auteurs se sont préoccupés des premiers moments de la coqueluche, qu'ils ont regardés comme la période d'irritation ; pour nous il est d'abord douteux que telle soit sa nature; en second lieu, cette phase de la maladie fût-elle fébrile, encore faudrait-il prouver que cet état d'irritation est franc, simple, n'offrant rien de spécial, et dans quel cas les antiphlogistiques n'aident pas, et les toniques ou les irritants n'exaspèrent guère, et après avoir établi, avant tout, que la belladone est capable d'irriter. Sédatif par excellence, jamais nous n'avons vu cette solanée provoquer des inflammations des muqueuses ou exagérer celles existantes, leur siége fut-il dans l'estomac, organe qui reçoit la première impression de ce médicament. La preuve que la réaction vitale n'est pas augmentée par la belladone, résulte des expériences de MM. Duméril, De Marquai et Lecointe, en France. Ces médecins ont obtenu pour résultat final, par l'administration de cette solanée, un abaissement considérable de la température chez des chiens, chez qui ils forçaient insensiblement la dose. L'atropine leur a donné de même une diminution notable dans la chaleur animale.

D'ailleurs, ce traitement par la belladone a pour lui la sanction de l'expérience, le temps ce grand enseigneur, comme dit Montaigne, a confirmé son efficacité. Cette solanée est l'agent qui, dans ce dédale de médications diverses employées contre la coqueluche, jouit encore de la réputation la plus méritée.

S'il est reconnu qu'il n'y a pas de véritable spécifique contre cette maladie, c'est encore ce médicament qui a donné le moins d'insuccès. Introduit dans la thérapeutique de la toux quinte, à la fin du siècle dernier, sa renommée n'a fait que croître depuis lors.

Marteau-de-Grandvilliers, médecin à Aumale, en a le premier signalé les bons effets dans les cas de coqueluche.

Il cite deux faits de guérison en sa faveur (Journal de Van der Monde, t. XVI, p. 461).

En 1784, lors de la terrible épidémie qui ravageait Copenhague, Buchan, eut occasion de l'expérimenter aussi, et en obtint des

Digitized by Google

résultats heureux : « jusqu'à présent, dit-il, on n'avait découvert » aucun médicament qui guérit la coqueluche avec tant de » promptitude, de facilité et de sécurité. Donné en doses convenables, je n'en ai observé aucun symptôme alarmant, ni suite » dangereuse. La maladie a rarement duré des semaines, jamais » des mois, chez le plus grand nombre elle s'est terminée en peu » de jours. »

Ce médecin dont la pratique était très étendue, administrait la racine de belladone en poudre mêlée avec du sucre, à la dose d'un demi grain à quatre grains, selon l'âge.

Le docteur Dunois administrait en même temps un émétique, tous les trois ou quatre jours, et cet auxiliaire était considéré par lui, comme tout-à-fait indispensable à la guérison (Acta regia soc. med. Hafniensis, vol. II).

Cette dernière circonstance semblerait ôter beaucoup de l'efficacité de la belladone, mais elle n'en détruit pourtant pas l'intervention certaine et nécessaire. En effet, si Cullen, Laennec, Burns (the principles of Miwifery, etc., London, 1811), Meyer, (rust. magaz. t. XXVIII), Rayer (Dict. de méd. et de chir. prat., t. III, p. 93), Frantzen Wenzel (Auserlesene Recepte, Erlang. 1836, t. VII), Werber, etc., ont préconisé les vomitifs à titre de traitement principal, on doit cependant convenir que les faits de guérison qu'ils constatent, sont obtenus par la belladone, même employée seule.

Schœfer et Wetzler (bulletin génér. de thérap. 1833, t. V), ont aussi essayé la belladone vers la fin du siècle dernier : le premier employa la poudre suspendue dans une potion laxative, le second l'administra mêlée à du sucre. Depuis leurs premières tentatives, ces médecins ont eu occasion de constater l'efficacité de ce remède dans de nouvelles épidémies. Au commencement de ce siècle, Schœfer, pratiquant à Ratisbonne, a vu disparaître rapidement la coqueluche, sous l'influence de la belladone, administrée au début de la maladie. Ce praticien ne put compter sur l'efficacité de ce remède, que quand il provoqua la dilatation de la pupille, l'obscurcissement momentané de la vue et la sécheresse de la gorge.

Digitized by Google

Voici sa formule telle que nous l'avons trouvée dans le journal de Hufeland (t. VI, p. 285) :

Pr.	poudre de rac. de belladone	10 à 20 grains.
	sirop de manne	1 once.
	eau laxative de Vienne	id.
	liqueur digestive.	id.

dont on donne aux enfants d'un à trois ans, toutes les deux heures, une demi jusqu'à une cuillerée à bouche.

Certes, il doit y avoir une grave erreur dans la prescription ci-dessus énoncée; en la suivant servilement on empoisonnerait les $^{99}/_{100}$ des malades : les 3 onces de colature dans la pharmacopée allemande, comme dans la nôtre, représentent 6 cuillerées à bouche, dose qui, prise en 24 heures, constituerait 20 ou au moins 10 grains de belladone pour des jeunes enfants. L'auteur aura sans doute voulu désigner des cuillerées à café! Au reste la suspension du remède insoluble, doit donner lieu à des irrégularités dans les doses et offrir bien des inconvénients. Nous préférons, après tout, le mode d'administration de Wetzler qui a confirmé en 1810, dans une épidémie de coqueluche, à Augsbourg, les succès qu'il avait obtenus de la belladone, vingt ans auparavant ; ce médecin donna ce remède à 30 enfants qui tous guérirent dans l'espace de 8 à 15 jours, en administrant la racine, matin et soir, en poudre mêlée avec du sucre; à la dose d'un quart de grain aux enfants au-dessous d'un an; à celle d'un demi-grain au-dessous de 2 ans, à la dose d'un grain à ceux de 2 à 3 ans, et à celle d'un grain et demi aux enfants de 4 à 6 ans. On augmentait cette dose au bout de 2 à 3 jours, sans toutefois dépasser celle d'un demi-grain, en 24 heures, chez les plus jeunes, et celle de 3 grains chez les plus âgés (Journal de Hufeland, t. VI, p. 285).

De cette manière on ne court pas le danger, comme dans la méthode de Schœfer, d'une accumulation trop forte d'un médicament énergique qui reste parfois inerte quelque temps et qui, à un point donné, pourrait éveiller de fortes sympathies et occasionner de graves accidents.

La pratique de Wetzler est encore celle qui est suivie de nos

Digitized by Google

jours par bien des médecins, la méthode de M. Trousseau, du D.r Debuque, etc., n'est pas autre. Nous préférons aussi la belladone donnée en une ou deux fois dans les 24 heures, qu'administrée à petites doses dans la journée; de cette dernière manière on finit souvent par ne plus pouvoir compter sur la quantité donnée à cause des vomissements incessants qui tourmentent, surtout la journée, les jeunes malades; d'un autre côté on établit trop facilement la tolérance quand on administre le remède à doses fractionnées trop répétées, et nous avons observé qu'il faut narcotiser en quelque sorte le malade, lui donner de la stupeur, ou au moins des effets prompts et subits, tels que la dilatation de la pupille, l'acreté de gorge, phénomènes qui se produiront plus sûrement en administrant une dose convenable, en une ou deux fois dans les 24 heures.

L'amélioration de la coqueluche est presque toujours subordonnée à un effet narcotique (rougeur du visage, dilatation des pupilles, etc.), c'est pour son obtention que l'on augmente aussi graduellement la dose de la belladone, comme Krafft l'avait déjà pratiqué en 1806, dans une épidémie qui ravageait Runkel et ses environs : ce médecin donna l'infusion préparée avec un scrupule de la racine et des feuilles de belladone et une once d'eau bouillante, dont il administra trois fois par jour 3 à 30 gouttes, selon l'âge, tout en augmentant la dose jusqu'à narcotisation. (Journal de Hufeland, 1808). Méglen, de Colmar, essaya la méthode de Wetzler et en obtint les résultats les plus heureux : « sous l'in-
» fluence de la belladone, dit-il, on ne tarde pas à apercevoir
» une grande diminution dans la force, la violence, la fréquence
» et la durée des accès de cette toux, et la maladie cesse entiè-
» rement en beaucoup moins de temps que par toute autre mé-
» thode (Bibl. méd., t. XLVIII, p. 207). »

Nous ne concevons pas qu'Hufeland qui considère la belladone presque comme un spécifique de la coqueluche, n'employait ce médicament que du 15.me au 20 me jour de la maladie; alors que dans bien des cas on observe déjà une décroissance dans l'affection (Journal de Hufeland).

Digitized by Google

Certes, on obtient le plus souvent les meilleurs effets des médicaments dans la coqueluche, lorsque celle-ci a atteint son apogée, mais ne peut-on alors pas en attribuer une large part au déclin naturel de la marche de celle-ci, qui aurait fini moins promptement, il est vrai, mais tout aussi sûrement sans le secours de la médecine.

Le D.r Mure (Dict. des sc. méd., t. III, p. 75), prône également les bons effets de la belladone dans trois cas de coqueluche extrêmement opiniâtres; il donne la préférence à la méthode de Wetzler.

Le D.r Raisin, de Caen, nous montre que les émétiques seuls ne sont pas d'un grand secours dans la coqueluche; après avoir employé vainement l'ipécacuanha et des boissons aromatiques miellées, il a réussi à modifier les coqueluches les plus opiniâtres dès le premier jour par la belladone; le sommeil du malade devint plus doux, les accès moins violents et moins répétés; il administrait ce remède, matin et soir, à la dose d'un quart de grain à un demi-grain, suivant l'âge (Journal général de méd., t. LV).

Delens (Éléments de méd. prat. de Cullen, t. III, p. 95), se range, à l'encontre de l'opinion du maître dont il a commenté l'ouvrage, parmi les partisans exclusifs de la belladone dans la coqueluche.

« C'est incontestablement, dit-il, le meilleur remède dans cette » maladie, réussissant dans la première période, il est le plus » efficace dans la seconde. »

Il donne la racine de belladone jusqu'à 2 à 5 grains dans les 24 heures. Il l'a vue constamment diminuer l'expectoration et la toux, et faire ensuite cesser, en huit à dix jours de traitement, la coqueluche la mieux caractérisée.

Le médecin anglais Bluckett (London médic. repository, avril 1824), rapporte plusieurs observations en faveur de la teinture de belladone donnée matin et soir.

Dans ces essais de la belladone les médecins belges ne restèrent pas en arrière; indépendamment des nombreuses observations

Digitized by Google

consignées dans différents recueils périodiques de l'époque, nous voyons la question portée dans des livres plus sérieux et qui seront toujours consultés avec fruit.

Kluyskens, de Gand, loue les bons effets de la belladone dans la coqueluche : « De toutes les maladies dans lesquelles j'ai cru » pouvoir rationnellement employer la belladone, dit l'habile » professeur, il n'en est pas une dans laquelle elle m'ait mieux » réussi que dans la toux convulsive, connue sous le nom de » coqueluche. Chez les enfants robustes, il m'a toujours paru » qu'il fallait d'abord combattre l'état inflammatoire par l'appli- » cation de quelques sangsues, à la poitrine, et attendre quel- » ques jours jusqu'à ce que la toux fût purement spasmodique, » avant de faire usage de ce moyen. (Mat. méd. prat., t. I, p. 61).»

Les médecins Rudolphe, Eberhard (Rust. Magaz. 1827), Pieper (Harless rheinische Zurbentur, bd. X. 1825), préoccupés de la nature de la coqueluche et croyant que l'estomac ou le système nerveux ganglionnaire pourrait bien en être le siége, ont essayé des frictions faites dans le creux de l'estomac avec l'extrait de belladone mêlée à de la salive, ou ont appliqué à la région épigastrique un emplâtre composé d'extrait de belladone dont ils prétendent avoir obtenu des effets prompts et merveilleux.

A l'encontre de la plupart des médecins qui ont obtenu le plus d'effets de la belladone dans le stade convulsif, le médecin Guerard ne la recommande que dans la période catarrhale, lui substituant dans celle spasmodique l'acide prussique (Rust. Magaz. 1829).

Laennec tout en employant les vomitifs avec la belladone, convient cependant que ce remède lui a toujours paru, après les émétiques, l'un des meilleurs moyens pour abréger la durée de la coqueluche et calmer la violence des quintes. Ce médecin ne connaît pas de meilleur médicament pour diminuer dans ces cas le besoin de respirer, et par conséquent la dyspnée (Traité de l'Auscult. médiate, t. I, p. 86).

A l'exemple du professeur Kluyskens, un médecin belge, N. Delhaye, n'administrait la belladone qu'après avoir combattu l'élément inflammatoire de la maladie, au moyen des antiphlo-

Digitized by Google

gistiques, et assure en avoir obtenu les meilleurs résultats, il nous cite une trentaine de cas tous suivis de promptes guérisons. Ce médecin donnait la poudre de la racine de belladone, jamais au-delà d'un grain dans les 24 heures (Journal de méd. Bruxelles, t. 1, p. 295).

Nous croyons cette dose un peu minime surtout pour les enfants déjà âgés; après tout, la belladone comme la plupart de nos plantes narcotiques est sujette dans ses propriétés actives à tant de vicissitudes, tenant sans doute, à l'époque à laquelle elle est récoltée, à sa culture qui, dans nos jardins, hors de ses terrains favoris, doit faire subir à ce végétal, pour une dose donnée, des variations infinies dans ses principes actifs; c'est ce que l'observation de tous les jours nous apprend. Que de substances médicinales encore qui par un long séjour dans nos officines perdent leurs propriétés les plus essentielles ! Tel est encore le cas pour la belladone. En effet, le médecin Miquel, de Neuerhaus (Archiv. für mediz. Erfurung, 1829), tout en ayant obtenu les meilleurs effets de la racine de belladone dans la coqueluche pendant une période de 15 années, qu'il l'a constamment expérimentée, au point d'enlever constamment la toux au bout de huit jours, recommande d'employer la racine récemment récoltée comme étant beaucoup plus active que celle qui a déjà vieilli dans les magasins; car, suivant lui, aucune substance ne perd plus promptement son efficacité par le temps.

C'est ce dont nous avons pu nous assurer nous-mêmes : ayant obtenu des effets surprenants, dans une épidémie de coqueluche, de l'emploi de la belladone au point d'enrayer en quelque sorte la maladie dès les premières doses, nous fûmes tout surpris de n'en plus avoir d'effet au bout de quelques jours dans des cas semblables. Ayant été aux informations, nous apprîmes que la provision fraîche de cette racine étant épuisée, le pharmacien nous en avait dû donner de la surannée, dont les effets étaient presque nuls.

Rien d'étonnant donc de la diversité des résultats obtenus pour l'emploi de ce médicament par tant d'expérimentateurs, rien

Digitized by Google

d'étonnant que les opinions soient encore loin d'être fixées relativement à son efficacité !

Sans doute, nous avons observé avec plusieurs médecins que la vertu de la belladone dans la coqueluche est très variable suivant l'épidémie, suivant même l'époque de celle-ci et on ne peut se refuser d'admettre cette infidélité, quand on se rappelle combien le caractère des maladies épidémiques est inconstant et variable; cependant, ces insuccès peuvent souvent tenir aussi à l'exiguité de la dose employée : c'est ce que nous avons remarqué dans maintes occasions.

Il est encore avéré que dans les épidémies il faut à l'exenple de Sydenham, Woll, etc., étudier leur génie et leur caractère particulier afin de s'assurer de leur élément initial et dominant; c'est ainsi, que quand le génie épidémique est inflammatoire, nous avons insisté quelquefois sur des médications anti-phlogistiques préalables; s'il est bilieux, catarrhal, muqueux, etc., nous avons fait prévaloir les évacuants et surtout les vomitifs, sauf à recourir à la belladone, après la destruction ou l'atténuation des divers éléments morbides qui enchaînaient en quelque sorte la maladie principale, et empêchaient ses modifications par le sédatif spécial.

On doit également faire attention de prescrire la poudre de la *racine* et non la poudre de la belladone, si non, on court le risque de ne pas en obtenir d'effet.

Malgré ces précautions il est encore nécessaire de s'enquérir si c'est bien la poudre de la racine que les pharmaciens nous délivrent; maintes fois nous avons été trompés sur ce point : des pharmaciens n'ayant que la poudre des feuilles dans leur officine vous la donnent, croyant qu'elle est tout aussi efficace que celle de la racine fraîche. Cette erreur a plus d'une fois été cause des insuccès chez nos malades et ceux-ci ayant pu obtenir la poudre de la racine, eurent le bonheur de voir céder quelquefois en 8 ou 10 jours la coqueluche.

En cessant trop tôt la médication nous avons vu la maladie reprendre sa première violence, ce n'était que par des doses continuées tout un temps que la toux disparaissait ou au moins changeait de caractère, que de spasmodique elle devenait simplement catarrhale.

Digitized by Google

Il serait à désirer que l'on pût substituer aux matières végétales brutes leurs principes actifs, c'est ainsi que l'atropine, principe alcaloïde trouvé dans la belladone pourrait rendre des services incontestables et plus certains. On n'aurait plus alors ces mécomptes provenant de la différence que l'on observe dans les effets produits par des plantes recueillies dans des endroits divers, dans des années différentes, par des préparations provenant d'officines séparées.

Nous avons essayé quelquefois l'atropine à la dose de $^1/_{20}$ à $^1/_{10}$ de grain, mais malheureusement sans résultats concluants. Cela tenait peut-être à la mauvaise qualité de l'alcaloïde, ou à ce que ce principe a besoin du concours d'autres ingrédients contenus dans la belladone, qui en font l'efficacité.

On n'est donc pas encore fixé sur la valeur de l'atropine quoique Brandes ait obtenu cet alcaloïde depuis un grand nombre d'années déjà. M. Reisinger (Med. et chir. Zeitung et archiv. gén. t XVIII, p. 300), qui l'a expérimenté sur des animaux en a obtenu des effets plus prompts et plus durables que de l'extrait de belladone; d'autres expérimentateurs ne lui ont pas trouvé des propriétés plus actives ni plus constantes.

Le D.r Blache tout en confirmant les bons effets de la belladone dans la coqueluche, la proscrit cependant dans la période catarrhale et la considère comme nuisible lorsqu'il existe la moindre inflammation thoracique. Il ne la donne, comme Hufeland, que dès le 15.me ou 20.me jour de la maladie, la regardant avant cette époque si pas sans valeur, du moins comme non nuisible.

Le D.r De Breyne, loue aussi l'efficacité de la poudre de la racine de belladone dans la coqueluche. Nous laisserons ici l'auteur exposer lui-même sa méthode et ses résultats.

« C'est surtout en 1817 et 1818 qne nous avons employé la « belladone avec le plus de succès, contre une épidémie de coque- « luche rebelle à tous les autres moyens. La vérité de cette asser- « tion est établie dans le passage suivant de la thèse du docteur « Mazier (Journal des Connaissances médico-chirurg.) :

« Dans le commencement de l'épidémie, il mourut quelques

Digitized by Google

« enfants, et beaucoup furent aux portes de la mort. Une famille,
« formée par la réunion de six enfants en bas-âge, dont le plus
« jeune avait un an à peu près, vint réclamer les soins de
« M.r De Breyne. Un des garçons, âgé de 6 ans, était pris, de-
« puis 12 à 15 jours, de la coqueluche, et offrait une face vio-
« lette très injectée; les yeux étaient couverts d'une ecchymose
« occupant toute la partie antérieure de la sclérotique, et qui ne
« laissait à découvert que la cornée, ce qui donnait à cet enfant
« un aspect hideux. Son frère, un peu moins âgé, offrait depuis
« 10 jours les mêmes symptômes, qui allaient encore en augmen-
« tant. Chez tous les deux, les quintes étaient terribles, longues
« et fréquentes; les enfants semblaient les craindre; leur vie
« était en danger, et paraissait menacée d'une manière toujours
« violente à chaque accès. M.r De Breyne administra la poudre de
« la racine de belladone suivant les règles qu'il avait établies, et,
« dès la nuit suivante, il y eut un mieux assez sensible chez les
« deux enfants. Les accès devinrent moins forts et moins fré-
« quents; ils devinrent de plus en plus rares les jours suivants,
« de manière que tout avait disparu en 8 jours..... Les autres
« enfants de la même famille subirent le même traitement avec
« autant de succès, à mesure qu'ils furent pris. Chez d'autres
« enfants du même endroit on obtint les mêmes succès. Bientôt
« on vit arriver une foule de parents qui, désolés de voir leurs
« enfants en proie à une affection pour laquelle ils leur faisaient
« prendre de force des médicaments qui apportaient à peine un
« léger soulagement, venaient demander des secours à celui qui
« avait guéri si facilement les précédents, et eurent, quelques
« jours après, le bonheur de voir leurs enfants prendre, non-
« seulement sans répugnance, mais avec plaisir, un médicament
« qui leur rendait à la fois la vie et la santé. Enfin, plusieurs
« centaines se présentèrent dans le cours de cette épidémie, et
« furent, par le même moyen, délivrés en 8 à 10 jours.

« Dans la méthode thérapeutique la dose se règle en général
« sur le nombre des mois de l'enfant : autant de fois 5 centi-
« grammes ou de grains qu'il a de mois d'âge, à donner en 12

Digitized by Google

« jours, temps ordinaire du traitement..... Pour les enfants au-
« dessus de 6 ans, on ne dépasse pas la dose de 3 grammes pour
« 12 jours, et toujours en 3 fois.

« On administrera le remède après le 12.me et même le 15.me
« jour, lorsque les quintes ont pris leur caractère propre, spé-
« cifique ou *pertussique*.

Enfin il n'est pas de médecin de nos jours qui ne s'applaudisse des effets de la belladone dans la coqueluche; tout le monde est d'accord sur son efficacité, les opinions ne diffèrent en général que sur le temps opportun de son administration; il en est aussi qui, tout en prônant ce remède, combattent d'abord l'élément inflammatoire ou pléthorique par les sangsues, etc., etc.

D'autres médecins encore emploient la belladone dans un traitement mixte : c'est ainsi que M. Guersent a plusieurs fois donné avec un grand avantage un mélange (conseillé par le D.r Ivan) à parties égales d'oxyde de zinc, de poudre de belladone et de ciguë, d'abord à la dose de $\frac{1}{4}$ de grain, trois fois par jour, en augmentant la dose progressivement.

Le D.r Jolly, dit avoir combiné avec beaucoup de succès le sulfate de quinine, la belladone et l'opium.

Kahleiss, a réussi dans un grand nombre de cas, avec une formule composée de racine de belladone en poudre, de poudre de Dower, de fleurs de soufre lavées (Hufeland, journal, février 1829).

D'autres encore, comme le D.r Werber en Allemagne, sont convaincus que la belladone, pas plus que d'autres médicaments, n'est un spécifique contre la coqueluche, et que pour la traiter avec succès, il faut modifier le traitement suivant les différents stades et formes de la maladie : c'est ainsi que dans le stade rhumatico-catarrhal il emploie les diaphorétiques et les altérants; dans le stade spamodique, les narcotiques (cigue, jusquiame, opiacées, etc.); la belladone est utile, suivant M.r Werber, dans les complications avec l'affection cérébrale et avec l'augmentation de la sensibilité en général, sans toutefois que ces complications présentent une augmentation de l'action des vaisseaux sanguins.

Les médecins de l'école physiologique, et à leur tête M.r Des-

Digitized by Google

ruelles (Traité de la Coqueluche. Paris, 1827), s'élèvent, sans raison, contre l'emploi de la belladone dont les médecins allemands surtout avaient obtenu de si bons effets. Les partisans de Broussais considéraient ce remède comme dangereux, pouvant déterminer facilement une irritation gastrique, et amener la cécité, le délire, l'empoisonnement et d'autres accidents fâcheux. Nous savons à quoi nous en tenir aujourd'hui : *abusus non tollit usum!* De ce qu'entre des mains ignorantes ou imprudentes ce remède puisse occasionner des accidents, ce n'est pas une raison de le proscrire. Il ne faut pas rendre le médicament responsable de l'erreur du médecin qui en fait un abus ou qui ne sait le donner en temps opportun.

D'autres médecins moins exclusifs, quoique tout aussi timorés ou imbus de leur doctrine favorite, le proscrivaient seulement dans le cas de coqueluche où il y avait fièvre, pléthore sanguine, concomitance d'une angine, soit gutturale, soit laryngée-trachéale, irritation des voies digestives, affaiblissement des organes de la vue, etc. Mais quelles sont les occurrences où l'une ou l'autre de ces circonstances n'existent pas, surtout lorsque l'on examine les malades avec une opinion préconçue! Mais quels sont les cas de coqueluche, dans les quels, sans prévention surtout, on ne découvrira pas l'une ou l'autre de ces complications! Autant valait proscrire tout-à-fait la belladone de la thérapeutique de cette maladie, que de borner son usage aux quelques cas introuvables où la coqueluche se présente dans toute sa simplicité imaginable.

Il y avait donc des médecins qui, obligés à tenir compte des succès prônés par de grands praticiens, disaient cependant que la belladone ne convenait qu'aux sujets nerveux.

On ne doit compter sur ce médicament, dit M. Th. Guibert (Recherches nouvelles et observ. pratiques sur le croup et sur la coqueluche. Paris, 1824), que lorsque la persistance de la toux convulsive paraît dépendre d'une *sorte d'habitude nerveuse*, et que les symptômes inflammatoires ont été complètement dissipés par un traitement antiphlogistique préalable.

Mais alors on est bien près de s'entendre et la belladone sera

Digitized by Google

toujours utile, car *cette soi-disant habitude nerveuse* existe toujours, que l'on ait ou que l'on n'ait pas institué un traitement antiphlogistique préalable.

Quelques médecins allemands, fascinés par la doctrine d'Hahnemann, et parmi eux le D.r Muller, de Leipzig, s'élevèrent contre l'administration de la belladone à haute dose dans le traitement de la coqueluche.

Les médecins homœopathes prétendaient guérir la coqueluche en n'employant qu'une fraction très petite de cette substance. Mais nous savons que ces fractions se réduiraient, en dernière analyse, à rien, de sorte que la maladie, *post hoc ergò propter hoc*, se guérissait ici sans emploi du remède, par les seuls efforts de la nature, et non par les prétendues vertus d'infinitésimales gouttes de médicament.

Nous n'entreprendrons pas la controverse des mille et un remèdes prônés contre la coqueluche; nous noterons seulement une médication en dehors de la belladone, base du traitement de cette maladie, qui pourrait quelquefois, entre des mains habiles, rendre quelques services, en parant à la violente constriction de la glotte : nous voulons parler de la cautérisation de cet organe.

Le docteur Watson, de Glascow, croit que si on trouvait un moyen de détruire le double élément qui compose la lésion du larynx, l'élément phlegmasique et l'élément nerveux, on préviendrait les complications et on guérirait d'un seul coup toute la maladie. Partant de cette idée, le médecin anglais a soumis à la société médicale de Glascow, en 1850, le résultat de ses expériences : il cautérise dans la coqueluche le larynx, avec une solution de 15 grains de nitrate d'argent pour une once d'eau distillée, en l'appliquant au moyen d'une éponge attachée à une baleine qu'il introduit jusque dans le larynx. Il cite plusieurs observations où ce moyen seul aurait guéri.

Nous ne l'avons jamais essayé, à cause de ses difficultés et parce que les moyens ordinaires nous ont toujours paru moins violents. Il se peut que le médecin anglais soit parvenu par ces cautérisations à modifier la surface muqueuse du larynx et à dimi-

Digitized by Google

nuer les quintes. Car, quel que soit le rôle de l'élément nerveux dans la maladie totale, il est certain que les accès sont, au moins en partie, subordonnés à la sécrétion catarrhale de la muqueuse laryngée, le liquide sécrété, toujours plus ou moins visqueux, étant une cause de titillation et une cause difficile à expulser. Il se peut encore qu'en dehors de la diminution de la sécrétion, le caustique, en modifiant la sensibilité des extrêmités nerveuses, exerce aussi une action favorable sur l'élément nerveux de la maladie dans cette partie de l'organisme.

Le D.r Jaubert (Soc. méd. d'Indre-et-Loire. 1851), partant de cette idée que les quintes ou accès de coqueluche sont toujours sous la dépendance du produit des sécrétions des voies aériennes, et que, en modifiant cette sécrétion, on parviendrait peut-être à faire disparaître la toux convulsive, s'est décidé à cautériser l'isthme du gosier et les lèvres de la glotte avec le nitrate d'argent. Sur 109 malades, 11 ont été traités par les boissons émollientes seulement, ou par les vomitifs, par les stupéfiants (poudre de racine de belladone). La durée moyenne du traitement a été de 45 jours.

Tous les autres malades ont été soumis aux cautérisations avec une solution de nitrate d'argent. De l'ensemble de ces observations, il résulte que, dans 40 cas la guérison a été rapide, que dans 21 cas il y a eu diminution des symptômes et de la durée de la maladie, et que dans 8 cas seulement, cette médication est demeurée sans effet. Sur ces 40 cas on a compté 7 récidives.

A notre avis ce moyen pourrait être tenté chez les adultes, mais chez les enfants, il serait le plus souvent impraticable; on aurait une peine infinie à l'employer chez les jeunes sujets, une toux suffocante vous arrêtant aussitôt.

Nous avons dit que la belladone était la base du traitement de la coqueluche, mais quoique cet agent soit encore le plus avantageux, il ne faut pas croire qu'il réussisse dans tous les cas. Ce n'est même qu'assez rarement que l'on en obtient des succès incontestables et que l'on peut en suivre le progrès pas à pas, puisque, en l'employant on modifie quelquefois subitement l'état

Digitized by Google

spasmodique et qu'en cessant son usage, on voit celui-ci reprendre son premier essor pour être atténué de nouveau par la reprise de la belladone.

Comme observation générale, nous ajouterons que la belladone, tout en enrayant quelquefois les quintes, ne peut cependant rien sur la toux bronchique plus ou moins nerveuse et spasmodique toujours qui succède aux paroxysmes, puisque quand on a eu le bonheur de faire avorter ceux-ci, les symptômes bronchiques continuent leur marche, comme si la maladie cyclique par sa nature, devait parcourir toute sa carrière.

La belladone n'est donc pas un moyen curatif certain... Est-elle un préservatif absolu? C'est ce que nous allons voir rapidement pour terminer ce mémoire auquel nous regrettons de n'avoir pu consacrer un peu plus de loisir.

Si par l'emploi de la belladone, il nous est donné d'enrayer quelquefois les accès de la coqueluche, de modérer la maladie et d'influer sur la durée des quintes, nous ne sommes jamais parvenu à préserver de la maladie, ceux qui avaient préalablement usé de cette plante. Maintes fois, dans les cas d'épidémies meurtrières, nous avons fait prendre des doses assez fortes de ce remède, sans avoir pu prévenir l'invasion de la maladie; nous avons répété les essais à toutes les époques des épidémies, nous les avons même établis dans les cas où la maladie était sporadique, en mettant des enfants sains en contact avec les malades, après avoir préalablement en quelque sorte saturés les premiers, de belladone.

Jamais nous n'avons empêché l'atteinte de la maladie, mais nous avons observé que, quand elle avait lieu dans de pareilles conditions, elle était généralement moins violente, moins dominée par des phénomènes nerveux; mais son caractère quoique affaibli était toujours évident et sa durée aussi longue.

La belladone n'est donc préservative qu'en ce sens, qu'elle semble mettre à l'abri de fortes atteintes de coqueluche, sans couvrir les sujets de son immunité. De même l'inoculation de la petite vérole ne préservait pas de son atteinte, mais donnait généralement lieu à une variole moins maligne.

Digitized by Google

Aussi ce moyen n'est-il à conseiller que dans les cas d'épidémies meurtrières, ou quand on pourrait craindre avec raison la coqueluche chez des enfants chétifs, poitrinaires ou à peine convalescents de graves maladies, et que rien ne contre-indique son usage. Le seul inconvénient que produise la longue administration de ce remède, est une éruption erythémateuse générale d'un rouge écarlate avec bouffissure générale, assez semblable à l'exanthème de la scarlatine, provoquant quelquefois de fortes démangeaisons; en modérant les doses ou en les suspendant quelques jours, cette éruption disparaît assez facilement, de même quelques bains tièdes en font souvent également prompte justice, si, bien entendu, on n'en entretient pas la cause par la continuation du remède. Une céphalalgie sus-orbitaire, la dilatation de la pupille, d'où l'obscurcissement de la vue, et la cécité même, sont encore des accidents momentanés, qu'un long usage de la belladone provoque, mais en diminuant la dose ou en cessant quelques jours le remède, on en a facilement raison. Ces accidents, du reste, ne sont que provisoires et s'épuisent avec la diminution du médicament, ou s'éteignent très souvent complètement par une suspension de peu de temps. D'ailleurs, les doses préservatives ne doivent jamais être si fortes : nous avons obtenu autant d'effets par la durée de leur administration, que par des doses forcées et répétées. Aussi des enfants qui avaient été soumis pendant trois ou quatre semaines à un léger traitement préservatif, eurent-ils la même atténuation dans la maladie, que ceux qui en avaient usé très peu de jours à fortes doses. Nous pourrions citer des centaines de faits qui pourraient confirmer cette vertu prophylactique prise dans le sens que nous venons d'indiquer. Ce remède agit ici presque comme le quinquina dans les pays marécageux : certes celui qui en prend tous les jours une faible dose, ne sera pas préservé de la fièvre intermittente, mais bien souvent ses atteintes seront plus faibles, l'économie animale étant déjà en quelque sorte imprégnée des principes médicamenteux qui ne demandent qu'à être ranimés ou renforcés par de nouvelles et légères doses, pour résister aux modifications morbides excitées par la pyrexie.

Digitized by Google

Dans tous les cas, la contagion de la coqueluche étant un fait démontré, il est évident que le meilleur préservatif sera toujours l'isolement des enfants. Quant aux complications de la coqueluche, nous les traitons comme si celle-ci n'existait pas, hormis que nous sommes sobres d'émissions sanguines, dans les phlegmasies pulmonaires concomitantes. Aucune de ces complications n'exige impérieusement la suspension de l'emploi de la belladone, si ce n'est celle des affections encéphaliques et des méninges qui demandent que l'on cesse ce narcotique, pour le reprendre dès que les accidents cérébraux ont disparu.

Digitized by Google

10 octobre 1854

MORT

DE

M.r GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTE BARON DE STASSART [1],

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE A VIE,

SECTION DES LETTRES,

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Le Baron De Stassart, dont la vie et les travaux ont été appréciés déjà dans de nombreux écrits, a lui-même placé son autobiographie en tête de l'édition de ses œuvres complètes, publiée peu de jours avant sa mort. Depuis ce douloureux évènement, l'Académie royale de Belgique a résolu d'inaugurer, par l'éloge de

(1) Ministre plénipotentiaire, ancien Vice-Président du Congrès national, ancien Président du Sénat belge, Chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, Membre de l'Académie royale de Belgique, Membre correspondant de l'Institut de France, Officier de l'Ordre Léopold, décoré de la Croix de fer, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de l'Ordre polonais de St.-Nicolas, Chevalier du Mérite civil de Bavière, de l'Étoile polaire de Suède, etc., etc.

Digitized by Google

ce littérateur distingué, la série des notices à mettre au concours pour le prix, fondé par lui, en faveur du meilleur travail sur nos célébrités nationales.

Il ne reste à la Société littéraire du Hainaut qu'un devoir à remplir, c'est de payer un tribut d'éternels regrets à la mémoire de cet honorable Vice-Président, et d'inscrire ici un témoignage de vive reconnaissance pour la part active et le sympathique intérêt qu'il n'a cessé de prendre à ses travaux pendant de longues années.

La Compagnie se souviendra toujours, avec bonheur, des relations pleines de charme qu'il lui a été donné d'entretenir avec cet écrivain de cœur et de talent, dont l'aménité de caractère n'avait d'égale que la finesse et la bonhomie de son esprit. Elle se rappellera surtout avec fierté, que l'aimable fabuliste, dont notre pays s'honore, fut l'un de ses correspondants les plus dévoués et l'un de ses plus zélés collaborateurs.

PAR DÉCISION :

Le Bureau : Camille WINS, LE TELLIER, Hipp. ROUSSELLE, LAMBERT, Benoit QUINET, WATRICQ, NÈVE, LACROIX, H. DESCAMPS, V. WÉRY et GUIBAL.

Digitized by Google

1778.

—

UN PREMIER DE LOUVAIN

A

MONS.

§ I. — Le Premier en Philosophie.

L'Université de Louvain a fait, pendant trois siècles et demi, la gloire scientifique et littéraire de nos provinces.

L'*Alma-Mater*, comme on la nommait, était l'orgueil du pays, par les hommes éminents qu'elle produisait et par les brillants succès qu'elle ne cessait de remporter. Chez elle, se formaient nos théologiens, nos jurisconsultes et nos médecins, qui s'acquirent une si haute réputation. Elle fournissait une preuve permanente de la culture des sciences par nos ancêtres.

Sous le rapport social, son influence était considérable; c'était dans ce centre que l'unité nationale et religieuse reprenait sans cesse une nouvelle force; Flamands et Wallons y apprenaient à se connaître; ils en rapportaient chez eux ces idées d'union qui maintenaient nos provinces en un seul état.

Digitized by Google

A la fin de l'année académique, l'Université ouvrait un concours entre tous les élèves qui terminaient leur philosophie. Pour se rendre compte de ce concours, il faut savoir quelle était l'organisation de la faculté des arts, dite de philosophie. Cette faculté formait le premier degré de l'instruction supérieure : elle se composait de quatre colléges, ou pédagogies, nommées le Château, le Porc, le Lis et le Faucon.

L'enseignement comprenait la logique et la physique, les mathématiques pures et appliquées, la morale et l'éloquence chrétiennes; enfin, des thèses sur ces diverses matières. Les leçons se donnaient, dans chaque pédagogie, deux fois par jour, par quatre professeurs; aux jours fériés, on expliquait la philosophie sacrée.

Les étudiants de la première année étaient appelés *Logiciens*, et ceux de la seconde année, *Physiciens*. Ces derniers prenaient part au concours annuel.

D'abord, dans chaque pédagogie, les élèves faisaient deux compositions écrites sur toutes les matières qui avaient été enseignées pendant leurs deux années d'études. Les neuf premiers étaient déclarés se trouver dans les lignes. Ceux-ci recommençaient, en particulier, un double examen écrit sur les mêmes matières, mais plus approfondies; d'après leurs compositions, ils appartenaient à la première, à la seconde, ou à la troisième ligne, composées chacune de trois élèves. — Puis venait le concours général : les trois étudiants de la première ligne de chaque pédagogie, que l'on pouvait réputer les douze meilleurs élèves de la faculté, se mesuraient entre eux par deux nouvelles compositions, et celui qui l'emportait dans cette dernière épreuve était proclamé *Premier en philosophie*, *Primus in artibus*, distinction la plus haute à laquelle on pût arriver. Comme on le voit, les concurrents étaient nombreux et sérieusement préparés à la lutte; les matières ne se bornaient pas à quelques formules scholastiques : c'était un concours scientifique, réel et difficile.

On publiait ensuite les trente-cinq autres places de philosophie, dans l'ordre du mérite; il était presqu'aussi honorable de se trouver dans les six premiers des premières lignes que d'être le *Primus*.

Digitized by Google

Les élèves des quatre pédagogies qui n'étaient pas arrivés dans les lignes prenaient part ensemble à un concours ultérieur, et l'on proclamait les places jusqu'à la moitié du nombre des concurrents: ces étudiants étaient nommés *antè medium;* quant aux rangs *post medium*, ils étaient tenus secrets : on désignait ces jeunes gens par le sobriquet de *post* (1).

Le *Primus* recevait les plus grands honneurs, tant à Louvain que dans le lieu de sa naissance, ou dans celui où il avait fait ses humanités.

A Louvain, sa promotion était faite publiquement, à la grille du *Ficum*, bâtiment de l'école des arts, rue Neuve. On le félicitait avec solennité; ses condisciples le reconduisaient en grande cérémonie et lui offraient un banquet.

En rentrant dans sa localité, il était l'objet d'une réception triomphale : des portiques s'élevaient en son honneur; les étudiants formaient une cavalcade; les professeurs et les magistrats prenaient place au cortége ; enfin, toutes les classes de la société se portaient à sa rencontre. Chacun voulait lui témoigner l'intérêt et la sympathie qu'il leur inspirait. La promotion du Premier contribuait tout à la fois à la gloire de sa pédagogie et à celle de sa ville natale qui s'honorait elle-même en encourageant les études et les élèves distingués.

Le *Primus* de Louvain, en 1778, fut un montois, François de Sécus. Nos magistrats lui ménagèrent une réception magnifique. Ils y étaient engagés par les précédents en cette matière, et par la position respectable que le baron de Sécus, père, occupait à Mons. Nous dirons quelque chose de ces deux circonstances.

§ II. — Réception à Mons des Premiers de Louvain.

Le corps du Magistrat était formellement autorisé à rendre des honneurs au *Primus:* l'article 177 du règlement de l'Impératrice-

(1) *De Ram*, Analectes concernant l'Université de Louvain. Annuaire de 1847, p. 161.

Digitized by Google

Reine pour la ville de Mons, du 18 avril 1764, portait : « Voulant « néanmoins marquer combien Nous protégeons les sciences, « Nous permettons à ceux du Magistrat de suivre l'ancien pié à « l'égard de la réception d'un Premier de philosophie en l'Uni- « versité de Louvain, natif de Mons, ou y ayant fait sa dialec- « tique, et de lui faire un présent. »

Il n'était pas difficile de suivre l'ancien pied, car la ville eut, à diverses reprises, l'occasion de fêter des lauréats qui avaient fait leurs humanités dans son collége de Houdain. Le premier qui eut cet honneur, fut le célèbre Ph. Cospeau, mort évêque de Lisieux. On compta depuis lors, François Dubois (*Sylvius*), en 1598, Jacques Tacquenier, en 1636, N. Cochet, en 1660, Robert Lemaire, en 1668, Jean-François du Leloz, en 1684, et, pendant trois années consécutives : Claude-Joseph Sotteau, en 1720, Jacques-Philippe Cornet, en 1721, et Charles Verlaine, en 1722 (1). A cette dernière promotion, le second fut Michel Bouillez, de Frameries, et le troisième, Vincent Guiot, de Thuin. Le 11 novembre 1725, Martin Page, né à Enghien, étudiant de la pédagogie du Porc, obtint la palme de *Primus*; et le 17 octobre 1762, Joseph-Ferdinand Meaux, né à Harveng, élève de la pédagogie du Faucon, eut la même distinction. Tous ces jeunes gens firent, avec pompe, leur entrée à Mons : après avoir été reçus par les magistrats, ceux-ci leur remettaient une pièce de vaisselle d'argent aux armes de la ville (2).

§ III. — La Famille de Sécus.

Outre ces précédents, il existait un motif spécial pour la ville de Mons, de fêter dignement le retour de François de Sécus :

(1) Voir sur ces Premiers, *de Boussu*, Hist. de Mons, pp. 184 et 187.

(2) Au concours de 1785, Charles-Louis-Ferdinand-Alexandre Verdbois, né à Solre-sur-Sambre, élève du collége de Chimay, fut Premier de Louvain. Les États-Députés de Hainaut lui accordèrent une gratification de 560 livres, par résolution du 7 septembre de la même année.

Digitized by Google

c'était, nous l'avons dit plus haut, la position honorable qu'occupait son père, Procope-François-Xavier de Sécus, et la juste considération dont jouissait sa famille.

Il était facile de justifier les sentiments distingués des montois à leur égard.

Jean-Baptiste Sécus, bisaïeul du lauréat, avait été annobli par lettres patentes du souverain, en date du 30 janvier 1698; voici un extrait de ces lettres : « De la part de notre cher et bien-aimé, Jean-Baptiste Sécus, natif de notre province de Flandre, lieutenant civil et criminel de nos ville et châtellenie d'Ath, et cy-devant dépositaire général de notre province de Haynau, Nous a esté remontré que feu son père auroit vescu honnorablement, sans faire aucun mestier, ayant au contraire servi dans nos armées à ses fraix, sans en avoir jamais tiré aucun gage, ny profit, ains ès qualité de volontaire dans la cavallerie, avec deux valets, comme font aucuns gentilshommes pendant leur jeune vie; — qu'il y auroit plus de vingt ans que le remonstrant Nous auroit servy en différentes occupations durant les dernières guerres, ayant tousjours assisté les gouverneurs d'Ath dans les affaires les plus importantes de notre service, doiz que ladite ville seroit retournée sous notre obéissance de l'an 1679, sans interruption, jusqu'à ce qu'elle auroit esté dernièrement prise par la France, s'estant tousjours bien acquité de son devoir en ses employs à la satisfaction du public; qu'il auroit eu aussy quelques commissions de notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas, dont il se seroit acquité avec applaudissement, même aucunes au grand péril de sa vie; particulièrement au siége de Mons, d'où il seroit sorty avec ordre du gouverneur de la place pour rendre compte au marquis de Gastanaga (pour lors lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nosd. Pays-Bas), de l'estat où elle se trouvoit, traversant de nuict l'armée ennemie, et passant une rivière à la nage, où sa guide auroit été prise; que depuis il auroit témoigné au dernier siége d'Ath, son zèle en notre service, entrevenant dans tous les conseils de guerre et résolutions y prises, les dirigeant par escrit; qu'il en auroit fait de même de la capitu-

Digitized by Google

lation, et rendu touttes les diligences et devoirs possibles à la satisfaction de tous les officiers de la garnison, jusques à là d'avoir avancé d'une grosse somme de son propre argent pour subvenir aux nécessitez urgentes dudit siége, et que quoy qu'il auroit pu rester dans ladite ville après sa rendition, et être maintenu dans ses deux employs, suivant la capitulation, et que même les François l'auroient voulu obliger à cet effect, il en seroit cependant sorty avec sa famille le mesme jour que la garnison, abandonnant ses biens et ses employs, et s'estant retiré en notre ville de Bruxelles pour se maintenir avec une entière fidélité sous notre domination et en notre service; en considération de tout quoy (se trouvant à présent en notre ville de Madrid), il nous a très-humblement supplié qu'il nous plut de l'honnorer et sa postérité de léal mariage du titre et degré de noblesse..... Sçavoir faisons..... que Nous accordons et octroyons audit Jean-Baptiste Sécus le titre et degré de noblesse, voulant, etc., etc. »(1)

Jacques-François de Sécus, fils du précédent, fut créé baron par lettres patentes de Marie-Thérèse, en date du 1.er septembre 1774. Ces lettres énumèrent les titres de notre concitoyen à l'obtention de cette récompense. L'Impératrice s'exprime ainsi: « L'attention que Nous avons à donner des témoignages publics de notre munificence royale à ceux qui, par zèle et attachement à tout ce qui peut intéresser notre auguste maison, se sont acquis quelque titre à notre bienfaisance, nous porte à prendre en considération les motifs de contentement que nous avons des services distingués que nous a rendus et que nous rend encore notre cher et féal, Jacques-François Sécus, écuyer, seigneur de Bauffe, la Hée, la Navirie, Bourdeaux, qui, depuis l'an 1731, a rempli, à notre satisfaction, l'emploi de conseiller de notre conseil de Hainaut; Nous voulons bien aussi nous rappeler les marques non équivoques qu'il nous a données de son attachement pour notre service royal et de son empressement à concourir au bien-être de notre province et comté de Hainaut, dans la commission de

(1) Archives du royaume. — Chambre des Comptes. Reg. 839, p. 112.

Digitized by Google

juge aux impôts, dans celle des défrichements des bruyères, et dans sa qualité de commissaire de notre part, comme membre de notredit conseil aux assemblées des députés des États de la même province, desquelles commissions il s'est acquitté et s'acquitte encore, quant à la dernière, avec autant d'intelligence que de distinction, ne laissant échapper aucune occasion de nous donner des marques les plus signalées de son dévouement respectueux pour tout ce qui peut concerner le bien de notre service. A ces causes, avons de notre propre mouvement, grâce, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé le même Jacques-François Sécus, le faisons et créons baron par les présentes, ainsi que les enfants et descendants, etc., etc. » (1)

Quatre années après cette dernière distinction, l'élève François de Sécus, petit-fils du précédent, obtenait ses remarquables succès universitaires qui devaient le placer au premier rang parmi les jeunes montois.

§ IV. — Préparatifs pour la réception du Premier au concours de 1778. (2)

Le 12 août 1778, un messager de l'Université de Louvain remit aux magistrats de Mons, une lettre qui leur apprenait le triomphe

(1) Ce diplôme est publié par M. Goethals, dans son *Dictionnaire héraldique*.— On trouve l'épitaphe de ce personnage et de sa femme, dans la nef latérale de l'église de Sainte-Waudru, vers la chapelle du St.-Sacrement. Nous la reproduisons: —(D.O.M. | Ici reposent les corps | de Messire Jaques | François baron de | Sécus, Seigneur de Bauffe, | la Hée, la Navirie, | Boudeaux, etc., Conseiller | au Conseil souverain de | Hainaut pendant 44 ans | et Commissaire de sa | Majesté Impériale et | Royale Apostolique aux | Assemblées des Députés | des États de la même | province depuis 1760 | jusqu'à sa mort, arrivée | le 21 avril 1775. | Et de noble Dame Thérèse | Françoise-Brigitte | Cornet, son épouse, décédée le 13 janvier 1780. | Priez *Dieu pour* leurs ames.—)

(2) *Les* souvenirs consignés dans ce paragraphe et dans les quatre suivants, sont rappelés d'après des pièces officielles déposées aux archives de l'État et de la ville, à Mons.

Digitized by Google

de leur jeune concitoyen et demandait qu'on lui rendît les honneurs d'usage.

Les magistrats se hâtèrent d'annoncer à la population cette heureuse nouvelle, en faisant retentir la grosse cloche et le carillon; ils présentèrent du vin au messager, lui remirent un double souverain à titre de gratification, et le firent loger à leurs frais au premier hôtel de la ville.

Dans la soirée, ils s'occupèrent de la réception à faire au lauréat, la fixèrent au dimanche, 23 août, et prirent toutes les dispositions nécessaires.

Le messager était aussi porteur de lettres pour les députés des États, pour le conseil de la Province, pour les dames du chapitre de Sainte-Waudru, pour le régent du collége de Houdain et pour le père du Premier.

La lettre aux députés des États de Hainaut était conçue à peu près dans les mêmes termes que celle aux magistrats de Mons; et la réponse des députés contenait des remercîments au régent pour les soins qu'il avait prodigués au lauréat.

Voici ce qu'on trouve dans leur registre aux résolutions :

« A l'assemblée du 13 août 1778, il a été conclu, en vue d'exciter l'émulation dans les études, de faire un présent d'une médaille d'or de la largeur d'un ducaton, avec sa chaîne, représentant d'un côté les armes des États, et de l'autre, Minerve qui, tenant de la main le Premier, le présentera à la Province, représentée en la même médaille par une femme assise sur un lion, avec cette devise au pied : *Excolui Patriæ*, et au dessous *D. Fran. Secus.* 1778. — Cette médaille lui sera donnée en la chambre des États, où il sera invité à se rendre après sa réception par le Magistrat de la ville; le pensionnaire lui fera un compliment. » (1)

La réception de François de Sécus fut préparée avec autant de soin que s'il s'était agi de l'entrée d'un souverain. Les habitants de la rue de Nimy décorèrent, à leurs frais, la façade de la maison

(1) La médaille décernée par les États fut exécutée chez l'orfèvre Beghin, et coûta 370 florins.

Digitized by Google

de M. de Sécus, père. Quant aux magistrats, ils firent élever un arc de triomphe dans la même rue, un peu plus bas que cette maison, au-delà du refuge de Cambron (1). Mais ils s'attachèrent surtout à décorer le collége de Houdain, parceque le Premier y avait fait ses humanités, et que son père en était l'un des proviseurs. Ils firent construire un premier arc de triomphe à la porte d'entrée du collége, à front de la rue de Houdain; un second à la porte de la cour, et un troisième, garni de verdure, devant la porte du bâtiment. Ce dernier formait l'entrée d'une galerie pratiquée le long de ce bâtiment et devait servir d'antichambre à la salle des proviseurs. La galerie avait la forme de portique avec soubassement et balustrade.

Les Serments et plusieurs compagnies bourgeoises furent convoqués pour le service d'honneur; une cavalcade, composée d'environ deux cents étudiants, formant quatre compagnies en différents uniformes, s'organisa pour la circonstance. La première compagnie comprenait les élèves de rhétorique et de poésie: ils portaient l'habit rouge, garni de noir; la seconde comprenait ceux de syntaxe : leur habit était vert, garni de fauve; la troisième, composée des élèves de grammaire et de figure, avait l'habit bleu foncé; et la quatrième était formée de la classe de sixième, dont l'habit était bleu céleste. Ils avaient tous la veste et les culottes blanches, et une ganse à leur chapeau monté.

§ V. — Marche du Cortége.

Le dimanche, 23 août, à une heure et demie, les proviseurs du collége de Houdain partirent en carosse pour aller à la rencontre du Premier. La cavalcade des étudiants les précédait. Ils montèrent la rue de la Coupe, et trouvèrent sur la Grand'Place un détachement de dragons de St.-Ignan, qui ouvrit alors la marche. Deux compagnies bourgeoises, commandées par des lieutenants,

(1) L'hôtel de Sécus porte aujourd'hui les n.os 68 et 70, et le refuge de Cambron le n.o 76.

Digitized by Google

suivirent le cortége ; la première représentait des dragons à pied, en habit vert, garni de rouge, et la seconde, des grenadiers, en habit bleu foncé, garni de jaune. Le Serment de Saint-Michel faisait le service à l'Hôtel de Ville, drapeau déployé.

Arrivés près de l'auberge du Grenadier au-delà de Nimy, les dragons et la cavalcade se rangèrent en bataille sur la gauche de la route, ayant derrière eux la chaussée d'Ath.

Les proviseurs de Houdain y trouvèrent le jeune lauréat. Celui-ci descendit de cheval, et reçut le compliment que l'un des proviseurs lui adressa. En même temps, les canonniers de Saint-Laurent et de Sainte-Christine, restés sur les remparts, firent une décharge de seize boîtes.

On se dirigea vers la ville, dans l'ordre suivant : les dragons, la cavalcade, les philosophes de Louvain qui accompagnaient leur condisciple, le Premier et ses professeurs, tous à cheval, d'autres professeurs, les proviseurs, les parents du Premier, et un grand nombre d'autres personnes en voitures.

La grosse cloche et le carillon du Château annoncèrent le moment où le cortége arriva aux portes de la ville. Les cloches des paroisses et celles des couvents se mirent aussi en branle, et les compagnies bourgeoises présentèrent les armes au jeune *Primus*.

Le peloton de la rue de Nimy, en uniforme écarlate aux galons d'or, qui se trouvait près de l'hôtel de Sécus, se divisa en haie aux côtés du Premier.

Alors au complet, le cortége suivit la rue de Nimy, la rue Neuve, la rue des Lombards, la rue de la Tour-Auberon, passa vis-à-vis de l'église des Jésuites, parcourut les rues des Gades et des Clercs, l'espace entre les églises de Saint-Germain et de Sainte-Waudru et la place du Chapitre.

Le Serment de Saint-Michel était échelonné depuis la Tour de Briques jusqu'à l'église de Saint-Germain, et ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Christine, faisaient face à l'église de Sainte-Waudru. La compagnie de la rue de Nimy et celles des lieutenants Fonson et Descamps se placèrent contre l'église ; la cavalerie vis-à-vis, jusqu'à la rue conduisant à l'église d'Épinlieu.

Digitized by Google

§ VI. — Te Deum dans l'église de Sainte-Waudru.

Nos pieux ancêtres ne manquaient jamais de remercier la Divinité lorsqu'un événement heureux venait combler leurs désirs. Aussi à la nouvelle du brillant succès remporté par le jeune de Sécus, le principal du collége de Houdain s'empressa-t-il de demander à la Dame-Aînée du chapitre de Sainte-Waudru, l'autorisation de faire chanter un Te Deum dans son église collégiale.

Cette permission fut accordée; et M. de Paredès, doyen du chapitre de Saint-Germain, se prêta à la cérémonie. Il reçut le lauréat sur le perron de l'escalier du Sud et le complimenta. Tout le clergé l'accompagnait. De Sécus, de son côté, était suivi des étudiants en philosophie, ses condisciples, (1) et d'un peloton de la compagnie de la rue de Nimy, dite des gardes-du-corps.

Les canonniers de la ville firent alors une seconde décharge de boîtes.

On chanta le Te Deum à la chapelle paroissiale, où le drapeau de l'Université de Louvain, qui avait été transporté à Mons pour la cérémonie, fut déployé, pendant ces actions de grâces.

Des places étaient réservées près de l'autel, pour le Premier, ses parents, les régents, les professeurs et les étudiants de l'Université de Louvain, et pour les proviseurs, les régents et les professeurs du collége de Houdain.

§ VII. — Réception à l'hôtel de ville et au collége de Houdain.

Après le Te Deum, le cortége se rendit à l'hôtel de ville, en passant par les rues Samson et de la Chaussée.

Les deux premiers échevins et un pensionnaire reçurent le *Primus* au pied de la salle des aides; et le pensionnaire le com-

(1) Nous noterons ici que, dans le concours général du 10 août 1778, Mons avait encore remporté d'autres palmes : Charles-Florent baron de Malingreau d'Embise avait été cinquième et Louis Duvigneaud, douzième, dans la première ligne; d'autres montois étaient aussi dans les autres lignes.

Digitized by Google

plimenta. Au même moment, les canonniers firent la dernière décharge de boîtes sur le bastion de Nimy. La cavalcade et les compagnies stationnaient alors sur la Grand'Place; les élèves en philosophie étaient rangés dans la cour de l'hôtel de ville, et le serment de Saint-Michel faisait la haie dans la salle verte jusqu'à celle du bureau.

Le premier échevin introduisit le lauréat dans cette dernière salle. Les magistrats le reçurent, et un huissier présenta, sur un bassin d'argent, la médaille d'or que la ville lui donnait. Cette médaille portant, d'un côté, les armes de Mons et le millésime, et de l'autre, deux palmes entrelacées d'une couronne de laurier, avec la devise: *Victori debita Secus*, était soutenue par une double chaîne de deux pouces de longueur et par un anneau, avec cordon de fil d'or, garni de glands. Elle avait coûté 394 livres, et le cordon, 85 livres.

Ce précieux bijou fut mis au cou du lauréat par le premier du Magistrat, qui lui fit son compliment et lui présenta le vin d'honneur.

Après l'autorité communale, ce fut aux députés des États de Hainaut d'exprimer leurs sentiments envers celui qui en était si digne.

Les magistrats de Mons, membres de la députation des États, le conduisirent donc à la salle de la noblesse, où les députés des trois Ordres étaient assemblés; le pensionnaire de ce corps lui adressa des félicitations, et l'Abbé de Bonne-Espérance lui fit la remise de la médaille d'or avec chaîne, qui avait été votée dans la réunion du 13 août.

Après cette solennité, le cortége se dirigea, par la rue de la Clef, vers le collége de Houdain. Le Premier y fut reçu par les proviseurs, le régent et les professeurs, qui lui offrirent le vin de circonstance. Enfin on reconduisit, toujours en cérémonie, François de Sécus chez son père, lequel avait été lui-même, en 1731, *Primus* à Douai.

Digitized by Google

§ VIII. — Banquet à l'Hôtel de ville et autres fêtes.

Le soir, à neuf heures, les magistrats offrirent au Premier un souper, dans le grand salon des États. Ils y invitèrent les professeurs de l'Université, les élèves en philosophie, les proches parents du lauréat, les proviseurs, le régent, le sous-régent, les professeurs et le maître de quartier du collége de Houdain, les deux ecclésiastiques du séminaire comme faisant partie de ce collége, le capitaine des bourgeois qui était ce jour là de grand'garde, les deux majors des bourgeois, le chapelain échevinal, les trois maîtres d'artillerie, les deux maîtres des ouvrages, le commandant de la place, les deux aides-majors, le major ingénieur, le capitaine commandant l'escadron de Saint-Ignan, le lieutenant du même escadron qui avait commandé le détachement du cortége, le capitaine commandant le détachement du régiment de Kaunitz, le lieutenant commandant le détachement des invalides, les élèves qui avaient été dans les cinq premiers de la première ligne et qui se trouvaient à Mons, enfin, contre la coutume et par déférence seulement, les dames de la famille de Sécus, entre autres l'aïeule maternelle du Premier.

Les officiers de la compagnie des élèves de rhétorique et de poésie vinrent faire hommage au *Primus* d'une pièce de vers en son honneur.

D'autres poésies célébrèrent aussi le triomphe de de Sécus. On lui dédia même de petits poëmes latins. (1)

Pendant le souper, la musique se fit entendre, et on plaça sur le balcon de l'hôtel de ville des trompettes et des timbales. La

(1) Perillustri, ornatissimo doctissimoque Domino Francisco-Josepho Mariæ-Huberto baroni de Sécus, Hannomontano, celeberrimi pœdagogii porcensis philosopho emerito, in publico quatuor pedagog. concursu *Primo in artibus*, omnium votis solemniter renuntiato. Lovanii XVIII Augusti MDCCLXXVIII. Lovanii, è Typographiâ J. P. G. Michel, in-8.° 12 pp. = Montes redeunti. — Montibus, typis Leopoldi Varret, Statuum et Senatûs Typographi, in platea havretanâ, 1778. in-4.° 6 pp.

Digitized by Google

façade fut illuminée aux flambeaux. Les magistrats firent servir une collation aux officiers des compagnies bourgeoises et distribuèrent des rafraîchissements.

Le lendemain, il y eut dîner au collége de Houdain. Les magistrats accordèrent à cet effet au régent un subside de 150 écus, une pièce de vin de Bourgogne, et l'exemption de la maltôte pour un demi brassin de bière.

A onze heures, la cavalcade des étudiants s'assembla au Collége, où les compagnies précitées vinrent la rejoindre. Le cortége sortit par l'issue, rue de la Petite-Triperie, et suivit les rues de la Grande-Triperie, des Juifs, la Grand'Rue, celles des Capucins, de la Guirlande, du Séminaire, des Ursulines, du Dieu des Indes, du Parc, la place Saint-Jean, la rue des Marcottes et la rue de Nimy. Le jeune de Sécus ayant pris place près de la cavalcade, on se remit en marche par les rues Sans-Raison, des Passages, du Gouvernement, de la Raquette, le Marché-au-Poisson, les rues de la Peine-Perdue, d'Havré, la Grand'Place, la Chaussée et la rue des Fripiers, jusqu'au Collége.

De là, les étudiants se rendirent au dîner que M. le baron de Sécus, père, leur avait fait préparer au séminaire.

Dans la soirée du 24, le régent du collége fit illuminer le grand bâtiment à ses frais; la ville en fit autant pour les décorations.

Enfin, le mardi 25, les fêtes se terminèrent par un second souper donné à l'Hôtel de ville; après le quel commença un bal, où purent entrer toutes les personnes convenablement costumées.

Il faut reconnaître que les magistrats de Mons savaient remplir leur mission; il n'était guère possible, pour le temps et les ressources dont ils pouvaient disposer, d'organiser une réception plus brillante que celle qui fait l'objet de notre relation.

On saura, du reste, que toute la dépense officielle pour ces fêtes s'éleva très-haut. Les ouvrages pour décorations coûtèrent 2,303 livres; on but pour 1,128 livres 2 s. de vin; les banquets furent payés 966 livres; le dessert, 270 livres, et les illuminations, 452 livres. Ce qui, ajouté aux menues dépenses, compose un total de 7,006 livres 18 sols.

Digitized by Google

§ IX. — Carrière politique de François de Sécus.

François de Sécus continua ses études à l'Université de Louvain.

Nous croyons devoir donner, en terminant, quelques renseignements sur la carrière qu'il a parcourue.

François-Marie-Joseph-Hubert de Sécus, né à Mons, le 7 avril 1760, était fils de Procope-François-Xavier de Sécus, écuyer, prévôt de Lens, et de Marie-Josèphe-Isabelle Dobies. Son père fit partie du Tiers État de la province et de la Magistrature municipale de Mons jusqu'en 1794.

Après l'invasion française, François de Sécus se retira à son château de Bauffe, et ne reparut dans la vie publique que pendant l'existence du royaume des Pays-Bas. Il fut Député à la seconde Chambre des États-Généraux.

En 1825, lors des vives discussions qui eurent lieu au sein de cette assemblée, on vit, dit M. de Gerlache, parmi les orateurs de la liberté de l'enseignement, figurer « le vénérable baron de Sécus, le nestor de notre opposition, le digne et intrépide défenseur de toutes nos libertés politiques et religieuses (1) ». On se souvint longtemps des discours qu'il prononça, le 13 octobre, après MM. Fabry-Longrée, de Stassart et de Gerlache. « L'autorité que sa vieille expérience donnait aux remontrances et aux avertissements qu'il adressait au pouvoir, la franchise de ses paroles, le ton ferme, quoique toujours calme et digne, des discours qu'il lisait d'une voix que l'âge, et non la peur, faisait trembler; tout en lui commandait le respect. Quand éclata la révolution, le baron de Sécus, bien qu'à son âge le poids d'un fusil fût un fardeau presqu'au-dessus de ses forces, s'arma, un des premiers parmi les habitants de Bruxelles, pour rétablir l'ordre et faire respecter

(1) Hist. du royaume des Pays-Bas, t. 1.er, p. 407. — Discours prononcé par M. le baron de Sécus, à l'occasion de la discussion du budget, dans la séance de la 2.me Chambre des États-Généraux, du 13 décembre 1825.

Digitized by Google

les propriétés. Le patriotisme dont il fit preuve alors, en allant se placer dans les rangs de la garde bourgeoise, qu'on venait d'improviser, et dont il voulut partager les périls et les fatigues, fut l'objet de justes éloges de la part des journaux du temps, qui proposèrent ce noble vieillard pour modèle à tous les citoyens. » (1)

Le 28 août 1830, il fit partie des cinquante notables qui se réunirent à l'état-major de la garde bourgeoise, pour aviser aux moyens de maintenir la tranquillité à Bruxelles; il fut élu Président de cette assemblée. C'est alors qu'il proposa d'envoyer une députation au Roi pour le supplier de redresser au plus tôt les griefs de la Belgique : une adresse fut de suite rédigée et portée par MM. de Mérode, Palmaert, père, Gendebien, de Sécus, fils, et Joseph d'Hooghvorts.

Le 31 du même mois, M. de Sécus fit partie de la députation qui alla conjurer le prince d'Orange de ne pas pénétrer de vive force en ville; c'est cette députation qui obtint du prince la promesse qu'il entrerait dans Bruxelles, seul et sans autre escorte que ses aides-de-camp.

Le 3 septembre, il signa, avec ses collègues aux États-Généraux, MM. de Celles, Barthélemy, de Langhe, Ch. de Brouckère et Cornet de Grez, la déclaration qui établissait la séparation administrative des deux pays; et, trois jours plus tard, il signa, avec vingt-cinq autres membres de la seconde Chambre, l'invitation à leurs collègues de se réunir sans retard à Bruxelles; mais cette résolution fut abandonnée, parce que les États-Généraux devaient se tenir à La Haye. Le 11 du même mois, M. de Sécus s'embarqua pour s'y rendre. Cette tentative n'eut aucun résultat pour pacifier le pays.

Un mois plus tard, il fut député au Congrès national; il s'y prononça pour une monarchie constitutionnelle et pour un Sénat. Le 24 novembre, il vota contre la proposition de M. Constantin Rodenbach sur la déchéance des Nassau; mais il ne persista pas longtemps à soutenir la cause de la maison d'Orange,

(1) Journal l'*Observateur* du 26 novembre 1836.

Digitized by Google

car il vota pour le duc de Nemours comme chef de l'État (3 février 1831). Il donna sa voix pour l'élection du roi Léopold, le 4 juin, et pour l'adoption des préliminaires de paix (18 articles), le 26 du même mois.

Au mois de septembre suivant, il fut élu membre du Sénat pour le district de Mons; il y siégea jusqu'à son décès et en fut le doyen d'âge.

Le baron de Sécus mourut à Bruxelles, en son hôtel, Longue-rue Neuve, à l'âge de 77 ans, le 21 novembre 1836. Il fut inhumé dans un caveau de famille à Bauffe, et son service funèbre eut lieu à l'église de Notre-Dame de Finisterre, le 29 de ce mois.

Voici comment les journaux apprécièrent la mort de ce respectable citoyen : « Cette perte sera vivement sentie de tous les amis du pays et de la religion, que M. le baron de Sécus honorait également par ses vertus, par son noble désintéressement, par sa piété douce et éclairée, par ses bienfaits envers les pauvres, par son austère franchise auprès des grands et des riches, en même temps que par son dévouement à toute épreuve aux intérêts de l'un et de l'autre. »

La ville de Mons perdit en lui un digne enfant. Illustrée dans son principe, honorée dès son commencement, la vie de François de Sécus se termina par un attachement sans bornes à sa patrie redevenue libre : elle méritait bien un souvenir.

A. LACROIX et F. HACHEZ.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

PHILIPPE DE MONS,

QUI SE TROUVENT A LA BIBLIOTHÈQUE DE DANTZIG.

Nous devons à l'obligeance et aux savantes recherches de M.r le professeur S.-W. Dehn, de Berlin, sur les musiciens belges du XVI.me siècle, la liste qui va suivre. Elle ajoute à ce que l'on savait des compositions de notre illustre compatriote. Comme l'a dit notre érudit Vice-Président honoraire à vie, M.r Fétis père, dans sa belle *Biographie des Musiciens*, tout porte à croire qu'on ne connaît pas toutes les œuvres de Philippe de Mons et même qu'une partie de ce qu'il a écrit pour la Chapelle impériale, est restée en manuscrit dans les archives à Vienne.

1. Libro quarto de' Motetti di Filippo de Monte novamente composti e dati in luce. In Venetia, appr. li figliuoli di Anton. Gardano, 1575. 4.° obl. (27 motets à 7 et un motet à 8 voix).

Digitized by Google

2. Di Filippo di Monte, maestro di capella della S. C. M. dell' imperatore Rodolfo II, il *primo* libro de' madrigali a 5 voci : novamente ristampati in Vineggia, appr. l'erede di Girol. Scotto 1580, 4.° (26 madrig.)

3. . . . . Il *secondo* libro . . . etc., etc., ibid., cod. (31 madrig.)

4. . . . . Il *terzo* libro delli madrigali a 5 voci con uno a 7 nel fine, etc., etc., ibid. 1581, 4.° (20 madrig.)

5. . . . . Il *quarto* libro delli madrigali a 5 voci, ibid. eod. 4.° (32 madrig.)

6. . . . . Il *settimo* libro, etc., etc., in Venetia, appr. Angelo Gardano, 1583, 4.° (24 madrig.)

7. . . . . L'*ottavo* libro delli madrigali, a 5 voci, da lui novamente composti e dati in luce, in Vineggia, appr. l'erede di Girol. Scotto, 1580, 4.°, première édition (29 madrig.)

8. . . . . Il *nono* libro, etc., etc., ibid., eod., 4.° (29 madrig.)

9. . . . . Il *decimo* libro, etc., etc., ibid. 1581, 4.° (28 madrig.)

10. . . . . L'*undecimo* libro, etc., etc , in Venetia, appr. Angelo Gardano, 1586, 4.° (22 madrig.)

11. . . . . Il *duodecimo* libro, etc., etc., ibid. 1587, 4.° (29 madrig.)

12. Di Fil. d. M. il *terzodecimo* libro delli madr., a 5 voci, ibid. 1588, 4.° (12 madrig., 14 canzone.)

13. Di Fil. d. M., il *primo* libro de' madrigali spirituali, a 5 voci, da lui novamente composti, in Venetia, appr. Angelo Gardano, 1581, 4.° (30 madrig.) [1]

14. Di Fil. di Monte, etc., etc., il *primo* libro delli madrigali, a sei voci, nuovamente ristampati. In Vineggia, appr. l'erede di Geronimo Scotto, 1582, 4.° (25 madrig.)

1 Dans la dédicace, Philippe dit que les textes sont de son ancien élève et musicien, le jésuite Laurent Colleman, de la Chapelle de l'empereur Maximilien.

Digitized by Google

15. . . . . Il *secondo* libro, a 6 voci, di nuovo ristampati, ibid., eod, 4.° (29 madrig.)

16. . . . . Il *terzo* libro, a 6 voci, nuov. ristamp. In Venetia. Ang. Gardano, 1585, (29 madrig.)

17. . . . . Il *quarto* libro, a 6 voci, nuov. composti e dati in luce, ibid. 1580, 4.° (23 madrig.)

18. Di Fil. d. M. il *primo* libro de' madrigali spirituali, a 6 voci, novamente composti, ibid. 1585, 4.° [1]

19. Philippi de Monte, S. C. M. Capellae magistri, sacrarum cantionum cum 5 vocibus, quae vulgo motecta nuncupantur, nunc primum in lucem editus liber *sextus*, Venetiis apud. Ang. Gardanum, 1584, 4.° (28 motets).

20. Phil. de Monte, S. C. M. Capellae magistri, sacrarum cantionum, cum sex et duodecim vocibus, quae vulgo motecta nuncupantur, nunc primum in lucem editus liber *primus*, Venetiis ap. Angel. Gardanum, 1585, 4.° (29 motets à 6, un motet à 12 voix).

21. Phil. de Monte, etc., etc., sacrarum cantionum, quae vulgo motecta nuncupantur, nunc primum in lucem editus liber *secundus*, ibid. 1587, 4.° (29 motets)

22. La Fiammetta, Canzone di Filippo de Monte, Maestro di Capella della S. C. M. dell' imp. Rodolfo II, insieme altre canzoni et madrigali vaghissimi, a 7 voci, con uno echo a otto voci, novamente composta e data in luce. Libro *primo*. In Venetia appr. Angelo Gardano 1598, 4°. Dans la dédicace au cardinal Pietro Aldobrandini, Philippe rapporte qu'il a dédié au même cardinal, il libro *ottavo* delli madrigali a 6 voci. (15 madrig., 4 sestine à 6 voix et un écho à 8 voix).

C. W.

---

1 Philippe écrit dans la dédicace au baron Fugger, qu'il était à Anvers pendant les années 1554 et 1555.

Digitized by Google

NOTICE

SUR DES ANTIQUÉS TROUVÉES

A BRUNEHAULT-LIBERCHIES.

L'établissement romain de Brunehault-Liberchies est déjà connu par trois notices successives que M.r le professeur Roulez a présentées à l'Académie Royale de Belgique, et dans lesquelles il a décrit, parmi d'autres restes antiques qu'on y avait découverts, un très joli buste en bronze de Junon et une plaque aussi en bronze, ayant rapport au culte de Cybèle et d'Atys (1). Il était situé, comme on sait, sur la voie romaine de Bavay à Tongres, à l'ouest et à deux mille mètres environ de l'intersection de cette voie par la grande route de Charleroy à Bruxelles.

En rendant compte, dans la seconde de ses notices, d'un voyage qu'il fit à Brunehault, M.r Roulez qui y arriva par la grande route précitée, c'est-à-dire, du côté de l'est, rapporte ce qui suit :

« Parvenu à une petite distance du hameau, des fragments de

(1) Voir les Bulletins de l'Académie, 1843, t. x, 1.re partie, p. 67 et 2.me partie, p. 17; 1845, t. xii, 2.me partie, p 425.

Digitized by Google

» tuiles et de briques romaines tirés des champs voisins et épars
» sur les bords de la route (1) m'avertirent que je me trouvais
» sur les lieux que je venais explorer. Un peu plus avant, je vis
» des ouvriers occupés à extraire d'une pièce de terre des restes
» de substructions qui en entravaient la fertilité. Les exploitations
» étant pratiquées au hazard et comblées aussitôt après l'extrac-
» tion des pierres, il m'a été impossible, malgré les renseigne-
» ments que j'ai recueillis de la bouche des travailleurs, de me
» former une idée du plan et de la nature des constructions qui
» ont existé dans cet endroit. Dans la partie du champ attenante
» à la chaussée, on a rencontré une grande quantité de cendres
» et de charbons, au milieu de fragments de briques, circonstance
» qui faisait croire que le feu avait détruit l'édifice situé sur cet
» emplacement. »

L'endroit où s'opéraient les défoncements s'appelle *les Bons-Villers* et se trouve vers la limite entre Liberchies et Villers-Perwin, mais sur le territoire de cette dernière commune. Les travaux qui avaient déjà, lors de la visite de M. Roulez, amené la découverte de beaucoup d'objets intéressants, comme on peut le voir par l'énumération qu'il en a faite, donnèrent ensuite des résultats vraiment remarquables, tant par le nombre que par la nature et la variété des pièces qui furent ramenées au jour. Elles ne furent heureusement pas dispersées et ensuite perdues, comme il n'arrive que trop souvent en pareille circonstance (2), mais tombèrent dans les mains d'une personne capable de les apprécier, celles de M.r Grégoire, curé du village de S.t-Amand, qui les acquit pour les joindre à sa collection de monnaies romaines; c'est donc à lui et à la rare obligeance avec laquelle il nous les a communiquées, que nous devons de pouvoir en donner la description.

(1) Romaine.

(2) Nous devons dire, toutefois, que quatre ou cinq objets trouvés en premier lieu et aussi achetés par M.r Grégoire, ont été cédés par lui à M.r le Comte Amédée de Beauffort; les deux plus importants étaient, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, une petite sonnette et une figurine représentant un personnage assis et jouant de la flûte.

Digitized by Google

Les trouvailles de Brunehault offrent, nous paraît-il, d'autant plus d'intérêt qu'on n'a que bien rarement, dans les limites actuelles de la Belgique, l'occasion de retrouver ainsi toute une série d'ojets qui nous reportent aux usages antiques. La plupart des découvertes archéologiques qu'on y fait pour l'ère gallo-romaine, proviennent, le plus souvent, des sépultures et consistent presque toujours, celles-ci étant de la nature la plus simple, en poteries rouges ou grises et en un petit nombre d'objets de parure, tels que fibules et bracelets; les morceaux recueillis par M.r Grégoire sont au contraire tous en bronze à l'exception de cinq et avaient les destinations les plus variées.

Avant d'entreprendre la description des bronzes des *Bons-Villers*, nous ferons connaître les cinq objets prémentionnés, ce sont: deux clefs en fer absolument semblables à celles qu'on fait actuellement et aussi compliquées; un grand cadenas en fer, ayant la forme d'un hexagone allongé, et auquel tient un bout de chaîne de 18 à 20 centimètres de longueur; une grosse épingle en os, à tête ronde, d'environ 7 centimètres de longueur (1); enfin une petite intaille sur calcédoine, d'un travail assez grossier, représentant un guerrier appuyé d'une main sur son bouclier et tenant de l'autre un casque; la pierre est ovale et a 10 millimètres de hauteur sur 6 de largeur (2).

Les bronzes peuvent se répartir en quatre catégories, savoir : les meubles ou parties de meubles; les ustensiles domestiques ou de ménage; les objets de parure et les figurines.

(1) On a trouvé un certain nombre de ces épingles, mais le cultivateur les ayant jugées très propres à servir à débourrer les pipes, les a distribuées à ses amis pour cet usage.

(2) Nous possédons une jolie intaille, trouvée à quelque distance de Brunehault, non loin de la chaussée romaine et sur la commune de Brye : elle est formée d'une plaque ovale d'agate rouge, de 15 millimètres de haut sur 13 de large, supportant une plaque semblable de matière plus tendre, de succin peut-être, qui offre une tête d'un beau travail, dans laquelle des numismatistes de nos amis veulent reconnaître les traits de Jules-César. Nous devons ce morceau à M.r D. Delhaise.

Digitized by Google

Nous avons à énumérer, comme se rangeant dans la première catégorie, les pièces suivantes :

1. Cinq poignées de coffres ou de portes dont trois sont représentées par les figures 1, 2 et 3 de la planche ci-jointe ; les deux autres sont peu différentes du n.° 1. Les dessins donnant une idée suffisante de ces objets, nous croyons inutile de les décrire en détail ; les brides d'attache sont restées après quelques-uns d'entre eux et sont indiquées sur la fig. 1.

2. Trois plaques de serrures ; deux sont très simples, mais la troisième est ornée à chacune de ses extrémités d'une ligne de petits trous ronds et de dentelures alternativement aiguës et demi-circulaires ; ce système d'ornementation a été exécuté très régulièrement à l'emporte-pièce ; le bouton qui servait à tirer la porte après soi, est encore rivé à cette plaque.

Largeur. 1.re	0m, 253 ;	Hauteur. 1.re	0m, 135.
— 2.me	0m, 132 ;	— 2.me	0m, 110.
— 3.me	0m, 285 ;	— 3.me	0m, 153.

3. Une plaque ronde d'ornement, travaillée au repoussé et percée de quatre trous pour le passage des clous d'attache ; le dessin se compose de trois feuilles bizarrement contournées entre un cercle central et un anneau côtelé formant le bord.

Diamètre. 0m, 145 ; Largeur de l'anneau extérieur. 0m, 012.

4. Deux plaques longues, travaillées au repoussé comme la précédente et offrant, comme motif de décoration, une série de cercles et d'arcs de cercles.

Largeur de la plus grande. 0m, 205 ; Hauteur. 0m, 065.

5. Quatre plaques ayant une de leurs extrémités ornée de la même manière que celles de la plaque de serrure décrite plus haut, et pliées à 8 ou 9 centimètres de cette extrémité, de manière à produire un carré qui est décoré de plusieurs cercles concentriques tracés à la pointe.

Longueur totale. 0m, 13 à 0m, 15 ; Hauteur. 0m, 085.

6. Une plaque analogue aux précédentes, percée de quatre trous pour les clous d'attache et ornée, à l'un de ses bords, de découpures à jour faites à l'emporte-pièce.

Long. 0,m 165 ; haut. 0,m 13.

Digitized by Google

7. Deux objets dont la forme générale est celle d'une pyramide tronquée rectangulaire, surmontée d'un anneau et dont les deux plus larges faces sont élégamment découpées tandis que les deux plus étroites sont très prolongées inférieurement; il n'est pas possible de dire quelle a pu être leur destination, mais ils paraissent avoir emboité la partie supérieure d'une pièce de bois.

Haut. tot. 0,m 16; larg. de la plus grande face vers le haut, 0,m 07.

8. Trois objets composés d'un disque en forme de portion de sphère creuse, surmonté d'un anneau et portant au-dessous un tenon évidé dans son milieu; ils peuvent avoir servi à suspendre des lampes. (1)

Diam. du disque du plus grand, 0,m 08.

9. Deux glands semblables à ceux qui ornent les extrémités de la poignée représentée par la figure 2.

10. Deux gonds de porte ou de couvercle de coffre, de dimensions différentes.

11. Une pièce courbe paraissant avoir servi à revêtir le pied d'un meuble et portant encore ses deux clous rivés au moyen desquels elle y était fixée.

Nous rangerons aussi dans la première catégorie deux débris d'armes dont l'un a appartenu au manche d'un poignard et l'autre, à la garde d'une épée. Le premier se compose d'un prisme rectangulaire creux, orné sur chacune de ses grandes faces de la figure d'un guerrier armé d'une lance et d'un bouclier, tandis que de la base de chacune des deux autres sortait un pédoncule double dont chaque partie était terminée par un gland ou un bouton de fleur; l'un de ceux-ci est seul conservé d'un côté; ceux de l'autre côté ont disparu avec la majeure partie de la double tige; la partie en forme de prisme a 34 millimètres de hauteur et 17 millimètres sur 13 de côté. Le pommeau d'épée

(1) Un objet tout à fait semblable a été trouvé dans les environs de Renaix et quatre autres à S.t-Marc, près de Namur. M.r Ed. Joly, de Renaix, nous a montré un dessin du premier qui se trouve dans la collection de M.r le Président du Tribunal d'Audenaerde; ceux de S.t-Marc sont décrits dans le t. III des Ann. de la Soc. archéol. de Namur, p. 283.

Digitized by Google

présente, une gaîne carrée s'évasant un peu vers le haut d'où sortent la tête et les deux pattes de devant d'un lion; cet objet a 87 millimètres de hauteur.

Les ustensiles domestiques ou de ménage, trouvés aux *Bons-Villers* sont tous en bronze, comme nous l'avons déjà fait remarquer; en voici l'énumération :

1. Une petite jatte très simple.

Diam. 0,m 07; haut. 0,m 027.

2. Une jatte ayant un rebord octogonal.

Diam. intér. 0,m 09; haut. 0,m 028.

3. Une patère ou jatte peu profonde.

Diam. 0,m 125.

4. Une grande patère.

Diam. 0,m 25, haut. 0,m 042.

5. Un joli petit vase à deux anses, représenté de grandeur naturelle, fig. 4; une des anses est brisée ce qui proviendrait, d'après ce qui nous a été dit, de ce qu'on a voulu enlever un bouchon aussi en bronze, qui fermait le vase lors de sa découverte et qui y adhérait fortement. On prétend que ce vase renfermait une matière semblable à de l'huile; cependant un morceau de papier buvard que nous y avons introduit a été retiré sans aucune tache.

Haut. 0,m 065.

6. Une cruche ou bouilloire munie d'une anse et d'une gorge pour le passage du liquide qu'on y mettait. Le corps de ce vase paraît avoir été coulé, quoique l'épaisseur du métal ne dépasse guère un millimètre, car, malgré toute l'attention avec laquelle nous l'avons examiné, nous n'avons pu y trouver de trace de soudure ou de rivure; le fond, au contraire, semble avoir été fixé par l'un de ces deux moyens, et est tombé. L'anse et la gorge ont été coulés ensemble et ajustés ensuite au vase.

Haut. 0,m 21; diam. au ventre, 0,m 14.

7. Deux petites casseroles ou poëlons, dont l'une a été écrasée; la mieux conservée a 14 centimètres de diamètre sur 6 centimètres et demi de profondeur; la longueur du manche est de 17 centimètres.

Digitized by Google

8. Deux fonds de passoires; l'un de 15 centimètres et demi de diamètre, est percé de trous d'un millimètre, disposés en lignes rayonnantes; l'autre plus petite, n'a que deux lignes circulaires d'ouvertures et un trou au centre.

9. Une anse formée d'une baguette d'un centimètre de diamètre, et portant comme ornements de nombreuses entailles circulaires séparées en quatre groupes par des intervalles d'un centimètre; elle a dû s'adapter à un vase de 22 à 23 centimètres de diamètre.

10. Deux petites boîtes rectangulaires, ornées extérieurement de quelques moulures simples et dont les couvercles manquent.

Long. 0,m073; larg. 0,047; haut. 0,m019.
— 0, 065 — 0, 030 — 0, 020.

11. Une petite boîte ronde, singulière, munie d'un couvercle qu'on peut enlever maintenant, mais qui probablement y était soudé autrefois; ce couvercle est composé de deux plaques dont l'une superposée à l'autre, est mobile sur celle-ci au moyen d'un petit bouton central; elles sont, toutes deux, percées d'un trou ovale placé excentriquement, en sorte qu'on peut, en faisant mouvoir la plaque supérieure ouvrir ou fermer le trou de la plaque inférieure ou le couvercle proprement dit. Il est fort difficile de savoir à quoi cette petite boîte peut avoir servi; son fond est percé d'un trou central ayant un centimètre de diamètre, mais nous croyons qu'il est le résultat d'un accident et que l'objet était peut-être fixé en cet endroit sur un support; on pourrait peut-être alors le regarder comme étant une petite lampe.

Diam. 0,m04; haut. 0,m018.

12. Un fléau de balance, long de 27 centimètres, et suspendu à un simple fil de métal, courbé en crochet à son extrémité supérieure. Ce fléau est très bien équilibré; l'un des bras porte onze divisions indiquées par de petits traits et subdivisées en deux par des points; elles sont assez égales entre elles et ont à peu près un centimètre, sauf une, la cinquième à partir du point de suspension, qui a 15 millimètres; sur l'autre bras les divisions s'arrêtent à la troisième à partir de ce point. Peut-être ne doit-on voir dans ces séries de lignes et de points qu'un simple motif d'ornementation.

Digitized by Google

13. Deux objets en forme de cuillers pointues et profondes dont le manche très court serait replié en cercle au-dessous ; l'un d'eux est rempli de plomb. Ils nous paraissent, avoir pu servir de poids.

14. Une plaque ronde de 82 millimètres de diamètre, un peu bombée au centre, et portant comme ornement plusieurs cercles concentriques qu'on estime avoir été un miroir, ce qui nous paraît douteux (1).

15. Trois *strigillum* très simples, formés d'une petite gouttière courbée en *S* allongé, et ornée du côté convexe, de dessins en guirlande formés par des points ; nous en avons représenté un, à la fig. 5.

16. Un style à écrire, long de 147 millimètres, un peu orné à sa partie supérieure, laquelle est terminée par la petite spatule qui servait à effacer les caractères tracés sur la cire.

17. Deux cuillers ; l'une de la grandeur de celles dont on se sert pour la soupe, a un manche orné, long de 75 millimètres; l'autre, plus petite, porte un manche formé d'un simple fil de métal de 8 centimètres.

18. Une petite sonnette de 52 millimètres de diamètre sur 52 de hauteur ; le battant manque et le manche qui paraît avoir consisté en un anneau, est brisé à sa partie supérieure.

19. Trois poignées de clefs ornées, dont la tige qui était en fer a été détruite par l'oxidation. Nous donnons, fig. 6, le dessin de l'une d'elles comme spécimen.

20. Un anneau-clef, c'est-à-dire, une bague à laquelle est jointe une clef à tige extrêmement courte.

21. Quatre boutons de suspension, en forme de vase et portés par une pointe qui servait à les ficher dans la muraille ; on a pris la

(1) Nous possédons un véritable miroir, trouvé aussi aux *Bons-Villers*, mais dans un autre champ, et que nous a procuré M.r Maximilien Dawant, commissaire-voyer à Luttre ; il a 10 centimètres de diamètre et a été parfaitement poli ; il est concave d'un côté et convexe de l'autre, et porte comme ornements, sur la première face, deux grands cercles concentriques et d'autres plus petits disposés en quatre groupes.

Digitized by Google

précaution de placer au centre du vase une partie cylindrique saillante destinée à recevoir les coups du marteau (fig. 7).

Enfin, et ce n'est pas la pièce la moins intéressante, un fragment de roue d'engrenage, à dents triangulaires, long de 8 centimètres et demi; cette roue a dû avoir 42 centimètres de diamètre; son épaisseur n'était que d'un centimètre; on verra par le dessin que nous donnons de ce fragment (fig. 8), qu'il tenait à l'un des rayons.

Les objets ayant servi de parure sont beaucoup moins nombreux que ceux des deux catégories qui précèdent; ils consistent en une bague, un bracelet, un pendant d'oreille et quatre fibules. L'anneau et le bracelet sont sans aucun ornement et ce dernier est même fait d'un simple fil de métal, de 2 millimètres de diamètre. Le pendant d'oreille est en forme de poire très allongée et à facettes; il a 4 centimètres et était autrefois fortement doré. Parmi les fibules, deux sont simplement en bronze; nous offrons le dessin de la plus ornée (fig. 9), la seconde n'ayant pour toute décoration qu'un trait bordé de deux lignes de points; la troisième et la quatrième sont émaillées et à dessins composés de petits carrés bleus et bruns imitant la mosaïque; l'une à plaque ronde de 25 millimètres de diamètre, est d'une conservation remarquable et l'ardillon seul y manque; l'autre est réduite à la plaque qui portait l'émail et qui forme un parallélogramme de 26 millimètres sur 44.

On doit joindre à ces objets, des plaques de 5 à 6 centimètres de dimension, portant par derrière deux boutons courts et qui paraissent avoir dû servir à décorer des ceinturons ou des baudriers : on en a trouvé huit dont cinq rondes, deux en parrallélogramme à côtés en courbe rentrante et une en forme d'écusson.

Nous passerons maintenant à la description des figurines.

Les premières dont nous nous occuperons, sont des fragments qui ont, sans doute, été employés à la décoration de meubles détruits, mais qui offrent par leur belle exécution, tout l'intérêt d'objets d'art. Ces fragments sont :

1. Le pied d'un coffret ou autre pièce analogue, dont la partie

Digitized by Google

supérieure représente une tête de panthère et qui se termine inférieurement sous la forme d'une patte du même animal. Sa hauteur est de 9 centimètres.

2. Deux mascarons à tête de lion; l'un presque hémisphérique, de 0,m 05 de diamètre, avec la tête occupant un espace central de 35 millimètres, l'autre avec la tête en plein relief, de 37 millimètres de diamètre.

3. Un troisième mascaron composé d'une charmante tête de Méduse en plein relief sur une plaque de 4 centimètres de diamètre. La figure de la Gorgone a les caractères de beauté et de tristesse que l'antiquité lui a souvent donnés sur les monuments.

Nous avons déjà rappelé que M.r Roulez a fait connaître une plaque curieuse, relative au culte de Cybèle et d'Atys; M.r Grégoire possède aussi une plaque analogue mais consacrée à Bacchus, comme il est facile de le voir par la description qui suit. Cette plaque a été coulée et non travaillée au repoussé comme celle de Cybèle; elle est à jour et haute en totalité de 127 millimètres, la partie principale offre le dieu assis sur un char traîné par des lions, dans un cercle de 75 millimètres de diamètre intérieur et de 8 millimètres de large. Ce cercle est supporté par deux têtes de boucs qui reposent sur une traverse horizontale de 8 centimètres de long. Au-dessus de ces têtes, deux serpents montent en rampant sur le côté extérieur du cercle; enfin celui-ci est surmonté d'un vase à deux anses dans lequel deux panthères s'apprêtaient à boire, mais l'un de ces animaux a disparu ainsi que l'une des anses du vase. Toutes les figures de cette pièce sont en demi-relief; elle a dû servir à décorer quelque meuble ou tout autre objet, car elle porte par-derrière deux boutons en losange qui servaient à la fixer.

On a aussi trouvé une jolie statuette de Mercure, très-bien moulée, haute de 10 centimètres; elle ressemble aux nombreuses figurines que les anciens avaient faites de ce dieu; il tient une bourse de la main droite et le retour des doigts sur le pouce à la main gauche, forme un trou dans lequel se trouvait sans aucun doute le caducée; le bras gauche porte la draperie ordinaire; la

Digitized by Google

tête est nue, mais deux petits trous existant au-dessus des tempes et dans l'un desquels on aperçoit les restes d'une sorte de cheville, indiquent qu'on pouvait la couvrir du petase. La jambe gauche de cette statuette est malheureusement brisée au-dessous du genou (1).

Il nous reste pour avoir terminé la description des antiques découvertes aux *Bons-Villers*, à signaler un joli buste de Cérès que nous avons essayé de représenter de grandeur naturelle dans la figure 10; l'attribution que nous en faisons à cette déesse nous paraît suffisamment motivée par la couronne d'épis que porte la tête. Ce buste est d'un très beau travail, quoique la figure vue de face soit un peu trop longue et ait par là un caractère de dureté; comme on le voit par le dessin, il sort d'une ligne de feuilles ceintes par une torsade et la tête s'appuie sur une plaque arrondie supérieurement; celle-ci n'étant pas percée d'un trou mais l'objet étant coulé en creux, il est probable qu'il était destiné à être pendu contre la muraille au moyen d'un clou.

Outre les antiques que nous venons d'énumérer, M.r le Curé Grégoire, en possède plusieurs autres parmi lesquelles deux nous paraissent trop remarquables pour que nous ne profitions pas de l'occasion que cette notice nous offre de les faire connaître. La première est un buste de Minerve, en bronze, haut de 9 centimètres, coulé en creux et portant à la base un trou carré qui servait sans doute à le fixer sur un socle au moyen d'une cheville portée par celui-ci; la déesse a des cheveux très abondants et la

(1) Cette statuette est à notre connaissance la quatrième qu'on ait découverte dans nos environs : M.r Schayes, au N.° 202, p. 93, du *Catalogue du Musée royal d'armures et d'antiquités*, *Bruxelles* 1854, en décrit une trouvée à Quevaucamps ; une autre, rencontrée à Virginal, a été citée et figurée par M.r l'abbé Stroobant, dans son *Histoire de cette commune*, *Bruxelles*, 1853; enfin notre honorable Président, M.r Camille Wins, en possède une troisième, de la plus belle conservation, découverte à Nimy, près de Mons, au nord de l'endroit dit *le Grenadier*, c'est-à-dire, près de la voie romaine allant de Bavay à Asche, et qui, avec son socle trouvé au même lieu et rapporté, a environ 25 centimètres de hauteur.

Digitized by Google

poitrine couverte par l'égide à tête de Méduse ; son casque très élevé est garni d'une longue crinière en forme de crête et la bombe offre celle d'une tête humaine. Ce joli buste a été acquis par M.r Grégoire à la vente mortuaire de M.r Lacour, de Namur ; il avait été donné à ce dernier par M.r D. Delhaise, actuellement directeur du Charbonnage d'Hornu et Wasmes, qui l'avait trouvé au lieu dit Hastedon, près de Namur. La seconde pièce est un superbe vase en argent, de la forme de ceux dits *præfericulum*, et haut de 25 centimètres ; on pourra juger de sa beauté et de son élégance par le dessin que nous en donnons, fig. 11 ; il provient aussi de la collection de M.r Lacour et c'est probablement une de ces richesses archéologiques que les travaux de la Sambre ont fait découvrir en si grand nombre.

Mons, novembre 1854.

ALBERT TOILLIEZ.

Digitized by Google

ANNE CHARLOTTE DE LORRAINE,

ABBESSE DE SAINTE-WAUDRU,

A MONS.

Une des clauses du Traité de Riswyck, du 30 octobre 1697 (1), avait forcé Louis XIV de rendre à leur légitime souverain les duchés de Lorraine et de Bar dont la France s'était emparée depuis l'an 1670. Le jeune duc Léopold (2), par un de ces revirements dont la politique des princes offre de nombreux exemples, à peine rétabli dans ses États, rechercha l'alliance de l'ennemi de sa famille. Il demanda et obtint la main de la princesse Élisabeth Charlotte d'Orléans, fille de Monsieur, frère du roi, et sœur de celui qui devait être le régent.

(1) Les articles 28-43.

(2) Né à Inspruck, le 11 septembre 1679. Son père Charles V, duc de Lorraine, ne régna jamais et vécut dans l'exil. Il avait épousé Éléonore Marie d'Autriche, reine douairière de Pologne et sœur de l'empereur.

Digitized by Google

Des quatorze enfants qui naquirent de cette union, dix moururent jeunes. Le neuvième, François Étienne, né à Luneville, le 8 décembre 1708, succéda à son père, le 27 mars 1729. Il fut ensuite grand duc de Toscane et empereur.

Élisabeth Thérèse, née à Luneville, le 15 octobre 1711, fut reine de Sardaigne et mourut à Turin, le 3 juillet 1741.

Charles Alexandre, notre bon duc Charles, gouverneur-général des Pays-Bas, était né le 12 décembre 1712.

Anne Charlotte, la treizième enfant du duc Léopold, naquit à Luneville, le 17 mai 1714.

Cette princesse, disent les historiens de la Lorraine, était d'une beauté incomparable (1).

Son frère, le duc François ne fit qu'un court séjour dans ses États. Autrichien de cœur, il accepta la vice-royauté de Hongrie et laissa le gouvernement de la Lorraine à sa mère qui fut déclarée régente. Le duc Charles servait également sous les drapeaux de l'empereur.

La guerre qui avait éclaté entre la France et l'Empire, à propos de l'élection de Stanislas au trône de Pologne, fut suivie d'un traité par lequel la Lorraine était cédée en usufruit au beau-père de Louis XV, qui conservait le titre de roi, pour être, après sa mort, réunie à la couronne de France. On donnait en échange au duc François la survivance du grand-duc de Toscane (2) et la main de la fille aînée de l'empereur Charles VI.

Quand les Lorrains apprirent qu'ils étaient vendus à la France, et que leur existence comme État indépendant devait finir avec la

(1) Il existe un portrait d'Anne Charlotte de Lorraine, gravé dans la suite de Desrochers, d'après un tableau peint à Nancy par Girardet, en 1745. Au bas on lit ces vers, si vers il y a :

Par mes vertus, par mes attraits
Je règne sans couronne et je puis dire
Que j'ay le Monde pour Empire,
Que touts les cœurs sont mes sujets.

(2) Jean Gaston, le dernier descendant de la maison de Médicis, mort le 9 juillet 1737.

Digitized by Google

vie de Stanislas qu'on leur donnait pour souverain, ce fut dans le pays une désolation universelle. La duchesse douairière, régente, qui n'avait point participé à ce honteux marché, écrivit en vain à son fils pour l'engager à ne pas y donner son consentement; le sacrifice était consommé. François, malgré la répugnance qu'il éprouvait, ainsi que l'archiduchesse, sa nouvelle épouse, d'abandonner le pays dont il portait le nom, dut se rendre aux instances de l'empereur, son beau-père. Le 24 septembre 1736, il consentit à la cession du Barrois, et, le 13 février de l'année suivante, à celle de la Lorraine qu'il avait d'abord dû conserver provisoirement jusqu'à ce qu'il eût atteint la succession du grand-duc de Toscane.

S. A. R. Madame la duchesse régente, à qui l'on avait accordé Luneville pour résidence, avec la jouissance des domaines situés dans ce bailliage, ne consentit point à cet arrangement. On l'engageait vivement à se fixer à Bruxelles; elle préférait retourner à la cour de France, mais elle en fut empêchée par une question d'étiquette : le rang qu'on y accorderait à la princesse Anne Charlotte, sa plus jeune fille. Elle obtint enfin la principauté souveraine de Commercy (1) pour en jouir aux mêmes conditions et prérogatives que le feu prince de Vaudemont. Ce fut là, qu'après avoir marié sa fille Élisabeth au roi de Sardaigne, le 5 mars 1737, la veuve de Léopold se retira accompagnée de sa fille Anne Charlotte. Sa petite cour était l'asile des serviteurs fidèles de la maison de Lorraine.

Le 10 mai 1738, le chapitre noble de Remiremont (2) choisit pour abbesse la princesse Anne Charlotte en remplacement de

(1) Le dernier prince de Vaudemont, souverain de Commercy, mort à Nancy, le 14 janvier 1723, avait institué, pour héritier, le fils aîné du duc Léopold, à l'exception des seigneuries de Wavre et de Walheim qu'il donnait à la princesse de Lillebonne, sa sœur. Commercy est une petite ville, sur la Meuse, à 6 lieues Est de Bar-le-Duc, jadis au duché de Bar, aujourd'hui département de la Meuse.

(2) Remiremont, petite ville sur la Moselle, à 17 lieues Sud de Nancy. L'abbesse de Remiremont était princesse de l'Empire.

Digitized by Google

Béatrix Hiéronyme de Lorraine-Lillebonne, morte, à Paris, le 9 février précédent. Deux des sœurs de la nouvelle abbesse avaient été successivement désignées, comme coadjutrices, à la survivance de cette dignité, Élisabeth Charlotte, morte à l'âge de 11 ans, et Élisabeth Thérèse qui échangea la crosse contre le sceptre de Sardaigne. Anne Charlotte, abbesse, continua à demeurer à Commercy jusqu'à la mort de sa mère, en 1744.

Elle quitta alors définitivement la Lorraine pour aller vivre à la cour de Vienne et à Inspruck où ses ancêtres avaient déjà trouvé un asile; mais, quoique ne résidant pas à Remiremont, elle consacrait au soulagement des pauvres des environs et à l'entretien des bâtiments de l'abbaye, la totalité des revenus qu'elle en tirait. Ce fut elle qui fit reconstruire, en 1752, le palais abbatial qui tombait en ruines.

‡

Dans les premiers mois de l'année 1754, le bruit se répandit à Mons que cette ville allait devenir la résidence de S. A. R. la princesse Anne Charlotte de Lorraine, sœur du prince Charles, Gouverneur-Général des Pays-Bas, et de l'Empereur François, époux de Marie Thérèse. Ce bruit paraissait si invraisemblable, dit un chroniqueur du temps, que nous suivons presque mot à mot, que d'abord on se refusait d'y croire. La chose était vraie cependant. Le 4 du mois d'août, arrivèrent à Mons des lettres de S. M. l'Impératrice-Reine, comtesse de Hainaut, adressées aux États, au Conseil, au Magistrat de la ville et aux Dames du noble chapitre de Sainte-Waudru, leur transmettant copie d'un décret, en date du 13 juillet 1754, par lequel elle conférait à sa belle-sœur la crosse abbatiale du chapitre « voulant que ladite abbesse séculière

Digitized by Google

» soit reçue avec tous les honneurs dus à son rang, selon la te-
» neur de la lettre, et qu'elle et toute sa suite jouissent de toutes
» les exemptions, priviléges et prérogatives, etc., etc. » (1)

Il fallut alors songer à trouver, si pas un palais, du moins une habitation convenable à une altesse royale. Après avoir examiné différents locaux, les architectes envoyés de Bruxelles par le comte de Cobentzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, choisirent l'hôtel du Conseil-Souverain de Hainaut, rue de Nimy (2), sur l'emplacement duquel on a construit le nouveau Palais de Justice, terminé en 1848.

Le Conseil fut transféré en l'hôtel du sieur Cornez de Wasembourg, ancien refuge de l'abbaye de Saint Ghislain, rue d'Havré, où se trouve aujourd'hui la gendarmerie. Il y tint sa première séance le 30 septembre suivant.

Les travaux d'appropriation de l'hôtel de la rue de Nimy commencèrent immédiatement et se poursuivirent jusque vers le milieu du mois d'avril 1755, qu'il survint un ordre de les abandonner. La princesse qui s'était installée provisoirement dans l'hôtel du Grand-Bailliage (3) plus vaste et plus beau que celui qu'on lui destinait, témoigna le désir d'en faire son habitation définitive. En 1772 le Conseil-Souverain reprit possession de son ancien local.

Ce fut le 17 de novembre 1754, que la princesse Anne Charlotte de Lorraine fit son entrée solennelle à Mons. Le programme des fêtes et réjouissances qui eurent lieu à cette occasion nous a été conservé dans plusieurs mémoires manuscrits, et particulièrement dans les notes de l'historien de Boussu. On ne ferait ni mieux ni autrement, en l'an de grâce 1855.

« S. A. R. était arrivée à Bruxelles depuis le 15 septembre
» dernier. Après avoir séjourné tant en ladite ville qu'aux châ-
» teaux de Mariemont, Tervueren, Belœil et Baudour, où le duc

(1) De Boussu, suite manuscrite.

(2) Auparavant Refuge de l'abbaye de Cambron. Le conseil s'y était installé le 1er septembre 1718.

(3) Hôtel du Gouvernement provincial.

Digitized by Google

» Charles, son frère, s'empressa de lui procurer toutes sortes de » divertissements, son entrée à Mons fut donc fixée, à aujour- » d'hui, 17 novembre 1754, et elle la fit par la porte de Nimy, » vers les trois heures et demie après midi, venant en dernier lieu » de Baudour, de la manière suivante :

« Premièrement, le régiment des cuirassiers qui est ici de gar- » nison, alla à sa rencontre, et la moitié de ce corps ouvrait la » marche, précédée du comte de Bournonville, général de cava- » lerie; puis venait son écuyer, à cheval, suivi d'un premier car- » rosse à six chevaux gris, dans lequel étaient quatre chambellans » ou gentilshommes d'honneur; puis suivait un second carrosse à » six chevaux dans lequel était le comte O Kara (1), son grand- » maître; après lequel venait un troisième carrosse dans le fond » duquel était S. A. R. Madame, ayant sur le devant la comtesse (2) » de Lenoncourt, grande maîtresse, et une autre dame d'honneur. » Ces deux dernières voitures, qui étaient aussi riches que de bon » goût, servaient pour la première fois, étant arrivées en cette » ville peu de jours auparavant de Paris, ainsi que tout le train » et harnais des chevaux qui étaient superbes. »

« Après cette dernière voiture du corps de la princesse, qui était

(1) O'Gara.

(2) Thérèse Angélique de Ligneville, née en 1693, morte à Mons, le 16 juillet 1770, fille de Melchior de Ligneville, comte du Saint-Empire, marquis d'Honecourt, maréchal des Duchés de Lorraine et de Bar, et de Marguerite Antoinette de Gourcy. Mariée le 14 octobre 1710 à Charles Louis de Lenoncourt, marquis de Blainville, comte d'Empire, premier gentilhomme de la chambre des ducs de Lorraine, Léopold I et François III, né en 1680, mort au château de Blainville, à quatre lieues de Nancy, le 15 juin 1735. Elle avait deux filles. N. Chanoinesse et secrète à Remiremont depuis 1749. Gabrielle Charlotte de Lenoncourt, mariée, en 1749, à Joseph, marquis de Raigecourt, comte de Gournay, chambellan de l'Empereur.

Lenoncourt, une des quatre plus anciennes maisons de chevalerie de la Lorraine, portait anciennement le surnom de Nancy. Ses armoiries sont d'argent à la croix engrêlée de gueules.

Madame de Lenoncourt fut remplacée, en 1770, par la comtesse de Piel qui figure, ainsi que le comte O' Gara, dans le calendrier du Hainaut, jusqu'en 1774.

Digitized by Google

» précédée de ses deux coureurs, venait le reste de la cavalerie,
» pour fermer la marche. Cependant, comme la jeunesse de la
» confrérie de Sainte-Anne, dont Madame Royale porte le nom,
» avait formé une cavalcade d'un uniforme très-propre et de la
» même couleur que lorsqu'ils s'équipèrent pour la procession de
» leur jubilé, étant allée au-devant de cette princesse, elle suivait
» la cavalerie, précédée de timbales et de trompettes. Et puis
» venait la cavalcade des étudiants d'Houdain (1), dont l'uniforme
» était, habit rouge, parements et petit collet jaunes. »

« Les Magistrats (2) s'étant rendus à la porte de Nimy, et,
» montés sur un petit théâtre, ils lui firent le compliment d'usage
» sur son arrivée, en lui présentant les clefs de la ville. Le cor-
» tége monta la rue de Nimy et passa, vis-à-vis des Minimes (3),
» sous un arc de triomphe d'une belle architecture, que les Magis-
» trats y avaient fait ériger. Au milieu de la place, il y en avait
» un second, surmonté d'une très-haute pyramide qui devait
» servir à l'illumination, et un troisième au milieu de la rue de la
» Chaussée.

« La princesse étant arrivée à Sainte-Waudru, fut reçue par
» le clergé et les Dames chanoinesses à la porte de l'église et con-
» duite au chœur, où elle se plaça sous un dais, près du sanc-
» tuaire. Aussitôt, on commença le *Te Deum* qui fut chanté en
» musique, au jubé.

« S. A. R. le duc Charles, qui était arrivé, le même jour, *incog-
» nito* par la porte du Parc, se plaça sur le jubé (4) pour être
» présent à cette cérémonie ainsi qu'un grand nombre de dames et
» de seigneurs de la cour.

(1) Le collége de la ville. Le collége des Jésuites, chose étonnante, ne figure pas dans le cortége.

(2) L'administration communale d'alors.

(3) Le couvent des Minimes occupait l'emplacement des maisons de MM. Tercelin et Demoulin, rue de Nimy, des maisons de la rue Sans-Raison, n.os 16, 18, 20, 22 et 24 et de la rue des Passages n.o 11.

(4) Entre le chœur et la nef. Le jubé ou doxal a été démoli pendant la révolution française.

Digitized by Google

« Après le *Te Deum*, la princesse se rendit au Gouvernement » qui lui servira de maison, en attendant que son palais soit » achevé. La garnison formait deux haies à son retour comme à » son entrée, ainsi que six compagnies bourgeoises, qui étaient » l'élite de la jeunesse, dont cinq étaient en uniforme, les hauts » et bas officiers spécialement, en habits rouges, parements, » vestes et petits collets jaunes, et deux de ces compagnies aux » armes (1) de Lorraine. Toutes les rues de son passage étaient « ornées de tapisseries et autres décorations. Pendant cette céré- » monie, il y eut ordre de sonner toutes les cloches et carillons » de la ville; mais on ne tira point le canon à cause qu'il avait été » expressément défendu; la princesse ne pouvant supporter le » bruit du canon, ni l'odeur de la poudre.

« Les États avaient fait préparer un grand repas de cent cou- » verts à l'hôtel de ville. LL. AA. RR. s'y rendirent vers huit » heures du soir, après avoir parcouru plusieurs rues de la ville » pour voir l'illumination.... Après le souper il y eut bal masqué » qui commença vers onze heures et dura jusqu'au jour.

« Le lendemain, jour de son installation, la nouvelle abbesse » se rendit, avec le même cortége, à Sainte-Waudru, vers onze » heures du matin. La garnison et les six compagnies bourgeoises » occupaient la rue du Gouvernement et la rue Verte, et la gar- » nison (seule) le reste du chemin; toutes les maisons étaient » décorées comme la veille. Arrivée à l'église, elle fut encore » reçue au portail par le clergé, les Dames chanoinesses et M. » l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses habits pontificaux, et » conduite au chœur jusqu'à l'endroit qui lui avait été préparé. » Les États, le Conseil, et les Magistrats ne parurent pas, en » corps, à cette cérémonie qui fut commencée par le *veni creator* » chanté en musique sur le jubé, où S. A. R. le duc Charles » s'était encore rendu *incognito*. La bénédiction d'abbesse étant » faite par l'abbé de Saint-Denis, la dame de Melun, aînée du » chapitre, présenta la crosse à la princesse qui la prit et alla se

(1) Aux couleurs ?

Digitized by Google

» placer dans les formes sous un dais préparé à cet effet. (1). »

Nous avons transcrit jusqu'ici un chroniqueur anonyme dont M.r Hip. Rousselle possède une copie dans sa riche bibliothèque montoise. De Boussu donne quelques détails de plus sur la cérémonie de l'installation. Il nous apprend qu'après le *veni creator*, un officier du chapitre mit un genou en terre devant la princesse qui était assise dans une tribune, et donna, à haute voix, lecture des lettres patentes (2) qui la nommaient abbesse de Sainte-Waudru. Cet officier fit alors passer ces lettres en mains de toutes les chanoinesses qui les lui rendirent; puis on apporta le livre des Évangiles et Anne Charlotte, y posant la main, prêta le serment ordinaire « de maintenir et conserver tous les priviléges, biens et usages de cette église. Après la messe, elle partit avec la même escorte pour Baudour d'où elle revint peu de jours après pour résider définitivement à Mons.

Quelques Montois se rappelleront peut-être encore d'avoir entendu raconter par leurs grand'mères que Madame Royale (c'est le nom qu'on donnait ici à la princesse) se rendait tous les dimanches à Sainte-Waudru, dans sa belle voiture de gala, précédée de deux coureurs armés de longues cannes à pomme d'argent, pour assister à la grand'messe et suivre la procession la crosse à la main, conduite par son grand-maître, le comte O' Gara.

Une particularité curieuse que nous a conservée le chroniqueur anonyme, c'est que les conseillers n'assistaient plus aux *Te Deum* depuis que la place ordinaire qu'ils occupaient dans le chœur, (les formes de gauche) leur avait été reprise par les Dames du chapitre. La robe a toujours été fort pointilleuse en fait d'étiquette; et de nos jours encore, nous voyons les tribunaux s'abstenir de paraître à des cérémonies publiques sous prétexte de préséance méconnue.

(1) Dans la première forme à droite, en entrant; du côté où se place aujourd'hui le curé-doyen de Sainte-Waudru. Cette stalle était adossée à l'autel de l'arcade à droite du jubé, et faisait face à l'autel du chœur.

(2) Voir *pièces justificatives* L.s A. B. C et D.

Digitized by Google

Le duc Charles, qui avait pour sa sœur une amitié très-vive, venait fort souvent la voir à Mons. La princesse, de son côté, lui faisait d'assez fréquentes visites à Bruxelles ou dans ses châteaux.

Elle passait une partie de l'été à Mariemont, et alors ses équipages allaient tous les jours en ville chercher quatre chanoinesses qui dînaient avec elle et qu'on ramenait le soir à Mons.

Pendant la guerre de Sept Ans, le duc Charles avait soin, à chaque avantage qu'il remportait sur les Prussiens, d'en informer sa sœur par des courriers qui entraient à Mons précédés de six ou de huit postillons sonnant du cor. Les nouvelles arrivaient alors moins vite que par le télégraphe électrique, mais aussi sans avoir passé par les mains de tartares.

Les anciens calendriers du Hainaut, à partir de 1755 jusqu'à la mort d'Anne-Charlotte, en 1773, (1) contiennent « l'état et le personnel de la cour de son altesse. » C'est un véritable almanach royal avec tout l'attirail obligé d'une cour princière : GRANDE-MAITRESSE, DAME DE COUR, GRAND-MAITRE, OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES, CABINET, BIBLIOTHÈQUE, PEINTURE, (2) OFFICIERS DE SANTÉ, CHAMBRE, HÔTEL, LIVRÉE, ÉCURIE, etc. A la suite de cette nomenclature assez longue de la valetaille haute et basse, civile et ecclésiastique, se trouve l'indication « des jours de gala de la cour de S. A. R. Madame » au nombre de dix-neuf.

On se fait assez difficilement une idée de ce que devait être alors la capitale du Hainaut, ville de cour, avec un chapitre où n'entraient que les premières familles de l'Europe, une noblesse nombreuse et riche, un conseil souverain dont, tous les membres avaient équipage, un duc d'Arenberg ou un prince de Ligne pour gouverneur. La centralisation, qui en quelques années a fait de

(1) Le calendrier de 1774, imprimé avant la mort de la princesse, donne encore l'état de cette cour qui n'existait plus.

(2) La bibliothèque et la peinture forment deux chapitres spéciaux. Le soin de la bibliothèque était confié au Sieur Wilmet, imprimeur de S. A., le bibliothécaire était un ecclésiastique, Dom Charles Chatillon.

André François d'Avesnes était le peintre ordinaire, et remplissait à lui seul le chapitre des beaux-Arts,

Digitized by Google

Bruxelles une agglomération de 250 mille habitants, doit inévitablement réduire les chefs-lieux des autres provinces, qui ne sont pas villes de commerce, comme Anvers, à l'état de grands béguinages. C'est une nécessité de position à laquelle il faut bien nous résigner.

Le duc Charles et sa sœur daignaient quelquefois se mêler à la bourgeoisie. Nous possédons une cantate imprimée, musique et paroles de la composition de F. Mathurin, qui fut chantée dans un « *concert dédié à leurs Altesses Royales par les abonnés du* » *concert bourgeois, à Mons, le* 25 *mars* 1772, *jour qu'elles* » *l'honorèrent de leurs présences* (sic) (1) ».

La platitude officielle, la poésie laudative et *courtisanesque* (2) y dépassent toutes les bornes.

On trouve dans le *Mémorial* du distributeur de Sainte-Waudru (on appelait ainsi le prêtre chargé de constater la présence des chanoinesses aux offices et de leur distribuer les *méreaux* auxquels elles avaient droit), que la coutume était d'exposer le Corps-Saint (3) pendant tout le temps que Madame Royale était en voyage. Cette exposition eut lieu en septembre 1765, pendant son retour d'Inspruck; en avril 1770, pendant son voyage de Mons à Vienne d'où elle ne partit que le 5 septembre suivant pour revenir à Mons. Les Dames informées de son retour avaient aussitôt fait exposer la châsse de leur patronne.

Le 7 novembre 1773, après une maladie de quelques jours, la princesse de Lorraine mourut à Mons, où elle résidait depuis environ vingt ans (4).

(1) A Mons, rue de la clef, chez Jean-Baptiste Varret, imprimeur. M. DCC. LXXII, in-4.°, 4 p.

(2) *Courtisanesque.* Ce mot devrait être français.

(3) La châsse contenant les reliques de S.te-Waudru.

(4) Anne Charlotte de Lorraine avait été élue coadjutrice de Thorn, le 14 juin 1756, et d'Essen, le 18 janvier 1757, mais elle n'entra pas en possession de ces deux principautés souveraines. L'Abbesse titulaire de ces abbayes, Françoise Christine, comtesse palatine de Sultzbach, lui survécut et mourut, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 16 juillet 1776. (*Revue numismatique belge* 1854, page 48.

Digitized by Google

Le 13 octobre suivant, on célébra son service funèbre dans l'église de Sainte-Waudru.

Les dépouilles mortelles de la princesse furent transportées à Nancy et déposées, le 12 décembre, dans la chapelle ducale, dite la chapelle ronde, en l'église des Cordeliers, à côté du tombeau renfermant les restes de son père, de sa mère et de ses frères et sœurs, dans un caveau qui ne portait aucune inscription. (1) Les funérailles se firent le 23 du même mois. Son oraison funèbre, qui devait être prononcée par l'abbé Bexon, mais qui ne le fut point faute de temps, a été imprimée à Nancy, en 1773. Nous avons en vain cherché cette brochure dans les bibliothèques de Mons, de Bruxelles et de Gand.

Par son testament, elle avait institué son frère, le duc Charles, héritier universel, en le chargeant de payer des pensions aux personnes qui avaient été attachées à son service. D'après les journaux d'alors, cette succession était considérable; les joyaux seuls avaient une valeur de six cent mille florins. C'est un peu fort : et quand il s'agit de journaux — même ceux du bon vieux temps — il est prudent de n'accepter les choses que sous bénéfice d'inventaire.

Le chapitre de Sainte-Waudru, assez riche d'ailleurs, ne paraît pas avoir eu part dans ses libéralités. Les deux seuls objets dont nous ayons trouvé mention comme ayant été donnés à l'église par son abbesse, sont le tableau de Van Thulden représentant l'exaltation de Saint-François de Paule, aujourd'hui exposé dans le fond d'une des nefs collatérales; et un dais « qui fut placé au milieu

(1) Cette chapelle, une des plus belles qui fut alors, avait été achevée sous le règne du duc Henri. François III la fit décorer très-richement. On y réunit, à diverses époques, les restes des membres de la famille de Lorraine, inhumés dans d'autres églises. Sous le règne de Stanislas, le 4 février 1743, les tombeaux des princes de Lorraine qui se trouvaient dans l'église Saint-Georges, furent solennellement transférés dans celle des Cordeliers de Nancy, par ordre du grand-duc de Toscane. (*Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois par D.* (Doisy, directeur des parties casuelles du roi) *à Nancy, chez Babin.* 1774, in-8.°

Digitized by Google

» du chœur, le 21 avril 1794, jour de l'entrée de l'empereur » François II ». Ce dernier détail est fourni par le *Mémorial* du distributeur. (1)

Le même *Mémorial* nous apprend, à la date du 7 novembre 1775, que les Dames du chapitre avaient fondé à perpétuité, le jour anniversaire de la mort de leur royale abbesse, une messe d'obit avec vigiles et complies, etc. Cette fondation fut, en 1778, assurée par un octroi en forme de l'impératrice Marie Thérèse. (2)

Mons, qui fut toujours fertile en poëtes, possédait à cette époque l'abbé de Lobel, le chantre officiel de toutes les grandeurs princières. Comment se fait-il qu'il n'ait point *profité* de la mort de Charlotte de Lorraine, qu'il ait laissé passer cet événement sans accompagnement d'alexandrins? Gilbert, qui comme poëte valait un peu mieux que de Lobel, en fit le sujet d'une ode bien connue, adressée à la reine Marie Antoinette. Gilbert était lorrain et l'on remarque, dans cette pièce, combien restait vivace encore, au cœur des Lorrains, le sentiment de leur nationalité indépendante que la France avait absorbée.

Il existe quelques médailles frappées en l'honneur de la princesse Anne Charlotte de Lorraine. Voici la description de celles que nous sommes parvenu à réunir et qui font nécessairement partie de la *numismatique montoise.*

N.° I.

Buste du duc Charles tourné à droite : **CAR : ALEX : LOTH : DUX : BELG : PRÆF.** Sous le buste : **1755. R.**

Femme assise ayant à ses pieds un lion couché, (la Belgique).

(1) Le dais actuel n'est pas celui qui fut donné par S. A. R., mais bien celui que le Magistrat fit faire pour cette même entrée de François II, et sous lequel ce prince parcourut à pied les rues de la ville.

(2) Pièces justificatives E et F.

Digitized by Google

Sur la tête deux étoiles : **ADDITUM SIDUS.** A l'exergue : **ADVENT. CAROLÆ LOTH** : R.

Ce jeton du duc Charles, gravé par Roettier pour l'année 1755, rappelait l'événement le plus important de l'année précédente, l'arrivée d'*un nouvel astre*, de la sœur chérie du prince, Charlotte de Lorraine.

(*Médailles frappées sous le règne glorieux de l'Imp. Marie Thérèse, etc., in-folio. Vienne*, 1782, page 156.

N.° II.

Buste cuirassé, tourné à gauche, drapé d'un manteau et portant en sautoir la croix de l'ordre Teutonique : **CAROLUS ALEX.** (*ander*) **LOTH.** (*aringiæ*) **D.** (*ux*) **MAG.** (*isterii*) **PRUS.** (*siæ*) **ADM.** (*inistrator*) **ORD.** (*inis*) **TEUTO.** (*nici*) **MODE.** (*rator*). Sous le bras : NICOLE.

— Buste de femme tourné à droite : **ANNA CAROLA LOTH.** (*aringiæ*) **DUCISSA ABBATI.** (*ssa*) **REMIRMON.** (*tis*) (1) **ET MONT.** (*ium*). Sous le bras : 1756 NICOLE.

Les coins de cette jolie médaille, qui paraissaient n'avoir jamais servi, se trouvaient parmi ceux que le gouvernement des Pays-Bas restitua à la Belgique, lors de la séparation des deux royaumes. La commission instituée pour inventorier et classer les anciens coins et poinçons monétaires, les ayant signalés à M. le Commissaire général des monnaies, ce fonctionnaire obtint la permission du Ministre, de faire frapper cette pièce à un très-petit nombre d'exemplaires.

Le Graveur Nicole est inconnu à Bolzenthal (2) et nous n'avons rencontré aucune autre médaille signée de ce nom. Était-il belge? Nous croyons plutôt qu'il était Lorrain ; car son genre de gravure ne ressemble guère à ce que l'on faisait à Bruxelles à cette époque,

(1) Pour *Romarici montis.*

(2) *Skizzen zur Kunztgeschichte der modernen Medaillen-Arbeit* (1429-1840) Berlin 1840, in-8.°

Digitized by Google

et se rapproche beaucoup plus de l'école lorraine de Saint-Urbain. Il existait, au commencement de ce siècle, rue Cantersteen, à Bruxelles, un graveur de cachets du nom de Nicole, qui peut-être était le fils du graveur de 1756.

N.os III et IV.

Dans une couronne de laurier: en sept lignes : **ADVENTUS M. ANTONIAE GALLIAE DELPHINAE ET CAROLINAE LOTHAR. P.**

Vue du château et de la ville de Guntzbourg : **AUSPICATO OCCURSU.** — A l'exergue : **GUNTIUM XXIX. APRI. MDCCLXX.**

Charlotte de Lorraine, qui se rendait de Mons à Vienne, rencontra à Guntzbourg, dans le Burgaw, sa nièce Marie Antoinette qui allait épouser le Dauphin. Les deux princesses s'arrêtèrent pendant deux jours dans cette ville; et ce fut en mémoire de ce séjour qu'on frappa cette belle médaille, gravée par A. König, de Fribourg. Il en existe une réduction de la grandeur d'un jeton que nous n'avons point vue.

Sur d'autres exemplaires, l'inscription dans la couronne a été remplacée par la belle tête de Marie Antoinette, gravée par Guillemard.

Médailles de Marie Thérèse : pages 309 *et* 310.

N.o V.

Buste de la princesse, à droite: **CAROLINA PRINCEPS LOTHAR. ET BARRI &.ª NATA DIE XVII MAII MDCCXIV.** Sous le buste : A. WIDEMAN.

— La ville de Nancy pleurant sur un tombeau. De l'autre côté du tombeau, un génie ailé tenant en main une lampe allumée : **PATRIAE VTRIQVE SVVM.** à l'exergue : SPIRITVM COELO VII. NOV. MONT. HAN. CINERES SEPULCRO AVITO NANC. XXIII. DEC. 1773. CAR. FRATRI DESIDERIVM SVI.

Belle médaille faite à l'occasion de la mort d'Anne Charlotte et du dépôt de ses restes dans le tombeau des princes de Lorraine, à

Digitized by Google

Nancy. Elle est l'œuvre d'Antoine Widemann, né en 1724, un des meilleurs graveurs allemands de cette époque.

Médailles de Marie Thérèse : page 365.

N.° VI.

Types réduits de la médaille précédente. Du côté de la tête : CAROL. PR. LOTHAR. &. NATA 17. MAII 1714.

Au revers : PATRIAE VTRIQUE SVVM. A l'exergue : DECESSIT 7. NOV. 1773. MONTIB. HANON. Dans le champ : W. M. (Widemann ?)

N.° VII.

Buste très-décolleté de la princesse : **ANNA CAR. AVG. FILIA LEOP. I. D. LOTH. BAR. ET ELIS. CAR. AVR^a.** Sous le buste : M. S. V.

— Pallas debout, une étoile sur la tête : VIRTVS AVITA. A l'exergue : M. S. V.

Cette médaille, qui ne porte pas de date, ne peut se rattacher à aucun fait spécial de la vie d'Anne Charlotte de Lorraine. Elle a été gravée par Marie Anne de Saint-Urbain, épouse de Charles Benoit Vaultrin, capitaine prévôt-royal de l'avant-garde lorraine, qui signait M. S. V. (1) Marie était la fille de Ferdinand de Saint-Urbain, un des graveurs les plus remarquables du 18.^me siècle, auteur de la belle suite des ducs de Lorraine dont les coins sont conservés à Vienne, et qui a été décrite et expliquée par Dom Calmet. (2)

(1) JOACHIM, *des neueroefneten Münzcabinet*. Tom. III.

(2) Dissertation historique et chronologique sur la suitte (sic) de médailles des ducs et duchesses de la maison royale de Lorraine, gravée par M. Ferdinand de Saint-Urbain, chevalier, etc., etc., par le R. P. Dom Augustin Calmet, abbé de Senones. MDCC XXXVI, in-4°.

Digitized by Google

N.° VIII. (1)

Médaillon que les chanoinesses portaient au col, suspendu par un ruban vert. Peinture sur émail montée en or, représentant sainte Waudru et ses deux filles, en costume de chanoinesses.

N.os IX ET X.

Méreaux de plomb qui servaient à une distribution, peut-être à constater la présence des Dames au chœur. Ces méreaux, par leur style, appartiennent au 15.me siècle.

Il paraît que, dans les derniers temps, la présence des chanoinesses n'était plus constatée au moyen de méreaux, mais par une simple annotation faite par le distributeur.

(1) Ces trois dernières pièces ne concernent pas directement la princesse de Lorraine, mais comme elles sont inédites, nous avons cru convenable d'en donner ici le dessin.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

EXTRAITES DES ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS.

Section du Chapitre de Sainte-Waudru.

A.

Marie Thérèse par la Grâce de Dieu, etc.

Dans l'intention où nous sommes de marquer nos intentions à tout ce qui peut contribuer à la conservation et à relever de plus en plus le lustre de notre Eglise et Chapitre de S.te-Waudru, en notre ville de Mons, et de donner un témoignage signalé de notre bienveillance à nos chères et bien amées les D.elles Chanoinesses de ce Chapitre, nous ne pouvions mieux la remplir, qu'en mettant à leur tête pour nous représenter, une personne dont le rang et les vertus éminentes pussent leur assurer tous les avantages désirables, et ces qualités se trouvant heureusement réunies en la personne de Notre très-chère et très-amée belle Sœur et Cousine la Sérénissime Princesse Anne Charlotte de Lorraine et de Bar etc. Savoir faisons, que nous confiant entièrement en sa sagesse, prudence et dextérité, nous l'avons nommée, instituée, établie, la nommons, instituons, établissons par les présentes, pour notre représen-

Digitized by Google

tante en notre qualité d'Abbesse séculière, patrone et seule protectrice de notre Eglise et Chapitre de S.te Waudru et de ce qui en dépend. Donnant à cet effet à son Altesse Royale tout plein pouvoir et faculté d'y exercer toute autorité et prérogatives qui appartiennent à nosd.e qualité d'Abbesse, patrone et protectrice; d'y maintenir nos droits, hauteurs et prééminences, et de jouir de tous les honneurs et distinctions y attachés, nommément dans l'église et au chœur, dans le Chapitre, aux processions et fonctions publiques, sur le même pied et de la manière que nous la ferions et en jouirions si nous les exercions par nous même; Notre volonté Royale étant en conséquence que cette Ser.me Princesse puisse faire assembler le Chapitre quand elle le jugera à propos; y présider si elle le veut, si non, se faire rendre compte de ce qui y aura été proposé et traité par les quatre Demoiselles Chanoinesses Ainées, dont les prérogatives seront au reste conservées en leur pleine force et vigueur, pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux droits et à l'autorité attachés à notre dignité d'Abbesse, patrone et protectrice; terminer par son auctorité toutes difficultés et discussions internes qui pourront s'élever entre les D.elles Chanoinesses et autres supots; veiller et tenir la main à l'exacte observation des Statuts, constitutions, coutumes et règles approuvées de la même église et chapitre; en défendre et protéger les personnes et supots conformément à leurs privilèges et immunités; et enfin de faire et disposer pour la gloire de Dieu, pour la conservation de nos droits et prééminences généralement et pour le plus grand bien de notre église et chapitre de S.te Waudru, tout ce que nous mêmes ferions ou faire pourrions, si nous y étions présente, comme dit est, en nos qualités d'Abbesse, patrone et protectrice, quoiqu'il y eut chose qui requit mandement plus ample et plus spécial que n'est contenu dans ces présentes; tenant pour agréable, ferme et stable, tout ce que notre très chère et tres amée belle sœur et cousine fera et disposera en vertu des présentes, en la même qualité de notre représentante dans cette dignité abbatiale, et dans tout ce qui y compète et appartient. Donnons en mandement tant à notre chapitre de S.te-Waudru qu'aux Grand-Bailly, Président et Gens de notre Conseil en Haynau, aux États de la même province, à ceux du Magistrat de Notre Ville de Mons et à tous autres que ce regardera, qu'ils tiennent et réputent désormais S. A. R. pour notre représentante en notre qualité d'Abbesse séculière, patrone et protectrice de notre église et chapitre de S.te-Waudru et de ce qui en dépend, et qu'ils lui portent tous respects, honneurs et déférences comme à une Princesse d'un rang si distingué, qui nous

Digitized by Google

appartient de si près, et qui nous est si chère. Car ainsi Nous plait-il. Et étant nécessaire que l'on ait les présentes en divers endroits, nous voulons qu'aux copies qui en seront faites, sous le scel authentique et signées par un de nos secrétaires, l'on adjoute foy comme aux présentes lettres patentes originales. En témoignage de quoy, nous les avons signé de notre main et nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, 13 du mois de juillet, l'an de grâce 1754 et de nos règnes le 14.me; Paraphé D.° de Silv.a et Signé Marie Thérèse. Plus bas, Par l'Impératrice et Reine, contresigné Corneille de Neny. Et au pied étoient : lettres patentes pour la S.me princesse Anne Charlotte de Lorraine etc., comme représentant S. M. l'Impératrice et Reine dans la dignité Abbatiale de S.te-Waudru, à Mons; et y étoit attaché le grand scel de S. M.

Je, soussigné, conseiller aulique de S. M. l'Impératrice et Reine et son secrétaire au conseil suprême des Pais Bas, déclare et certifie que la copie transcrite ci-dessus est exactement conforme aux lettres patentes originales expédiées aujourd'hui pour S. A. R. Madame la Princesse de Lorraine, comme représentante de S. M. dans la dignité Abbatiale de S.te-Waudru à Mons, et ce qui en dépend. En témoignage de quoy j'ai signé la présente et j'y ai apposé le scel secret de S. M. Fait à Vienne, le 13 de juillet 1754, étoit signé De Neny, et plus bas se trouve : Pour copie conforme à la copie authentique était signé Misson.

B.

Charles Alexandre Duc de Lorraine et de Bar etc., Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Mareschal des Armées du S. Empire-Romain et de celles de Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohème, etc. Son Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général des Pais Bas etc. etc.

Chères et bien Amées. Nous vous informons que l'Impératrice-Reine, voulant vous donner des marques signalées de sa bienveillance, a trouvé convenir de nommer Son Altesse Roïale Madame la princesse Charlotte de Lorraine, notre très-chère et très aimée sœur, pour Sa Représentante, en

Digitized by Google

qualité d'Abbesse séculière, de patrone et de protectrice de votre Chapitre, à l'effet d'y exercer en son nom Roïal tous les droits, fonctions et prérogatives qui compètent à Sa Majesté à ce titre, sur le pied de la manière qu'il est énoncé dans les lettres patentes qu'elle lui a fait expédier en conséquence, et dont nous vous remettons ci-joint, une copie pour votre direction, et afin que vous vous y conformiez ponctuellement; vous prévenant au Nom et de la part de S. M., que, lorsque cette Ser.me Princesse, à son arrivée aux Pais-Bas, vous aura fait connoitre le tems qu'elle aura choisi pour faire sa première entrée dans votre église et chapitre, c'est la volonté de S. M. que vous observiez exactement toutes les formalités et cérémonies qui eurent lieu à l'égard de l'Infante Isabelle, lorsqu'à son inauguration avec l'Archiduc Albert, en Hainau, Elle prit particulièrement possession de la dignité abbatiale de S.te-Waudru; en retranchant cependant ce qui a rapport à l'acte de Souveraineté et en observant, dans cette occasion, de faire le changement qui résulte de la différence de la représentation à la propriété de la dignité abbatiale dont il s'agit. L'intention de S. M. étant que la Ser.me Princesse Charlotte jouisse de toutes les prééminences et distinctions honorifiques qui appartiendraient à S. M. même, si elle se trouvait en personne à la tête de votre chapitre en sa qualité d'Abbesse séculière, de patrone et de protectrice. Que par conséquent la même Princesse occupe dans l'église, au Chœur et dans toutes les fonctions où Elle se trouvera avec le Chapitre, la place qui y est reservée à S. M., à ces titres, avec les distinctions du dais et autres dues à son rang et à sa naissance; et que, nommément, en tous ces occasions, la crosse lui soit présentée chaque fois, par la plus ancienne des Chanoinesses ainées qui sera présente. Nous vous informons au surplus que S. M. veut que cette Sérénissime Princesse jouisse, pour Elle et sa Cour, de toutes les exemtions et franchises dont les personnes et supots du Chapitre son actuellement en possession; et quant à la franchise des droits de consomption, (1) elle en devra jouir et les personnes de sa cour dans toute son étendue et sur le pied qu'il est reglé pour notre Cour en cette ville de Bruxelles. A tant, chères et bien amées, Dieu vous ait en sa S.te garde De Bruxelles, le 31 juillet 1754. Étoit signé Charles de Lorraine. Steenk.vt. Plus bas étoit: par ord.ce de Son Altesse Roïale, signé Misson; et plus bas étoit: Aux D.lles Chanoinesses de S.-te-Waudru à Mons.

(1) Consommation.

Digitized by Google

C.

Charles Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, etc.

Chères et bien amées. S. A. R. M.me la princesse Charlotte de Lorraine, notre chère et très-aimée sœur, se proposant de faire son entrée à Mons, le 17 du courant, vers les 4 heures de l'après-midy, et son intention étant de descendre à l'église Sainte-Waudru, nous vous faisons la présente pour vous informer, que c'est la volonté de S. M. et la nôtre, en son nom, que toutes les chanoinesses, le chapitre de St.-Germain avec tous ceux qui dépendent du chapitre de Sainte-Waudru, tous en habits d'église, se tiennent prêts à venir recevoir la dite princesse, à son entrée sur les degrez de la porte de la dite église; et S. A. R. étant avancée de quelques pas dans l'église, les quatre demoiselles ainées la complimenteront sur son arrivée, au nom du chapitre, après quoy, précédée de tout le cortége, elle sera conduite sous le dais et l'on entonnera le Te Deum qui sera suivi des autres prières de l'église; en sortant, le même qui étoit à l'entrée reconduira la princesse jusques aux degrez de la porte de la dite église.

Notre intention est aussi que dès son entrée à Mons l'on sonne toutes les cloches de votre église jusques à ce qu'elle soit entrée dans son palais, à moins que la coutume ne soit de discontinuer de sonner les cloches pendant le Te Deum, ce qui en ce cas, sera aussi observé ; et pour que les autres cloches de la ville sonnent de même pendant cette cérémonie, nous avons donné nos ordres aux magistrats.

Pour ce qui est de la prise de possession qui sera le lendemain de l'entrée de S. A. R., vous trouverez, dans le mémoire ci-joint, ce qu'il y aura à faire à l'occasion de cette cérémonie, vous prévenant que nous avons invité l'abbé de St.-Denys à célébrer sur votre réquisition pontificalement la messe solennelle, le jour de la prise de possession, et que nous voulons que l'on observe pendant cette fonction toutes les cérémonies que l'on observe pendant les messes royales, c'est-à-dire de porter à S. A R. l'évangile à baiser ainsy que la Patène. A tant chères et bien amées, Dieu vous ait en sa sainte garde.

Bruxelles, le 7 novembre 1754. (Signé) : Charles De Lorraine. Plus bas, H. Crumpipen.

Aux Dames du Chapitre de S.te-Waudru.

Digitized by Google

D.

MÉMOIRE *sur ce qui s'observera lorsque S. A. R. M.me la princesse Charlotte de Lorraine prendra possession, comme représentante la sacrée personne de S. M. I. et R., de la dignité d'abbesse séculière du noble chapitre de S.te-Waudru à Mons.*

Son Altesse royale, ayant indiqué l'heure qu'elle trouvera à propos pour sa prise de possession comme représentante la sacrée personne de S. M. I. et R. en sa qualité d'abbesse du noble chapitre de S.te-Waudru, sera attendue et reçue à l'entrée de l'église de la dite sainte, comme le jour de son arrivée, et conduite au Prie-Dieu; et pendant qu'elle y fera la prière, on chantera le *Veni-Creator*, après quoy son Altesse Royale se placera sous le même dais où elle aura été la veille pendant le *Te Deum*. S. A. R. étant sous son dais, environnée de sa cour, les chanoinesses se rangeront en cercle autour du dais, et le grand maître de son Altesse royale présentera alors à l'aînée des chanoinesses le diplôme de S. M. I. et R. qui établit son A. R. pour la représenter, et il fera connaître en même temps que l'intention de S. A. R. est qu'on fasse lecture de ce diplôme. Ce diplôme devra être présenté par le grand maître et reçu par l'aînée des chanoinesses qui fera alors une profonde révérence.

La chanoinesse aînée fera lire ce diplôme à haute voix par le greffier du Chapitre qui, après la lecture, le rendra à la même chanoinesse, laquelle le fera passer à chaque chanoinesse pour faire chacune une profonde révérence : puis l'aînée fera un compliment à S. A. R. Elle l'invitera à venir prendre possession des qualités représentatives qui lui sont attribuées dans le diplôme de S. M. l'Impératrice-Reine; son Altesse Royale fera connaître que c'est aussi son intention : de suite le bailli du Chapitre apportera la crosse abbatiale et le greffier, un genou en terre, fera la lecture de la mise en possession qui sera conceue de la manière suivante :

« *Madame*,

« Les très-humbles filles oratresses de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, les Demoiselles du Chapitre de S.te-Waudru de la ville de Mons, reçoivent votre Altesse Royale à la crosse d'icelle église, comme représentante Sa Majesté

Digitized by Google

l'Impératrice-Reine en sa qualité d'Abbesse séculière, patronne et protectrice de l'Église et Chapitre de S.te-Waudru; le tout en conformité de ses ordres et de son diplôme royal, du 13.me juillet de cette année. »

La lecture achevée, le bailly mettra la crosse en main de l'aînée des chanoinesses, qui la présentera à son Altesse Royale, en faisant une profonde révérence, et elle suppliera son Altesse Royale de vouloir bien, comme représentante Sa Majesté l'Impératrice-Reine, Abbesse séculière, patrone et protectrice de son église de S.te-Waudru, faire le serment de protéger et garder la dite Église, les personnes d'icelles et chacune d'elles, contre tous, de force, et de tenir et faire tenir les privilèges et les coutumes approuvées, de même que de délivrer la dite Église et les personnes d'icelles de toute visitation, etc.

Son Altesse Royale témoignera qu'elle est contente de faire ce serment; alors le greffier, un genou en terre, fera la lecture de la mise en possession qui sera conçue de la manière suivante:

« *Madame*,

« Votre Altesse Royale jure, sur le corps de S te-Waudru et sur les Saints-Évangiles, qui icy sont, comme représentante Sa Majesté l'Impératrice-Reine, en sa qualité d'Abbesse, patrone et protectrice de son Église de S.te-Waudru, que sa dite Église et les personnes d'icelle et chacune d'elles garderez contre tous, et tiendrez et ferez tenir leurs chartres, privilèges et coutumes approuvées, et délivrerez la dite Église et les personnes d'icelle de toutes visitations, procurations et gistes d'apostoles, cardinaux, légats, archevêques, évêques ou archidiacres, selon qu'ont fait les augustes prédécesseurs de Sa Majesté l'Impératrice-Reine. »

Cette lecture faite, son Altesse Royale, tenant la crosse à la main gauche, mettra la droite sur les Saints Évangiles qui lui seront présentez; le greffier dira ainsy : « Madame vous le jurez. » Son Altesse Royale répondra : « Oui », et le greffier ajoutera : « Ainsy vous aide Dieu, S.te-Waudru et tous les saints. »

Le serment fait, l'aînée des chanoinesses approchera de son Altesse Royale pour la remercier de l'honneur qu'elle fait au Chapitre de vouloir bien y assister et le protéger en personne, et elle invitera son Altesse Royale à prendre sa place dans la forme abbatiale, qui aura été préparée d'une manière convenable avec un dais. Mais son Altesse Royale avant que de prendre cette place, en sortant du dais sous lequel elle a été pendant toute

Digitized by Google

cette fonction, donnera une accolade à toutes les chanoinesses, en commençant par les aînées jusques y comprise la plus jeune, et chacune de ces Demoiselles, après l'accolade, baisera la main de son Altesse Royale.

Ce fait, les chanoinesses conduiront S. A. R. à sa place, puis elles se rangeront dans leurs formes. On chantera le *Te Deum*, qui sera suivi de la grande Messe, qui devra être célébrée pontificalement par l'abbé de St. Denys ou quelqu'autre de la province; après laquelle son Altesse Royale sera conduite jusqu'aux dégrès de la porte de l'Église, où elle dispensera les chanoinesses d'aller plus avant.

Toutes les cloches de l'Église de S.te-Waudru et toutes les autres de la ville devront sonner, par intervalle, pendant cette solennité.

E.

« *Charles Alexandre, Administrateur de la Grande Maitrise en Prusse, grand maitre de l'Ordre Teutonique en Allemagne et Italie, Duc de Lorraine et de Bar, Maréchal des Armées du St.-Empire Romain et de celles de Sa Majesté l'Imp. Douar. Reine Apostolique de Hongrie et de Boheme, etc., etc., Son Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général de ses Pais-Bas, etc., etc., etc.* »

« Très chères et bien amées, aiant été trouvé convenable d'assurer, par un octroi en forme, la perpétuité de la fondation de l'anniversaire que, dans la vue de rendre un hommage public à la mémoire de feue S. A. R. la princesse Charlotte de Lorraine, notre très-chère sœur, vous avez résolu d'ériger dans l'église collégiale de S.te-Waudru, pour le repos de l'âme de cette princesse; nous vous remettons cet octroi, dans lequel vous trouverez les expressions de l'applaudissement que Sa Majeste donne à votre zèle, auxquels nous joignons les assurances de la satisfaction que nous en ressentons. Ce même octroi assurant l'usage que vous vous êtes proposé de faire de l'emploi de l'intérêt annuel de la somme de trois mil florins pour laquelle Sa Majesté a résolu de coopérer à cette fondation, il ne nous reste

Digitized by Google

qu'à vous dire que nous avons approuvé, comme convenables, les moyens que vous êtes convenu d'emploier pour assurer l'obligation du Chapitre à l'égard de ce capital, à savoir que l'acte de constitution de la rente sera inséré tant au registre des résolutions capitulaires, qu'à celui de la trésorerie, et que l'emploi du produit de cette somme sera renseigné annuellement dans les comptes par un chapitre particulier; vous nous remettrez en conséquence un double authentique de l'acte de constitution de la rente susdite.

« Finalement, nous vous prévenons que nous adressons, tant au conseil d'Hainaut qu'au magistrat, ainsi qu'au gouverneur et commandant de la ville de Mons, une dépêche pour les informer du jour que se fera dans l'Eglise de S.te Waudru la célébration de l'anniversaire susmentionné, et pour leur témoigner que nous désirons qu'ils y assistent, non en corps, mais comme particuliers; qu'au surplus nos requérons par dépêches de ce jour l'abbé de S.t-Denis de célébrer la messe solennelle le jour de cet anniversaire, et le chapitre de S.t-Germain d'assister en corps, en la manière accoutumée, à cette messe. A tant, très-chères et bien amées, Dieu vous ait en sa S.te garde. De Bruxelles, le 5 juin 1778 / Ne. V.t »

« *Signé* : CHARLES DE LORRAINE.
« *Par ord.ce de S. A. R.*,
« *Signé* : *P. Maria.* »

« *Aux Dames Chanoinesses du Chapitre de S.te-Waudru à Mons.* »

Orig., sur papier.

F.

« *Marie Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice douairière des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Galitzie et de Lodomire, etc.; Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, d'Auswitz et de Sator, etc.; Princesse de Suabe et de Transilvanie; Marquise du St.-Empire*

Digitized by Google

Romain, etc.; Comtesse de Habspourg, de Flandre, de Hainaut, de Namur, etc.; Landgrave d'Alsace; Dame de Malines; Duchesse de Lorraine et de Bar; Grand-Duchesse de Toscane, etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront et ouïront, *salut.* Nous avons appris avec satisfaction que, dans la vue de rendre hommage à la Mémoire de feue Notre très-chère et très-aimée belle-sœur, son altesse royale, la Princesse de Lorraine, Notre Représentante en qualité d'abbesse du Chapitre noble de S. Waudru à Mons, et pour perpétuer le souvenir de son affection pour ce chapitre, les chanoinesses, guidées par les sentimens de la reconnaissance, avoient résolu de fonder à perpétuité dans l'église collégiale de S. Waudru, un anniversaire pour le repos de l'âme de cette Princesse, et avoient déjà pourvu à la célébration permanente de cet anniversaire; et voulant concourir de notre côté à une fondation à l'égard de laquelle les chanoinesses ont prévenu nos désirs et notre sollicitude, Nous avons, en applaudissant à la résolution capitulaire susdite, et en octroïant, comme nous octroyons par la présente, la fondation de cet anniversaire, résolu d'y coopérer au moïen d'une somme de trois mille florins qui sera remise au chapitre par notre Gouvernement Général, pour que, du produit annuel de cette somme, pour laquelle le dit Chapitre s'est chargé de constituer une rente irrédimible à trois pour cent, il soit ajouté en la manière que les chanoinesses nous l'ont proposé, à la solemnité de cet anniversaire, qui aura lieu à perpétuité au jour de la mort de cette Princesse; bien entendu que, lorsque ce jour sera un dimanche, la cérémonie sera remise au jour immédiatement suivant; de sorte que l'abbé de S. Denis, qui sera requis de notre part de célébrer l'office, retirera pour cette célébration dix florins dix sols; que le chapitre de S. Germain, qui sera pareillement requis d'y assister, retirera sept florins quinze sols, dont quatre florins pour les chanoines, deux florins quinze sols pour les vicaires, et un florin pour les clercs. Que le jour des vigiles, à six heures du soir, on sonnera les plus grosses cloches pendant une heure, et le lendemain, jour de l'anniversaire, pendant une heure le matin: à raison de quoi on augmenteroit les salaires des sonneurs de trois florins; qu'on fera intervenir à la messe solennelle, les bonnes maisons des pauvres orphelins, du S.t-Esprit et de l'écôle dominicale, à chacune desquelles on payeroit, du revenu susdit, six florins; qu'on doublera le nombre des cierges de cire blanche pour une somme de seize

Digitized by Google

florins seize sols; que, pendant la messe solemnelle, quatre religieux des six couvens mendians dans la ville de Mons, diront les messes basses à la rétribution de dix sols et de deux sols pour les serveurs; qu'il sera distribué aux pauvres cent pains de trois sols; qu'il sera reparti trois florins aux huissiers pour les convocations, et donné deux florins quinze sols, à l'official du receveur général du chapitre, pour faire les distributions susmentionnées. Notre intention étant, du reste, qu'il ne soit question à cette occasion, ni d'érection de catafalque, ni d'intervention d'aucun corps, comme corps, en cette cérémonie, à laquelle cependant nous nous proposons de requérir une fois pour toujours le Gouverneur ou Commandant de la ville de Mons, ceux du Conseil de Hainaut et du Magistrat de cette ville, d'assister comme particuliers. Si donnons en mandement à nos très chers et féaux, les Chef et Président et Gens de notre Conseil privé et de notre Conseil de Hainaut, et à tous autres qu'il peut appartenir, à l'effet qu'à l'exécution du présent octroi, il ne soit mis aucun empêchement, au contraire. Et sera procédé par nos très-chers et féaux, les Trésorier Général, Conseillers et Commis de nos domaines et finances, Président et Gens de notre chambre des comptes, à l'enregistrement et antérinement de cet octroi, sans frais quelconques, selon sa forme et teneur : *Car ainsi Nous plaît-il*, Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, y avons fait mettre notre scel. Donné en notre ville de Brusselles, le sixième jour du mois de Juin, l'an de grâce Mil sept cent soixante dix huit, et de nos Règnes le 38.me. Kulb. »

« *Par l'Impératrice Reine,*
En son Conseil,
Th. de Reul. »

« Le Trésorier Général, Conseillers et Commis des domaines et finances de l'Impératrice Douairière et Reine apostolique consentent et accordent, en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par icelui blanc. Fait à Bruxelles, au conseil des domaines et finances de sa Majesté, sous les seings manuels des d. Trésorier Général, conseillers et commis, le seize Juin, Mil sept cent soixante dix huit. »

« Le Baron de Casier. J. De Witt. »

Digitized by Google

« Ces lettres patentes d'octroi sont entérinées, selon leur forme et teneur, par les Président et Gens de la Chambre des comptes de sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, et, de leur consentement, enregistrées au registre des chartres, N.° XXVII. fol. 192. v.so et sèq., le 22 juin mil sept cent soixante dix huit.

« *Nous Présents.*

» F. F. BARRET. G. SAVAGE. J. C. VAN DE VELD. »

Au bas : « Lettres d'octroi pour un anniversaire en l'église S. Waudru à Mons, pour le repos de l'âme de feu S. A. R. la princesse Charlotte de Lorraine. »

Orig., sur parchemin, avec sceau de majesté y pendant. (1)

(1) Nous devons la communication de ces pièces à l'obligeance de notre honorable confrère et ami, M.r l'archiviste Lacroix. M.r Léopold Devillers, bibliothécaire adjoint et attaché aux Archives de l'Etat, à Mons, a bien voulu revoir les épreuves sur les originaux.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE MONTOISE.

GILLES-JOSEPH-CHARLES DE FAHNENBERG, jurisconsulte et historien, naquit, le 9 octobre 1749, à Mons, où son père, François-Xavier de Fahnenberg, était capitaine au régiment autrichien de Damnitz. Il fit ses études aux universités de Würzbourg et de Heidelberg, et fut admis, comme *praticant*, au tribunal de l'Empire, en 1772. Trois ans après, il obtint la charge de conseiller de régence de la ville de Fribourg-en-Brisgauw. Présenté comme candidat pour le cercle de Bourgogne, en 1776, il fut nommé assesseur au tribunal de Wetzlar et prêta serment

Digitized by Google

en cette qualité, le 1.er juin 1782. Nous n'avons pas trouvé l'époque de sa mort qui doit être postérieure à 1825; puisqu'elle n'est pas indiquée dans l'ouvrage de Ersch (1), qui parut cette année.

Montois de hasard, Fahnenberg n'avait pas oublié tout-à-fait sa ville natale. Il s'en fit un titre pour représenter le Cercle de Bourgogne dans la chambre de Wetzlar, et, dans ses ouvrages, il prend soin de mentionner qu'il est né « *in Mons, der Hauptstadt* « *in Hennegau.* »

On a, de ce fécond auteur, de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons :

1.° Litteratur des Kaiserlichen Reichskammergerichts. Wetzlar, 1792. In-8.°.

2.° Lebensgeschichte der Erzherz. Oesterreich. Reichsgesandten Aeg. Val. Frhr von Borié. Wetzlar, 1795. In-8.°.

3.° Ueb. d. Wöll. Exemtion d. Erzherzogl. Hauses Oesterreich V. d. gerichtsbark. d. Kaiserl. Reichskammerger. Wien, 1776. In-4.°.

4.° Entwurf geschichte d. k. u. R. K. G. unter d. hohen Reichsvicarien. Lemgs, 1790-91. Wetzlar, 1795. In-8.°, 2 vol.

5.° Schicksale d. K. R. K. G. in Kriegszeiten. Wetzlar, 1795. In-8.°.

6.° Vorschlaege wie d. Nothstand d. R. K. G. Kauzley abzuhelferz. Wetzlar, 1797. In-8 °.

(1) J.-S. Ersch. *Litteratur der Jurisprudenz und Politik.* Leipsig, 1823. In-8.°.

Digitized by Google

7.° Briefe an sn. Sohn. üb. d. Kunst d. Verfert. d. Gerichtl. u. gesandtschaftl. Relationen. Regensburg, 1801. In-8.°.

8.° Vortrag un d. Vollen Rath d. K. R. K. G. üb. d. Abkürz. d. k. gerichtl. Relatt., nebst d. üb. diesen Gegenst. gef. Berathungsprotokoll. Wetzlar, 1792. In-8.°.

R. Ch.

Digitized by Google

FORMATION

ET

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

pour l'Agriculture et l'Industrie

DANS LE DÉPARTEMENT DE JEMMAPES.

MESSIEURS,

Vous avez eu des précurseurs dans la mission que Vous poursuivez avec une si louable persévérance. Mais on paraît avoir déjà oublié les efforts de ceux qui nous ont précédés. Ces généreuses tentatives ne datent pourtant pas de soixante années. Le nom même de l'Association dont j'ai à vous occuper, semble avoir disparu de nos souvenirs. Cependant nos courageux concitoyens, qui la composaient, avaient des droits à la reconnaissance publique. N'est-ce pas remplir un devoir que de rappeler leurs services, dont les évènements politiques seuls ont malheureusement arrêté le cours? Cet acte de justice trouvera certainement tout accueil auprès de Vous, car vos sentiments connus lui promettent de légitimes sympathies.

Digitized by Google

Soutenu par ces pensées, fort de la bienveillance à laquelle vous avez habitué mes communications, je vais tenter d'esquisser d'une manière rapide, l'histoire et les travaux de la Société d'Encouragement pour l'Agriculture et l'Industrie dans le département de Jemmapes.

La plus ancienne association d'hommes instruits qui se soit formée à Mons, depuis la révolution française, doit-être la *Société libre de Médecine, Chirurgie et Pharmacie*, dont le but était le progrès de l'art de guérir. Instituée le 9 brumaire an VI (30 octobre 1797), elle se composait, en l'an VII, de 21 membres résidents(1). Les fonctionnaires étaient : M.r Jean-Léopold Lefebvre, Président; M.r François-Joseph Bourlard (2), Vice-Président; MM. Duvivier et Golenvaux, Secrétaires et M.r Wibier, Trésorier, praticiens distingués et habiles de notre cité (3).

L'un de nos honorables Vice-présidents, M.r Hippolyte Rousselle, vous a remémoré (4), qu'une autre réunion scientifique et littéraire s'était également constituée ici, au commencement de ce siècle, sous l'inspiration des professeurs de l'École centrale. Elle avait pris le titre de *Société philomathique*. Les diplômes portaient pour vignette : l'Hippocrène coulant au pied du Mont Hélicon et, pour devise, le mot : *Omnibus*. Son Secrétaire, M.r Robert, professeur de langues anciennes, et plusieurs de ses membres fon-

(1) L'Almanach du département de Jemmapes de l'an VII, p. 49, division du département, indique que les autres sociétaires étaient : MM. Carlier, Cheoir, Delecourt, Deltenre, Honnorez, Mauroy, Navez et Prud'homme, médecins; Capiaumont et Willame, chirurgiens; Carez, Charles, Gossart, père et fils, Mauroy et Mabile, pharmaciens.

(2) Voir son article dans la biographie montoise, p. 280. — M.r Mauroy lui succéda.

(3) Cette Institution, qui existait encore en 1802, a eu le mérite de préconiser la vaccine dans l'arrondissement. Le 7 messidor an XI, les Hospices de Mons annoncèrent aux chefs de famille, qu'on vaccinerait gratuitement dans ses établissements; voir les Arrêtés de la préfecture, des 12 décembre 1803, 9 juin 1808 et 26 janvier 1813.

(4) Annales de l'imprimerie à Mons, p. 34 et p. 174 du t. IX, 1.re série des Mémoires et publications de la Société des Sciences du Hainaut.

Digitized by Google

dèrent, en cette ville, un journal intitulé *Feuille décadaire du Département* (5). Les sociétaires y publièrent divers morceaux de science ou de littérature (6). Si cette petite réunion, pour ainsi dire fraternelle, n'eut qu'une courte durée, elle laissa du moins, dans nos murs, le désir d'organiser de semblables institutions sur des bases plus fortes et plus étendues.

Au moment où cette société littéraire venait de finir, M.r le Ministre de l'Intérieur de France, l'infatigable Chaptal, invitait les Préfets, sous la date du 16 floréal an IX, à former, près d'eux, un Conseil composé de citoyens recommandés dans l'opinion publique par leur moralité, et dont les connaissances pratiques pussent être utilement consultées, pour vivifier les arts, le commerce et l'agriculture, source féconde, disait ce haut fonctionnaire, de la prospérité et de la gloire nationale et que l'inévitable fléau de la guerre avait presque anéantis.

Dans son Arrêté du 5 messidor suivant, M.r J.-B. Etienne Garnier, ex-Constituant, préfet du département de Jemmapes, désigna dix personnes (7), appartenant aux trois Arrondisse-

(5) Chaque numéro, imprimé chez H.-J. Hoyois, comprenait ordinairement douze pages in-8.°; le 1.er parut le 4 messidor an VIII et, d'après le volume que nous a confié notre curieux collègue, M. Rénier CHALON, dont la bibliothèque est si riche en productions montoises, le 28.e et dernier est du 4 germinal an IX. Consultez pour le reste, la page III de la préface que notre regrettable collègue, M.r Charles DELECOURT, enlevé trop tôt à ses travaux et à notre affection, a mise en tête du Répertoire administratif du Hainaut, de notre laborieux correspondant M.r J.-B.te BIVORT, Mons, 1839. in-8.°

(6) Voir, outre le prospectus de ce journal, l'un des premiers du pays dans une simple localité, pp. 3 du n.° 3, 5 du n.° 5, 1 et 10 du n.° 7, 2 et 6 du n.° 8, 4 du n.° 9, 6 du n.° 10, 1 du n.° 11, 6 du n.° 12, 3 du n.° 13, 6 du n.° 15, 6 du n.° 16, 6 du n.° 18, 6 du n.° 24, 7 du n.° 25, 5 du n.° 27 et 6 du dernier traitant de la culture du houblon.

(7) C'étaient MM. Tonnelier, médecin à Tournai; Géofrion de Cryseul, ancien officier du génie, à Lodelinsart; Matthieu, cultivateur à Havay; Bonaventure de Bousies, rentier à Mons; Philibert Delmotte, bibliothécaire à l'École centrale; Evrard, négociant à Mons; De Hulst-Lefebvre, greffier du tribunal de commerce et négociant à Tournai; Savary, M.e de forges à Chimai; Ricourt, professeur de chimie et de physique expérimentale à

Digitized by Google

ments, et qui, par leur position et leur savoir, pouvaient fournir le contingent de lumières désiré d'elles.

Un comité qui ne donnait que des avis et encore lorsqu'on lui en demandait; un comité sans initiative, impuissant à protéger le commerce et l'industrie ou à provoquer des découvertes; un comité enfin sans moyens de répandre les améliorations nouvelles, ne pouvait suffire aux besoins du temps (8), surtout dans un département aussi agriculteur, aussi travailleur que l'était déjà celui de Jemmapes (9). Aussi voyons-nous que le 27 avril 1807, M.r Patrice-Charles-Ghislain De Coninck, qui en était alors le préfet, promet son approbation, aussitôt qu'on lui en présentera le programme signé par les souscripteurs annoncés, au projet d'établissement d'une Société d'Agriculture, d'Économie forestière et d'Utilité commerciale dans l'Arrondissement de Charleroi, que lui avait envoyé un sieur Louis-Charles Prevost, Inspecteur des Eaux-et-Forêts, correspondant de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale et qui avait sa résidence à la pépinière de Battignies-lez-Binche.

Le sieur Prévost s'étant rendu à Paris en janvier 1808, s'aboucha avec quelques membres de la Société d'agriculture de la Seine. Rentré au pays, il communiqua ses idées à notre compatriote M. le Vicomte de Bousies de Rouveroy, Président du Conseil général du département, qui partagea et protégea ses vues. Il

l'École centrale, et Bonnet-Maillet, adjoint au maire de Tournai. — Almanach du département de Jemmapes, pp. 159 et suivantes, de l'an XII.

Cette Commission fut principalement consultée sur l'*introduction des charbons anglais;* l'*amélioration des routes et des cours d'eau*, l'importance des *récoltes*, sur le *Code rural* et enfin sur le *Code de commerce*. Les pièces et minutes des rapports de ce Comité consultatif reposent à notre bibliothèque publique.

(8) Au Conseil des Arts, Commerce et Agriculture ont succédé à Mons et à Tournai, des Chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers, par arrêtés des 10 thermidor an X et 12 germinal an XII.

(9) Consulter notre collègue M.r Félix Hachez, Notes historiques sur lindustrie du Hainaut, Bruxelles, septembre 1851, in-8.°, 60 pages.

Digitized by Google

fut décidé que l'association projetée aurait une plus vaste portée et qu'elle s'étendrait sur le département tout entier.

Le 8 mars donc, une indication de sociétaires *présumés* fut adressée à la préfecture et le 15 y vit arriver un projet de réglement, calqué sur celui de la Société d'agriculture de Paris.

Le 24 mai suivant, M.r le Préfet convoqua, pour le 31, à l'hôtel de la préfecture, une assemblée générale.

Après un discours (10) de M.r Prevost, sur les avantages et les devoirs de la future compagnie, les membres présents procédèrent à l'élection des fonctionnaires qui devaient en composer le Bureau. M.r le Préfet, qui avait été nommé Président, ayant décliné les fonctions que l'attachement, le respect et la reconnaissance lui conféraient (disent les Procès-verbaux qui se trouvent aussi déposés à notre bibliothèque communale où j'ai pu les retrouver en grande partie et les réunir), M.r le comte Charles-Alexandre De Gavre, Chambellan de l'Impératrice, fut appelé à la présidence; M.r Féry Vicomte De Bousies de Rouveroy, fut nommé Vice-Président; M.r Prevost, Secrétaire; M.r Matthieu, d'Havay, Vice-Secrétaire; M.r Michel Hennekinne, qui était Receveur-général du département, fut fait Trésorier et M.r Philibert Delmotte (11), créé Conservateur des collections.

Enfin le 13 juin 1808, après avoir entendu le rapport de son Vice-Secrétaire sur le projet de son réglement, qui fut adopté, la *Société d'Encouragement pour l'Agriculture et l'Industrie du département de Jemmapes*, se trouva constituée. Son Président prononça un discours d'ouverture (12) dans lequel il fit connaître le besoin d'un centre commun pour se communiquer les décou-

(10) Imprimé.

(11) Voir sur cet érudit bibliothécaire, la préface des Tournois de Chauvency, Valenciennes 1835 et la biographie montoise, p. 106.

(12) Imprimé, mais très-rare. En sa séance du 10 juillet 1809, la Société, qui s'était mise sous le patronage de l'Impératrice des Français, prit le nom de *Société Joséphine*, mais les évènements lui firent bientôt délaisser ce nouveau titre et reprendre l'ancien.

Digitized by Google

vertes et d'où les lumières pourraient se répandre; professant qu'il faut savoir abandonner les vieilles routines, sans pourtant se jeter dans des innovations non expérimentées encore.

M.r De Gavre se fait l'organe de la gratitude de ses collègues envers la Société de la Seine qui, en s'associant aux travaux de la nouvelle Compagnie, lui avait donné la marque la plus certaine des succès qu'elle pouvait espérer et sur lesquels elle devait oser compter.

Une liste des membres de l'association fut immédiatement publiée chez A. Jevenois, désigné imprimeur de la Société. Cette liste comprend 116 noms, parmi lesquels on remarque : Chaptal, De Lacépède, les Princes de Chimay et de Croy-Solre, François de Neufchâteau, Duval de Beaulieu, maire de Mons; Jean-François Gendebien, Le Mercier, Auguste Sylvestre, Pierre Tascher de la Pagerie, Henri Tessier, Vilmorin, etc., etc.

Quant aux Tournaisiens, par un petit esprit de rivalité que le temps présent fait heureusement disparaître, ils ne répondirent point à l'appel qui leur fut fait. A l'exception de M.r le Sous-Préfet Nicolas Lahure, administrateur plein de zèle, ils alléguèrent des motifs plus ou moins futiles, pour ne pas accepter la mission toute civique que les autres citoyens recevaient avec honneur et dévouement.

Le *Réglement général* de la Société agricole et industrielle, dont le préfet était membre de droit, fut publié sous la date du 12 juillet. Il comprenait 24 articles. Le nombre des résidents ne pouvait excéder cent, tandis que celui des correspondants était illimité. Pour être éligible, il fallait être propriétaire ou locataire d'un domaine payant à l'État 700 francs de contributions foncières, exploiter un établissement d'une notable importance, ou être auteur de quelque découverte ou ouvrage d'une utilité reconnue sur quelqu'une des branches de l'association. Il fut question d'admettre, comme leurs suppléants, les fils des sociétaires; mais cette proposition demeura à l'état d'ajournement.

La cotisation annuelle était de 36 livres tournois.

Par son article 18, la Société décrétait qu'elle proposerait annu-

Digitized by Google

ellement des sujets de prix, distribuerait des récompenses pour les découvertes qu'elle en jugerait dignes, et publierait le recueil de ses Mémoires et observations.

Pour qu'un mémoire ou un discours fût livré à l'impression, il fallait qu'il en eût été fait deux lectures à deux séances différentes; que la Société, après avoir entendu, à la seconde séance, le rapport de la Commission spéciale nommée à la première pour en apprécier l'utilité, eût ordonné, par scrutin secret, qu'il serait imprimé.

La Société avait aussi un *Réglement intérieur* en douze articles. Elle s'assemblait, indispensablement, trois fois l'année : les seconds lundis d'avril, de juillet et d'octobre.

La vignette de ses diplômes représente Minerve coiffée du bonnet phrygien, ayant à ses pieds le coq d'Esculape et à côté d'elle l'autel de Vesta; sa main gauche tient une couronne de laurier et sa droite est appuyée sur l'épaule de Mercure qui a son caducée d'une main et de l'autre un gouvernail; derrière lui étaient les attributs de l'agriculture. — Au bas du médaillon, il y a : *Aux Arts utiles*, et autour: *Encouragements et récompenses à l'industrie*.

=Il ne sera pas sans utilité pour nous, ni sans gloire pour les individus qui faisaient partie de la Société départementale, d'en relater les travaux, de rappeler les services qu'elle rendit au pays, malgré les nombreuses difficultés qu'elle éprouva. Vous ne le savez que trop, chers Collègues, les Corps savants rencontrent toujours, pour se constituer, pour marcher et pour faire le bien, les plus grands obstacles. Les meilleures intentions, les bienfaits les plus signalés, ne trouvent d'abord que répulsion et ingratitude.

Mais, quand la main qui sème le bien persiste à s'ouvrir et à laisser tomber de ses doigts les germes des plus utiles innovations, une abondante récolte s'en suit, et ceux-mêmes qui avaient été les plus opposés à l'institution, sont heureux de venir prendre leur part dans les résultats féconds qu'elle a obtenus. Travail, étude, courage et persévérance sont nécessaires aux succès. Conduit par eux, l'homme de résolution atteint au but et fait naître autour de lui une peuplade d'imitateurs.

Digitized by Google

« Animons-nous d'un feu nouveau, disait le 9 avril 1810, dans son compte rendu des travaux de la Compagnie, le Secrétaire de la Société dont nous parlons, méprisons les obstacles et songeons que les Sociétés de la nature de la nôtre, ne se consolident point en un jour : l'arbre que l'on confie à la terre ne donne pas non plus de suite des fruits à celui qui le cultive. »

Dans sa première séance de labeur, qui eut lieu le 11 octobre 1808, la Société d'Agriculture et d'Industrie publia le programme d'un prix de trois cents francs proposé par elle, en faveur de la culture en grand du Topinambour. Elle y joignit une instruction sommaire sur ce légume et sur les procédés à suivre dans sa plantation.

Après avoir énuméré les avantages que l'on croyait trouver dans cette plante, le mémoire, tiré en grande partie de Bagot (13), rappelait déjà ce que Parmentier (14) avait écrit de la pomme de terre. On y disait : qu'elle est sujette à diverses maladies; qu'elle devient squirrheuse; que, parfois, ses feuilles se crispent, se contournent, se décolorent; que la plante languit, se rabougrit, et qu'alors la récolte est à peu près nulle.

Le Topinambour, malgré toutes ses qualités de résistance aux gelées (il n'avait pas été atteint par le terrible hiver de 1788), malgré ses conditions de grande fécondité, malgré sa production de branchages et les divers usages auxquels il pourrait servir, ne convenait point à nos régions. La *Poire de terre*, en effet, est trop aqueuse et ne fournirait pas à nos travailleurs aux champs, aux mines et aux ateliers, une nourriture assez substantielle; elle ne leur donnerait qu'une obésité sans vigueur et laisserait l'homme disposé aux fièvres adynamiques.

Plus tard, le 10 juillet 1809, le nouveau Vice-Président de la

(13) Annales de l'agriculture française, collection des observations et des mémoires sur l'agriculture en général, rédigées par Tessier et Bagot. Paris, M.me Huzard, an VI (1798) à 1814. 60 vol. in-8.°

(14) Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambour. Paris, Barrois, 1789, in-8.°, pp. 62 et 354.

Digitized by Google

Société, M.r Moreau de Bellaing observait : qu'il convenait d'accorder des encouragements en faveur de la bonne culture de la pomme de terre qui, suivant lui, se détériorait annuellement et devait être renouvelée par semis au bout de vingt années. Il demandait que l'Association fît revenir des graines de la Hollande ou de la Campine, pour les distribuer gratis aux cultivateurs du département.

On voit que la sollicitude sur la gravité des circonstances qui compromettaient la production des pommes de terre, était déjà alors vivement éveillée et quand, de nos jours, ce précieux tubercule fut plus gravement attaqué encore, on proposa aussi de le remplacer par une autre racine. Cette fois, ce fut par la Macre nageante (Trapa natans). Mais cette plante encore ne donnait pas l'utile et agréable matière farineuse féculente que procure, si abondamment, la solanée parmentière (15).

La Société du département de Jemmapes n'obtint pas de réponse.

= Dans la même assemblée, sur la proposition du Préfet, la Société départementale vota une médaille d'or en faveur de l'auteur du meilleur mémoire, appuyé d'expériences, sur les points qui suivent :

1.er Quelle est la nature et la composition du gaz connu dans les fosses à charbons, sous le nom de *Grisou ?* — Celui là n'était pas difficile à résoudre (16), mais le second présentait de fort grandes difficultés, c'était : Quels sont les moyens de préserver de ses funestes effets les ouvriers et les travaux ?

Nous voyons qu'à la séance du 31 octobre 1811, M.r de Bellaing,

(15) On propose encore les fruits de la Dioscorea batatas, japonica, l'Igname aîlée que l'on mange dans les Indes.

(16) Il n'y avait qu'à recourir alors à Valmont de Bomare, Dict. d'histoire naturelle. Paris 1769. T. II au mot *Exhalaison*, p. 445 et à Diderot, Encyclopédie, aux mots *Charbon minéral*, p. 192 du t. III de l'édition in-folio et à d'autres auteurs de la partie.

Digitized by Google

rapporteur (17), en rendant compte des six mémoires qui avaient été envoyés de différents points de l'empire, après avoir dit, que si la 1.re demande a été résolue, l'autre est loin de l'avoir été totalement, conseille de remettre le sujet au concours, en déclarant que MM. les concurrents sont priés de détailler les moyens de détruire les effets dangereux du gaz, connu sous le nom de feu grisou, dans les mines, soit en l'utilisant, ce qui serait le moyen préférable, *soit en l'expulsant* (18), soit en le neutralisant. Ils étaient invités à appuyer de quelques expériences, les moyens qu'ils indiqueraient.

Mais la médaille d'or, que l'on avait fait graver à Paris, devait toujours rester déposée entre les mains du bibliothécaire de la Société. Plus tard, en 1839, notre Compagnie ignorant cet antécédent, mais émue du besoin que nos établissements houillers ressentent de trouver une solution si utile pour leur prospérité et surtout pour la conservation de leurs nombreux ouvriers, posa à son tour une demande à peu près semblable (19).

En même temps que Nous, l'Académie royale avait constitué un concours sur les moyens de soustraire les travaux d'exploitations des mines de houille aux chances d'explosion et, accessoirement, d'en atténuer les conséquences.

Vous vous rappelez, MM., avec orgueil, que l'un de nos anciens Vice-Présidents, M.r J. Gonot, a vu préférer (20) ses observations

(17) Les autres membres de la Commission étaient: MM. Miché, ingénieur en chef stationnaire des mines, Lefebvre-Dewolff, actionnaire du Bois-du-Lucq et Delneufcour, père, intéressé à l'Agrappe.

(18) On connaît tous les efforts de notre honorable collègue, M.r l'Ingénieur en Chef Gonot, pour établir, dans nos houillères, l'*aérage ascensionnel*, purifier ainsi les travaux, des gaz dangereux qui s'y développent et empêcher surtout qu'ils s'accumulent dans les voies.

(19) Faire l'examen comparatif des divers moyens de ventiler les mines et le choix du meilleur, sous le rapport de la sûreté des ouvriers, de l'efficacité et de l'économie, applicable aux divers procédés d'exploitation usités dans le Hainaut.

(20) Rapport de M.r Cauchy, Bulletins de l'Académie, 1840, 1.re partie p. 311 et 2.me partie p. 343 et suivantes.

Digitized by Google

à celles de ses treize concurrents et couronner son important travail sur la recherche des moyens demandés (21). C'était certainement ce que l'on savait de mieux, mais les solutions absolues, définitives étaient encore à trouver.

Aussi, quand de nouveaux malheurs, particulièrement à Dour, les catastrophes du charbonnage de Ferrant, le 6 août 1852 et des Trichères, du 23 octobre suivant, vinrent raviver le désir de voir résoudre un problème si intéressant, le gouvernement offrit lui-même un subside de 2000 fr., en sus de la médaille d'or que l'académie promettait, en sa séance du 5 juin 1852, au vainqueur du concours extraordinaire, sur cette demande : « indiquer un procédé pratique d'un emploi commode et sûr qui permette à l'homme de pénétrer sans délai à de grandes distances, de séjourner, de s'éclairer et d'agir librement dans des excavations envahies par des gaz nuisibles. »

De si louables, de si généreux efforts sont encore restés sans résultat final. Neuf mémoires furent envoyés, contenant des procédés plus ou moins ingénieux, imités des appareils dits cloches à plongeur ; mais la question est très loin d'avoir obtenu sa réponse praticable et complète. On peut lire, à ce propos, le rapport que M.r A. Devaux a fait à la séance du 4 novembre 1854 (22) et dire : *Adhuc sub judice lis est.*

Et cependant on a modifié la question ; on a cherché à la poser de toutes les manières; mais vainement. L'ennemi reste debout, sans être entamé ; on ne sait ni le prévenir, ni absolument s'en défendre ; on ne peut réparer promptement ses désastres et encore moins aller au secours de ceux qui en ont été les victimes.

Humphrey Davy seul a su mieux protéger les travaux des

(21) Voyez : Réglement de la députation permanente du conseil provincial du Hainaut du 13 décembre 1831, celui de Liége du 15 juin 1839, l'Arrêté Royal du 1.er mars 1850 et notre Collègue M.r Désiré Toilliez, décédé trop jeune, dans son Aperçu historique sur le mineur et sur les mesures dont il est l'objet, inséré, en 1847, dans le Messager des sciences historiques de Gand.

(22) Tome 21 des bulletins, page 629.

Digitized by Google

mineurs, par l'invention, en 1817, de sa lampe de sûreté, plus merveilleuse que celle d'Aladin (23). Déjà l'année suivante, notre Chambre de commerce et des fabriques avait initié nos charbonnages à l'usage de ce bienfait, en faisant publier un opuscule (24) annoté par son Président, M.r F. Gossart, qui était en relations avec l'illustre chimiste anglais.

=La Société du département de Jemmapes, qui commençait ses travaux par deux points bien intéressants, dont elle sentait l'urgence et l'importance, mais qui devaient lui résister comme à d'autres et démontrer la faiblesse humaine, s'était encore préoccupée d'un excellent projet du gouvernement français. — Napoléon désirait propager et multiplier (25) les troupeaux à laine fine, pour alimenter les manufactures de la Belgique et des départements réunis, si favorablement situés pour l'exportation et qui en ressentaient très vivement le besoin. M.r Garnier faisait une première offre, qu'il réitéra souvent, de deux cents Mérinos, dès qu'on leur aurait trouvé un emplacement convenable. On parla de Casteau et du Parc de Mariemont. Mais cette idée, dont la réussite a fait depuis, pour la France, une source de richesse agricole et manufacturière,

(23) Notre Collègue M.r Chevremont y a apporté des premiers perfectionnements; Annales des mines, t. viii, p. 209; — vinrent ensuite MM. Lemielle et Mathieu Mueseler. — Voyez de notre Collègue M.r H. Boty, Notice sur une nouvelle lampe de sûreté, à enveloppe de cristal, mars 1846 et celle de M.r Arnould, sur un système de fermeture des lampes de sûreté, inséré en 1853 dans les Annales des travaux publics de Belgique.

(24) Il est intitulé : du grisoux et des moyens de préserver les mines de houille de son inflammation. 1818. — Imprimerie de Henri-Joseph Hoyois, 26 pages in-8.° avec une planche *lithographiée*. — M.r François Gossart, chimiste distingué, amateur des beaux-arts, avait introduit de bonne heure la lithographie à Mons. On sait que ce n'est qu'en 1819 que Senefelder fit paraître son traité de l'Art de la lithographie.

(25) L'un des meilleurs de la collection, devenue presque introuvable, des Almanachs du département, celui pour l'an xii, par Ph. Doncker, mentionne, à la page 6, les efforts peu fructueux que nos agriculteurs faisaient pour élever des troupeaux espagnols.

Digitized by Google

fut accueillie par nos cultivateurs, quoique le département fît les frais, avec la même froideur que les Français reçurent depuis, les chèvres du Thibet, importées chez eux par Ternaux (26).

= Les membres de la Société d'Agriculture et d'Industrie ne pouvaient méconnaître les services inappréciables que le Cheval rend au laboureur. Ils savaient que le département n'avait généralement que des chevaux de peu de vigueur et entièrement impropres à la remonte; aussi dirigèrent-ils leurs efforts sur l'amélioration des races chevalines et sur leur multiplication. C'était à peine, en effet, si le pays avait des chevaux en proportion de ses exigences ordinaires. Ceux qu'on employait aux transports ne supportaient point les grandes fatigues, si ce n'est peut-être une petite espèce ardennaise, qui a presque disparu aujourd'hui et que les voituriers borains employaient aux plus rudes besognes. — Le 10 avril 1809, ces Messieurs avaient donc proposé de décerner un prix de 300 fr. à la plus belle jument saillie par un étalon du Haras pendant la même année. Une seule fut présentée à la réunion du 10 juillet suivant; elle appartenait à M.r Boulenger, médecin à Soignies (27). Comme elle ne réunissait pas toutes les conditions voulues, son propriétaire n'obtint qu'une prime; le prix fut divisé et le concours remis à l'année suivante.

Le 9 juillet 1810, à l'exposition des juments poulinières, sur la décision de trois commissaires de la société, aidés de trois artistes-vétérinaires, M.r Philippe Derbaix, de Wasmes, obtint la médaille pour la plus belle jument de luxe, et M.r Nicolas Derbaix, de Beauvoir (28), pour la plus belle jument d'agriculture; les chevaux de MM. Guerault, de Mons et Motte, de Vies-Ville reçurent des mentions honorables.

(26) Un arrêté d'août 1812 créait une École de bergers, pour répandre le goût de l'amélioration des bêtes à laine. Quelques-uns de nos jeunes cultivateurs y furent envoyés.

(27) M.r Charles Boulenger, de Mons, avait été professeur à l'École centrale départementale.

(28) Les Derbaix et leurs alliés ont encore maintenant les plus grandes et les meilleures exploitations agricoles du pays; ils marquent encore aussi par leurs succès dans les expositions et les concours d'agriculture.

Digitized by Google

Ce jour là, le secrétaire de la compagnie lut un rapport sur les motifs et l'utilité de décerner des récompenses pour le croisement des races de chevaux indigènes avec les étrangères. — Il démontra, qu'il faut faire croiser les juments du pays par des étalons étrangers, venant du midi. Il soutint que les conditions inverses ne produisaient aucun bon résultat. C'était d'ailleurs le prescrit de l'instruction sur l'amélioration des chevaux par *Huzart*, correspondant de la Société du département de Jemmapes (29).

M.r Prevost proposa en outre de donner des prix de courses entre les chevaux de prix et les nouveaux croisements; des primes devaient aussi être accordées pour le trait, pour la charge et pour les autres qualités principales des chevaux consacrés aux différents usages.

Ces judicieuses conceptions se sont répandues depuis dans nos contrées. Le gouvernement s'est associé aux idées des particuliers; il a fondé des haras (30), créé un Conseil supérieur d'Agriculture et des Commissions provinciales (31), il a institué des concours et favorisé les expositions publiques de tous nos produits naturels et manufacturés (32).

(29) Voir Valmont de Bomare, dict. d'histoire naturelle, tome 2, page 86, Paris 1769, in-8.°, d'après Buffon, histoire naturelle, Paris de l'imprimerie royale 1753, in-12, vol. 7, 2 e p., p. 294 et suiv. et 312 et suivantes et notre ancien collègue M.r N. Defuisseaux, de l'influence de la consanguinité dans la reproduction des races de chevaux, Mémoires de la Société, 1835, p. 21.

(30) V. Arrêtés des 9 janvier 1831, 10 août et 29 novembre 1834, réglement du 6 octobre 1834 pour l'amélioration de la race chevaline dans le Hainaut et les réglements des autres provinces.

(31) V. 23 mars 1834, pour le Hainaut 29 mai 1830, 15 février 1834 et autres arrêtés postérieurs.

(32) Arrêté royal du 20 janvier 1848 et arrêté réglementaire du 2 mars suivant dus à M.r Charles Rogier. Consulter le catalogue de la belle exposition des produits de l'agriculture, de l'horticulture et de l'industrie de la province de Hainaut en 1851, 1 vol. in-8.° et le programme des récompenses décernées à ce propos, avec la liste des travailleurs industriels du Hainaut, décorés de seconde classe par arrêté royal du 24 oct. 1851.

Digitized by Google

Un Montois, M.r le comte Dieudonné Du Val de Beaulieu a donné le goût des chevaux pur sang; il en a fait multiplier et croître en liberté dans son vaste enclos de Cambron. Les beaux trophées que son château d'Attres contenait à sa mort, prouvent les victoires que ses élèves ont remportées partout où la lice leur fut ouverte. Ce sénateur peut être considéré comme le principal fondateur de la *Société d'encouragement pour l'amélioration des races et l'élève des chevaux dans la province du Hainaut*, laquelle se constitua le 15 mai 1840 et fait, dans son genre, le plus grand honneur à notre province, en même temps qu'elle rend à la chose publique d'éminents services. Espérons qu'elle se maintiendra et propagera partout les bonnes traditions, ainsi que les instructions les plus utiles (33). Nous pensons que nos Représentants ont eu un tort grave en refusant les 25,000 fr. accordés autrefois à tout le royaume, pour primes aux courses qui excitaient les propriétaires et amateurs à des dépenses profitables à l'agriculture et à l'industrie.

=Les Plantations furent aussi au nombre des objets qui attirèrent l'attention de la société départementale. Sur la proposion de l'un de ses correspondants, M.r Baudrillard (34), elle avait voté des médailles aux agents et gardes-forestiers qui auraient fait le plus de plantations dans les bois de leurs ressorts ou triages; pourvu qu'ils eussent mis au moins 50,000 plants pour former cépées et 4,000 pour hautes-tiges.

La Société était persuadée qu'il faut encourager les plantations, parcequ'elles ajoutent beaucoup de valeur aux terrains, et, sans parler de leur beauté d'aspect, contribuent à la salubrité de l'air. Ses conseils doivent être suivis plus que jamais, depuis qu'on a dérodé nos grandes forêts. Notre pays a sans doute gagné en terres arables, devenues de plus en plus nécessaires;

(33) Voir son réglement en 28 articles sorti des presses d'Emm. Hoyois.

(34) Il est auteur du Nouveau manuel forestier, traduit sur la 4.me édition de l'ouvrage allemand de Burgsdorf et adapté au système administratif; Paris 1808, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

mais si les vides opérés facilitent les asséchements, ils laissent aussi passage aux vents violents et n'arrêtent plus les eaux pluviales qui, arrivant en quelques heures dans les ruisseaux et les rivières, causent trop souvent des inondations funestes et qu'on ne pourra désormais éviter qu'en élargissant les grands courants ou en supprimant les barrages (35).

Cette opinion de la Société du département de Jemmapes, amena une cérémonie commémorative de l'union de Napoléon avec Marie-Louise. Par sa circulaire du 4 juin 1810, M.r le Directeur général des Eaux et Forêts, annonçait que les officiers et gardes-forestiers de la 23.e division de l'Empire, avaient inauguré le mariage de Sa Majesté l'Empereur et Roi, en plantant chacun deux arbres, il témoignait le désir de voir cet exemple suivi dans les autres arrondissements. M.r l'Inspecteur Prevost réunit, chez lui, les employés de son inspection, qui avaient planté chacun cent arbres d'essence robuste (36), pour célébrer l'heureux évènement, dans la croyance que ses résultats consolideraient à jamais la paix entre la France et l'Autriche. M.r le Secrétaire avait aussi invité les membres de sa Société à assister à la plantation qu'il allait faire à Battignies, au son de la mousqueterie et des instruments.

On planta un chêne, qui fut nommé Chêne-Napoléon, et, en face, un élégant Mélèse-Laryx, qui fut appelé Marie-Louise.

(35) M.r Alexandre Carlier, géomètre à Mons, a proposé à la Commission des eaux de rendre les rivières à l'agriculture, en donnant une force motrice artificielle, une machine à vapeur, aux usines qui sont établies sur leurs cours. En été, on ferait des irrigations et en hiver, des saignées, en gouvernant les courants selon les saisons. De plus, entre Jemmapes et la frontière, on ferait des contre-fossés qui donneraient issue aux eaux pluviales lesquelles séjournent actuellement trop long-temps sur les terrains de la vallée. Ces idées nous semblent renfermer des améliorations bien importantes et très dignes de l'attention publique. La deuxième section du Congrès scientifique de France, session à Arras, a formulé pour son pays un vœu à peu près semblable (voir t. II, p. 493, Arras et Paris 1854) et demandé que le gouvernement fît étudier la question.

(36) Le nombre en ayant été doublé, peu après, il se trouva plus de 20,000 pieds nouveaux.

Digitized by Google

Au milieu on plaça un chêneau, qui reçut aussi le nom de Napoléon ; consacré qu'il était d'avance, à l'héritier du trône impérial, que le ciel dans sa bonté, dit le procès-verbal (37) de la fête célébrée le 14 février 1811, allait bientôt donner au Souverain, afin de le récompenser de ses immenses et immortels travaux pour perpétuer le bonheur de la patrie.

=Le comte de Gavre (38) avait été créé préfet de Seine et Oise, par décret du 7 août 1810; M.r le vicomte de Rouveroy était mort et M.r le baron de Fréville arrivait préfet du département. A la séance du 8 octobre de la même année 1810, M.r le secrétaire, dans un discours qui fut religieusement écouté, témoignait d'abord des regrets que la Compagnie éprouvait de la perte de son président qu'elle nommait, par acclamation, Président honoraire perpétuel et auquel elle donnait pour successeur, le prince Emmanuel de Croy-Solre. Il faisait ensuite l'éloge funèbre du vice-président défunt, qui était remplacé par M.r Moreau de Bellaing. M.r Prévost proposait de plus, que la Société fît l'acquisition, dans un rayon rapproché, d'un terrain de trois hectares de bruyères pour le consacrer aux essais que la Société jugerait utile de faire, afin de démontrer aux cultivateurs du département, dans lequel il se trouvait encore alors beaucoup de terres arides (39), que, dans le fait, il n'existe pas de sol improductif. Il demandait qu'une petite portion de ce terrain, clos et à planter, fût destinée à recevoir des monuments propres à conserver le souvenir des membres de la Société ou de toute autre personne du département qui aurait bien mérité de l'agriculture et de l'industrie. Ce lieu devait être appelé *Champ de la reconnaissance* et le premier monument à y élever,

(37) Imprimé.

(38) Il présida à Versailles la Société d'Agriculture et prononça un discours, assez remarquable, à la séance publique du 21 juin 1812. Ce discours contient 22 pages in-8.° et a été imprimé à Versailles chez J.-P. Jacob.

(39) Consulter notre collègue M.r A. Lacroix : Défrichement des terrains vagues, marais, bruyères et waressais en Hainaut, 1848, in-8.°

Digitized by Google

l'aurait été à la mémoire du vice-président décédé. Autour de son cénotaphe, on aurait planté des peupliers de Canada dont M.r de Rouveroy, propriétaire de pépinières étendues, avait spécialement propagé l'utile culture dans les arrondissements de Mons et de Charleroi. La Société accueillit toutes ces mesures avec empressement, et, de l'avis de son secrétaire, décerna, à l'unanimité, à M.r Auguste de Rouveroy, comme un gage de toute l'estime de la compagnie pour M.r de Rouveroy père et d'ailleurs pour lui même, le titre de *Membre-fondateur* de la Société. Ce titre fut également offert par elle au premier magistrat du département, qui l'agréa volontiers et promit à l'Institution, sa protection et sa bienveillance, ajoutant que, comme ses prédécesseurs, il assisterait aux réunions.

Le nouveau président offrit de fournir le terrain des essais, dans son domaine du Rœulx ; mais, plus tard, ainsi qu'on le voit par sa correspondance particulière, il crut que l'idée du *Campo-santo* paraîtrait trop païenne, qu'elle pourrait prêter à la critique et exigerait d'ailleurs trop de dépenses.

Le respect pour les morts, le souvenir de ceux que nous avons connus, le désir de perpétuer leur mémoire, ont toujours préoccupé les cœurs généreux dans tous les temps et chez tous les peuples. — Quelque modeste qu'en soit le témoignage, il est louable dans son principe et respectable dans sa forme. Qui ne se sent ému, non pas seulement en songeant aux Panthéons que les nations les plus civilisées ont consacrés à leurs célébrités, mais même, lorsque dans des résidences particulières, comme au charmant château de Wespelaer, on voit rappelés les Champs Élyséens.

La Société de Jemmapes avait avec raison admis l'idée, mais, comme elle avait compris que des essais d'agriculture, en petit, ne sont presque jamais bons que pour la science, elle dut abandonner le projet général, et, dès lors, la pensée du Champ de la reconnaissance ne fut pas réalisée.

= Dans cette même séance, sur le rapport des Commissaires nommés pour examiner le travail et aller voir les résultats des

Digitized by Google

systèmes développés et employés par l'auteur lui-même, la Société ordonna l'impression, à 600 exemplaires, du mémoire que M.r J -B.te Mondez, de Frasnes-Baulet, avait lu à l'assemblée du 9 juillet 1810, sur l'abolition des Jachères et les avantages de la culture flamande (40).

La Société départementale motiva sa résolution d'imprimer, à ses frais, cet écrit de M.r Mondez, sur ce que : 1.° il sert d'instruction générale pour la destruction des jachères; 2.° contient divers procédés pour utiliser, économiser et augmenter toutes espèces d'engrais; 3.° renferme différents modes d'alterner les grains selon la nature et la qualité des terrains et 4.° fournit un modèle de bonne construction d'une ferme.

C'étaient trop d'innovations à la fois. Il parut un pamphet (41), qui les combattait; mais le fonds de cette pièce laissait percer l'intérêt particulier. Les fermiers-locataires qui l'avaient tracée, convaincus sans doute que la culture constante des terres en augmenterait les produits, craignaient de voir aussi, par contre, surhausser le taux de leurs fermages et s'élever le chiffre de leurs contributions foncières.

Le préfet ayant renvoyé le factum à la Société d'Agriculture du département pour avoir son avis, la compagnie nomma une commission et provoqua des maires voisins de Frasnes, des rapports sur les améliorations que leur sociétaire avait introduites dans son canton par les méthodes qu'il préconisait. MM. les Commissaires firent justice et le plus complétement, des calomnies des opposants. Ils rendirent un hommage mérité aux efforts de leur collègue, qui s'était enrichi, pendant trente-sept années de culture, en

(40) Cet écrit parut in-8.°, l'année suivante, chez Jevenois, imprimeur de la Compagnie.

(41) En voici l'intitulé : Observations sur l'abolition des jachères, contre le sieur Mondez, propriétaire, cultivateur et maire de Frasnes, arrondissement de Charleroi, signées par 83 cultivateurs, dont 55 sont des cantons de Gosselies et de Charleroi, et le restant du département de Sambre et Meuse.

Digitized by Google

suivant la marche qu'il avait justement vantée. Le rapport justificatif fut inséré dans le journal du département, les 5 et 8 janvier 1813; mais la meilleure réponse était que, le 6 septembre précédent, la Société d'Agriculture de la Seine, sous la présidence de François de Neufchâteau, avait décerné une médaille d'or à M.r J.-B.te Mondez, pour avoir donné l'exemple de l'abolition des jachères et de l'introduction de la culture flamande, dont il avait démontré les avantages et que, le même jour, cette sage association proposait des prix à l'émulation des agronomes et des cultivateurs, pour la culture, dans les jachères, des plantes améliorantes.

= Un objet, aussi très-majeur, surgit à la séance du 9 avril 1811. M.r le préfet y vint annoncer, que l'Empereur, ayant décrété, pour libérer son peuple d'un tribut de 60 millions de francs à l'étranger, la mise en culture en grand, en Betteraves, de 100,000 arpents métriques, sur le sol de l'empire (42), le contingent du département de Jemmapes avait été fixé à 400 hectares; il proposait à la Société d'Agriculture et d'Industrie, dans le but de son institution, d'encourager cette culture. Sur cette motion, la Société vota une médaille de 150 fr. par arrondissement, au cultivateur qui justifierait avoir employé le plus de terrain à cultiver la betterave, pendant l'année courante.

A la séance du 14 octobre, ces médailles furent données à trois membres de la Société : MM. Hennekinne, pour l'arrondissement de Mons, Flescher, d'Herchies, pour celui de Tournay et Isidore Warocqué, pour celui de Charleroi.

MM. Delattre, de Croy et Du Val sont mentionnés honorablement (43).

(42) Décret du 15 janvier 1812, concernant la fabrication du sucre de betteraves, 4 Bull. 414, n.° 7599.

(43) M.r P. Delneufcour fils, notre honorable collègue, a publié alors une notice sur la culture de la betterave; elle a été insérée au n.° 626, 23 avril 1813, du journal du département. Voir un mémoire de M.r A. Delbar, sur la fabrication du sucre de betteraves, Mons 1837, in-8.°, et nos publications de 1838, p. 22.

Digitized by Google

A cette même assemblée, M.r Gossart montra de la Moscouade et de la Cassonade extraites par lui de la betterave; et M.r le préfet présenta aux dames, qui assistaient à la séance, des morceaux du nouveau sucre qui lui avait été envoyé de Paris.

La Société proposa, en terminant sa séance d'automne, trois nouvelles médailles pour les industriels qui retireraient de la pulpe de la betterave, récolte de 1811, la plus grande production de sucre. Pour obtenir ces distinctions, il fallait avoir fabriqué au moins 2,000 kil. marchands. Les récompenses devaient être décernées dans l'assemblée d'octobre 1812 (44).

C'est ainsi que commençait, malgré les moqueries des Anglais, une fabrication importante; c'est ainsi qu'un produit agricole considérable devait surgir et nous procurer d'inapréciables ressources en tous genres. Depuis peu, ne voyons nous pas que la betterave fournit en sus une production alcoolique sans limites (45). Les impôts que cette plante bienfaisante et généreuse procurera aux États, les capitaux qu'elle mettra en mouvement dans tous les pays, sont désormais incalculables (46).

(44) Le comte de Sussy, ministre des manufactures et du commerce de France, publia le 12 juin 1812, le procédé Bonmatin pour l'extraction du sucre de betterave. Journal du département de Jemmapes, n.° 545, du 10 juillet 1812 et 587 du 11 décembre suivant.

(45) Lisez de l'Extraction de l'alcool par le traitement direct des betteraves destinées à l'alimentation du bétail, et des avantages sociaux qui pourraient résulter de l'application de ce système en Belgique. — Rapport présenté à la Société centrale d'Agriculture, par notre savant collègue M.r Victor Van den Broeck. Bruxelles 1854, in-8.°.

(46) En 1853, il y avait en France 295 usines à sucre de betteraves (86 dans le seul département du Nord). Elles avaient fabriqué : 16,747,825 kilogrammes. Journal d'agriculture pratique sous la direction de M.r Baral, Paris, n.° 23, du 5 décembre 1854, p. 479.

La Belgique comptait, en 1850, 28 fabriques de pareil genre (dont 16 dans le Hainaut seul). D'après le Moniteur du 27 juillet 1853, les quantités soumises au raffinage, pendant la campagne 1852-1853 sont : en sucre de canne : 26,430,332 kilogrammes; en sucre de betterave : 9,455,769 kilogrammes. La consommation moyenne de l'habitant s'est élevée à 3,76 kilogrammes. Voir l'Annuaire statistique et historique belge, année 1854, de notre collègue, M.r Aug. Scheler, Bibliothécaire du Roi, pp. 155 et 156.

Digitized by Google

=Les récentes communications faites à l'Académie par M.r Van Beneden et M.r Küchenmester de Zittau, sur le Cénure cérébral des moutons (47), me portent à vous signaler, en quelques mots, que, dans cette séance de la Société d'Agriculture, M.r Morel de Vindé, adressa à la Société un mémoire intitulé : *Conjectures sur l'existence de quelques animaux microscopiques considérés comme cause de plusieurs maladies des moutons* (48). Ces vers entozoaires, dits hydatides, causent la cachexie et le tournis de la race ovine. Il est bien connu, disait l'auteur, que le tournis est le résultat de la présence d'un ou de plusieurs ténias globuleux dans le cerveau; s'il est possible de les empoisonner, on sauvera probablement le sujet. Dans la cachexie ou pourriture, il y a également des vers. La phthisie et la gale seraient aussi le produit d'animalcules semblables, qu'il faut aller chercher par la fleur de souffre et le foie d'antimoine, ou bien par le sulfure de potasse ou foie de souffre. M.r Morel admet de même des vers dans le bouton de la petite vérole, dans la clavelée, dans la peste et dans le croup; il croit que la cuisson des viandes infectées, détruisant l'insecte (49), fait cesser le danger de leur usage (50); ce qui prouverait que le mal est en dehors des chairs. Ce correspondant envoya en même temps, un mémoire (51) contenant un *Spécifique aussi rapide qu'infaillible pour guérir le piétin*, vulgairement

(47) Bulletin de 1854. T. XXI, 1.re p., p. 306.

(48) Au journal du département, n.o 567 du vendredi 2 octobre 1812.

(49) N'est-ce pas le fond des procédés de conservation employés par Appert? La chaleur détruit les animalcules et les végétations cryptogamiques. En soustrayant ensuite les conserves, à l'action de l'air ordinaire, intérieur ou extérieur, on écarte la voie qui les charriait. — Est-ce, au contraire, à la combinaison de l'oxygène avec les matières organiques, qu'il faut attribuer l'efficacité du moyen, ainsi que le dit notre expérimenté collègue, M.r A. PAYEN, dans son ouvrage : des Substances alimentaires, Paris, 2.e éd. 1854. In-12, p. 41 ?

(50) C'est ce qu'ont amplement vérifié les expériences entreprises depuis 1828, par M.r Renault, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.

(51) Lu à l'Institut de France le 18 mars 1811, il a été inséré dans le tome 48.me des Annales de l'agriculture française (note 13).

Digitized by Google

nommé mal-blanc des moutons, remède qui consiste à mettre de l'eau forte au pied boiteux, à l'endroit devenu blanc.

= Un produit important préoccupait l'Empereur, je veux parler de l'Indigo (52), et cela, toujours pour ne plus être en besoin de certains produits coloniaux et échapper encore une fois aux forts tributs à payer aux étrangers (53). L'usage du Pastel (*Isatis tinctoria*) était connu d'ancienne date, mais il n'en était pas de même des procédés pour extraire la fécule tinctoriale, l'Indigo, de cette plante (54), dont on désirait aussi propager grandement la culture en France.

Le département était taxé à quarante hectares (55).

L'un des membres de la Société de Jemmapes, M.r Parmentier, d'Enghien, qui s'était adressé à des horticulteurs anglais pour avoir leur avis et de la bonne graine (celle envoyée par le Directeur des Gobelins n'ayant pas bien levé), avait rédigé une note (56) pour la culture du Pastel dans le sol du département de Jemmapes et l'un de ses collègues, M.r Lefebvre-Dewolff, ayant obtenu lui-même d'importants résultats, fit son rapport sur un échantillon que le sieur J.-B.te Leleux (57), teinturier au fort Lillo, près de

(52) Voir le décret du 9 mars 1812, 4, Bull. 439, n.° 8049, celui du 14 janvier 1813 sur la fabrication de l'indigo-pastel, Moniteur n.° 15 et l'arrêté ministériel du 31 mars 1813.

(53) 25 à 30 millions que nous portons par an dans les Indes. Circulaire Montalivet, du 22 avril 1811.

(54) Recourir à un excellent ouvrage de M.r Giobert, professeur de chimie à l'université de Turin, lequel, ainsi que l'Instruction sur l'Art d'extraire l'Indigo contenu dans les feuilles du Pastel, du Chev. Puymaurin, a été imprimé aux frais du gouvernement français en 1813 : consulter aussi un mémoire de M.r Hagne de Pondichéry.

(55) Trois qualités d'indigo-indigène devaient soutenir la concurrence. La 1.re avec le Bengale flottant ou le Guatimala-flor; la 2.e avec les indigos des Indes, dits bons-cuivrés et la 3.e avec l'Indigo brut ou commun.

(56) Qui a été publiée au n.° 629, du vendredi 22 mai 1812, du journal départemental.

(57) Le 9 avril 1813, Leleux obtint une prime d'encouragement de 300 fr. du ministre de Sussy.

Digitized by Google

Mons, avait aussi envoyé à la séance du 11 octobre 1813. Il en résultait que le produit obtenu par ce cultivateur, aurait été proportionnel à 50 kilog., à l'hectare d'Indigo, produits par 34,560 kilogrammes de feuilles bouillies et que le kilogramme d'indigo-pastel aurait coûté 23 fr. 44 c. (58).

La Compagnie avait proposé une médaille de 120 francs à la personne qui aurait cultivé le Pastel avec le plus de succès, et qui en aurait obtenu une quantité excédant 50 kilogrammes. Le prix devait être donné un an plus tard. — Les destins en avaient autrement décidé. La Coalition s'avançait toute puissante contre le nouvel empire qu'elle devait renverser; avec lui, l'utile Institution dont nous parlons, allait cesser d'exister. Il n'est point probable que la culture du Pastel aura un retour comme celle de la betterave; car elle donne trente fois moins de produit que les indigo-fères de l'Orient, et sa fabrication entraîne des dépenses que la valeur de la marchandise est loin de couvrir (59). La Garance suppléa mieux à la Cochenille. Ces conquêtes de la chimie, comme tant d'autres découvertes des savants français, resteront, pourtant, impérissables.

Pour ne pas étendre les limites de ce Rapport au-delà du nécessaire, je me contenterai de citer seulement encore quelques mémoires de différents membres de la Société du département de Jemmapes.

M.r Réné Moreau de Bellaing fils, en donna un sur le Lin perennial de Sibérie et sa culture (60).

— Le même sociétaire avait émis des idées sur la possibilité de réduire en coton brut, au lieu de les brûler, les cotonnades et fabricats anglais similaires saisis par le gouvernement. Il proposait l'emploi de cylindres; probablement, comme les diables-volants actuels des filatures.

(58) Ce rapport du 15 mars 1813 a été imprimé et distribué.

(59) Dictionnaire universel des arts et métiers, au mot *Indigo*, et Encyclopédie moderne de Courtin, aux mots *Pastel* et *Légumineuses*.

(60) Il est inséré, par extrait, au n.° 573 du journal du département, du vendredi 23 octobre 1812.

Digitized by Google

MM. Delneufcour et Gendebien s'étaient spécialement occupés des exploitations de mines de houille. Le premier donnait le modèle d'un nouveau tambour de machine à molettes ou poulies propre à extraire de grands poids hors du puits d'extraction, par l'effet d'une force inférieure aux trois quarts de celle employée ordinairement; il y joignait une note explicative, d'où l'on voyait qu'il y avait deux cordes indépendantes pour ramener la houille au jour et qui venaient s'enrouler sur deux cônes cannelés en spirale et opposés par le sommet; les cordages glissaient sur des bobines mobiles doublées de fer.

M.r Gendebien indiquait une espèce d'échelles circulaires adaptées à l'arbre tournant, sur lesquelles marcheraient quelques ouvriers qui auraient suffi pour faire monter et descendre les cuffats (61).

M.r Mather, anglais de naissance, qui avait établi une fabrique de velours à Mons, proposa à la Société de décerner des médailles à ceux qui monteraient, dans nos environs, des filatures à la mécanique sur les meilleurs systèmes et pour ceux qui tisseraient des étoffes de laine ou dont la laine formerait la matière principale. Des récompenses devaient être données à la beauté des produits d'un coût modéré. Il demandait que des sommes plus considérables encore fussent allouées pour le tissage du lin par des procédés mécaniques à inventer et enfin aux industriels qui fabriqueraient avec le fer du pays, le plus d'objets utiles, d'un grand débit et d'un usage général. On ne pouvait qu'applaudir à d'aussi sages initiatives.

L'année 1812 avait été calamiteuse, aussi l'attention générale s'était-elle portée sur les moyens les plus propres à secourir la classe indigente.

C'est alors que le sieur J.-B.te Leleux, mentionné plus haut, produisit à la Société départementale un échantillon de pain de pommes de terre, qui fut jugé aussi bon qu'économique. En voici

(61) On peut lire l'exposé de ces projets au journal du département du 2 juillet 1813, n.o 617, pp. 2 et suivantes.

Digitized by Google

la recette : 52 livres, poids de marc, de pommes de terre, de préférence crûes, ont été râpées et mêlées à 70 livres de froment, mais après en avoir extrait 2 livres d'un amidon propre à faire des compositions qui suppléent à la gomme arabique. Après cette extraction, le principe de fermentation est atténué, le pain est plus sain et ne se dessèche pas aussi vite (62).

Quant aux soupes économiques à la Rumfort, Mons les composait et les distribuait depuis plusieurs années (63).

La Société d'Industrie s'était aussi occupée de la recherche des minéraux dans les différentes localités du département; elle avait tenté d'améliorer les aciers fournis par le commerce de la contrée. Elle avait aussi établi une exposition permanente des produits industriels à la bibliothèque publique du chef-lieu. Pour ne citer qu'un exemple, un sociétaire y avait présenté du goudron et du brai sec minéraux, extraits de la houille tirée des fosses de Jemmapes, riches en charbons bitumineux. Une explication était jointe à l'échantillon; elle rappelait qu'il fut procédé, devant Buffon, par les ordres de M.r de Calonne, le 15 avril 1785, au jardin du roi, à Paris, par M.r Faujas de St.-Fond, à une expérience pour extraire du goudron, du charbon de terre. L'expérience avait donné un résultat de 4 p. %. On avait ensuite fait évaporer le goudron pour le réduire en brai et on en avait retiré une huile légère, inflammable, véritable huile de pétrole, utile dans la médecine vétérinaire et dans les arts. L'éclairage au gaz, si bienfaisant et si beau, allait de tous ces primitifs essais, sortir en vainqueur.

= Ainsi, en peu d'années, en quelques séances, la Société Agri-

(62) Extrait de la séance du 11 octobre 1813; n.° 685, du 9 novembre suivant, du journal de Jemmapes. Une grande économie dans la fabrication du pain, c'est l'emploi des pétrisseurs mécaniques et des fours de Rolland. Ils donnent des produits très propres, mieux traités et plus profitables.

(63) Une Société s'était fondée le 26 ventose an IX; les premiers commissaires furent MM. Duvivier, Evrard et de Carondelet. — On fait encore maintenant en notre ville, à la grande satisfaction des classes nécessiteuses, de copieuses distributions de bonnes soupes semblables, à 10 cent.es le litre.

Digitized by Google

cole et Industrielle de notre ancien département avait tenté de grandes choses. Elle avait abordé des points déjà intéressants alors et qui sont devenus plus tard des questions graves et fécondes.

Il m'a semblé, MM., que ce ne serait pas un hors d'œuvre, ni pour Nous ni pour notre province, que de réveiller les souvenirs honorables de nos pères. J'ai cherché à conserver à leur narré, la couleur du temps; j'ai présenté, dans leur enfance, des matières qui ont bien grandi depuis et tracé la vie, trop courte, d'une bienfaisante institution.

Vous trouverez, j'espère, avec moi, que l'histoire scientifique et littéraire locale demandait que quelques pages fussent consacrées à des commencements qui avaient tant d'avenir. Vous penserez, chers et honorables collègues, qu'il y a quelque fierté à montrer que notre arrondissement a, depuis longtemps, fait tous les efforts possibles, pour suivre les progrès quand il ne parvenait pas à les devancer; qu'il a toujours été animé du constant désir, qu'il éprouve encore aujourd'hui, de répandre les lumières et de populariser les inventions et les découvertes utiles, enfin que, de tout temps, notre ville n'a point essayé sans succès, de marcher de pair avec les grands centres de population du royaume.

Héritière de la Société agricole et industrielle, notre Compagnie a prouvé, et par ses questions de concours et par les œuvres de plusieurs de ses membres (64), qu'elle a continué la mission de sa

(64) En sciences agricoles, voir : M.r J.-B.te Bivort, Dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes de la Campine et des Ardennes. — M.r G. Raingo, de la fertilisation des landes dans la Campine et les Ardennes, 1846, insérés au t. xxi.e des mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique. M.r J.-B.te Bivort, Essai sur le défrichement des terres incultes de Belgique, 1844. — Id. Leçons élémentaires d'Agricultures, Mons 1846, in-16. — M.r G. Raingo, du défrichement des terres incultes considéré sous le point de vue des intérêts sociaux, p. 3, du 13 avril 1846 et Sur les moyens d'étendre et de développer le travail agricole, mémoire lu en séance du 9 avril 1849; à nos publications. — M.r V. Van den Broeck, Éléments d'Agriculture considérée dans ses rapports avec les sciences naturelles, Mons 1849, in-8.°. — M.r Michot, Flore du Hainaut, Mons 1845, in-8.°. — Quant aux sciences industrielles, passim.

Digitized by Google

devancière, dans tout ce que les institutions publiques nouvelles lui ont laissé à faire, et vous tiendrez à honneur, Messieurs et dignes Collègues, de persister à ranger le double but de nos précurseurs, parmi vos travaux les plus intéressants, les plus nécessaires et les plus fructueux.

Je suis heureux de pouvoir Vous remettre, de par l'obligeance de l'Autorité communale, la collection des publications, devenues maintenant assez rares, de la Société pour l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie, qui a existé dans l'ex-département de Jemmapes.

Permettez-moi d'y joindre deux volumes contenant les projets, réglements, discours, procès-verbaux et catalogues des expositions de la *Société royale d'Horticulture de Mons*, instituée le neuf mai 1828. Rejeton existant de la Société d'Agriculture, la Société de Flore nous fait jouir chaque année de ses charmantes expositions de fleurs. — Je les ai rencontrés dans la bibliothèque de mon père, l'un de ses membres fondateurs et je me suis contenté de les compléter depuis son récent décès, en y joignant le rapport, si remarquable, du Secrétaire, M.r Emile Depuydt, en date du 20 juin 1854, relatif à la 51.me exposition qui a été honorée de la visite, si chaleureusement et si patriotiquement accueillie, du Roi et de la famille royale.

Mons, 1.er *février* 1855.

CAMILLE WINS.

Digitized by Google

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M.r PIERRE-JOSEPH DELNEUFCOUR (1),

PRONONCÉ LE 2 MARS 1855,

au nom de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

« MESSIEURS,

» Nous accomplissons un douloureux devoir en venant accompagner, jusqu'à sa dernière demeure ici-bas, un homme de cœur et de talent, dont la mort laissera de profonds regrets à tous

(1) M.r Delneufcour est décédé à Mons, le 26 février 1855; il était chevalier de l'Ordre de Léopold, Ingénieur des Mines de 1.re classe, Président de la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Mons, Membre-fondateur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Vice-Président de la Commission du Musée communal et du Comité de salubrité publique, enfin Membre de la Commission provinciale de statistique. Ses funérailles ont eu lieu le 2 mars; quatre discours ont été prononcés sur sa tombe : le premier par M.r Florent Rouvez, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Mons; le deuxième par M.r Gonot, Ingénieur en chef de l'administration des mines, sur la carrière administrative de M.r Delneufcour; le troisième par M.r Hippolyte Rousselle, Vice-Président de la Société des Sciences; le quatrième par M.r De Moor, Inspecteur-Général du corps des ponts et chaussées, l'un des amis du défunt.

Digitized by Google

ceux qui l'ont connu, et sera bien amèrement sentie par tous ceux qui l'ont aimé.

» Que n'aurais-je pas à vous dire si j'entreprenais de décrire, dans son ensemble, la vie du citoyen distingué dont nous entourons la tombe?

» Que n'aurais-je pas à vous dire si j'essayais d'énumérer les nombreux services rendus au pays par l'industriel éclairé, qui était si digne de présider la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Mons?

» Que n'aurais-je pas à vous dire si je tentais de faire l'éloge de l'ingénieur savant, dont le corps des mines déplore en ce moment la perte?

» Mais des voix, ayant plus d'autorité que la mienne, viennent de rendre hommage au mérite de l'industriel et de l'ingénieur.

» Organe de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui m'a confié la triste mission de payer un dernier tribut de justice, de donner un dernier témoignage de reconnaissance et d'attachement à l'un de ses membres les plus zélés, à l'un de ses fondateurs, c'est plus particulièrement de la vie privée et de la carrière scientifique d'un collègue, à jamais regrettable, que je vais avoir l'honneur de vous entretenir un instant.

» Né à Mons, le 30 juin 1788, Pierre-Joseph Delneufcour, fils de Pierre-François-Joseph et de Caroline-Josèphe Deghilage, fit ses études à Paris, pendant que son père y représenta le département de Jemmapes, d'abord au Conseil des anciens, et plus tard au Corps législatif. Ses aspirations naturelles vers les sciences exactes lui avaient fait désirer d'entrer dans la marine militaire, mais sa piété filiale, excitée par les anxiétés de la tendresse maternelle, lui imposa le sacrifice de son inclination.

» Ses études terminées, il revint dans sa ville natale et se livra avec ardeur aux nobles et utiles travaux de l'agriculture. En ce temps là, l'industrie, sollicitée par l'irrésistible entraînement de la volonté de Napoléon, était à la recherche des meilleurs procédés pour mettre en pratique, dans l'empire français, une conquête récente de la science, la fabrication du sucre de betterave.

Digitized by Google

» Ardent pour le progrès, notre concitoyen entreprit d'appliquer et de perfectionner la découverte nouvelle : il établit à Mons, avec le concours de son père et de MM. Gossart et Devergnies, une des premières fabriques de sucre de betterave créée dans le département de Jemmapes. Il a consigné le fruit de ses expériences, sur la culture de cette plante, dans une intéressante notice qui a été publiée, le 23 avril 1813, par le journal de ce département.

» L'un des premiers encore dans le pays, il employa la vapeur comme force motrice pour activer l'usine, servant à fabriquer de l'huile, qu'il érigea à Mons.

» Les connaissances positives qu'il avait acquises, en surveillant les exploitations charbonnières du Couchant de Mons dans lesquelles sa famille était intéressée, lui ouvrirent plus tard l'entrée de l'administration des mines. Après un concours auquel il prit part, le 28 décembre 1825, il fut admis dans cette administration avec le grade de conducteur de deuxième classe, et bientôt, méritant un avancement rapide, il fut envoyé à Luxembourg, au mois de mai 1827, en qualité d'ingénieur du quatrième district des mines. Quelques mois plus tard, à la suite d'une grave maladie qui mit ses jours en péril, il obtint du gouvernement l'autorisation de venir résider dans sa ville natale qu'il n'a plus quittée depuis.

» Lorsque la Belgique reconquit en 1830 et son indépendance et sa nationalité, Delneufcour, partageant les idées généreuses et patriotiques de l'époque, Delneufcour qui, en 1813 déjà, avait fait partie comme sous-lieutenant de la garde nationale du département de Jemmapes, organisa la compagnie d'artillerie de la garde urbaine de Mons, dont il fut le premier commandant et qui a rendu d'incontestables services à la cause de l'ordre et de la liberté.

» Par l'étendue et la variété de ses connaissances, cet homme laborieux et capable devait s'attendre à voir mettre souvent son dévouement et son intelligence à l'épreuve, au profit de l'intérêt public.

» C'est ainsi que lors de la création du musée communal de

Digitized by Google

Mons, en 1839, il fut appelé aux fonctions, qu'il a conservées jusqu'à sa mort, de vice-président de la commission directrice de cet établissement. C'est ainsi encore qu'à l'institution des commissions provinciales de statistique, il fut nommé par le Roi, le 6 avril 1843, membre de la commission du Hainaut. Enfin il était vice-président du comité de salubrité publique, établi à Mons, en 1849, lors de la seconde invasion du choléra en cette ville.

» Pourtant notre concitoyen aimait à vivre sans bruit; c'était un de ces hommes utiles et modestes que les hommages de l'opinion publique et les faveurs du pouvoir doivent aller trouver, sans que jamais ils les recherchent. Aussi sa nomination de chevalier dans l'Ordre de Léopold, le 10 juin 1844, fut-elle une récompense non moins méritée qu'inattendue.

» Vous qui l'avez connu dans la vie publique, vous pouvez attester combien était attaché à ses devoirs le fonctionnaire zélé et courageux que nous pleurons. Et vous à qui il a été donné de vivre dans son intimité, vous avez su apprécier l'homme affectueux et bienveillant, obligeant par nature, conseiller prudent, fidèle, délicat et, si je puis ainsi m'exprimer pour mieux rendre ma pensée, un véritable *ami-consultant*. Il joignait au charme d'un esprit cultivé l'agrément d'un commerce sûr, et à la noblesse des sentiments les plus généreux l'élévation et la douceur d'une philosophie tolérante.

» Maintenant ce cœur que tant de liens attachaient à la vie, il est là glacé par la mort!... Ce foyer d'ardent patriotisme, il est là éteint pour jamais!

» Cette vie si bien remplie, et que soutint une indomptable énergie morale que les défaillances du corps ne parvinrent pas à abattre, cette vie vient de se terminer, avant le temps, lentement minée par un mal cruel et opiniâtre, contre lequel n'ont rien pu ni les secours intelligents de la science, ni les sollicitudes inquiètes d'une famille aimante, ni les soins incessants d'une compagne dévouée, ni les alarmes toujours croissantes d'amis éprouvés.

» Tous ceux qui l'ont aimé, et le nombre en est grand, partagent les regrets qu'il laisse parmi les siens; et si quelque chose

Digitized by Google

peut consoler sa famille, plongée dans une immense douleur, ce sont tous ces témoignages d'estime et d'affection qui ne s'adressent pas moins à l'homme privé qu'à l'homme public.

» Pour nous dont il fut le collègue et qui l'avons vu tant de fois éclairer par son intelligence d'élite les travaux de notre compagnie, alors surtout qu'il prenait une part active et toujours utile à l'œuvre des commissions chargées de l'examen des questions scientifiques, nous apercevons le vide qu'il laissera dans une société, où ses connaissances spéciales et la rectitude de son jugement, lui donnaient une juste autorité. Frappés au cœur par cette irréparable perte, inclinons-nous vers cette tombe, et, après avoir dit un suprême adieu à Delneufcour, à ce collaborateur qui fut en même temps notre ami, gardons-lui, au fond de nos cœurs, un amer regret, un pieux souvenir. »

Digitized by Google

L'ANTHRACITE.[1]

Les précieuses qualités de ce combustible, si longtemps méconnues, sont appréciées chaque jour de plus en plus par toute l'Amérique, ainsi que le prouve le développement que prend son exploitation. C'est la houille maigre par excellence. On pourrait, à l'instar de ce qu'a fait Vicat pour les chaux, l'appeler houille limite. Sa dureté et sa résistance qui lui ont valu le nom de houille-pierre (*Stone coal*) la distinguent complétement des combustibles de même espèce européens, et en rehaussent singulièrement la valeur. Son allumage et sa combustion, tant dans les foyers domestiques que dans ceux destinés à l'industrie, ne présentent plus aucune difficulté, en sorte qu'à prix égal et même un peu supérieur, il est maintenant préféré aux houilles grasses. Il serait assez difficile d'étudier les caractères de l'anthracite dans les traités minéralogiques publiés jusqu'ici, car, parmi tous ces traités, il n'en est pas deux qui donnent la même définition de cette substance, et de plus, dans ce grand nombre de définitions,

(1) Extrait de la relation du voyage scientifique que notre Secrétaire général vient de faire aux Etats-Unis.

Digitized by Google

il n'y en a pas une qui puisse convenir à l'anthracite américain, lequel doit, cependant, être considéré comme type à raison de la richesse des gîtes d'où on l'extrait dans cette contrée et de l'importance que son exploitation y a déjà prise. Pour remplir cette lacune, j'ajouterai quelques détails à ceux que je viens de donner concernant ce combustible : couleur d'un beau noir brillant, présentant parfois un reflet métallique brunâtre bien caractéristique; texture compacte, dans laquelle toute apparence des végétaux constituants a disparu; cette texture semble révéler une espèce de fusion; cassure généralement conchoïdale; pesanteur spécifique de 1,50; décrépitement léger ou nul à la surface des fragments lorsqu'on les expose à la chaleur; combustion lente avec petite flamme bleue, chaque fragment conservant sa forme et ne brûlant bien que pour autant qu'il est entouré d'autres fragments ou, en d'autres termes, que pour autant que la couche en combustion ait une certaine épaisseur.

La quantité de cendres que renferme ce combustible varie de 4 à 10 °/₀ et va ordinairement à 6 d'après Johnson (auteur du tableau général sur les caractères et les valeurs des houilles américaines, ci-joint).

Quant à leur qualité, ces cendres se divisent en deux classes tellement distinctes, qu'elles servent dans le commerce pour la désignation des deux espèces d'anthracite usitées, que l'on connaît sous les noms de cendres rouges (*red asches*) et cendres blanches (*white asches*).

Celle à cendres rouges est généralement plus estimée que l'autre, au moins pour les usages domestiques, et elle vaut fr. 1,25 c.ˢ à la tonne de plus; voici pourquoi : la coloration en rouge étant produite par l'oxyde de fer, il s'en suit que ces cendres sont plus pesantes que les blanches, et conséquemment qu'elles se répandent moins dans les appartements; de plus, il paraît que cette espèce, par suite d'une légère modification dans sa texture ou d'une petite différence dans sa composition, peut s'allumer et brûler sous une moindre épaisseur que celle à cendres blanches.

Un autre caractère bien distinctif et bien précieux de l'anthra-

Digitized by Google

cite de la Pensylvanie, c'est sa longue durée dans le foyer : ainsi dans les habitations, un feu dure ordinairement douze heures, et dans les foyers industriels à tirage forcé très-actif, comme ceux des chaudières à vapeur, par exemple, il suffit d'alimenter d'heure en heure.

On a souvent écrit que l'usage de ce combustible n'était pas connu aux Etats-Unis il y a une quarantaine d'années, mais cette assertion est peu fondée, car il m'est tombé sous la main de vieux plans de travaux d'exploitation des mines de Mauch-Chunk, (Pensylvanie), remontant à une époque beaucoup plus reculée; toutefois, malgré ces plans, je suis loin de vouloir établir que l'emploi de cette substance fût général, à cette époque, car le contraire est démontré par les recherches et les nombreux essais qu'il a fallu faire postérieurement pour pouvoir l'utiliser comme on le fait aujourd'hui, en remplacement du bois, de la houille ordinaire et du coke, dans les foyers domestiques et dans les foyers industriels de toutes espèces : tels que fourneaux de machines à vapeur, hauts-fourneaux, fours à puddler, etc.

Pour le chauffage des appartements avec l'anthracite, on fait assez souvent usage de cheminées en tôle ou en fonte (*stouve*) sur le devant desquelles se trouve un peu au-dessus de la couche de combustible, une petite porte dont la partie centrale est garnie de quatre plaques minces de mica de 1 décimètre carré chacune, et au travers desquelles on voit parfaitement le feu.

Dans d'autres cas, c'est dans des foyers ouverts que s'opère la combustion. Dans ces foyers établis très-rationnellement, on augmente ou diminue le tirage au moyen d'une plaque réfractaire, que l'on abaisse ou relève à volonté au moyen du crochet du tisonnier; une plaque en tôle, dite *blower*, disposée comme celle que nous employons au même usage devant nos foyers ordinaires, sert lors de l'allumage.

Comme on le voit, ces foyers ne diffèrent pas notablement de ceux que nous employons pour la combustion de nos charbons flambants, et je crois que la facilité avec laquelle on y brûle l'anthracite, ne tient pas tant à la forme et aux dimensions adoptées qu'au

Digitized by Google

soin que l'on prend de n'employer que des fragments assez volumineux, d'égale grosseur, et dont on a préalablement abattu les angles et les arêtes; conditions toutes favorables pour rendre le passage de l'air à travers la masse en ignition aussi facile que possible. Cette préparation spéciale de chaque fragment, en augmente beaucoup le prix, par suite de la grande quantité de travail qu'elle nécessite et de la perte qu'elle amène en déchets ou petits éclats de 1 à 2 centimètres de côté et en dessous, qui jusqu'à présent sont restés en grande partie inutilisés; on comprend donc que, pour qu'il continue à l'exiger comme il le fait, malgré les réclamations de l'exploitant, le consommateur doit la trouver réellement nécessaire. Voici sommairement en quoi consiste cette bizarre et curieuse manutention (1).

Près de l'orifice du puits ou de la galerie servant à l'extraction, on établit un bâtiment léger en bois de sapin de 15 à 20 mètres de hauteur, dont la partie supérieure se trouve de niveau avec ledit orifice, alors que sa partie inférieure est exactement à la hauteur du chemin de fer, servant aux expéditions.

Ce bâtiment contient le moulin en fonte appelé casseur (*breaker*) dans lequel a lieu le cassage et la préparation des gaillettes; il renferme, en outre, une série de cribles circulaires ou poligonaux, mobiles sur leur axe et servant pour le triage ou la classification des fragments sortant du moulin. Le *breaker* est formé de deux cylindres de 1 mètre de longueur sur 1 mètre de diamètre, placés horizontalement à une petite distance l'un de l'autre, et de manière à pouvoir tourner autour de leurs axes respectifs; ces cylindres portent chacun à leur surface des dents en fonte de 7 à 8 centimètres de hauteur, entre lesquelles doivent passer les morceaux d'anthracite : un de ces cylindres, qui est placé un peu plus bas que l'autre, est seul commandé par la machine à vapeur motrice,

(1) Cette préparation est quelquefois remplacée en Belgique, pour la combustion des houilles maigres (véritable anthracite pulvérulent) par une agglomération en petites masses arrondies, obtenues à l'aide d'une matière collante convenable.

Digitized by Google

laquelle lui communique, à l'aide d'une courroie, une vitesse moyenne de quatre-vingts révolutions par minute. Ce mouvement est, en partie, transmis au cylindre supérieur par l'intermédiaire des morceaux d'anthracite engagés dans l'appareil.

Malgré sa simplicité, ce moulin a occupé pendant longtemps les exploitants américains; la hauteur des dents, leur épaisseur et leur inclinaison ayant tour à tour dû être déterminées par l'expérience.

Le waggon d'anthracite arrivant de la mine s'arrête au haut du susdit bâtiment dans un culbuteur, au moyen duquel un ouvrier le renverse, ou mieux, le vide à la tête d'une grille inclinée sur laquelle reste le gros ou *lumps*, qui doit être cassé à la main avant de pouvoir passer au moulin; ce qui traverse cette grille est conduit directement entre les cylindres au moyen d'un plan incliné (1).

De chaque côté des cylindres se trouve un crible d'un mètre environ de diamètre sur 6 à 8 mètres de longueur, légèrement incliné et mobile sur son axe.

L'anthracite en sortant du moulin se rend, à peu près par parties égales, dans chacun de ces deux cribles, les parcourt en descendant, et s'y divise en 5 espèces de fragments, de plus en plus gros au fur et à mesure de leur éloignement des cylindres; les trous des parois des grilles allant en s'agrandissant dans la même direction.

Inférieurement à chaque grille et sur toute sa longueur existe un plan incliné formé de barres de fer rond, placées à 2 centimètres l'une de l'autre.

La partie de combustible assez menue pour traverser ce plan est rejetée et celle qui reste dessus glisse, à sa partie inférieure, dans des cases ou divisions correspondantes aux diverses portions de la grille.

Le fond de ces cases a deux inclinaisons, l'une très-faible, près du moulin, pour que les fragments y descendent lentement et pour

(1) Lorsque les cylindres sont en opération, ils font un bruit tel qu'on l'entend à plus de 1,000 mètres de distance.

Digitized by Google

que le jeune ouvrier qui se tient à ce point ait le temps d'enlever les pierres : l'autre qui vient en dessous, est beaucoup plus forte : elle sert à conduire l'anthracite préparé et classé dans des espèces de trémies fermées, à leur partie inférieure, par des vannes que l'on n'a qu'à soulever pour opérer le chargement des waggons destinés au transport sur le chemin de fer principal inférieur.

Voici les noms et les dimensions des qualités d'anthracite que l'on trouve dans le commerce, et que l'on obtient dans la manutention préindiquée :

Lumps (gros) du volume de la tête et au-dessus; on ne l'emploie guère que dans les hauts-fourneaux.				
Steam-boat (bateaux à vapeur) ne passant que par des trous carrés de 8 centim. de côté.				
Broken (cassés)	ne passant pas par des trous carrés		de 6	»
Eggs (œufs)	»	»	de 5	»
Stove (poële)	»	»	4	»
Nuts et *chesnuts* (noisettes)		»	2	»

Le travail que je viens de décrire se fait assez régulièrement ; toutefois, je crois que les grilles planes, à inclinaison variable à volonté, montées sur quatre roues, placées en gradins et recevant un mouvement de va-et-vient, seraient bien supérieures aux grilles circulaires ou polygonales, car les parois de celles-ci étant formées de barres de fer ou de panneaux à jour, en fonte, sont toujours d'un grand poids, en sorte qu'il faut un axe très-fort pour les soutenir et une force considérable pour les mettre en mouvement; aussi les monte-t-on parfois sur des axes en tôle de 40 centimètres de diamètre. En outre, l'action de la force centrifuge y est plutôt nuisible qu'utile pour le but que l'on se propose.

Une usine complète et bien montée pour la préparation de l'anthracite, coûte cher; j'en ai vu pour l'établissement desquelles on avait dépensé plus de 50,000 francs. De plus, cette préparation exige, pour chaque siége d'extraction, le jeu presque continu d'une machine à vapeur de 15 à 20 chevaux de force, un personnel assez

Digitized by Google

nombreux, et elle occasionne un déchet que l'on estime à plus de 10 %.

J'ai visité le 15 novembre 1853 le haut-fourneau de Harrisburg où l'on n'emploie que l'anthracite comme combustible. Cet anthracite provenait de Wilkesbarre (Pensylvanie); il était en masses de la grosseur de la tête et au-dessus, que l'on jetait entières dans le haut-fourneau.

En 24 heures on passait 24 charges comprenant chacune :

Anthracite.	kil.	820	soit	8
Minerais	»	1023		10
Fondants calcaire et un peu de scories.	»	363		3, 1/2
Fonte obtenue				6

Ces chiffres sont bien différents de ceux relatifs aux hauts-fourneaux du Hainaut, qui sont approximativement :

Coke	8
Minerais	17
Castine.	6
Fonte	5

Mais aussi, tandis que d'une part nos minerais ne rapportent que 30 %, ceux employés à Harrisburg donnent 61 % ou plus du double, puisque avec les chiffres ci-dessus, on m'a annoncé une production journalière de 15,000 kilogrammes en deux coulées, faites l'une le matin, l'autre le soir.

G. LAMBERT.

Digitized by Google

éricaines.

PROVENANCE	Poids de vapeur fourni par un de houille, la température initiale de l'eau étant de 100° centigrad.	Poids de vapeur fourni par un pied cubique de houille.	Déchet à l'état de cendres et de scories fournis par 100 de houille.	Poids des scories seules provenant de la combustion de 100 de houille.	Poids moyen du charbon non brûlé resté à l'état de coke sur la grille après chaque expérience.	Rapport entre le poids de la litharge réduite et le poids des mat. combustibles contenues dans la houille employée pour cette réduction.	Vapeur obtenue de un de combustible, la température initiale étant 100° centigrades.	OBSERVATIONS.
Beaver Meadow, slope	9.21	505.5	11.96	1.01	112.4	32.41	10.462	Les mesures indiquées dans ce tableau sont celles anglaises.
Id. id. slope	9.88	536.1	6.74	0.60	61.2	33.29	10.592	
Forest improvement	10.06	440.8	6.97	0.81	40.2	33.39	10.807	
Peach Mountain	10.11	545.7	6.97	3.03	26.6	33.49	10.871	
Lehigh	8.93	494.0	7.22	1.08	36.1	28.92	9.626	
Lackawanna	9.79	477.7	8.93	1.24	57.2	33.53	10.764	
Vallée de Lykens	9.46	459.6	12.21	4.40	18.0	32.60	10.788	
Beaver Meadow (au ch	9.08	500.0	8.10	1.40	107.1	. . .	9.881	
Coke naturel de la Vir	8.47	395.3	18.46	5.31	60.9	32,49	10.389	
Coke de la houille de	8.63	282.6	16.54	10.51	53.2	. . .	10.343	
Coke de la houille de	9.00	284.0	13 34	3.55	43.7	. . .	10.381	
Mélange de 1/5 Midlot	8 86	481.1	8.88	4.91	9.5	. . .	9.725	
Mélange de 1/5 Cumbe	9.18	498.5	8.18	3.09	16.0	. . .	9.997	
Soc. des Mines de New	9.78	524.8	12.71	5.43	10.1	30.33	11.208	
Neffs Cumberland	9.44	512.7	10.96	4.53	6.1	30.72	10.604	
Easby (en magasin)	10.02	535.6	8.38	1.33	18.2	32.69	10.935	
Atkinson et Templem	10.70	566.2	7.96	2.12	5.1	30.06	11.615	
Easby et Smith.	9.96	511.1	9.69	3 04	5.3	33.01	11.034	
Cumberland (au chant	. . .	. . .	14.53	2.29	13 5	27.98	. . .	
Dauphin et Susquehan	9.34	472.8	16.36	3.50	23.7	31.18	11.171	
Blossburg	9.72	515.9	11.20	3.40	13.7	32.54	10 956	
Lycoming Creek	8 91	493.3	16.92	3.26	46.2	32.89	10.724	
Quiquinsis Run	10.27	517.0	8.94	1.31	14.7	30.90	11.275	
Karthaus	9.09	477.4	7.89	3.66	52.5	33 31	9.887	
Comté de Cambria	9.24	486.9	9.75	3.48	14.8	31 46	10.239	
Barr's deep Run	9 02	478.7	11.07	4.78	6.4	28.01	10.142	
Crouch et Snead's.	8.34	445.0	14 34	5 37	6.0	25.77	9.740	
Midlothian (puits de 9	8.58	403.7	10.70	6.47	5 9	26.99	9.611	
Société Creck	8.42	391.8	8 64	4.41	10.5	30.52	9.211	
Clover Hill	7.67	347.4	10 60	3.86	11.5	28.53	8.588	
Société de Chesterfield	9.00	410.9	9 07	4.19	10 5	27.38	9.896	
Midlothian (moyenne)	8 29	448 5	14 83	8.82	6.4	29.03	9.741	
Tippecanoe	7.75	350.2	9.72	4.03	11.2	29.17	8.583	
Midlothian (nouveau p	8 76	418 6	10 26	4 21	17.1	26 80	9.751	
Id. (tamisé)	8.94	408.7	10.27	3.33	14.8	29.74	9.970	
Id. (au chantie	. . .	. . .	. . .	4.42	43.2	27.23	. . .	
Pictou (à New-York)	8 41	450 6	13.37	6.13	5 7	28.18	9.710	
Sidney	7.79	378.9	6.01	2.24	5.9	29.15	8.497	
Pictou (Cunard)	8.48	417.9	12.06	6.19	3.7	26.69	9.648	
Liverpool	7.48	375.4	5 04	1.86	11.1	27.88	8.255	
Newcastle	8 66	439.6	5.68	3.14	10.7	27 55	9.178	
Ecosse	6 95	353 8	10.10	5 63	5.7	27.00	7.719	
Pittsburg	8 20	384.1	8.25	0.94	9.9	28 89	8 942	
Cannelton	7.34	348.8	5.12	1.64	6.4	26.53	7.734	
Bois de pin Sec.	4.69	98.6	0.307	0.00	0.0	. . .	4.707	

Mémoires et publi

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONTOISE. (Suite.)[1]

LUCAS RIVIUS.

1605-1618.

Nous ignorons si ce typographe est né à Mons, mais nous avons trouvé dans un registre des décès de la paroisse de S.t-Germain, qui repose aux archives communales, qu'il est mort en cette ville le 9 mai 1618. Il était de la famille, le frère peut-être, de Gérard Rivius — Van Rivieren ou De la Rivière — qui imprimait à Louvain dès la fin du XVI.e siècle, et qui eut, de son mariage avec Jeanne Bogaerts, un fils, Jean Rivius, cité par Paquot comme un des savants écrivains de l'ordre de Saint-Augustin. Les imprimeurs du nom de De la Rivière, qui pratiquèrent leur art avec distinction à Arras et à Cambrai, vers la fin du XVI.e siècle et au commencement du XVII.e, étaient probablement de la même famille.

Si l'on en juge par les préfaces, d'une excellente latinité, qu'il composa pour la plupart de ses éditions, et par les vers que lui adressa Julien Waudré, dont il imprima les premières productions poétiques, Lucas Rivius devait être un homme instruit et lettré.

Les ouvrages sortis de ses presses ne se recommandent pas

[1] Voir les mémoires et publications de la Société, t. IX, p. 149; t. X, p. 97 et II.e série, t. I, p. 33.

Digitized by Google

moins par l'exécution typographique que par la correction du texte.

Ce typographe plaçait, en tête de ses éditions, parfois le monogramme de la compagnie de Jésus et parfois une vignette dont voici la reproduction :

145. Sermons svr les qvatre fins dernieres de l'homme. Par dom Gabriel Inchino, Chanoine regulier de S.-Iean de Latran. Fort nécessaires à tous Prédicateurs, pour les admirables et doctes concepts de l'Escriture Saincte, dont ils sont remplis : Et très-vtiles à toutes personnes desireuses de leur salut, pour leurs belles et seures adresses à la vie spirituelle. Traduits d'Italien, reueus, corrigez & augmentez, en plusieurs endroits en ceste derniere edition. En laquelle sont notez en marge les lieux tant des Autheurs Gentils, que de l'Escriture saincte. A Mons, chez Lvcas Rivivs. M. D. C. V. In-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 597 pp., table 9 ff. non chiff. Le fleuron du titre, gravé sur cuivre, représente, en quatre tableaux, la Mort, le Jugement dernier, le Paradis et l'Enfer.

Bibl. de M. R. Chalon.

Digitized by Google

La première édition de cette traduction a été imprimée à Douai chez Jean Bogard, en 1590; Guillaume De la Rivière en a donné une à Arras, en 1601, dont l'épître dédicatoire à Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vast, et l'approbation signée par François de la Dienne, prêtre, censeur des livres, sont reproduites dans l'impression montoise.

Le traducteur de ce livre est Jean de Carthegny, né à Valenciennes, dans la première moitié du XVI.e siècle, et non pas à Mons, comme l'ont dit par erreur Valère André et les biographes qui l'ont copié. Il fut prieur des Carmes de Bruxelles et docteur en théologie. Ayant embrassé les idées de réforme de son époque, il fut condamné par ses supérieurs ecclésiastiques à abjurer publiquement les hérésies qu'il avait professées à l'université de Louvain, et à subir une détention perpétuelle dans une prison de Cambrai. L'abjuration eut lieu, en 1539, dans l'église de S.t-Germain à Mons, en présence du clergé et du peuple assemblés.

M. Arthur Dinaux a publié, dans la première série de ses *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, une intéressante notice sur cet auteur valenciennois.

146.* Scholia in D. Erasmi Roterodami libellvm de civilitate morvm. Avctore Gvilielmo Hachvsano Daventriense. Montibvs, ex officina Lucæ Rivii. M.DC.VII. In-8.o

Nous donnons ce titre d'après Swerts, *Athenæ Belgicæ*, p. 309. Valère André et Foppens font aussi mention de ce livre.

147. La rescovsse dv temps prisonnier, Où se declare combien il est precieux, et comme il se doit racheter. Composee par Reuerendissime Pere Frere André de Soto, Frere mineur Recollect de la prouince Saincte de la Conception; Dediee à la Serenissime Infante. Traduitte d'Espagnol en François par Gilles de Germes, Escuier Lieutenant - Gouuerneur des Villes et Chastellenie d'Ath. — Redimentes tempus quoniam dies mali sunt. Eph. 5. — A Mons

Digitized by Google

chez Lvcas Rivivs l'an 1610. Pet. in-12, 109 pp., et 3 ff. non chiff.

Bibl. de Louvain.

L'approbation, où l'on déclare ce petit volume *utilem, pium, doctum, disertum et prœlo dignum*, n'a pas de date; elle a été donnée à Ath *Apud minores* par *F. Petrus Carpin sacræ theologiæ lectore.*

Le livre est dédié à l'Infante d'Espagne Isabella, Clara, Eugenia, et le traducteur, qui parlait un français assez vulgaire, s'est borné à traduire l'épître dédicatoire d'André Soto.

Nicolas Antonio, dans la *Bibliotheca nova scriptorum hispaniæ*,t. 1, p. 88, cite l'ouvrage espagnol : *Redencion del tempio cautivo*, comme ayant été édité à Anvers, en 1606, in-8.°; mais il paraît avoir ignoré l'existence de la traduction française de Gilles de Germes, qu'il ne mentionne pas. Une traduction latine du même ouvrage a été publiée à Cologne, en 1611, sous ce titre : *Captivi temporis redemptio libellvs ordinvm omnivm hominibvs vtilissimvs : in quo temporis pretium, vtque vinculis oripiendum sit, declaratur : per Reverendis. P. F. Andraæm Soto ordinis S. Francisci Reformatorum provinciæ conceptionis. — Ephes. V. Redimentes tempus quoniam Dies mali sunt. — Coloniæ, apud Ioannem Crithium. Anno M. D. CXI. In*-32 *de* 137 *pp.*

Gilles de Germes était originaire de la ville d'Ath.

148. Conciones triginta de Ivdæ proditoris apostasia, sive triplici eivs defectv a fide, gratia, et apostolatv, per quem omnes reprobi figurantur, authore F. Nicolao Orano ordinis S. Francisci regularis obseruantiæ, Provinciæ Flandriæ theologo Predicatore, noc non conuentus Couuiniensis humili gardiano. — Ioannis 17. Pater quos dedisti mihi custodivi, et nemo ex ijs perijt, nisi filius perditionis. — Montibvs Apvd Lvcam Rivivm. Anno 1611. In-8.°, titre et préliminaires 16 ff. non chiff., texte 367 pp.

Bibl. de Louvain. — Bibl. de Douai.

Digitized by Google

Nicolas Oran, né à Liége, religieux de l'ordre des frères mineurs de S.-François, est auteur de plusieurs autres ouvrages, la plupart imprimés à Mons et cités par Foppens dans sa *Bibliotheca belgica*. Il fut successivement professeur à Liége, à Namur et recteur du couvent des récollets d'Avesnes.

149. Dictionarivm poeticvm, et epitheta vetervm Poetarvm. Accurata item historiarum ac fabularum Poëticarum, ex optimis vtrivsque linguæ auctoribus, enarratio. Avctore Basilio Zancho Bergomate. Opus pereruditum, historiarum ac poëseos studiosorum bono, nunc secundò trans Alpes editum. Montibvs, Ex Officina Lvcæ Rivii. M.DC.XII. Petit in-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 347 pp., index 49 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 4661 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Lucas Rivius a placé en tête de ce livre une dédicace écrite en latin, et adressée aux élèves de poésie et de rhétorique.

150. Institvtion et establissement de la covr reformee dv pays et comté de Haynaut. Auec le styl & maniere de proceder en icelle. A Mons, Chez Lvcas Rivivs, l'an 1612. Avec privilege. In-8.°, 276 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2409 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Les lettres patentes de la réforme judiciaire de la cour souveraine du Hainaut ont été données à Bruxelles par les archiducs Albert et Isabelle, le 17 décembre 1611, et publiées à Mons, en la chambre du secret ou du conseil, au vieux château, le 21 et le 22 mai 1612, en présence de Guillaume de Steenhuys, conseiller, maître des requêtes au conseil privé, et des conseillers, des avocats et des praticiens de la cour.

Digitized by Google

Antérieurement à cette réforme, la justice était rendue par une cour, où siégeaient de droit les pairs, les prélats, les nobles et autres féodaux spécialement convoqués par le souverain ou par son grand bailli; mais l'inexpérience de ces juges non gradués en droit donnait lieu à de nombreuses erreurs judiciaires. Pour faire cesser les abus de cette vicieuse organisation, il fut reconnu nécessaire de réduire le nombre des conseillers et d'exiger d'eux des conditions d'aptitude dont manquaient la plupart des anciens. La cour souveraine du Hainaut fut dès lors composée, sous la présidence du grand bailli, comme chef et semonceur, de quatorze conseillers, dont deux ecclésiastiques, deux nobles ou chevaliers et dix laïcs appelés de robe longue, tous gradués en droit, à l'exception des deux conseillers nobles, qui devaient cependant avoir les qualités requises pour entrer aux Etats et être féodaux de la cour.

151. Pvb. Ovidii Nasonis Metamorphoseon. Libri XV. Ab omni obscœnitate repurgati. Montibvs, Apud Lvcam Rivivm. M.DC.XIII. In-12, 488 pp., index 8 ff. non chiff.

Ma Bibl.

152. Prosodia Henrici Smetii medicinæ d. promtissima, quæ syllabarvm positione & Diphthongis carentium qvantitates Sola veterum Poëtarum auctoritate, adductis exemplis demonstrat. Montibvs, Apud Lucam Riuium, 1614. In-8.°, 378 pp. Sans approbation ni privilége.

Bibl. de M. R. Chalon.

Henri Smet qui composa plusieurs ouvrages de poésies latines, et de médecine, dont Valère André, Swerts et Foppens ont donné la liste, était né à Alost le 29 juin 1537. Il mourut à Heidelberg le 15 mars 1614.

153. Exilivm generis hvmani fœlicissimvm, concionibvs adventvalibvs explicatvm, qvibvs trivmphvs misericordiæ et

Digitized by Google

veritatis dei circa primos parentes et corvm posteros illustratur. A. F. N. Orano Franciscano obseru. Montibvs, Apud Lvcam Rivivm. Anno 1615. — Vniuersæ viæ Domini Misericordia & Veritas requirentibus testamentum eius & testimonia eius. Ps. 24. — Permissu Superiorum. In-8.°, titre et préliminaires, 23 ff. non chiff., texte 515 pp. et 5 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1135 du catal.

L'ouvrage est dédié à Guillaume d'Omalius, chanoine de Liége et archidiacre de Hainaut, dont les armoiries se trouvent au verso du titre. La dédicace est datée du couvent des franciscains déchaussés de Liége, la veille de Pâques 1615.

154. Epigrammatvm libri tres, a Ivliano Wavdræo Montensi eivsdem Oppidi ivventvti Hovdanæ inscripti. Montibvs, Per Lvcam Rivivm. Anno 1618. Pet. in-12, 134 pp., et 5 ff. non chiff.

Bibl. de Bruxelles, fonds V. H., n.° 24,311.

Ce recueil de poésies latines, composé pour la jeunesse du collége de Houdain, est dédié par l'auteur au Magistrat de Mons et aux autres protecteurs (*Mœcenatibus*) de cet établissement d'instruction publique. Le privilége accordé à l'imprimeur est daté de Bruxelles, le 7 décembre 1617; l'approbation donnée à Anvers, le 14 novembre précédent, est signée par Laurent Beyerlinck, censeur des livres qui, dans son enthousiasme par trop exalté pour notre poëte montois, n'hésite pas à lui accorder la facilité d'Ovide pour l'élégie, et la grâce de Martial pour l'épigramme.

Julien Waudré naquit, à Mons, vers la fin du XVI.e siècle; il y est mort le 9 novembre 1649. Après avoir fait ses humanités en cette ville, il étudia la philosophie à l'université de Douai et, en 1625, il fut nommé principal du collége de Houdain, puis chanoine de S.t-Germain, à Mons. Il reçut du Magistrat une coupe d'argent en récompense de ses travaux littéraires.

Digitized by Google

ADAMUS GALLUS.

1609-1610.

Nous manquons de renseignements biographiques sur cet imprimeur dont le nom, traduit en français, doit être Adam Lecoq. Il appartenait, peut-être, à la famille des typographes du même nom, qui occupent une place honorable dans les annales de l'imprimerie des villes de Paris et de Troyes, pendant le XVI.e siècle. Peut-être même était-il un des descendants du célèbre *Uldaricus Gallus*, *Ulric Hahn*, cet Allemand, qui introduisit l'art typographique à Rome, en 1467.

Nous ne connaissons d'autres produits de ses presses que l'ouvrage suivant qui a eu deux éditions :

155. ΕΞΕΤΑΣΙΣ Epistolæ, nomine regis magnæ Britanniæ, ad omnes Christianos Monarchas, Principes, & Ordines, Scriptæ, quæ, Præfationis monitoriæ loco, ipsius Apologiæ pro iuramēto fidelitatis, præfixa est. Eisdem Monarchis, Principibus, & Ordinibus dedicata à Bartholo Pacenio I. C. — Clavdivs, De Inst. prin. Qui terret plus ille timet, Sors illa tyranno conuenit. — Montibvs, Impressore Adamo Gallo. Anno 1609. In-4.o, 21 ff. non chiff., signatures Aij — Eiiij.

Bibl. de Bruxelles, catalogue des accroissements, II.e partie, n.o 17732-18420.

Il existe une édition in-8.o de cet opuscule dont M.r Chalon possède un exemplaire. Elle a paru en 1610 chez le même imprimeur avec ces différences que le nombre de feuillets est de 40, que la faute typographique, qui se remarque dans le titre précédent, a disparu par la correction du mot *Clavdivs* en *Clavdianvs*, et que le mot *iuramēto* est écrit *iuramento*.

Digitized by Google

LUCAS RIVIUS (la Veuve).

1620.

Cette veuve, qui était l'épouse de secondes nôces de Lucas Rivius, continua l'exploitation de l'imprimerie de son mari; mais, selon toute apparence, elle ne lui survécut pas longtemps. Le seul livre publié par elle, à notre connaissance, porte la date de 1620. C'est évidemment par erreur que Foppens et Paquot font mention d'un ouvrage de Julien Waudré, qui serait sorti des presses d'un Rivius, à Mons, en 1626.

156. Les chartes nouvelles dv pays et comté de Haynnav. A Mons chez la vefve Lvcas Rivivs. 1620. In-4.°, frontispice gravé servant de titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 438 pp., et 15 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2364 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

C'est la première édition des chartes nouvelles du Hainaut données à Bruxelles par les archiducs Albert et Isabelle, le 5 mars 1619, et publiées à Mons, à la maison de la Toison d'or, sur le Marché, le 23 août de la même année. Le privilége d'impression accordé à la veuve de Lucas Rivius est du 5 mars 1619.

Le frontispice, gravé avec beaucoup de soin, manque de signature; il représente la Justice foulant aux pieds l'Injustice et soutenant un écusson où se trouvent renfermés le titre de l'ouvrage et les armes du Hainaut, le tout dans un portique à jour laissant voir, dans le lointain, le noble jardin de cette province, et, dans le ciel, Dieu le père et le Soleil, avec la devise du Comté : *De Diev et dv Soleil.* A droite et à gauche de ce portique Albert et Isabelle appuyant la main sur l'écusson central.

Digitized by Google

CHARLES BLAISE.

1622.

Nous n'avons rencontré jusqu'à présent qu'une seule impression dont la souscription porte le nom de Charles Blaise, et nous n'oserions affirmer que ce libraire fût en même temps un imprimeur montois, qui aurait repris l'atelier de la veuve Rivius. Il est cependant permis de le supposer, car la pièce dont nous donnons ci-après le titre a été évidemment imprimée à Mons avec des caractères de cet atelier.

157. Placart dv roy nostre sire svr le faict de la marchandise de hovblon. A Mons, Chez Charles Blaise Libraire En la Ruë des Clercqs. 1622. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 391.

Ce placard est daté de Bruxelles le 30 août 1621.

Digitized by Google

FRANÇOIS WAUDRÉ ou DE WAUDRÉ.

1623-1641.

Cet imprimeur est né à Mons, où il fonda, en 1623, un établissement typographique dont il dirigea l'exploitation jusqu'à la fin de l'année 1641, époque probable de sa mort.

Des productions nombreuses et importantes sont sorties des presses de cet éditeur actif et instruit, qui occupe, avec sa veuve et ses héritiers, une place honorable dans les annales de l'imprimerie montoise. Il demeurait sur le Marché, la Grand'Place actuelle, à l'enseigne de la Bible.

Il avait adopté quatre marques typographiques de grandeur différente. Voici les deux dont il se servit le plus souvent:

La troisième marque, choisie par François Waudré, représente,

Digitized by Google

de même que les deux précédentes, un livre ouvert, la Bible; ce qui semble être une allusion à l'enseigne que portait son établissement. Voici cette marque :

La quatrième est une vignette allégorique dont nous croyons

Digitized by Google

devoir mettre aussi le dessin sous les yeux de nos lecteurs.

Les héritiers de cet imprimeur, ont fait usage de ces différentes marques.

Digitized by Google

158. Les chartes novvelles dv pays et comté de Haynnav. Seconde Edition. A Mons, De l'Imprimerie François Waudré, à la Bible. 1623. Par Grace, & Priuilege. Pet. in-8.°, titre et préliminaires, 4 ff. non chiff., texte 554 pp., mandement des archiducs, privilége, table, ordonnance et règlement pour le conseil ordinaire du Hainaut, procès-verbal de publication et lettre des archiducs, 18 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2364 du catalogue.—Bibl. de M. R. Chalon.

On rencontre des exemplaires de cette seconde édition, et j'en possède un, dont le titre porte la date de 1624; mais, sauf cette variante, c'est bien le même ouvrage. La première édition a paru chez la veuve Lucas Rivius, en 1620.

159. Points et articles concevs tant par renforcement de la Cour à Mons, que par les trois membres des Estats de ce Pays de Haynnau au mois de Mars 1601. Aggreez & confirmez par les Archiducqs nos Souuerains Seigneurs & Princes. A Mons, De l'Imprimerie François Wavdré, à la Bible. 1624. Pet. in-8.°, 15 pp. non chiff.

Ma Bibl.

160 Practiqve de la perfection et des vertvs chrestiennes et religievses. Composee en Éspagnol par le R. P. Alphonse Rodrigvez, de la Compagnie de Iesvs. Traduit en François par le R. P. Pavl Dvez, de la mesme Compagnie. Premiere partie. Des diuers moyens pour acquerir la Vertu & Perfection. Edition derniere reueue & plus correcte que les precedentes par vn Pere de la mesme Compagnie. A Mons De l'Imprimerie François Wavdré, à la Bible. 1624. Avec

Digitized by Google

Priuilege. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 20 ff. non chiff., texte 1076 pp., table 10 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1335 du catalogue. — Bibl. de M. R. Chalon.

Paul Duez, de l'ordre des Jésuites, est un auteur Belge. Né à Liége, vers 1585, il mourut à Metz, le 14 avril 1644. Sa traduction de l'ouvrage du père Rodriguez a été plusieurs fois réimprimée. Publiée d'abord à Paris, en 1621, puis à Mons, elle a été complètement effacée par celle que l'abbé Regnier de Marais en a donnée depuis. Paquot, dans ses mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas cite les autres écrits sortis de la plume de Paul Duez.

161. Practiqve de la perfection et des vertvs chrestiennes et religievses. Composee en Espagnol par le R. P. Alphonse Rodrigvez de la Compagnie de Iesvs. Traduicte en François par le R. P. Pavl Dvez, de la mesme Compagnie. Seconde partie. De la practique de quelques vertus, qui appartiennent à tous ceux, qui font profession de seruir à Dieu. Edition quatriesme reueue & plus correcte que les precedentes par vn Pere de la mesme Comp. A Mons, De l'Imprimerie François Wavdré, à la Bible. 1624. Avec priuilege. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 11 ff. non chiff., texte 1111 pp., table 13 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1335 du catalogue. — Bibl. de M. R. Chalon.

162. Practiqve de la perfection et des vertvs chrestiennes et religievses. Composee en espagnol par le R. P. Alphonse Rodrigvez de la Compagnie de Iesvs. Traduicte en François par le R. P. Pavl Dvez de la mesme Comp. Troisiesme partie. De la practique des vertus, qui appartiennent à l'Estat Religieux, & d'autres choses, qui seruent à

Digitized by Google

la Perfection. Edition derniere, reueuë & plus correcte que les precedentes par vn Pere de la mesme Comp. A Mons, Chez François Wavdré, à la Bible. M.DC.XXV. Avec privilege. Pet. in-8.°, titre et préliminaires. 8 ff. non chiff., texte 906 pp., table 11 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1335 du catalog. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Le privilége de réimprimer l'ouvrage de Rodriguez, accordé par Jean Herren, provincial de la Compagnie de Jésus aux Pays-Bas, est daté de Mons le 18 mars 1624. L'approbation signée par Jean Sébastien, jésuite, professeur de théologie morale à Mons, censeur des livres de la compagnie de Jésus, est datée de cette ville, le 26 du même mois de mars.

La dédicace de l'imprimeur à Edmond Jouvent, abbé d'Aulne, est datée de Mons, le 24 décembre 1624.

163. Beati Iacobi de Marchia, ordinis fratrvm minorvm Lavs postvma. Montibvs Hannoniæ, Ex Officina Wavdræana. M.DC.XXV. Pet. in-8.°, 16 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Cet opuscule est de *Jean d'Espiennes*, auteur montois, prévôt de la cathédrale de Namur, qui a signé de ses initiales I. D.

164. Le Pedagogue chrestien, deuxiesme edition reueüe, corrigee et augmentee par le R. P. D'Ovltreman de la comp. de Iesus. A Mons de l'Imprimerie de François Wavdré 1625. Pet. in-12, titre et préliminaires 13 ff. non chiff., texte 675 pp. et la table.

Bibl. de Louvain.

Le frontispice gravé, qui sert de titre, est bien exécuté; il ne porte pas de signature. L'auteur en donne l'explication symbolique au 5.e feuillet. Sa dédicace à l'abbesse de Maubeuge est datée de cette ville.

Digitized by Google

Le privilége donné à l'imprimeur par Jean Hennius, provincial de la compagnie de Jesus, est daté de Mons le 29 avril 1625. Cette date et la circonstance que la réimpression du même ouvrage, en 1628, par François Waudré, est aussi indiquée comme une *deuxième édition*, nous font supposer que celle-ci pourrait bien être la première, malgré la mention de son titre.

165. Les sievrs eschevins de ceste ville de Mons vovlans en acqvit de levr Deuoir empescher les fraudes, & fonrcelemens, qui se commettent au prejudice du droit de la maltote du vin, Ont statué, & ordonné, statuent, & ordonnent par forme de police, & meilleure direction, les points, & articles suyuans qui se deueront inuiolablement obseruer dez cejourd'huy. xxiij. octobre. 1625. A Mons, Chez François Wavdré Imprimeur Iuré. In-f.° placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 7.e portefeuille in-4.°, 1623-1626, n.° 432.

166. Consolation des ames desolees, et qvi sont dans les ariditez & abandonnemens. Avec vn miroir des ineffables abandonnemens de Iesus-Christ, poinct le plus important de la vie spirituelle. Par le R. Pere Estienne Binet de la Compagnie de Iesvs. A Mons, De l'Imprimerie François Waudré. M.DC.XXVI. Avec Priuilege. Pet. in-12, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 518 pp, table, approbation et privilége 4 ff. non chiff.

Ma bibl.

On remarque au commencement de l'ouvrage une épître dédicatoire de François Waudré à Pierre Lejeune, abbé de Hautmont.

Étienne Binet, né à Dijon en 1569, mourut le 4 juillet 1639, à Paris, où il fut recteur des Jésuites. Il a publié un grand nombre d'ouvrages religieux.

Digitized by Google

167. Exercices spiritvels, ov methodiqve explication de la Vocation Religieuse, & des moyens necessaires pour l'obtenir. Extraicts de la Regle du glorieux Patriarche S. Benoist, en faueur de toutes personnes desireuses de la Perfection. Par le R. P. D. Philippe Francois Relig. & Abbé de S. Agry de Verdun, de la Congreg. de S. Vanne & S. Hydulphe en Lorraine, dudit Ordre. A Mons, chez Francois Wavdré. M.DC.XXVI. Très pet. in-12, titre et préliminaires 18 ff. non chiff., texte 188 pp., table et approbation 2 ff. non chiff. *A la fin du volume*: Brefve methode et advis pour bien mediter, 52 pp. et 4 ff. non chiff. — Regles des freres Laycs ov commis et des Oblats des Monasteres reformez de S. Hvbert en Ardenne et de S. Denys-lez-Mons en Haynnau, de l'ordre de S. Benoist. 24-46 pp.

Ma bibl.

On voit dans l'épître dédicatoire adressée par François Waudré à Nicolas De Fanson, abbé de S.t-Hubert en Ardennes, à Gaspard Vinck, abbé de S.t-Denis en Brocqueroy et aux religieux de ces monastères, que ce livre a été imprimé par ordonnance et aux frais de ces deux communautés. L'approbation donnée à S.t-Denis-lez-Mons, en Hainaut, le 21 mars 1626, est signée par F. Hubert Mynsbrugghe, religieux bénédictin.

168. Placcart svr le reglement tovchant les belitres, faineants, & brimbeurs, estrangers, & aultres, repvblié le 23. d'octobre 1626, a l'ordonnance de Monseignevr le prince d'Espinoy, chevalier de l'ordre de la toison d'Or, Lievtenant Govvernevr Capitaine General, Grand Bailly & souuerain Officier du pays & Comté de Haynnau. A Mons De l'Imprimerie François Wavdre. M.DC.XXVI. In-4.°, 10 pp.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 8.e portefeuille in-4.°,

Digitized by Google

1626-1627, n.° 451. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

La date de ce placard est du 13 juillet 1599. Il a été imprimé d'abord chez Charles Michel.

169. Placcart dv roy svr le transport des grains vente et achapts d'iceux de l'an 1589. Republié, à Mons le vendredy 18. de septembre 1626. par lettres & ordonnance de son Alteze Serenissime du 12. du mesme mois. A Mons, De l'imprimerie François Wavdré Imprimeur Iuré. M.DC.XXVI. In-4.°, 7 pp.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 8.e portefeuille in-4.° 1626-1627, n.° 452. — Bibl. de M. R. Chalon.

Ce placard est daté de Binch, le xvij.e jour de décembre XVc iiij xx IX.

170. Hortus Pastorvm sacræ doctrinæ floribvs polymitvs exemplis selectis adornatvs, in lectionvm areolas partitvs. Authore R. D. Jacobo Marchant, oppidi Couvinensis pastore. In celebri cænobio cum Floreffiensi, tum Lobbiensi quondam S. Theologiæ professore. Opus hoc copiose tractat, quæ strictim attigit Catechismus Pii V ad parochos et editum est in gratiam concionatorum et pastorum, ut illis serviat ad conciones, catechismos, confessiones, meditationes et quas libet fonctiones pastorales. — Montibvs, ex officina Francisci Wavdré, typographi Ivrati, sub. Biblio. 1626-1627, 3 vol. in-4.°

1.er vol. (1626), titre et préliminaires 26 ff. non chiff., texte 764 pp., index et errata 4 ff. non chiff.

2.e vol. (1626), titre et préliminaires 14 ff. non chiff.,

Digitized by Google

texte 462 pp, approbatio etc. 1 f. non chiff. Titre : « Trac- » tatus de Jubilæo et indulgentiis auctore R. D. Jacobo » Marchant oppidi couvinensis pastore. Montibvs, typis Fran- » cisci Waudré, 1626. » 1 f. non chiff., texte 65 pp. numérotées de 3 à 67; approbatio 1 p. Indices 5 ff. non chiff.

3.e vol. (1627), titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 508 pp., privilegium, indices, approbatio 9 ff. non chiff.

Bibl. de Tournai, n.° 466 du catal. — Bibl. de Louvain. — Bibl. de M. R. Chalon.

Le privilége daté de Bruxelles, le dernier d'août 1629, est pour un terme de six ans; il est donné à François Waudré *luy seul*.

Jacques Marchant, poëte et littérateur, né à Couvin vers 1587, fut doyen et curé de cette commune, où il mourut en 1648; il composa plusieurs traités de théologie ascétique dont Foppens donne la liste dans sa bibliothèque Belgique, et dont nous verrons successivement les titres, ces traités ayant été pour la plupart imprimés à Mons. Une seconde édition du même ouvrage, in-f.°, est sortie des presses du même imprimeur en 1632.

171. Diverses conclvsions en la practiqve de ivrisprvdence Par Pierre Cospeav. A Mons, De l'Imprimerie François Wavdré. M.DC.XXVI. Auec approbation. Pet. in-8.°, 206 pp., approbation 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2321 du catal. — Ma bibl.

Le livre est dédié au prince d'Epinoy, gouverneur et grand bailly du Hainaut. L'approbation a été donnée à Chièvres, le 16 juin 1626, par Jean de le Motte, licentié en théologie, curé au dit lieu.

Pierre Cospeau, né à Mons, vers 1550, exerça avec distinction la profession d'avocat près du conseil souverain du Hainaut. Il

Digitized by Google

était de la même famille que Philippe Cospeau, orateur chrétien, qui fut évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux.

172. Compendivm sev breviarivm absolvtissimvm omnivm meditationvm de præcipvis fidei nostræ mysteriis, vitæ ac passionis D. N. Iesv Christi; et B. V. Mariæ, &c. Ex maiori opere meditationvm R. P. Lvd. De Ponte Hispani Soc. Iesv theologi; Collectum per quendam eiusdem Societatis Sacerdotem in Austriaca Prouincia, seruato ordine ac numero Meditationum, quæ in VI. eiusdem R. P. partibus continentur. Addito indice triplici. 1. Meditationum cuiusque partis. 2. Euangeliorum Dominicalium, tam secundum ordinem Romanæ, quàm Gallicanæ Ecclesiæ. 3. Euangeliorum pro præcipuis quibusque festis diebus, & per Quadrages. Montibvs, Typis Francisci De Wavdré, sub Biblio. M.DC.XXVIII. Cum gratia & priuilegio. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 753 pp., index meditationum, approbatio et privilegium 14 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1378 du catal. — Ma bibl.

Le privilége est daté de Cambrai, le 21 avril 1627, et l'approbation du 5 août 1622. Une dédicace de l'imprimeur est adressée à Gaspard Wincq, abbé de S.t-Denys en Brocqueroy.

Ludovicus De Ponte (Louis Du Pont), né le 11 novembre 1554, à Valladolid, où il mourut le 16 février 1624, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages ascétiques qui ont été traduits en français par le père Jésuite Jean Brignon.

173. Les appanages d'vn cavalier chrestien, ie vevx dire, qvalitez ov vertvs qve Diev reqviert et demande parmy les grands, et en tous les nobles : ov est naifvement representé l'heureux Estat et la fortune triomphante d'un homme de

Digitized by Google

bien, et par occasion et a diverses reprises L'on y despeint les mœurs corrompus (sic) de ce siecle, les noires malices des Politiques qui abusent de l'authorité et Bonté des Roys et Princes, leur ambition et effrenée conuoitise. Et du plvs intime de ces desastres l'on entend la voix sourde, languissante et lamentable du peuple desolez. Le tout descrit en faueur du feu marquis de Treslon et de tous les bons caualiers par le P. Matthiev Martin Religievx minime. A Mons, de l'Imprimerie François de Waudré à la Bible. 1628. In-4.°, titre et préliminaires 14 ff. non chiff., texte 445 pp., table et approbation.

Un frontispice de bonne exécution, sans signature de graveur, représente le marquis et la marquise de Treslon.

Bibl. de Louvain. — Bibl. de Tournai.

La dédicace adressée à très-haute, très-illustre et très-vertueuse princesse Madame Alberte d'Arembergh, marquise de Trelon, est datée du couvent des Pères minimes de Mons, le 2 février 1628, et signée F. Matthieu Martin.

M. le comte Félix de Mérode, l'un des descendants du marquis de Trélon, a fait réimprimer, en 1845, chez les frères Dumortier à Bruxelles, cet ouvrage devenu très-rare.

174.* Latinæ lingvæ rvdimenta, declinationes nominvm, pronominvm, et verborvm, præsertim regvlarivm, figvris exprimentia. Item octo partes orationis, inserta nonnunquam Gallica interpretatione. Petri Procuratoris opera. Montibvs, typis Francisci Waudré. Anno M.DC.XXVIII. Cum gratia & priuilegio superiorum. In-8°.

175.* Brevis epitome totivs grammaticæ latinæ, ex variorvm Grammaticorum & probatorum scriptorum libris, Petri

Digitized by Google

Procvratoris studio collecta, interpretationusq; vnde sensus à pueris facilè elici possit, illustrata. Grammaticæ latinæ Liber Primvs. In quo Etymologiæ vel potius analogiæ proponuntur regulæ, hoc est generum, declinationum, comparationum, præteritorum & supinorum. Montibvs, Typis Francisci Waudré M.DC.XXVIII. In-8°.

176. Grammaticæ latinæ, liber secvndvs. In quo Syntaxis seu apta vocum consecutio traditur, Petri Procvratoris studio collecta. Montibvs, Typis Francisci Waudré. Anno M.DC.XXVIII. Cum gratia & priuilegio Superiorum. In-8.°, 140 pp., index et privilége 7 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, relié avec le n.° 4299 du catal.

177. Grammaticæ latinæ liber tertivs. In quo de Prosodia & arte Metrica agitur Petro Procvratore Collectore. Editio postrema, cui summa Auctoris manus addita. Montibvs, Typis Francisci De Wavdré, sub Biblijs. Anno M.DC.XXVIII. Cum gratia & priuilegio. In-8.°, 64 pp.

Bibl. de Mons, relié avec le n.° 4299 du catal.

Les quatre ouvrages de Pierre Procureur, dont les titres précèdent, ont paru pour la première fois à Anvers, chez Arnold Coninx; ils ont été réimprimés, à Mons, par François Waudré, avec l'autorisation des surintendants du collége de Houdain, à qui les archiducs avaient accordé, par des lettres-patentes du 3 février 1620, le privilége de faire imprimer, par un imprimeur de leur choix, la grammaire latine de Pierre Procureur et tous autres livres utiles à l'instruction de la jeunesse.

178. Le Pedagogve Chrestien tiré de la S. Escritvre et des Saincts peres, confirmé et esclercy Par raisons, similitudes & histoires. Par le R. P. Philippe D'Ovltreman Va-

Digitized by Google

lencenois, de la Compag. de Iesvs. Devsiesme edition Revueüe, corrigée et augmentée par l'Autheur. A Mons De l'Imprimerie François De Wavdré. M.DC.XXVIII, avec privilège. In-12, titre et préliminaires 16 ff. non chiff, texte 675 pp., table 18 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

L'édition autérieure a été imprimée en 1625 par François Waudré. Il existe des éditions postérieures de 1642, 1646 et 1650. En tête de ce volume se trouve : « une épistre dédicatoire adressée par l'imprimeur à Gilles de Brabant, prestre protonotaire du siège apostolique, bachelier en théologie, licentié ès loix et advocat de la cour à Mons, Gouverneur d'Ambroise de Melvm, fils aisné du prince d'Espinoy. »

179. Herodes ov l'ambition trop insolente punie en la persone d'Herodes, Roy des Iuifs. Representée par les Estudiants de la compagnie de Iesvs, le 13 septembre 1629. A 2 heures apres Midy. — Dedie à Messeigneurs mess^rs dv magistrat de Mons. A Mons de l'imprimerie François De Waudré, à la Bible. 1629. In-4.°, 8 pp.

Bibl. de Louvain.

Le style de ce libretto est d'une bonhomie réjouissante. Au premier acte un *chœur musical* célèbre l'apparition de l'étoile des mages et la naissance de l'Enfant Jésus. « Le soleil, la lune, avec les astres, à l'exemple des Roys, invitent par leur chant toutes créatures à recognoitre le vray Dieu frechement nai. Les quatre parties du monde excitées par ceste melodie, ensēble avec les astres benissent la naissance de ce petit-grand Roy, destestans Herodes au possible. Herodes deçu par les Mages porte sentence de mort contre tous les petits poupons de la Judée, que ses soldats après avoir invoqué leur déesse Bellone passent par le fil de l'epée. Un grand père pleure sur le *cadauer* de son petit-fils.

Digitized by Google

Antipater fils d'Herode conspire contre lui, il est trahi par son Laquay, mais comme il ignore cette trahison il se rend en poste à Jérusalem ou il est mis par son père en bas de fosse. Herode tombe malade et l'un des conjurés exhorte la jeune noblesse d'abattre, contre toutes loix, l'aigle impérial du frontispice du temple. Enfin Herodes vomit son âme malheureuse. »

180. Lignvm vitæ pvlchrvm visv, et ad vescendum suaue, afferens Fructus duodecim, per menses singulos reddens Fructum suum. Qvi svnt dvodecim praxes omnibvs maxime vero Sacerdotibus, & Pastoribus Animarum ad officium dignè exercendum, ad piè viuendum, & sanctè moriendum perutiles, per Considerationes & Affectus distinctæ. Plantatum in medio Paradisi, qui est Familia Iesv Christi Domini nostri conuersantis in terris, & ad illius honorem & imitationem, congregatio pastorvm, svb patrocinio S. Caroli institvta. IHS. MA. Montibvs, Typis Francisci Wavdræi, sub Biblijs. 1629. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 13 ff. non chiff., texte 216 pp., summa fructuum 6 ff. non chiff.

Bibl. de Mons. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Cette production ascétique est de François Bourgoine, oratorien; la dédicace adressée à l'Archevêque de Cambrai, François Vanderburch, a été écrite en la maison de l'oratoire de Maubeuge.

Il existe des exemplaires de cette édition avec un carton contenant cette adjonction au titre : *Auctore R. P. Francisco Bovrgoineo Congreg. Oratorii Iesv christi D. N. Presbytero.*

181. Les Vrays entretiens spiritvels dv bien-hevrevx Francois de Sales, evesqve et prince de Geneve, Institvtevr et fondatevr de l'ordre des Religieuses de la Visitation Saincte Marie. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, à la Bible. M.DC.XXX. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 3 ff.

Digitized by Google

non chiff., texte 590 pp., table et approbation 3 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1319 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

Le livre est dédié par l'imprimeur à Madame Louise Taye de Ghoike, abbesse du monastère de Ghislenghien, de l'ordre de S.t-Benoit, dont les armoiries servent de fleuron au titre avec cette légende : *Crvce Dvce.*

182. Virga Aaronis florens, hoc est, directio vitæ sacerdotalis. ex S. S. patrvm, Præsertim. S. Caroli Borromæi Documentis. Omnibvs sacerdotibvs, tam in sæculo quàm in Religione agentibus, perfectionis stimulus. Auctore Iacobo Marchantio, Theologo & Pastore Congreg. S. Caroli Presbytero. Montibvs, Typis Francisci Waudræi sub Biblijs. M.DC.XXX. Cum Gratia & Priuilegio. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 661 pp., index 11 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1397 du catal. — Ma bibl.

183. Candelabrvm mysticvm septem lvcernis adornatvm, sacramentorvm ecclesiæ doctrinam pastoribvs, concionatoribvs, sacerdotibvs pernecessariam illvstrans avctore R. D. Iacobo Marchantio Pastore Covvinensi, In celebri Cœnobio cùm Floreffiensi tùm Lobiensi quondam S. Theol. Professore. Reperiit post singvlos tractatvs Resolutiones casuum Pastoralivm sacramentorum administrationum concerventium. — Nox præcessit, dies autem appropinquauit R: 13. — Montibvs, Typis Francisci Wavdræi, sub Biblijs 1630. Cum Gratia & Priuilegio. In-4.°, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 1141 pp., index 7 pp. non chiff.

Bibl. de Tournai. — Bibl. de M. R. Chalon.

Digitized by Google

184. Philippes par la grace de Diev roy de Castille, etc. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, à l'enseigne de la Bible. 1630. In-f.°, placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 9.e portefeuille in-4.°, 1627-1629, n.° 477.

Ce placard, daté de Bruxelles le 4 décembre 1629, contient des lettres d'octroi au Sieur Jean Baptiste Van Lemens, de fabriquer des voires de cristal et cristalins, pour le terme de 15 ans, et il interdit l'importation des mêmes marchandises dans le pays.

185. Isabel Clara Evgenia par la grace de Dieu Infante d'Espaigne, etc. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, à l'enseigne de la Bible. In-f.°, placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 10.e portefeuille in-4.°, 1630-1641, n.° 482. — Ma bibl.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 15 novembre 1630, prescrit de republier les placards prohibitifs de la sortie des grains.

186. Maximes spiritvelles et maniere tres-deuote pour assister au S. Sacrifice de la Messe dv Bien Hevrevx François de Sales Euesque de Geneue, & Fondateur des deuotes Religieuses de la Visitation de S. Marie. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, à la Bible. M.DC.XXXI. Pet. in-16, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 487 pp., approbation 1 p. non chiff.

Ma bibl.

L'épître dédicatoire est adressée par François de Waudré à la princesse Adrienne De Lannoy, abbesse de Nivelles.

187. Magni principis monvmentvm, principibvs et magnatibvs specvlvm, mobilis et occidvæ gloriæ faciem exhi-

Digitized by Google

bens. Animi nobilis et æternæ mentis aciem ex acvens, vt despiciat hæc cadvca et svspiciat æterna. — Iob 50. Visitans speciem tuam non peccabis. — Montibvs, Typis Francisci Waudræi, sub Biblijs. 1631. In-4.°, 47 pp, approbatio 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 4,601 du catal.

C'est l'éloge funèbre d'Alexandre d'Arenberg, prince de Chimai, comte de Beaumont etc., chevalier de la toison d'or, décédé le 16 août 1629. L'auteur, Jacques Marchant, doyen de Chimai, a dédié son œuvre aux deux fils du défunt, les princes Albert et Philippe d'Arenberg.

188. Hortvs pastorvm et concionatorvm, sacræ doctrinæ floribvs polymitvs, in lectionvm areolas partitvs. Auctore R. D. Iacobo Marchantio, Oppidi Couuinensis pastore et decano. In celeberrimis cœnobiis, cvm Floreffiensi, tvm Lavbiensi, qvondam S. Theologiæ professore. Opvs ab avctore recognitvm et avctvm In gratiam Pastorum, Concionatorum, Catechistarum, Confessariorum. Accessit huic secundæ editioni Tractatus septuplex de septem vitiis Capitalibus, & Virtutibus oppositis, Pastoralis huius Operis Complementum. Accessit & Summarium Resolutionum Pastoralium in decem Præcepta. Denique accessit Praxis Catechistica totius Operis per Interrogationes & Responsiones digesta; simulque Index pro Dominicis & Festis ad Conciones formandas. — eXVrgat, et DIssIpentVr InIMIcI IesVs. Psal. 67. — Liber Primvs. Montibvs, Typis Francisci Waudræi Typographi Iurati, sub Biblijs. 1632. Cum Gratia & Priuilegio. In-f.°, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 966 pp. chiffrées 952 par suite d'une omission de pagination de 6 ff. après la page 587.

Ma bibl.

Digitized by Google

L'approbation est ainsi conçue : « Hortus pastorum cum Tuba Sacerdotali siue Tractatu de septem vitiis capitalibus, & virtutibus oppositis, Authore R. D. Jacobo Marchantio, oppidi Couuiniensis Pastore & Decano, dignus est qui à Pastoribus et omnibus pietatis ac virtutis studiosis frequenter perlustretur, vt ex eo flores suaue olentes, ac fructus honoris et honestatis decerpant, per quos ipsi Christi bonus odor fiant Deo, & alijs odor vitæ in vitam æternam. Datum Montibus Hannoniœ 26 Julii 1632. Gregorius Vander Gheest, S. T. L. Ecclesiæ collegiatæ S. Germani Canonicus, Archiepiscopalis librorum Censor.

L'ouvrage est dédié par François de Waudré à Pierre Picquery, curé d'Ollignies. Il est divisé en quatre parties, dont deux : le *Liber secvndvs et Tvba sacerdotalis*, commençant aux pages 293 et 691, sont distinguées par des titres particuliers au millésime de 1631, tandis que le titre principal, mis en tête du *Livre premier* et celui du *Svmmarivm Resolutionvm* portent la date de 1632. Cette variante provient de ce que l'impression de l'ouvrage commencée en 1631 n'a été terminée que l'année suivante, ce qu'atteste la mention qui se trouve à la dernière page du volume : « Peractum Montibvs, vltima Iulii 1632. Sumptibus franscisci « Wavdræi Typographi Iurati. »

La 1.re édition de cet ouvrage a été publiée par le même imprimeur, en 1626-1627, 3 vol. in-4.°

189. Sentence rendve par le roi en son conseil privé svr le procez en matiere de Iurisdiction, D'entre les gens du Conseil de sa Majesté en sa Cour à Mons demandeurs d'vne part, & les gens de son Conseil ordinaire en Haynnau deffendeurs d'autre. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré Imprimeur Iuré. M.DC.XXXII. Pet. in-8.°, 40 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8381 du catal.

190. Edict et reglement povr la chasse Fait au mois d'Aoust, 1632, à l'ordonnance de monseignevr le comte

Digitized by Google

de Bvqvoy et de Gratzn, baron de Vavx et de Rosemberghe, Gentilhomme de la Chambre de levrs maiestez imperialle et catholicqve lievtenant govvernevr, capitaine general, Grand Bailly, & Souuerain Officier du Pays & Comté de Haynnau, &c. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré Imprimeur de son Excellence, à l'enseigne de la Bible. 1632. In-4.°, 12 pp.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 10.e portefeuille in-4.°, 1630-1641, n.° 492.

191. Placcart contre les monopoles qui se commettent és contractz des Vins de Françe. Repvblié le premier de Septembre, 1632. En suitte des lettres & ordonnance de Son Alteze Serenissime du 22. d'Aoust auparauant. A Mons, De l'Imprimerie François de Wavdré, à la Bible. M.DC.XXXII. In-4.°, 8 pp.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 10.e portefeuille in-4.°, 1630-1641, n.° 493.

Ce placard est daté de Bois-le-Duc, le 24 juillet 1599.

192. Conversio Cornelij Centvrionis Cœsarei facta per D. Petrum Apostolum & triginta concionib' explicata A. V. P. F. Nicolao Orano Ord. Minorū S. R. Obseruant. Prouinciæ Flandriæ Definitore & Predicatore. Montibvs Hannoniæ. Ex officina Francisci Waudré. 1632. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 41 ff. non chiff., texte 709 pp., index 19 pp. non chiff. Le frontispice servant de titre est gravé par F. Æ. Trazenies.

Ma bibl.

193. La practiqve solide dv S.ct amovr de Diev. Par le

Digitized by Google

R. P. Estienne Binet de la Compagnie de Iesvs. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, sur le Marché, à l'enseigne de la Bible. Auec priuilege & approbation. *A la fin :* Acheué d'imprimer à Mons, chez François de Waudré, le 27. Ianvier, 1632. In-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 936 pp., sommaire des chapitres etc. 7 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1338 du catal.

Le livre est dédié par l'imprimeur à Raphaël Baccart, abbé de Lobbe; l'approbation est datée de Paris, le 1.er décembre 1631, et le privilége, donné à l'imprimeur pour un terme de six ans, porte la date, à Lille, du 21 octobre précédent.

194. Thresor spiritvel contenant les excellences dv Christianisme, & les adresses pour arriuer à la Perfection Chrestienne par les Voyes de la grace, & d'vn entier abandonnement à la conduitte de Iesvs-Christ. Dedié à la Serenissime Infante. Par le R. Pere I. H. Quarré, Prestre de l'Oratoire de Iesvs-Christ, N. S. Docteur en Theologie. Bourguignon. Reueu, corrigé, & augmenté par l'Autheur. A Mons, De l'Imprimerie François De Waudré, à la Bible. M.DC.XXXIII. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 20 pp., texte 87 pp. pour la première partie, et 390 pp. pour la suite de l'ouvrage, y compris un nouveau titre portant les mots : *Seconde édition* et la réimpression des pièces préliminaires de la 1.re partie, avec de légères modifications, table 3 ff. non chiff.

Ma bibl.

195. Declinationes nominvm, pronominvm, et verborvm, præsertim regvlarivm, in figvras redactæ Studio & opera P. Procvratoris. Octo Partes Orationis, inserta nonnunquam gallica interpretatione. Editio vltima, cui extrema Auctoris

Digitized by Google

manus addita est, tyrunculorum vsui maximè accommodata. Montibvs, Typis Francisci Waudræi, sub Biblijs. 1633. Cum gratia & priuilegio Regio. Pet. in-8.°, 52 pp.

Bibl. de Mons, n.° 4299 du catal.

196. Les chartes novvelles dv pays et comté de Haynav. Seconde edition. Augmentees par M. Fortius IC. Aduocat en la noble & souueraine Cour à Mons, de la Table des Chapitres selon l'Alphabet. Aussi d'vn Sommaire ou Repertoire general de toutes les matieres contenuës en icelles. Ensemble la Disposition desdites Chartes nouuelles rapportée à l'ordre du Droict escrit, auec vn parallele ou renuoy general des Tiltres & Chapitres aux Rubriques du Droict Ciuil & Canonique. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, à la Bible. M.DC.XXXIII. Auec grace & priuilege du Roy. Pet. in-8.°, titre 1 f. non chiff., texte 554 pp., mandement des archiducs, privilége, table des chapitres, règlement du conseil ordinaire, table des titres etc., sommaire général des matières 234 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2366 du catal. — Ma bibl.

Cette édition est la même que celle de 1623-1624 imprimée par Waudré; on n'a fait qu'ajouter à celle-ci des tables de matière redigées par l'avocat Fortius et y mettre un nouveau titre au millésime de 1633.

197. Histoire des choses plvs memorables, advenves depvis l'an onze cens XXX. Ivsqves a nostre siecle. Digerees selon le temps & ordre qu'ont dominé les Seigneurs d'Enghien, terminez és familes de Luxembourg & de Bourbon. La page suiuante déclarera plus amplement le contenu de cette histoire. Par Pierre Colins Cheualier & Seigneur

Digitized by Google

d'Heetfelde. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré, à la Bible. M.DC XXXIV. In-4.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 560 pp. chiffrées 660 par l'effet d'une faute de pagination, commençant à la page 100 qui est numérotée 200 par erreur.

Bibl. de Mons, n.° 6902 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Cet ouvrage est assez estimé à cause des généalogies qu'il renferme et des renseignements historiques qu'il donne sur les faits qui se sont passés du temps de l'auteur. Une seconde édition a été imprimée à Tournai, en 1643, chez Adrien Quinqué; elle contient quelques additions et reproduit le portrait, gravé par C. Gaille, de Pierre Colins à l'âge de 80 ans. Cet auteur né à Enghien (Hainaut), en 1554 ou 1555, y mourut le 3 décembre 1643.

198. R. P. D. Antonini Diana panormitani clerici regvlaris, et sancti officii regni Siciliæ consvltoris, resolvtionvm moralivm Pars Prima. In qva selectiores casvs conscientiæ breuiter, dilucidè, & vt plurimùm benignè sub his Tractatibus explicantur. Montibvs, Typis Francisci Waudræi, sub Biblijs. M.DC.XXXIV. In-f.°, titre et préliminaires 20 ff. non chiff., texte 520 pp.

Ma bibl.

Cet ouvrage a paru pour la première fois à Palerme, en 1632.

L'édition de Mons est dédiée par François de Waudré à Pierre Trigault, abbé de S.t-Ghislain. L'approbation du censeur ecclésiastique, Grégoire Vandergheest, chanoine de S.t-Germain à Mons, est du 24 mars 1634. Le privilége de l'imprimeur, donné à Bruxelles le 7 décembre de la même année est signé de Robiano.

François Waudré a publié, en 1635, une seconde édition de ce livre augmenté de parties détachées; nous en donnons le titre ci-après.

Digitized by Google

Une suite à cet important ouvrage a été imprimée par le même typographe en 1639.

Antonin Diana, casuiste célèbre, clerc régulier de l'ordre des Théatins, né à Palerme en 1595, mourut à Rome, le 22 juillet 1663. Il a écrit plusieurs ouvrages qui ont eu un grand nombre d'éditions et qui ont été réimprimés à Anvers, en 1667, en 9 vol. in-f.°.

199. R. P. D. Antonini Diana panormitani clerici regvlaris, et sancti officii regni Siciliæ consvltoris, Resolvtiones Morales in tres partes distribvtæ, in qvibvs selectiores casvs conscientiæ breviter, dilucidè, & ut plurimùm benignè sub varijs Tractatibvs explicantur. Editio secvnda novis resolvtionibvs et indicibvs locvpletata, ab infinitis mendis, quibus prior Editio scatebat, repurgata, aucta etiam catalogo opervm et nominvm avthorvm recentiorvm, quæ in hoc volumine citantur, ad construendam optimam Casuum Conscientiæ Bibliothecam. Montibvs, Typis Francisci Wavdræi Typographi jurati, sub Biblijs. M.DC.XXXV. Cum Gratia & priuilegio Regio. In-f.°, titre, faux-titre et préliminaires 42 ff. non chiff., texte 582 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

La bibliothèque de Mons possède deux exemplaires du même ouvrage, mais avec la date de 1636 et les mots *Editio tertia*. A cette variante près, cette troisième édition est la même que celle de 1635 en tête de laquelle l'imprimeur n'a fait que mettre un nouveau titre.

200. Le directevr pacifiqve des consciences. Livre non moins vtile avx confesseurs & Directeurs, que necessaire à toute personne qui desire acquerir vne paix interieure. Par le Pere Iean François de Reims Capucin Predicateur. A

Digitized by Google

Mons, De l'Imprimerie François de Wavdré 1635. Auec grace & priuilege du Roy. Pet. in-8.°, 2 tomes.

Ma bibl.

L'ouvrage est dédié par François de Waudré à Matthias Bar, abbé de Vicoigne. L'approbation est datée de Mons, le 14 novembre 1634, et le privilége de Bruxelles, le 20 du même mois.

201. Officia propria sanctorvm ex speciali sanctiss. domini nostri pii papæ V. concessione a canonicis regvlaribvs lateranensibvs recitanda. Nunc denuo ad Regulas Breuiarii Romani ejusdem Pii V. Clementis VIII. & Vrbani VIII. Auctoritate recogniti, reformata. Additis in fine Notationibus in singulas Historias singulorum Sanctorum. Montibvs, Typis Francisci Waudræi, Typ. Jur. M DC.XXXV. In-f.°, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 166-69 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

202. L'escole de la vierge Marie en laqvelle elle enseigne l'art de l'aymer, servir, et imiter ses vertvs. Dressée par vn Pere de l'Ordre des Freres Mineurs Recollects de la Prouince de Flandre. F. M. L. A Mons, De l'Imprimerie François de Wavdré, à l'Enseigne de la Bible, 1636. Avec Privilege. Pet. in-8.°, titre et préliminaire 4 ff. non chiff., texte 370 pp., table, approbation et extrait du privilége 11 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

Les initiales F. M. L. sont celles de Frère Maximilien Lenglez, récollet, né à Nivelles.

203. La vie dv tres-celebre confessevr S. Gvislain, fondatevr et premier Abbé de la Celle des Apostres S. Pierre, et S. Pavl, ditte maintenant l'Abbaye de S. Gvislain en Hainau. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudré à la

Digitized by Google

Bible. M.DC.XXXVI. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 116 pp., privilége et approbation du 4 octobre 1636 1 f. non chiff.

Bibl. de M. Descamps, vicaire-général à Tournai.

Jacques Simon, prêtre de la compagnie de Jésus, en est l'auteur. Après avoir été supérieur du noviciat d'Armentières et du séminaire de Mons, il mourut à Tournai en 1649. On trouve la liste de ses ouvrages dans la bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus par Augustin et Alois de Backer.

204. Debitæ pietatis extrema officia a convictoribus Seminarii Divæ Virginis Montibus exhibita erga generosvm ac illvstrem adolescentem Dominum D. Baronem Philippvm de Landas contubernalem svvm. Prid. Non. Decemb. M.DC.XXXVI. A Mons, de l'Imprimerie François de Waudret, à la Bible. 1637. In-4.°, 11 ff.

Bibl. de Douai.

205. Rationale evangelizantivm, sive doctrina et veritas evangelica, a sacerdotibvs, pastoribvs, concionatoribvs, pectori appendenda, plebiqve per anni circvlvm e cathedris proponenda, exponenda. Tomvs primvs. Continet hic Tomvs voces Ecclesiæ in aduentu suspirantis. Item Euangelia quæ per aduentum Domini in Dominicis leguntur. Insuper festa infantiæ Saluatoris. Denique Dominacalia Euangelia ab Epiphania vsque ad Dominicam Paschę. Omnia per Lectiones digesta sunt in gratiam Præconum Verbi Diuini. Auctore R. D. Iacobo Marchantio Pastore & Decano Couuiniensi, in celebri Cænobio, cùm Floreffiensi, tùm Lobbiensi, quondam S. Theol. professore. — Pones in Rationali Doctrinam & Veritatem, quæ erunt in pectore Aaron, quando ingredietur coram Domino. Exod. 28. — Montibvs, Typis, Francisci Wav-

Digitized by Google

dræi, sub Biblijs. M.DC.XXXVII. Cum gratia & Priuilegio Regio. In-4.°, titre rouge et noir et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 1090 pp., index, approbatio et privilége 5 ff. non chiff.

Ma bibl.

206. Loix, chartes, et covstvmes dv chefliev de la ville de Mons, et des villes resortissantes avdict Chefliev. Augmentées d'aucuns Decrets de l'Empereur Charles Quint, & autres de Feu son Alteze Serenissime: Item de l'Edict perpetuel des Archiducs, & du Decret de l'an 1601. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudret à la Bible. M.DC.XXXVII. Auec Priuilege. In-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 82 pp., table 3 pp. non chiff. *A la suite*: Ordonnances et provisions decretees par le sovverain chefliev dvdit Mons etc. 11 ff. non chiff.; decretz des archidvcs povr le sovverain chefliev de Mons, dv XX. mars. 1606 5 ff. non chiff.; ordonnance et edict perpetvel des archidvcz, etc. 15 ff. non chiff.; interpretation et esclaircissement de certaines dovbtes, et Difficvltez, etc. 3 ff. non chiff.; points et articles etc. 11 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2376 du catal.

207. Diverses sortes de traicts de plvme et d'Escritvre des Inuentions de Maximilien De La Haize, Escriuain & Maistre de la Plume d'Or A Mons en Haynavt. (1638). In-4.° oblong, 29 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 4058 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cet ouvrage est entièrement gravé, sauf trois pages préliminaires imprimées, comprenant une dédicace aux échevins de la

Digitized by Google

ville de Mons signée par Maximilian (sic) De La Haize et deux pièces de vers adressées à l'auteur, l'une en français par M. I. Fayneav, chanoine de S.t-Germain de Mons, et l'autre en latin par I. P. Hæsivs, De La Haize, le fils, élève du collége de Houdain.

De La Haize était maître d'écriture à ce collége et il est juste de dire que les exemples de calligraphie, qu'il a composés pour ses élèves, sont des plus remarquables pour l'époque. Nous ignorons le nom de l'artiste qui a gravé les 27 planches de ce livre, mais le tirage doit en avoir eu lieu à Mons, en même tems que celui de la partie imprimée qui est sortie des presses de François Waudré. Quoique le nom de cet imprimeur ne soit pas cité dans le titre, il est facile de reconnaitre que les lettres ornées et les caractères sont ceux de son établissement. Ils sont exactement les mêmes que ceux qu'il a employés, en 1638, dans l'épître de l'histoire des seigneurs d'Enghien par Colins. Une légende, inscrite sur un beau portrait de l'auteur servant de frontispice, nous apprend que notre calligraphe était âgé de 46 ans, en 1638, date de la publication de son œuvre.

208. Vitis florigera de Palmitibvs electis odorem spirans svavitatis : ac cœli vinvm svis propinans cvltoribvs. Hoc est, dissertatio et doctrina moralis de festis, vita, gestis sanctorvm qvi in ecclesia colvntvr annva solennitate : et instar palmitvm vitis, vitæ rorem profervnt et odorem. In gratiam pastorvm, et verbi divini præconvm, in lectionvm areolas divisa. Auctore R. D. Iacobo Marchantio, Oppidi couuiniensis Pastore & Decano. In Cœnobijs celeberrimis, cùm Floreffiensi, tùm Laubiensi, quondam Sacræ Theologiæ Professore. Tomvs primvs. — Vineæ florentes dederunt odorem suum. Cant. 2. — Montibvs, Typis Francisci Wavdræi Typographi jurati, sub Biblijs, 1639. Cum gratia & Priuilegio Regio. In-4.°, 2 t.: 1.er t. titre, épître dédicatoire, approbation et privilége 4 ff. non chiff., texte 628 pp.; 2.me t. pagi-

Digitized by Google

nation continuée de 629 à 1034, avec un titre à la date de M.DC.XXXVIII.

Bibl. de M. R Chalon. — Ma bibl.

209. Histoire de l'origine, progres et miracles de N. Dame de Bon Vovloir, Av Dvché de Havré, Auec diuerses Prieres a La Vierge, Par vn Pere de La Compagnie de Jesvs. A Mons, Chez François Wavdret, A la Bible. M.DC.XXXIX. Auec grace & priuilege. Pet. in-12., titre et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 139 pp., table, approbation et privilége 5 pp. non chiff.

Bibl. de M. Charlé de Tyberchamps. — Bibl. de la cure d'Havré.

210. Sentence rendve par le roy en son conseil privé, le 20. de Mars, 1638. svr l'interinement & execution de la premiere sentence cy apres reprinse, touchant la jurisdiction des deux Conseils de Haynau. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudrét, à la Bible, 1639. In-8.°, 45 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8381 du catal., 1.er vol.

211. Venerabilis Petri Cantoris ecclesiæ B. Mariæ parisiensis, ac S. theologiæ doctoris et professoris, verbvm abbreviatvm. Opvs morale ab annis ferè qvingentis conscriptvm, omnibvs Theologis, Pastoribvs, Confessariis, Concionatoribus, Iuris-consultis, & cuiuscumque conditionis hominibus vtilissimum : E tenebris nunc primùm erutum, & notis illustratum studio & operâ. R.di P. D. Georgii Galopini Monasterij S. Gisleni Ordinis S. Benedicti Prouinciæ Hannoniæ Religiosi, & Bibliothecarij. Cum Indice duplici : in fronte Capitum, in calce Rerum, & sententiarum. Montibvs, Ex Typographia Francisci Wavdræi sub Biblijs.

Digitized by Google

M.DC.XXXIX. Svperiorvm permissv. In-4.°, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 560 pp., cum exemplar marchianense ferè continuâ varietate lectionis, ab aliis duobus recederet, scilicet à cap. 66 vsque ad cap. 80. illud verbotenus, vt loquuntur, descripsimus, & descriptum hîc consultò reposuimus 33 pp., index etc. 35 pp. non chiff.

Bibl. de Mons non catalogué. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

L'approbation, signée par Georges Colvenere, a été donnée à Douai, le 29 octobre 1636, et le privilége, à Bruxelles, le 12 janvier 1638.

Georges Galopin, qui a édité et enrichi de notes l'œuvre de Pierre Cantor, naquit à Mons, vers l'an 1600, et mourut à Douai, le 21 mars 1657. Moine bénédictin de l'abbaye de S.t-Ghislain, il fut un des opposants à la réforme de S. Vanne, que l'abbé Augustin Crulay resolut d'introduire dans ce monastère. A la suite de la bulle du pape Urbain VIII, qui donna raison aux partisans de cette réforme, Galopin se retira à Douai, où il obtint une chaire de philosophie au collége du roi. Ce savant théologien a publié un grand nombre d'ouvrages, dont la liste se trouve dans la Biographie Montoise de M.r Mathieu, dans la Bibliothèque Belgique de Foppens et dans les Mémoires littéraires de Paquot. Ils ont été imprimés en partie à Mons et en partie à Douai; quelques-uns sont insérés dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes. (30 mars).

212. Le narré des vertvs de Ferdinand II. Emperevr des Romains, faict en latin, par le R. P. Gvillavme Germee De Lamormaini Ardennois du duché de Luxembourg, Prestre de la Compagnie de Iesus, Et traduit en François par Pere Iean Le Vrechon de la mesme Compagnie. à Mons, de l'Imprimerie François De Wavdret, à la Bible.

Digitized by Google

M.DC.XXXIX. In-12.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 262 pp., table 1 f. non chiff.

Bibl. de Tournai.

Guillaume Germo De Lamormaini, né dans le duché de Luxembourg, vers 1570, entra dans la compagnie de Jésus, en 1590. Il professa la philosophie à l'Université de Gratz, et fut ensuite recteur du collége de cette ville, puis enfin de celui de Vienne, en Autriche, où, après avoir dirigé la maison professe, il mourut le 22 février 1648. Paquot donne la liste des ouvrages de cet écrivain.

L'éloge de Ferdinand II fut composé en latin et parut d'abord à Vienne, chez Grég. Gelbhaar, en 1638, et la traduction française, dont nous venons de donner le titre, est l'œuvre de Jean Levrechon, né à Bar-le-Duc et mort à Pont-à-Mousson, en 1670.

213. Brevis elvcidatio totivs missæ, interrogationibvs et responsionibvs distincta, ab Illustrissimo & Reuerendissimo Domino. D. Francisco Van der Bvrch Archiepiscopo & Duce Cameracensi, &c. ex plurimis Missę Expositoribus alijsque probatis authoribus collecta. Montibvs, Ex Typographiâ Francisci Wavdræi sub Biblijs. M.DC.XXXIX. In-8.°, 295 pp.

Ma bibl.

C'est la première édition de ce livre qui a paru à Mons du vivant de l'auteur. Il existe des exemplaires du même ouvrage, portant aussi la date de 1639, mais dont le titre et le nombre de pages diffèrent avec le nôtre. M. R. Chalon en possède un dont voici la description :

*Brevis elvcidatio totivs Missæ interrogationibvs et responsionibvs distincta, Iussu Illust.*mi *& Reuerendissimi Domini D. Francisci Van der Bvrch Archiepiscopi Cameracensis, &c. publicata. Montibvs, Ex Typographia Francisci Waudræi sub Biblijs M.DC.XXXIX. In-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 235 pp.*

Digitized by Google

François Van der Burch, qui fut successivement doyen de Malines, évêque de Gand et archevêque de Cambrai, naquit à Gand, le 26 juillet 1567. Décédé à Mons, le 23 mai 1644, il fut inhumé dans l'église des jésuites, où on lui éleva un superbe mausolée dans la chapelle de S.t-Ignace.

214. R. P. D. Antonini Diana panormitani clerici regvlaris, et sancti officii regni Siciliæ consvltoris, resolvtionvm moralivm pars qvarta. In qua selectiores casus conscientiæ breuiter, dilucidè, & vtplurimùm benignè sub varijs Tractatibus explicantur. Et præsertim materiæ ad tribvnal S. Inquisitionis spectantes. Prodit nunc primùm cum Indicibus necessarijs. Montibvs, Ex Typographia Francisci Wavdræi, sub Biblijs. M.DC.XXXIX. Cum gratia & Priuilegio Regio. In-f.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 288 pp., index tractatvvm et index rervm 25 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1023 du catal.

C'est une suite de l'ouvrage dont les trois premières parties sont sorties des presses de François Waudré, en 1634-1635. L'épître dédicatoire à Sulpice de Blois, abbé de S.t-Ghislain, est de François Waudré. Le privilége, signé de Robiano, est du 7 décembre 1634.

215. Prieres tres-devotes et entretiens interievrs, Povr allvmer facilement en nos cœurs le feu de l'amour de Diev: Tirez des œuures du V. P. Loys de Blois Abbé de Liessies. A Mons, De l'Imprimerie François de Wavdret à la Bible. M.DC.XL. In-8.°, titre et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 547 pp., table des chapitres 11 pp. non chiff.

Ma bibl.

L'épître dédicatoire est adressée par François de Waudré aux religieux de l'abbaye de Liessies.

Digitized by Google

216. Discovrs tovchant les dispositions testamentaires & donations à cause de mort, rapporté aux Chartes generalles de la Prouince de Haynau, & coustumes des Villes circonuoisines, conformement à aucuns arrests, tant du Grand Conseil de Malines, que de la Noble & Souueraine Cour à Mons : Ensemble, Diuerses Conclusions de Practique communement receuë dans le Pays-bas. Par Pierre Cospeav Aduocat en la dite Cour. A Mons, De l'Imprimerie François de Waudret, à la Bible. M.DC.XL. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 178 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2373 du catal. — Ma bibl.

Pierre Cospeau a dédié son livre à Monsieur Signy, seigneur de Sarteau, premier avocat de la cour souveraine à Mons.

217.* De la belle Mort et la Vie de S. Barbe. Par Estienne Binet, de la Compagnie de Jésus. A Mons, De l'Imprimerie de François de Waudret. 1640. In-12.°

Cette édition est citée dans un ouvrage de bibliographie, devenu fort rare, intitulé : *Bibliographus Belgicus*, par Claude Doresmieux, et qui donne un catalogue des livres imprimés dans les provinces Belgiques, pendant les années 1640, 1641 et 1643. La bibliothèque de Louvain possède un exemplaire de ce livre curieux.

218.* La brebis innocente et la brebis esgarée soubs les noms et prototipes des Sainctes, Saincte Maxelende Vierge et Martyre, et Saincte Theodore Alexandrine penitente. Tragi-Comédie. Par M. Erasme Chokier, Prestre Couuinois. A Mons, chez François Waudret, 1640. In-8.°, 76 ff.

Cette pièce en vers français se trouve mentionnée dans le catalogue de Doresmieux, pour 1640.

219. Poemata D.ni Andreæ Yevvani. (Montibvs, Typis Francisci Wavdræi. 1640). Pet. in-8.°, 48 pp.

Ma bibl.

Digitized by Google

C'est le premier livre des poésies de cet auteur montois, et c'est le seul qui ait été imprimé. Voici dans quelle circonstance : exécuteur du testament d'André Yeuvain, qui avait légué une somme de mille livres pour servir à la correction et à la publication de ses œuvres ainsi que de celles de son frère Jean, l'avocat Pierre Cospeau en avait confié l'impression à François Waudré; mais les héritiers s'étant opposés à l'exécution de la volonté du testateur, dont les poésies, selon eux, laissaient trop à désirer pour être livrées à la publicité, la cour souveraine du Hainaut saisie de l'affaire ordonna, avant de faire droit, que ces poésies seraient soumises à l'appréciation d'un censeur des livres. Le jugement de l'expert ne fut sans doute pas favorable à l'auteur puisque l'impression ne fut pas continuée.

M. Adolphe Mathieu, à qui nous devons la révélation de cette particularité, a donné, dans sa notice biographique sur les deux frères Yeuvain, la liste de leurs ouvrages restés inédits.

André Yeuvain, prêtre, né à Mons vers 1556, est décédé en cette ville, le 30 mai 1639. Il fut inhumé dans l'église de S.te-Waudru, et l'on remarque encore aujourd'hui une pierre tombale avec son épitaphe, dans la grande nef de cette église, entre le troisième et le quatrième pilier.

220.* Le Pedagogne chrestien, ou la maniere de vivre chrestiennement, Tiré de la S. Escriture, des Saincts Peres, Confirmé par Raisons et illustré de similitudes et histoires, Tomes 1 et 2, douzième édition, augmentée et enrichie du tiers par l'Autheur Philippe d'Outreman de la Compagnie de Jesus. A Mons, de l'Imprimerie de François Waudret, 1641. In-8.°, 720 pp. 2 parties.

Edition citée dans le catalogue de Claude Doresmieux.

221. Opvscvla pastorialia de diversis, sive commixtvm migma, Quod in Area ventilatum est, vt Agni Christiani pascantur spatiosè & copiosè. In gratiam pastorvm et concio-

Digitized by Google

natorum hæc prodeunt, vt tempore Quadragesimæ, vel Aduentus Domini, ac in Funeribus, exequijsque Defunctorum eis non desit quod Fideli plebi piè proponant, & vt diuersis cibis oportuno tempore eam pascant. — Panis frugum terræ erit vberrimus & pinguis; pascetur in possessione tua Agnus spatiosè Commistum Migma comedent, sicut in area ventilatum est. Isa. 30. — Avctore R. D. Iacobo Marchantio Oppidi Couuiniensis Pastore & Decano, In cœnobiis celeberrimis, Cùm Floreffiensi, tùm Laubiensi, quōdam Sacrę Theologiœ professore. Montibvs, Typis Francisci Wavdræi, sub Biblijs. M.DC.XLI. Cum gratia & Priuilegio Regio. In-4.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 1007 pp., index, approbatio et privilége 8 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1142 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

222. Tabvla votiva xeniis symbolicis adornata, ex sacris litteris et sanctis patribvs delineata, pro felici inavgvratione reverendi admodvm, patris ac domini, D. Caroli De Severi ad præsvlatvm illvstris cœnobii Floreffiensis electi et confirmati. Delineabat Iacobvs Marchantivs, in Floreffiensi præfato cœnobio pridem professor theologvs. Montibvs, Typis Francisci Wavdræi, sub Biblijs, Anno 1641. In-4.°, 32 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1142 du catal., relié avec l'ouvrage précédent. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

223. La Ivdit de ce tems representee en la personne de tres-havte et tres-vertvevse princesse, madame Lovise de Lorraine, princesse de Ligne, d'Amblize, Et dv S. Empire, &c. relligievse professe av convent Des Penitentes Capvcines a Dovay, sovs le nom de S.r Claire Françoise de Nancy, Par

Digitized by Google

le S.r Gardé Prestre, — Si quis vult post me venire. abneget semet-ipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me. Matth. 16. —A Mons, De l'Imprimerie François de Wavdret. 1641. In-4.°, titre et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 237 pp., approbation 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 5004 du catal.

L'approbation de ce livre singulier a été donnée à Mons par Jean Dutrieu, le 19 novembre 1640. L'ouvrage est dédié au prince Albert Henri de Ligne, qui paraît avoir engagé l'auteur à le composer en l'honneur de sa mère. C'est un poème qui n'a pas moins de 4178 vers exclusivement consacrés à narrer les circonstances qui ont déterminé et accompagné la prise de voile, au couvent des capucines de Douai, de la veuve du prince Florent de Ligne, Louise de Lorraine. Notre poète montois, (car n'oublions pas de le dire, François Gardé est né à Mons au commencement du 17.e siècle), a soin d'annoncer qu'il en est à son début littéraire, et il prie le lecteur, *s'il treuve son style un peu rude et grossier de se donner la peine d'attendre qu'il ait encore été mis une fois sus la presse et peut être qu'il en reviendra plus doux.* Pour donner une idée du mérite de l'écrivain, citons quelques vers.

Nous sommes à Antoing, au moment des adieux de la princesse de Ligne à sa famille; l'auteur, chapelain du château, est présent; il va nous apprendre comment les choses se sont passées, et pourquoi il a donné à son héroïne le surnom de Judith :

> Laissons là les rochers, et voyons ce que dit
> Celle qu'on peut nommer la seconde Judit,
> Veu qu'elle foule au pied ses ennemis internes
> Plus fors et plus puissants que le Duc Holofernes
> Ayant pour assistance une Abra qui la suit,
> Qui au même combat a le courage induit.

Ceux que le poète désigne par les ennemis internes de la princesse Louise de Lorraine, ce sont les deux princes qui s'efforcent

Digitized by Google

de détourner leur mère de sa résolution et les parents et les serviteurs qui se joignent à eux, tels que :

Sa Demoiselle aussi et ses femmes de chambre
Pleurent comme un pressoir sus la fin de Septembre:
Enfin toute sa suite et le peuple du lieu
Lui fait tonner en l'Air un pitoyable Adieu.

Au milieu de cette désolation générale, le chantre de la nouvelle Judith nous montre son héroïne impassible et inébranlable comme l'homme fort d'Horace, et termine par ce dernier trait l'attendrissant tableau de famille qu'il a voulu mettre sous les yeux de ses lecteurs :

Il n'y a que les yeux de nôtre séraphique,
Qui semblent plus taris que le foys d'un Hétique.

Puis, dans son enthousiasme, il ajoute :

Je ne peu qu'admirer sa sainte cruauté;
Sainte, puis qu'un grand Saint la nomme pieté.

Les 4178 vers dont la pièce se compose sont presque tous dans le même genre.

La princesse Louise de Lorraine n'inspira pas seulement la verve de notre poète montois; c'est encore en son honneur qu'un père capucin, Jean l'Evangéliste d'Arras, composa et fit imprimer à Tournai, chez Adrien Quinqué, en 1632, *La Philomèle séraphique*, livre de poésies religieuses mises en musique, dont une seconde édition parut chez le même imprimeur, en 1640, et qui, avec *Les Rossignols spirituels* et *La Pieuse alouette* du montois de la Cauchie, a sa place marquée dans la bibliothèque de tout bibliophile.

224. La vierge triomphante, divisé en trois parties : la premiere Fait voir tous les prodiges qui ont été faits tant au Ciel qu'en la Terre, depuis la creation du Monde, pour faire triompher la Vierge par tout l'Vniuers. La seconde Declare ses perfections les plus sublimes, & les plus éclatantes. La

Digitized by Google

troisième Nous découure l'eminence de la grace & les faueurs que nous auons par son moien. Le tout établi par la S. Ecriture, confirmé par les passages des SS. Peres, & des plus grands Docteurs de l'Eglise, enrichi des pensees de la S. Theologie, & embelli de plusieurs Histoires. Par monsievr Pottier prestre. A Mons, De l'Imprimerie François de Wavdret. M.DC.XLI. In-4.°, titre, faux titre gravé et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 291 pp., table 5 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 189 du catal. — Bibl de M. R. Chalon.

Dans l'épître dédicatiore adressée aux dames chanoinesses de S.te-Waudru, l'auteur parle du dévouement que ses parents ont constamment montré à cet illustre chapitre, depuis *plus de deux cents ans* qu'ils sont en la ville de Mons.

Nicolas Pottier est né en cette ville, à la fin du 16.e siècle; il a encore écrit une vie de S.t Walbert et de S.te Bertille, qui a été imprimée chez François de Waudré fils, en 1644.

HIP. ROUSSELLE.

Digitized by Google

LES GRELOTS.

A mon ami Auguste Daufresne,

Lieutenant au 2.me Chasseurs à cheval.

Septembre 1853.

O Muses, laissez-moi !.. Comme des insensés
Les sarcasmes hautains sans pitié nous repoussent,
Quand nous chantons, bien vite on dit : « les feuilles poussent »...
Que m'importe, après tout?... ô mes feuilles, poussez !

Que m'importe qu'on rie et qu'on hausse l'épaule !..
L'enfant s'est endormi, l'enfant aimé des cieux,
Pour ne plus les rouvrir a fermé ses doux yeux...
O mes feuilles, poussez sur les rameaux du saule !

C'était hier; j'avais de l'ennui plein le cœur,
Et de tristes pensers s'agitaient dans ma tête;
Pourtant, je me rendais à l'appel d'une fête...
Mais le plaisir n'est rien qu'un semblant de bonheur.

Digitized by Google

Et, tout à coup, la joie éclaira mon visage,
Je fus heureux... Ainsi, bien souvent, nous voyons
Le soleil des beaux jours épancher ses rayons
Dans un ciel que venait d'assombrir un nuage.

Et qui faisait en moi naître ce doux transport?
Pourquoi, soudain, ainsi s'illuminait mon âme?...
Ah! j'avais vu passer dans la rue une femme
Portant au cimetière un petit enfant mort.

Et lorsqu'un enfant meurt, il échappe à nos fanges,
Il entre dans la joie éternelle; et tandis
Qu'on le pleure ici bas, c'est fête en paradis
Où l'on voit s'élargir le beau cercle des anges.

Qu'est-ce enfin que ce monde?.. un sombre et triste lieu;
Et ceux à qui Dieu donne en sa munificence
Le bonheur de mourir aux jours de l'innocence,
Ceux-là ne sont-ils pas les biens aimés de Dieu?..

Dans les jardins du ciel brillez, fleurs de la terre!..
Oui, j'avais le cœur plein d'émois délicieux;
Des larmes, cependant, vinrent mouiller mes yeux...
Pauvre petit enfant, je pensais à ta mère!

Mais où donc, maintenant, va ma pensée, hélas?..
Dans les airs attiédis l'alouette s'envole...
Les feuilles poussent... oui, ma pauvre tête est folle. .
Regardez... près du saule ont fleuri des lilas!

Elle n'a pas seize ans; sa blonde chevelure
Ainsi qu'une couronne entoure son beau front;
Dans ses regards charmants rayonne une âme pure,
Et les lys à jamais en son cœur fleuriront.

Et qu'est-il donc en moi pour payer tant de charmes?..
J'ai ma jeunesse, au moins... et c'est une beauté;
Puis, la mort de ma mère emplit mon cœur de larmes...
C'est un titre à ses yeux que mon adversité.

Digitized by Google

L'horizon enchanteur devant nous se découvre ..
O mon Dieu, que la vie est belle à son matin!
Une chaumière alors a plus d'attrait qu'un Louvre,
Le plus triste désert semble alors un Eden.

Mais pourquoi revenir au printemps de mon âme?
A quoi bon évoquer mes fantômes d'amour?
Premier émoi du cœur, pur rayon, chaste flamme,
Éblouissante aurore, où donc est ton beau jour?..

Et puis, là bas, j'ai vu les sarcasmes sourire;
Ils vont parodier mes regrets superflus...
O sarcasmes sans cœur, riez de mon délire;
Les feuilles poussent... non, elles ne poussent plus.

« Les poètes sont fous »... une opinion sotte
Le proclame... eh! bien soit; moi, je prends la marotte,
Et vive la folie!.. Allons, drelin, drelin!..
Fais sonner tes grelots, mon bien aimé pantin.
A quoi bon les soupirs et les tendres pensées?
Ce langage sied-il aux Muses insensées?
Cher pantin, te voilà bien pimpant, bien dispos;
Viens donc me réjouir aves tes gais propos...
— Justement, aujourd'hui, je me sens d'humeur folle ..
Je viens de rencontrer Ebouriffastobole
Qui, bien qu'approchant fort de l'arrière saison,
Bon gré malgré toujours prétend au beau garçon.
Si son ventre grossit, sa jambe reste grêle;
Puis, c'est un Adonis ravagé par la grêle,
Dont la rugueuse peau granulée à gros grain
Fait vraiment tout l'effet d'une peau de chagrin...
— Ebouriffastobole, ah! calmez donc votre ire...
Mais c'est pour plaisanter, c'est affaire de rire...
Et vous qui vous montrez d'une audace sans nom,
Monsieur le beau pantin, plus un seul mot!.. — Non, non;
Ebouriffastobole a le poil un peu fauve;
Il porte les cheveux à la Charles-le-Chauve...

Digitized by Google

— Ah! petit insolent, s'il vous plait, arrêtez,
Ou je prendrai pour moi vos personnalités.
— Je n'ai rien dit encor de sa charmante bouche...
— Mais, Monsieur le pantin, quelle pique vous mouche...
Bon! voilà qu'il me fait bredouiller à présent!
Taisez-vous... vos brocards sont d'un mauvais plaisant.
Voulez vous m'attirer de fâcheuses querelles?..
Eh! parbleu, mais c'est moi qui tire ses ficelles!..
Mon pantin bien aimé, pardon, mille pardons...
Vois-tu, dans mon habit s'étaient pris tes cordons.

O toi que font mouvoir les fils qui te rassemblent,
J'y pense bien souvent .. que de gens te ressemblent!
J'y pensais l'autre jour encore... j'allais voir
Le peuple souverain exercer son pouvoir;
Mais, hier, je rêvais que j'étais en ménage...
On ne peut déjà plus qu'y rêver à mon âge...
Le travail et la joie habitaient ma maison,
Et ma femme y régnait... certe, elle avait raison.
L'homme marche, ici bas... et la femme le mène;
C'est un fait bien ancien, c'est de l'histoire humaine;
Mais quand c'est au bonheur que nous sommes menés,
Eh! qu'importe, après tout, que ce soit par le nez?
J'étais donc en ménage et j'y faisais envie;
Le regard de ma femme illuminait ma vie;
Enfin devant l'autel, le jour de mon hymen,
Au bonheur incarné j'avais donné la main...
Non!.. ne me berce plus de ta fausse espérance...
Je te connais, amour... frère de la souffrance!
Allons, pour le chasser... drelin, drelin, drelin!..
Fais sonner tes grelots, ô mon joyeux pantin...
Assez, pourtant; faut-il que tu me le redises?
Le cœur des amoureux, c'est la boite aux bétises...
Et, pour ma part, Dieu sait si je fus bon enfant!
Hélas, et malgré tout, encore bien souvent,
Mon cœur vers le pays des beaux rêves s'envole...
C'est vrai, j'ai tant soit peu la tête à la vanvole...

Digitized by Google

Tenez : j'étais hier dans un ménage encor
Où l'on n'a que des jours filés de soie et d'or;
Monsieur est un digne homme, et quelle digne femme,
Je le dirai plutôt, quel ange que Madame !
Tout à ses deux enfants et tout à son mari,
Comme un ciel de beau jour sa bonté leur sourit ;
Tout marche en la maison activé par son zèle;
On ne la voit chercher le plaisir que chez elle....
Oui, de ses doux baisers innocemment jaloux,
Ses enfants chaque soir dansent sur ses genoux.
Où trouver au dehors fête plus radieuse?..
Charmante mère!.. et puis, combien elle est pieuse!
A l'église elle va, le matin et le soir,
Ne négligeant d'ailleurs aucun autre devoir;
Et puis, sa piété bien qu'ardente est discrète ;
Cette femme est vraiment comme une violette ;
Au céleste banquet souvent elle s'asseoit...
Mais, les siens exceptés, le bon Dieu seul la voit.
Pour son mari, combien tout cela l'édifie!
C'est un si beau sermon qu'une pareille vie!
Et, (disons-le entre nous, mais n'en répétons rien),
Avant son mariage, il était Voltairien ;
Il trouvait dans la foi des choses ridicules,
Et bonnes tout au plus pour les femmes crédules...
« Vous sentez, le soleil luit depuis si longtemps!
» Et surtout ce soleil qui fut avant les temps!
» Bon, lorsque la lumière est de notre fabrique!
» Enfin, vivent le gaz et la flamme électrique! »
Monsieur ne faisait pas cette comparaison...
Il adorait pourtant la déesse Raison.
Maintenant, le dimanche, il assiste à la messe ;
A chaque Pâque même, on le voit à confesse ;
Grâce à Madame enfin, le temps le prouvera,
C'est un chrétien parfait que Monsieur deviendra.
D'ailleurs, c'est volontiers qu'il sort de la tourbière;
Il laisse démolir ses erreurs pierre à pierre...
Mais son respect humain rend l'ouvrage plus long,

Digitized by Google

Étant comme un ciment entre chaque moellon.
Oui, nous les grands esprits, oui nous, Messieurs les hommes,
Il faut bien l'avouer... voilà comme nous sommes;
Quoique la bonne route ait pour nous des appas,
Il faut nous y pousser .. car nous n'oserions pas !
Et ce qui rend ainsi notre marche incertaine,
C'est le « qu'en dira-t-on ? » ce vieux Croquemitaine !..
Bref, nous n'avons jamais le pas si décidé
Que lorsque nous marchons loin de la vérité.
Mais au mal, quelquefois, voulant donner le change,
Dieu place auprès de nous un conseil, un bon ange,
Une femme, une enfant, dont la pieuse main
Nous vient, à notre insu, remettre en bon chemin.
Dans les sombres clartés dont notre esprit se voile,
Nous voyons leur vertu briller comme une étoile;
Nous nous fâchons d'abord, car elle nous fait voir
Combien notre âme est vide et comme il y fait noir;
Bientôt après, pourtant, cette douce lumière
Charme nos yeux ainsi qu'une aube printanière,
Et puis enfin, guidés par le divin flambeau,
Nous rentrons au sentier du vrai, du bon, du beau.
O douce vérité, faut-il qu'on te soutienne ?..
C'est un présent de Dieu que la femme chrétienne;
Autour de nous, et sans qu'on en soupçonne rien,
La femme est si souvent l'ouvrière du bien !
Mais des mauvais, hélas, la haine la bafoue;
Ils voudraient voir traîner sa robe dans leur boue;
La femme, c'est pour eux l'esclave des désirs,
Éparpillant son cœur au vent des faux plaisirs,
Faisant de sa beauté d'impudeur imprégnée
Ce que fait de sa toile une vile araignée !
Le poète l'a dit dans ses vers pleins de feu :
« Comment croire à la femme ?.. ils ont douté de Dieu ! » (1)

(1) Ce beau vers est de M.r Pierre De Decker, membre de la chambre des représentants de Belgique. On sait que, chez l'orateur éminent que nous venons de nommer, le poète a précédé l'homme d'État.

Digitized by Google

Et du poète, moi, j'imiterai l'exemple...
O femme, dans mon cœur, oui, je t'élève un temple...
Honni soit des mauvais le facile renom!
O femme, moi je pense, en prononçant ton nom,
A ma mère chérie au tombeau descendue,
A mes sœurs dont les soins me l'ont presque rendue,
A vous auprès de qui j'ai rêvé les beaux jours
A vous que j'aimais tant et que j'aime toujours...
Mon Dieu! des chants encore et de tendres pensées!...
Pourquoi donc me poursuivre, ô Muses insensées?

. . . . . .

Quel beau ciel! quel air pur! en mon âme j'entends
Gazouiller les oiseaux qu'amène le printemps...
Dans les prés me sourit la marguerite blanche...
Sous le poids de ses fleurs le doux lilas se penche...
Mais non, c'est un vain songe... où donc voyais-je hélas,
Et les feuilles pousser et fleurir des lilas?..
Comme mon âme est triste!.. aux seuls beaux jours fidèle,
Déjà loin de nos cieux s'envole l'hirondelle;
Partout on a fini les joyeuses moissons,
Pleines d'éclats de rire et d'agrestes chansons;
La bourrasque succède au doux concert des brises,
Les nuages s'en vont par lourdes masses grises,
Le soleil consolant n'ose plus se montrer,
Et le ciel semble hélas! des yeux qui vont pleurer.
Plus d'oiseaux, plus de fleurs; et les brumes jalouses,
Chaque nuit, sous leurs pas, font jaunir les pelouses;
Et l'on voit dans les champs les arbres dépouillés,
Comme à la fin d'un bal des bouquets effeuillés.
Mais voici des élus venir la fête sainte...
Pour les morts, maintenant, c'est la cloche qui tinte...
Et le long du chemin où je me trouve seul,
La pâle neige étend son humide linceul!
O mon Dieu, qu'il fait froid!.. rentrons dans ma demeure...
La saison rigoureuse a devancé son heure.
Non, non; mon front est plein de souriants désirs;
La saison rigoureuse est le temps des plaisirs...

Digitized by Google

Déjà, dans les salons, marche le gai quadrille;
Là bas, la causerie autour du feu pétille...
Et l'on voit rayonner sur les fronts mieux ouverts
La flamme du foyer, ce soleil des hivers.
Oui, nous voilà venus à saison heureuse ..
Mais, silence!.. quelle est cette voix douloureuse?
Je sens naître en mon cœur un sympathique effroi;
« Monsieur, nous avons faim!.. Monsieur, nous avons froid!.. »
Laissons-là nos plaisirs!.. volons vers d'autres fêtes!..
Nous trouverons ailleurs des douceurs plus parfaites ;
Oh ! oui, puisse notre âme à ce penser s'ouvrir...
Il nous faut empêcher les pauvres de souffrir !..
Dieu nous l'ordonne, enfin... soyons leur providence!
Le nécessaire, hélas ! pour eux c'est l'abondance...
Mais, ô bonheur !.. le ciel a pitié de leur sort...
De son linceul glacé la terre heureuse sort ;
Le travail engourdi par le froid se réveille;
Il reprendra bientôt sa figure vermeille,
Car voici qu'apparait, au fond du doux ciel bleu,
Le soleil des beaux jours, ce sourire de Dieu.

Benoit QUINET.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Tome 2.me de la 2.me Série des Mémoires et Publications

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

1854 - 1855.

Anthracite (de l') page 266.
Antiquités trouvées à Brunehault-Liberchies, p. 189.
Belges (Sur l'origine et la signification du nom de), p. 20.
Bibliographie montoise (Suite de la) p. 273.
BLAISE (Charles), imprimeur montois, p. 282.
CHALON (M.r R.), Anne Charlotte de Lorraine, Abbesse de Sainte-Waudru, à Mons, p. 201. Pièces justificatives, p. 218.
— Notice sur de Fahnenberg, p. 230.
Chant (Le) *du laboureur*, p. 74.
Charité (De la) à Mons, p. IX.
CLESSE (M.r Antoine) Le chant du laboureur, p. 74.
— L'Étudiant, chanson p. 82.
Compagnies savantes avec lesquelles la Société est en relations, p. XCIV.
Concours de 1852—1854, p. LVII.
Coqueluche (Mémoire sur la) p. 87. Voyez Vrancken.
Coursier réformé (Le), fable, p. 18.

Digitized by Google

Décès (Réglement du cérémonial lors du) des Membres de la Société, p. LIII.
DELNEUFCOUR (Eloge funèbre de M.r P.) p. 261.
DE STASSART (M.r le baron), Le Coursier réformé, fable, p. 18.
— Notice sur le Général De Fariaux, né à Mons, p. 79.
— Souvenir à sa mémoire, donné par la Société, p. 167.
Discours d'ouverture de la séance anniversaire, p. IX. — Notes, p. XXV.
— prononcé aux funérailles de M.r A. Plétain, p. 39.
— — — de M.r L. Fumière, p. 76.
— — — de M.r P. Delneufcour, p. 261.
Étudiant (L'), chanson, p. 82.
FAHNENBERG (Notice sur Gilles-Joseph-Charles de), montois, p. 250.
FARIAUX (Notice sur Jacques de), p. 79.
FUMIÈRE (Paroles prononcées aux obsèques de M.r L.), p. 76.
GALLUS (Adamus), imprimeur montois, p. 280.
GOFFINT-DELRUE (M.r) Procès-verbal de la séance publique du 17 avril 1854, p. V.
— Rapport sur les Travaux de la Société pendant la période académique 1852—1854, p. XXXII.
— Sur les Concours durant le même intervalle, p. LVII. — Histoire de Charleroi, p. LIX. — Lavage des Charbons, p. LXI. — Éloge de Baudouin de Constantinople, p. LXIII. — La nationalité belge, p. LXIV. — De la part qui revient à la Belgique dans la gloire littéraire de la France, p. LXVI. — Médecine homœopathique, p. LXVIII. — De la Coqueluche, p. LXIX. — Indicateur de la vitesse de l'air, p. LXXIV.
HACHEZ (M.r F.), Un premier de Louvain à Mons, p. 169.
HOUZEAU DE LE HAIE (M.r J.-Ch.) sur l'origine et la signification du nom de Belges, p. 20.
Indicateur de la vitesse de l'air, p. 45. Voyez Montigny.
Journaux scientifiques avec lesquels la Société fait l'échange de ses publications, p. XCV.

Digitized by Google

LACROIX (M.r A.) Un premier de Louvain à Mons, p. 169.
LAMBERT (M.r G.), Note sur sa mission industrielle aux États-Unis d'Amérique, p. 3.
— Poissons vivipares, traduction d'une notice de M.r L. Agassiz, p. 7.
— De l'Anthracite, p. 266.
LE TELLIER (M.r Adrien), Discours prononcé aux funérailles de M.r Armand Pletain, p. 39.
LORRAINE (Anne-Charlotte de), Abbesse de Sainte-Waudru, à Mons, p. 201.
MARSIGNY (M.r Agathon), Le Printemps, p. 31. — Fin d'une tempête, p. 34. — Au bord de la mer, p. 36.
Membres effectifs de la Société, p. LXXXIII.
— correspondants, p. LXXXVI.
— décédés, p. LXXXXI.
MONTIGNY (M.r Charles), Mémoire sur un indicateur de la vitesse de l'air, p. 45.
PHILIPPE DE MONS. OEuvres à Dantzig, p. 186.
PLÉTAIN (Discours prononcé aux funérailles de M.r A.) p. 39.
Poissons vivipares (Notice de M.r L. Agassiz sur des), p. 7.
Premier (Un) *de Louvain* à Mons, p. 169. § I. Le premier en Philosophie, id. § II. Réception à Mons des premiers de Louvain, p. 171; § III. La famille de Sécus, p. 172; § IV. Préparatifs pour la réception du premier au Concours de 1778, p. 175; § V. Marche du Cortége, p. 177; § VI. Te Deum dans l'Eglise de S.te-Waudru, p. 179; § VII. Réception à l'Hôtel de Ville et au Collége, du premier de Louvain, p. 179; § VIII. Banquet à l'Hôtel de Ville et autres fêtes, p. 181; § IX. Carrière politique de François de Sécus, p. 183.
Programme du concours de 1854—1855, p. LXXVII.
Rapport sur les Travaux de la Société pendant la période académique 1852—1854, p. XXXII.
— sur les Concours, durant le même intervalle, p. LVII.
Réglement lors du décès des Membres, p. LIII.

Digitized by Google

RIVIUS (Lucas), Imprimeur montois, p. 273.
— sa veuve, p. 281.
ROUSSELLE (M.r Hip.), Discours d'ouverture : de la Charité à Mons, p. IX — notes p. XXV.
— Éloge funèbre de M.r Delneufcour, p. 261.
— Suite de la Bibliographie montoise, p. 273. — Lucas Rivius, p. 273. — Adamus Gallus, p. 280. — V.e Lucas Rivius, p. 281. — Charles Blaise, p. 282. — François Waudré, p. 283.
SÉCUS (François de), p. 183.
Société pour l'encouragement de l'Agriculture et de l'Industrie dans le département de Jemmapes, p. 233.
TOILLIEZ (M.r Albert). Notice sur des antiquités trouvées à Brunehault-Liberchies, p. 189.
Travaux de la Société (Rapport sur les) pendant la période académique 1852—1854, p. XXXII.
Trilogie poétique, pp. 31, 34 et 36.
VRANCKEN (M.r Joseph), Mémoire sur la Coqueluche, p. 15; § 1.er Partie historique, p. 87; § 2. Causes de la Coqueluche, p. 90; § 3. Symptomatologie, p. 96; § 4. Complications de la Coqueluche, p. 113; § 5. Terminaisons de la Coqueluche, p. 117; § 6. Caractère de la Coqueluche, p. 122; Traitement, p. 145.
WAUDRÉ (François), Imprimeur montois, p. 283.
WINS (M.r Camille), Paroles prononcées aux obsèques de M.r L. Fumière, p. 76.
— Liste des œuvres de Philippe de Mons qui se trouvent à la bibliothèque de Dantzig, p. 186.
— Histoire de la formation et des travaux de la Société d'encouragement pour l'Agriculture et l'Industrie dans le département de Jemmapes, p. 233.

Planches à la fin du volume : Indicateur de la vitesse de l'air.
— Antiquités trouvées à Brunehault-Liberchies.
— — Médailles d'Anne de Lorraine.

Digitized by Google

Fig. 6

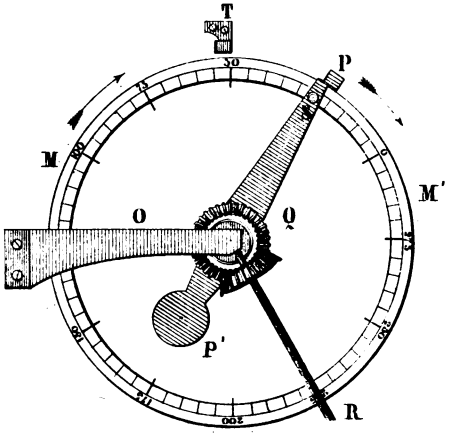

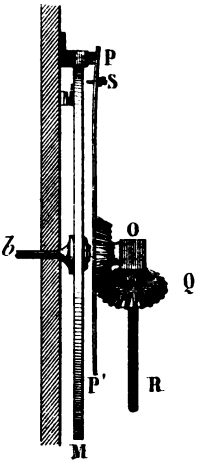

Fig. 7.

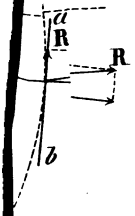

Digitized by Google

Digitized by Google

4.

Grandeur n

5.

10

naturelle.

e serie.

ouvés à B

Digitized by Google

4.

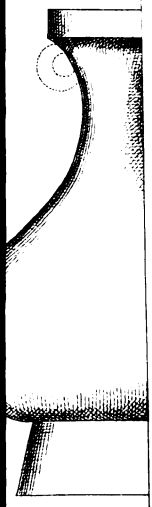

Grandeur na

5.

10

naturelle.

e série.

ouvés à B

Digitized by Google

Digitized by Google

J. Vandendaelen, dat.

PUBLICATIONS DE LA SOCIETE DES SCIENCES DU HAINAUT. T.II. 2ME SÉRIE. I.

Digitized by Google

Digitized by Google

D. Vandencasteele Lith.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DU HAINAUT. T. II 2ᵉˢ SÉRIE. II.

Digitized by Google

Digitized by Google

J. Vandendaelen del.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DU HAINAUT. T. II. 2me SÉRIE. III.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google